LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, jeudi 14 avril 1966 / saint Justin, martyr / 82e année, No 86 / 4 cahiers / 80 pages / La météo: périodes nuageuses, vents légers / Minimum 40 / Maximum 55

Le Québec aura son service de psychiatrie infantile • En page 21

La FTQ s'apprête à signer, seule, un contrat avec les entrepreneurs

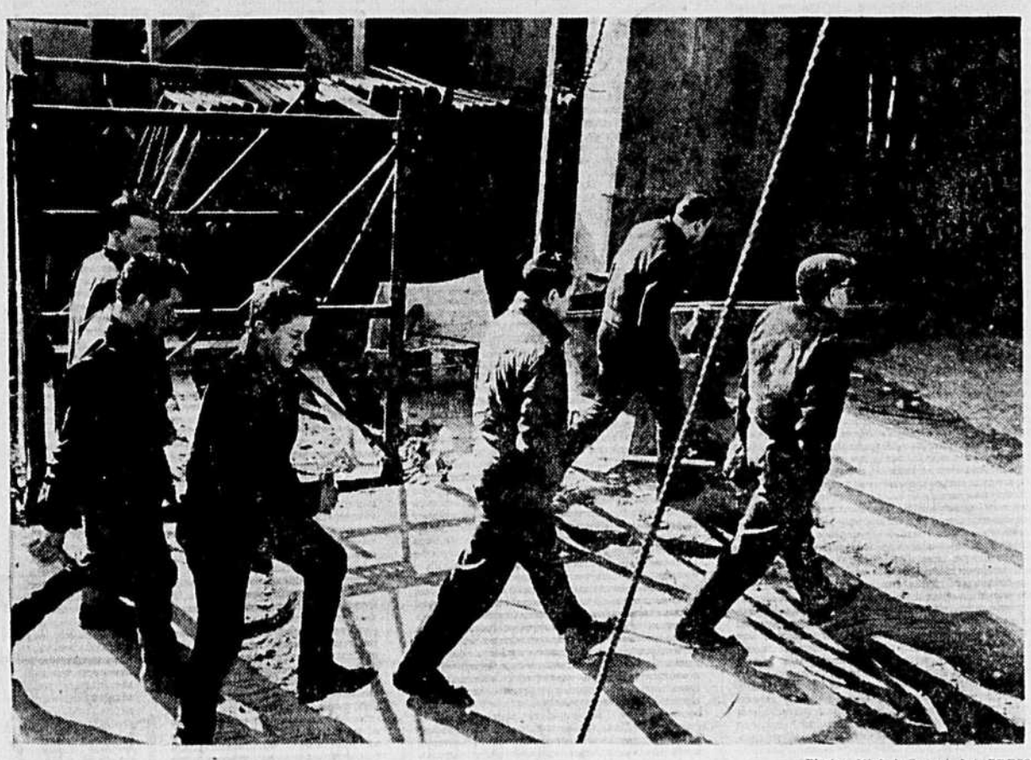


Photo Michel Gravel, LA PRESSE
Les chantiers ont repris peu à peu vie ce matin alors que les ouvriers de la FTQ sont rentrés au travail.

Les chantiers reprennent vie ce matin; situation confuse

Tandis que la FTQ s'apprête à signer seule un contrat de travail avec les entrepreneurs, une situation extrêmement confuse, de brèves altercations entre ouvriers de centrales syndicales différentes et l'intervention de la police municipale ont marqué ce matin le début de la deuxième journée de la grève de la construction, une grève qui sans encore s'effriter donne des signes de faiblesse qui deviennent d'heure en heure plus évidents.

Une proportion difficile à évaluer d'ouvriers membres de syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec ont répondu ce matin à l'invitation de leurs dirigeants syndicaux et son retournés au travail.

Ils l'ont fait sous la protection de la police qui a simplement protégé l'accès aux chantiers aux travailleurs "qui voulaient travailler". Quelques brèves altercations se sont produites, notamment aux chantiers de construction de la Place Bonaventure et, rue Mackay, entre Burnside et Sherbrooke, mais aucun incident sérieux n'est encore survenu en fin de matinée.

En bref, la Confédération des syndicats nationaux poursuit une grève que la FTQ a refusé pour sa part de déclencher. Les ouvriers de la CSN établissent des lignes de piquetage que bon nombre d'ouvriers de la FTQ franchissent. Les travaux ont repris vaille que vaille dans la majorité des grands chantiers de construction de Montréal. La police surveille attentivement les points de rencontre entre "ouvriers en grève", "ouvriers qui refusent de faire la grève" et "ouvriers qui ne sont pas en grève mais veulent appuyer ceux qui le sont".

Il semble également de plus en plus évident que le mouvement en faveur d'un retour au travail prendra de l'importance aujourd'hui au sein des travailleurs membres de syndicats

Autres informations en page 41

affiliés à la FTQ et qui se sont prononcés contre la grève.

Les travaux ont repris ce matin, du moins partiellement, à la Place Bonaventure, au Château Champlain et à l'édifice de la Sûreté provinciale. A ce dernier endroit, des ouvriers, aidés d'un contremaître, font la garde devant l'entrée principale du chantier.

La situation demeure cependant très confuse sur les chantiers de construction de la Transcanadienne, notamment aux chantiers de construction de l'échangeur Turcot et le long du boulevard Décarie.

Dans le métro, toutes les voies d'accès aux tunnels et aux stations en construction demeurent fermées à clé et aucun ouvrier ne peut y pénétrer.

Le ministère provincial des Travaux publics a fermé également le chantier de construction de la Place de la Justice.

Contre la grève

L'immense majorité des syndicats d'ouvriers de la construction affiliés à la FTQ ont refusé la grève et leurs dirigeants s'apprêtent à signer un contrat de travail aux termes de la dernière offre patronale.

Et le secrétaire-trésorier du

Voir FTQ en page 2

Les entrepreneurs ont été invités à rouvrir ce matin leurs chantiers

par Florian Bernard

Tous les entrepreneurs des grands chantiers de construction de Montréal ont été invités à continuer leurs opérations, ce matin, en dépit du débrayage de 12,000 travailleurs membres de la CSN et des nombreux piquets dressés par les grévistes. Le président de l'Association de la construction de Montréal, M. Hal Herbert, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'il ne s'explique pas pourquoi les membres représentés par la CSN ont décidé de déclencher l'arrêt du travail alors que les dirigeants de la centrale syndicale avaient promis de recommander la signature du contrat.

Il a précisé qu'après trois mois de pourparlers avec les deux comités de négociations

Voir ENTREPRENEURS p. 2

Injonction contre les enseignants

Courcy croit que le SPEQ obéira

par Claude Turcotte

QUEBEC. — "Je ne peux présumer que les professeurs ne respecteront pas l'injonction prise contre eux et j'espère que les négociations vont continuer," a commenté M. Alcide Courcy, premier ministre intérimaire, en annonçant qu'une injonction avait été obtenue de la Cour supérieure qui force les membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec à retourner au travail, le plus tôt possible.

Aux journalistes, qui demandaient ce qu'il adviendrait si les professeurs refusaient de se soumettre à l'injonction, M. Courcy a simplement mentionné qu'il ne croyait pas possible une telle réaction et a souhaité la reprise des négociations.

Ainsi, comme on l'a annoncé hier dans LA PRESSE, le gouvernement du Québec a choisi de forcer le SPEQ à maintenir un service qui fut jugé essentiel par la Commission des relations du travail, à cette période de l'année.

M. Carrier Fortin, ministre intérimaire de la Justice, a donné de son côté l'assurance que le gouvernement allait défendre la légalité et la constitutionnalité de la décision rendue par la CRT, le 21 mars dernier.

On sait que le SPEQ a pris des procédures judiciaires qui affirment l'invalidité de cette décision, qui déclarait service essentiel l'enseignement à cette période de l'année.

M. Courcy a également précisé que le premier ministre, M. Lesage, qui est à Miami jusqu'à la fin de cette semaine, était au courant des gestes posés hier par le gouvernement.

Au cours d'une conférence de presse, qui a suivi une longue séance du Cabinet, M. Courcy a ajouté que le gouvernement c o m m u n i q u e r a aujourd'hui même un document, qui fera le point sur la situation des négociations entre l'Etat et le SPEQ.

Voir SPEQ en page 2

"Nous n'avons pas le choix"

A Québec, un porte-parole de la section locale du syndicat a déclaré qu'à la suite de cette décision de la Cour, les enseignants n'ont pas le choix et qu'ils sont obligés de reprendre leur travail. Il a cependant souligné que les chefs syndicaux ne condamneront pas les membres qui décideront de poursuivre la grève.

Par contre, à Montréal, les dirigeants du SPEQ annoncent qu'ils n'ont pas encore reçu l'injonction et que pour le moment, ils ont l'intention d'agir comme si celle-ci n'existait pas. Les professeurs doivent donc continuer leur arrêt de travail jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, d'après diverses sources et en particulier d'après les dirigeants des étudiants de l'enseignement spécialisé, qui se sont entretenus hier avec les grévistes, ceux-ci n'ont pas l'intention d'obéir à l'injonction et il est fort possible qu'ils décident de ne pas rentrer en classe et de poursuivre la grève, même dans l'illégalité.

Les détails de l'ordonnance d'injonction en page 34

Manic: une phase difficile mais entente imminente

Comité conjoint consultatif sur les relations humaines

par Jacques Lafrenière

Les négociations en vue de mettre fin à la grève des 3,144 ouvriers des chantiers de Manicouagan-Outardes sont entrées hier dans une phase difficile, alors qu'on croyait des deux côtés en arriver à un règlement.

Les négociateurs se sont quittés à 9 h. hier soir, après d'ultimes tentatives du conciliateur, M. Jean-Paul Lafleur, de les amener à des concessions mutuelles.

M. Lafleur a évité d'employer le mot "impasse" pour qualifier la situation. "Les négociations sont dans une situation complexe, a-t-il dit, mais il y a lieu d'espérer encore qu'il y ait dialogue."

M. Lafleur a quitté Montréal ce matin, pour se rendre à son bureau de Québec, d'où il tentera de nouveau de communiquer avec les parties.

Les deux comités étaient dirigés d'une part par M. Roger Martin, directeur des relations syndicales à l'Hydro et d'autre part par M. Jean-Paul Lalancette, pour la CSN et le Syndicat national de la construction de Hauterive.

Les pourparlers ont buté sur le congédiement des quatre ouvriers qui ont expulsé le contremaître Raymond Dion du chantier d'Outardes 3, le 11 mars dernier. L'Hydro avait suspendu pour des périodes indéfinies ces quatre ouvriers. Le 15 mars, les camarades de travail de ces derniers avaient débrayé. Le mouvement avait été suivi dans les quatre autres chantiers de l'Hydro sur les Rivières aux Outardes et Manicouagan, les jours suivants.

Le dernier chantier, Manic 5, s'est mis en grève le 26 mars.

M. Martin a précisé que l'Hydro maintient le congédiement pour les quatre ouvriers, sans appel devant un tribunal d'arbitrage.

L'Hydro a de plus retiré son avis de congédiement contre le seul dirigeant syndical sur qui pesait cette menace. Mais elle maintient le congédiement — avec appel cette fois devant un arbitre — pour huit autres travailleurs impliqués dans l'escalade de grèves.

Il ne reste donc plus aucune menace ni de suspension, ni de réprimandes contre aucun dirigeant du syndicat. L'agent d'affaires du chantier d'Outardes 3, M. Joseph Biédron, à qui l'Hydro voulait retirer son permis de circuler dans le complexe, a pour sa part acquis la certitude qu'il pourra retourner à son travail une fois la grève réglée.

Enquête sur les relations humaines

La partie la plus importante de la formule de règlement est sans doute celle qui prévoit la création d'un comité conjoint consultatif de relations humaines.

Ce comité, qui ressemble sensiblement à la suggestion que faisait le président de la CSN, M. Marcel Pepin, serait chargé de faire enquête sur les conditions de travail et de vie des travailleurs des chantiers. Le rapport serait soumis aux négociateurs des deux parties qui verraient à insérer certaines recommandations dans la convention collective. Les contrats collectifs expirent le 6 juin sur les chantiers.

M. Lalancette devait faire une déclaration tard en soirée, hier. Mais il a été impossible de le rejoindre. Il avait d'ailleurs quitté le motel qu'il occupait depuis quelques jours, rue Sherbrooke.

Au début de la soirée, tout laissait croire que les négociateurs des deux parties en viendraient à une entente. Ce n'est qu'après avoir rencontré séparément les représentants patronaux et syndicaux, à deux reprises pour chaque groupe, que le conciliateur annonçait qu'il y aurait "un règlement . . . un jour", mais pas pour hier soir !

M. Alcide Courcy, premier ministre intérimaire, croit pour sa part que le conflit entre l'Hydro-Québec et ses employés de Manicouagan-Outardes va se régler sous peu.

Interrogé à l'issue d'une séance du cabinet, M. Courcy a déclaré que le gouvernement suivait les développements d'heure en heure.

Les ingénieurs pensent que leur grève durera longtemps

(J.L.) — Les ingénieurs de l'Hydro-Québec ont perdu hier soir toute illusion de mettre fin rapidement à leur grève. Ils ont même remis en question les paragraphes de l'entente signée le 14 juin 1965 — après une grève de cinq semaines — qui traite de la juridiction du syndicat.

Ils ont immédiatement décidé d'étendre leurs lignes de piquets sur les chantiers des rivières aux Outardes et Manicouagan, et mis sur pied les divers comités, qui pendant leur grève qu'ils prévoient longue, dispenseront les services aux grévistes.

Les 350 membres du Syndicat professionnel des ingénieurs de l'Hydro-Québec (CSN) en sont à leur deuxième grève en moins d'une année. En effet, le 10 mai 1965, ils débrayaient pour forcer l'Hydro à reconnaître leur unité de négociation. Le 14 juin, une entente intervenait par laquelle, à défaut d'accord sur l'admissibilité des ingénieurs dans le syndicat, les deux parties pouvaient s'en remettre à un comité conjoint de juridiction.

L'étape suivante si nécessaire, était l'arbitrage. Les deux parties avaient accepté comme

Voir INGENIEURS en p. 2

6,000 tisserands en grève

Depuis hier soir, le nombre effarant des grévistes compte 4,000 ouvriers de plus dans le Québec. Depuis la fin de mars, 2,000 tisserands de Sherbrooke et de Drummondville étaient en grève; 4,000 syndiqués des usines de Montmorency et de Magog se sont joints à eux hier soir. L'arrêt de travail touche quatre usines de la Dominion Textile et une autre d'une filiale de la même société. (Nos informations en page 14)

Saigon: la junte se rend aux demandes bouddhistes

SAIGON (Reuter, AFP, PA, UPI) — Débordée par le flot envahissant des manifestations antigouvernementales, la junte militaire de Saigon annonce aujourd'hui qu'elle cède aux exigences des dirigeants bouddhistes.

Aussitôt, la hiérarchie bouddhiste a cherché à contremander la manifestation gigantesque prévue pour aujourd'hui et a annoncé qu'il se pourrait qu'elle accepte les propositions faites par la junte de tenir des élections et de restaurer un régime civil au Sud-Vietnam d'ici quatre ou cinq mois. Toutefois, les dirigeants bouddhistes de la région de Hué et de Danang ne se sont pas encore prononcés, et la manifestation prévue a eu lieu dans un calme plutôt relatif.

Près de trente mille manifestants groupés en délégations portant des bannières ont, dès le début, occupé sur près d'un mille et demi le boulevard conduisant vers les quartiers du centre. En contraste avec les violentes émeutes d'hier, la foule a maintenu une certaine discipline. Toutes les pagodes de la ville et de la banlieue sont représentées. Au cortège, se sont jointes de très nombreuses femmes, des troupes de boys-scouts, des jeunes filles en blanc, portant des banderoles rédigées en vietnamien et réclamant "une assemblée constituante élue".

Les positions officielles

La junte militaire a signé hier une promesse en dix points où il est notamment souligné que les généraux démissionnerron immédiatement après la tenue des élections (qu'une commission devant être formée d'ici dix jours sera chargée de préparer).

Les militaires, dans leur communiqué, posent comme seule condition que les élections devront démontrer que les communistes sont condamnés ainsi que les neutralistes. La presse jouira d'une liberté complète et tous les groupes politiques et religieux auront la chance de faire front commun contre le communisme et le neutralisme.

Après que le président Thieu eut signé la promesse de la junte, le premier ministre Cao Ky a dit aux délégués en liesse : "si vous, du Congrès, désirez que je démissionne du gouvernement immédiatement, en attendant l'établissement d'un gouvernement élu, je suis prêt à me conformer à votre décision". Toutefois, Cao Ky a ajouté qu'il combatterait tout gouvernement "qui ne veillerait pas au bonheur du peuple et qui ne travaillerait pas à la déchéance du communisme".

On ignore encore si, oui ou non, le junte va démissionner immédiatement. Le Congrès s'est ajourné sans rien préciser.

Satisfactions des bouddhistes

Les dirigeants bouddhistes des régions du sud ont déclaré, après la signature des promesses de la junte : "l'Institut bouddhiste désire faire savoir à tous les groupements que la junte a fait une promesse et que la grande manifestation prévue pour aujourd'hui doit se transformer en "meeting pacifique".

"Ce que nous réclamions avant tout, ajoute la hiérarchie, c'est la tenue d'élections le plus tôt possible. Le décret gouvernemental nous assure que nous aurons des élections d'ici quatre ou cinq mois. Notre principale exigence est satisfaisante."

Entre-temps, le Sénat américain s'alarme de l'agitation politique au Sud-Vietnam et exprime les craintes que, faute d'appui populaire en faveur de la poursuite de la guerre, les Etats-Unis pourraient être amenés à retirer leurs troupes du Vietnam.

Un sénateur républicain et un sénateur démocrate ont admis que les Etats-Unis ne pourront rien faire d'autre que de se retirer du Vietnam si le prochain gouvernement civil allait l'en prier. "Si le peuple ne veut plus continuer la guerre, ont dit les sénateurs, les Etats-Unis ne devraient pas la poursuivre à leur place."

Pour la première fois le haut commandement américain annonce que dans la semaine du 2 au 9 avril, les USA ont perdu plus d'hommes que les Sud-Vietnamiens, soit 95 tués, 501 blessés et 4 disparus, contre 67 tués et 211 blessés chez les Vietnamiens.

Enfin, la rumeur veut que Cao Ky se rende prochainement en Espagne rencontrer Nguyen Khan, ancien chef du gouvernement (de février à octobre 1964).

Ira-t-on jouer un jour au casino des Iles-de-la-Madeleine ?

MONT-JOLI. (PC) — Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec recommande l'implantation d'un casino et d'un port franc aux Iles-de-la-Madeleine dans le but d'attirer "le touriste de luxe", souligne-t-on dans un rapport d'une étude spéciale consacrée aux îles par les chercheurs du BAEQ.

Selon le BAEQ, les Iles-de-la-Madeleine offrent un éventail d'attraits qui n'existent nulle part ailleurs dans le Québec. Ces îles peuvent donc devenir, à la suite d'une publicité bien orchestrée, le petit paradis touristique du Québec.

On souligne que la construction d'une hôtellerie d'Etat munie d'une salle à manger de premier ordre et d'une cuisine spécialisée dans la préparation du poisson constitue de ce fait une priorité. On croit qu'un hôtel de 60 chambres ferait parfaitement l'affaire.

Les chercheurs du BAEQ soulignent que l'implantation d'un casino aux îles aurait un effet générateur des plus considérables. Une telle réalisation exige l'installation d'un complexe hôtelier et récréatif parfaitement organisé avec piscines, golf, spectacles, courses et excursions. Par ailleurs, l'établissement d'un port franc contribuerait à l'industrialisation et à la commercialisation des îles.

Abordant la question du transport entre les îles et la terre ferme, le BAEQ soutient que les touristes devraient pouvoir choisir entre quatre moyens de transport : le traversier, un service d'avion reliant les îles à Mont-Joli, directement ou via Moncton, au N.B., ou par l'entremise de la Coopérative de transport maritime et aérien qui a un service régulier entre Montréal, Québec, Rivière-au-Renard et les îles. On mentionne aussi la possibilité de doter les îles d'un hydroglisseur ou d'un vaisseau volant.

Selon les chercheurs du BAEQ, il faudrait s'assurer que ce qui fait présentement l'attrait touristique des îles soit sauvegardé car, fait-on remarquer, ce qui fait aujourd'hui le charme des îles pourrait en faire sa ruine du point de vue touristique mais il n'y aura aucun problème si la population demeure aussi hospitalière et ne cherche pas à exploiter le touriste.

Le président de l'Irak est tué dans un accident d'avion

BAGDAD. (PA, AFP) — Le président de l'Irak, le maréchal Abdel Salam Aref, qui avait survécu à plusieurs bouleversements politiques depuis huit ans, a perdu la vie hier soir avec deux de ses ministres dans un accident d'avion.

L'accident, apparemment provoqué par une tempête de sable, s'est produit au moment où le président de la république regagnait Bassorah où devait se poursuivre le programme de sa visite dans le sud du pays. L'avion est tombé dans une région difficile d'accès, les marécages de Ho Al Hammar, près du golfe Persique. Les deux ministres qui ont été tués dans l'accident sont le ministre de l'Intérieur, Abdel Latif Al Darraji, et le ministre de l'Industrie, Moustapha Abdallah.

Le président du conseil Abdel Rahman Al Bazzaz assume les fonctions de président en attendant l'élection du nouveau président par les membres du conseil des ministres et du conseil de la Défense. L'élection doit avoir lieu dans un délai d'une semaine, en vertu de la constitution.

Les funérailles du maréchal, âgé de 45 ans, auront lieu samedi.

Un deuil officiel d'un mois a été décrété par le gouvernement. L'Université de Bagdad et tous les établissements scolaires sont fermés en signe de deuil. Toutes les administrations publiques ont suspendu leurs activités pour la journée.



Abdel Salam Aref

Dès ce matin, des mesures exceptionnelles de sécurité avaient été prises dès l'annonce de la mort du chef d'Etat. Toutefois le couvre-feu qui avait d'abord été proclamé a été allégé pour permettre le fonctionnement normal des services publics et le ravitaillement de la population.

Les observateurs diplomatiques estiment que la disparition d'Aref pourrait bien déclencher une dure lutte de succession. La mort du chef de l'Etat irakien survient à un moment particulièrement difficile. Les derniers discours du maréchal Aref faisant appel à l'unité de tous les éléments de la population et rendant hommage à l'action unificatrice de l'armée traduisaient incontestablement

Voir IRAK en p. 2

"Si j'avais su que la RAQ voulait le terrain, je me serais tenu loin"

— Ernest Crépeault

par Pierre Olivier

"Si j'avais su que le gouvernement était intéressé, jamais je ne me serais permis d'approcher la transaction, même d'un mille . . . L'opinion publique ne permet pas de jouer là-dessus . . ."

C'est ce qu'a déclaré hier devant la Commission Smith M. Ernest Crépeault, le maire d'Anjou, dont la compagnie, Ernest Crépeault Inc., détenait des droits sur un des terrains qui devaient être achetés par la RAQ à Anjou.

Outre M. Crépeault, deux autres témoins ont comparu hier. Il s'agit de Me Gerald Le Dain, le conseiller juridique de la Régie, et du notaire Earl Kruger.

Au cours de son témoignage qui a duré plus de trois heures, Me Le Dain a éclairci certains points demeurés obscurs la semaine dernière.

Ainsi, c'est parce que Ernest Crépeault Inc., dont le président est également maire d'Anjou, détenait des droits sur les terrains et que cela risquait de constituer une "influence indue" sur les autorités municipales avec qui elle aurait à négocier l'obtention de services (eaux, égouts . . .) que la Régie des alcools du Québec a décidé d'annuler l'offre d'achat que le Royal Trust avait fait parvenir pour elle à Marker Realties en octobre 1964 sur les lots 432 et 483 à Anjou.

(On avait laissé entendre la semaine dernière que c'est parce que Ernest Crépeault Inc. y faisait un profit considérable.)

Me Le Dain a également expliqué que c'est parce que la Régie ne pouvait récupérer le million de dollars qu'elle avait payé au Royal Trust pour couvrir le montant de cette offre d'achat qu'elle s'est mise à négocier avec Me Sam Chait, l'avocat de Marker Realties.

Me Chait leur a alors expliqué que ses clients étaient propriétaires de plusieurs terrains sur l'île de Montréal et qu'ils pourraient éventuellement leur fournir un autre terrain ("alternative land"). On sait déjà que c'est M. Marc Boissonneault qui a ensuite négocié avec M. Moishe Katz de Kay Realties (Quebec) Ltd et qu'on en est ainsi venu à choisir les lots 1012, 1013, 1016 à LaSalle.

Autre détail révélé ce matin par Me Le Dain : ce n'est que lors de la signature du contrat de vente de Global Holdings Inc à la RAQ (17 novembre) que le Royal Trust remboursa le million de dollars.

Interrogé par le procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger, Me Le Dain a expliqué qu'après étude du dossier il en était venu à la conclusion que la Régie n'avait que peu de chance de gagner sa cause si elle était portée devant les tribunaux.

Selon lui, la seule présence de Ernest Crépeault Inc. ne constituait pas un argument de poids pour expliquer la décision de la Régie d'annuler l'offre d'achat . . . d'autant plus qu'après avoir pris cette décision en novembre 1964, elle avait changé d'idée en mai 1965

Voir RAQ en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 56 à 59, 62 à 73
Bandes dessinées / 26
Courrier "Que faire ?" / 24
Décès, Naissances, etc. / 75
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 52 à 54
Horoscope / 40
Loisirs et récréation / 26, 27
Mots croisés / 57
Nouvelles internationales / 61, 76
Nouvelles métro / 14, 16, 17
Nouvelles nationales / 21, 41
Radio et télévision / 50, 51
Sciences / 20
Spectacles et concerts / 30 à 32
Sports / 42 à 49 et 74
Tribunaux / 7
Vie féminine / 22 à 25
Vie mondaine / 23
Votre médecin / 10

RAQ

SUITE DE LA PAGE 1

et entrepris de compléter la transaction. Ce n'est qu'au début d'août qu'elle a définitivement abandonné l'idée de s'installer sur les terrains d'Anjou.

D'autre part, on a également appris ce matin que la transaction de La Salle devait originellement se faire par l'intermédiaire d'une compagnie des Bermudes appelée Equitable Company Ltd. Un projet d'offre d'achat à 66 cents le p.c. avait même été préparé mais Me Le Dain a alors déclaré que la Régie n'accepterait pas de titre des Bermudes.

C'est pourquoi la transaction s'est faite par l'intermédiaire de Global Holdings qui a elle-même acheté les terrains de Cangro (Bermuda) Ltd.

Autre point qui avait déjà été abordé la semaine dernière et que Me Le Dain a confirmé : la Régie savait que Global Holdings n'était pas propriétaire des terrains et qu'il faudrait passer par une série d'intermédiaires.

Me Bélanger lui a alors fait remarquer que l'on avait annulé le mandat de Simpson, Riddell, Stead & Associés à Anjou justement parce qu'il y avait des intermédiaires. Le témoin a expliqué que ce n'est pas la présence des intermédiaires qui a fait annuler leur mandat mais bien le fait que la Régie n'avait pas été mise au courant.

Me Bélanger lui a ensuite demandé si la teneur de l'offre d'achat envoyée à Global Holdings ne risquait pas de les placer dans une situation analogue. Me Le Dain s'est contenté de répondre "qu'il s'était fié au bon sens et au bon jugement d'un avocat pour qui il avait beaucoup de respect."

Interrogé par le procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger, Me Le Dain a ensuite expliqué qu'il avait négocié avec Moishe Katz et qu'il croyait que celui-ci négociait au nom de Me Chait qui, lui, représentait les propriétaires.

Autre fait intéressant : Me Le Dain ne s'est occupé du prix, tant à Anjou qu'à LaSalle, que pour vérifier s'il était juste. Il a déclaré hier que cela n'était pas sa responsabilité.

Comme tous les témoins qui l'ont précédé (à l'exception de Maurice Mayer qui a identifié Ed Nixon Davis comme propriétaire de Cangro (Bermuda) Ltd., il ne connaît pas les noms des directeurs de Cangro (Bermuda) Ltd. et de Global Holdings Inc. Au cours de son interrogatoire, Me Bélanger a également révélé un détail nouveau : Cangro (Bermuda) Ltd. aurait changé de directeurs vers la mi-septembre, soit avant la transaction de LaSalle.

Quant à M. Ernest Crépeault qui a été appelé à témoigner au cours de l'après-midi, il a déclaré qu'il ne savait pas que la Régie était intéressé aux terrains d'Anjou et qu'il se serait bien gardé de prendre part à la transaction s'il l'avait su.

Il a expliqué que, par l'intermédiaire de Ernest Crépeault Inc. et Les Immeubles Anjou Ltée, dont il est respectivement président et gérant, il avait agi comme courtier pour Morris Feinstein.

Ainsi tentait-il depuis environ deux ans d'obtenir des options sur le lot 483. Le 15 septembre 1964, son offre d'achat fut finalement acceptée par la Succession Vanier qui en était propriétaire pour 33 cents le pied carré. C'est quelques semaines plus tard que MM. Morris Feinstein et Moishe Katz sont allés le voir et lui ont demandé d'accepter une offre d'achat de Marker Realties pour 53 cents le pied carré.

Cette offre fut signée par M. Crépeault le 16 octobre. Marker Realties ne s'y étant pas soumis, il n'a pas fait de réclamation parce que, selon lui, il s'agissait d'une option et non d'une offre d'achat en bonne et due forme. Me Bélanger n'est cependant pas d'accord sur ce point.

Il a ajouté que M. Katz lui a simplement dit qu'une grosse compagnie était intéressée à s'installer à Anjou. Ce n'est que par les journaux qu'il allait apprendre quelques mois plus tard qu'il s'agissait de la Régie des alcools. Il a dit qu'il s'était alors réjoui en apprenant cette nouvelle parce que la Régie allait s'installer ailleurs qu'à Anjou.

Il a expliqué son attitude en disant que les organismes publics ne paient pas de taxes municipales et que c'est donc plus ou moins intéressant de les voir s'installer.

Interrogé par Me Bélanger, il a dit qu'il ne connaissait pas l'existence de Marker Realties avant d'en lire le nom dans les journaux il y a quelques jours et qu'il n'a jamais donné d'instruction de préparer deux contrats de vente (de la succession Vanier à Ernest Crépeault Inc. et de Ernest Crépeault Inc. à Marker Realties).

Interrogé par le procureur de la Régie, Me Jules Deschênes, il a déclaré que le prix du lot 483 était passé de 18 cents le pied carré à 33 cents dans les six mois qui ont précédé l'acceptation de son offre d'achat du 15 septembre 1964 par la succession Vanier. Selon lui, cette hausse est normale et correspond au développement industriel d'Anjou qui se dirigeait vers l'ouest.

Il a également expliqué au cours de son témoignage que M. Morris Feinstein manquait d'argent pour acheter le terrain en mars 1965 et qu'il avait investi sa commission pour l'aider.

Le dernier témoin appelé à comparaître hier fut le notaire Earl Kruger. Morris Feinstein avait souligné la semaine dernière qu'il lui avait demandé de prendre des options sur le lot 482 en 1964 et qu'il les avait inscrites au nom d'une de ses compagnies, Marker Realties. M. Feinstein avait spécifié qu'il ne connaît pas les directeurs de cette compagnie.

Me Kruger a donc expliqué que la compagnie a été incorporée en 1958 et qu'il agit comme contrôleur. Sa femme, Lena Reiskind, en est la présidente.

Interrogé par le procureur du gouvernement, il a expliqué que la compagnie a accepté l'offre d'achat du Royal Trust pour Morris Feinstein. C'est au cours de la première semaine d'octobre qu'ils se sont entendus verbalement sur l'utilisation de Marker Realties.

Me Kruger a précisé que la compagnie a touché $9,300 pour ses services et que son rôle devait se limiter à faire une offre et à accepter une offre.

Il a ensuite déposé une série de documents se rapportant à la transaction d'Anjou. L'audience a alors été ajournée. Me Kruger reviendra demain matin. On s'attend également à voir comparaître M. Moishe Katz de Kay Realties (Quebec) Ltd.



M. M. O. Morgan, président par intérim du Memorial University a annoncé hier que cette maison de haut savoir conférera six doctorats honorifiques lors de la remise des diplômes le 14 mai. Parmi les titulaires, il convient de relever les noms de M. Ernest R. Rouleau, (à gauche) de l'Université de Montréal qui recevra un doctorat en sciences et de M. Eugene Forsey (à droite), directeur de la recherche au Congrès du travail du Canada qui recevra un doctorat en lettres.

ENTREPRENEURS

SUITE DE LA PAGE 1

(CSN-FTQ), l'on en est venu à un accord sur les conditions d'une entente qui couvrirait plus de 80 pour 100 des 50,000 ouvriers de la construction à Montréal.

M. Herbert a ajouté que l'entente approuvée par la CSN et la FTQ prévoit des augmentations de salaires et des bénéfices marginaux les plus importants et les plus rapides qu'on ait jamais négociés au Canada pour les catégories d'ouvriers auxquelles elles doivent s'appliquer.

D'ici deux ans les salaires et les bénéfices marginaux qui y sont prévus seront égaux et souvent plus élevés que ceux en vigueur ailleurs au Canada. L'entente prévoit une hausse générale de salaires d'environ 40 pour 100 de même qu'une augmentation de 5 cents l'heure le 1er janvier 1967, montant qui sera versé à un plan de sécurité sociale.

Un télégramme à la CSN et à la FTQ

L'Association de la construction a fait parvenir hier un télégramme aux deux centrales syndicales (CSN-FTQ) leur demandant d'inviter leurs membres à reprendre le travail sur les chantiers de la métropole. Le document ajoute que la partie patronale est prête à signer l'entente qui a déjà été approuvée par les deux comités de négociations (CSN-FTQ) dans les termes convenus. Enfin le télégramme précise que la partie patronale recommande, dans l'intervalle, que les entrepreneurs ouvrent les chantiers. Le président de l'Association de la Construction, M. Herbert a déclaré qu'aucune réponse n'est encore parvenue à l'association de la part des syndicats.

La violence ne règlera rien

M. Herbert a avoué que certains directeurs de chantiers ont préféré cesser les opérations, hier, par crainte d'actes de violence. Il a toutefois ajouté qu'aucune menace ne saurait à l'avenir faire cesser le travail dans les chantiers. Il a déclaré qu'effectivement, hier, des représailles assez violentes ont éclaté à divers endroits.

Six électriciens qui travaillaient dans un chantier de la rue Université, dans l'ouest de la ville, ont été cernés par une trentaine d'hommes. Des coups ont volé mais, heureusement, personne n'a été sérieusement blessé. D'autres échauffourées ont éclaté à l'angle des rues Cavendish et Sherbrooke. M. Herbert croit qu'il s'agit surtout de l'oeuvre d'une poignée de syndiqués et que la CSN dans l'ensemble ne saurait être blâmée de ces actes.

La CSN ne représente qu'une poignée des grévistes

Seulement 20 pour 100 des ouvriers en grève appartiennent à un syndicat affilié à la CSN. Les autres sont membres de divers syndicats, principalement la FTQ. Même si les ouvriers affiliés à la FTQ ne sont pas techniquement en grève, il se pourrait que, moralement, ils continuent d'appuyer leurs confrères de la CSN. C'est du moins ce qui s'est produit hier dans plusieurs chantiers.

Le groupe de la FTQ s'est réservé le droit de consulter ses membres pour décider si oui ou non il continuera de faire la grève. La procédure peut prendre de 48 à 72 heures. Tous les syndicats de la FTQ qui ont jusqu'à maintenant pris un vote sur la question ont accepté les dernières offres patronales, rejetant ainsi l'idée de faire la grève.

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

les inquiétudes ressenties par le chef de l'Etat.

Son frère lui succéderait

Dès maintenant, l'opinion la plus répandue dans toutes les capitales arabes, c'est que le candidat le plus favorisé est le frère du maréchal Aref, le général Abdel Rahman Aref, chef d'état-major par intérim de l'armée irakienne, qui se trouve actuellement en mission officielle à Moscou. Il avait été chargé de rétablir spectaculairement les relations amicales entre l'Irak et l'URSS et aussi de conclure un accord assurant aux forces armées le bénéfice de fournitures d'armes modernes par l'Union soviétique.

Il avait été à différentes reprises l'intermédiaire entre le commandement de l'armée et le gouvrenement irakien. Il avait pu, grâce à la confiance qu'il avait inspirée aux chefs des grandes unités, déjouer en quelques heures le complot contre le régime de septembre 1965.

Depuis qu'il avait été désigné à la présidence par les militaires en février 1963, le maréchal Aref avait maintenu un contrôle précaire sur les factions politiques et religieuses rivales de son pays.

Aref avait accédé à la présidence dans le coup d'Etat militaire de février 1963 qui avait renversé et exécuté Abdel Karim Kassem et installé le parti Baas au pouvoir. Mais il ne devint vraiment le maître du pays que neuf mois plus tard dans un autre coup d'Etat dont il profita pour assumer les pleins pouvoirs. Il avait résisté depuis à au moins deux tentatives de coups d'Etat.

SPEQ

SUITE DE LA PAGE 1

M. Courcy a rappelé les événements qui ont précédé le déclenchement de journées d'étude par le syndicat :

"Le 1er avril, le négociateur du gouvernement a indiqué aux négociateurs du SPEQ qu'il était disposé, à 48 heures d'avis, à les rencontrer à nouveau s'ils le désiraient.

"Le syndicat n'a pas repris les négociations depuis cette date et en dépit de l'ordonnance de la CRT, édictant l'enseignement comme service essentiel à cette période de l'année et interdisant de ce fait la grève, environ 2,000 membres ne sont pas retournés au travail, hier matin. Ceci avec l'approbation de leur bureau exécutif syndical.

Pour ces raisons, le gouvernement a demandé une injonction intérimaire, en attendant le 25 avril, alors qu'auront lieu les auditions en vue de l'ordonnance ou du refus de l'injonction principale.

D'ici là, l'ordre a été donné aux enseignants "de suspendre toutes actions et opérations, y compris le piquetage, relatives à la grève illégale en cours et d'y mettre fin instantanément et de révoquer tout ordre et toutes directives ou recommandations quelconques aux dits enseignants de ne pas se rendre au travail."

Un service essentiel

Dans sa requête, déposée en Cour supérieure, le gouvernement fait valoir plusieurs objections à la grève du SPEQ, en plus de signaler la décision de la CRT, qui est rendue "complètement inefficace" par les journées d'étude :

• La grève en cours a pour but principal de contraindre le gouvernement à accepter une convention collective comportant des conditions et stipulations tellement onéreuses qu'une telle convention ne serait pas dans l'intérêt public.

• Dans les écoles normales, relevant du ministère de l'Education, au-delà de 2,000 élèves finissants sont exposés à ne pouvoir subir les épreuves de fin d'année et à ne pouvoir obtenir leur certificat de compétence, ce qui, par le fait même, créera une carence de professeurs à la reprise des cours en septembre 1966 et affectera directement environ 30,090 élèves.

• Dans l'enseignement spécialisé, environ 4,600 élèves finissants des écoles de technologie voient leur année académique et leur diplôme sérieusement mis en danger, sans compter les milliers d'autres élèves qui seront fatalement retardés d'un an dans leurs études, à cause de la grève et l'absence du maintien des services essentiels.

• Dans le secteur de l'enseignement technique en particulier, la grève en cours ajoute au marasme et à la situation tendue qui existe déjà, par suite de changements dans les méthodes d'examens, dans le calendrier scolaire et de la grève des étudiants à l'automne 1965.

• Dans le domaine de l'enseignement agricole, quantité d'expériences sur les plantes et les animaux ne peuvent être pratiquées, interrompant de façon irrémédiable les travaux de recherches en cours, lesquels travaux ne peuvent se faire de façon profitable qu'à la présente période de l'année.

INGENIEURS

SUITE DE LA PAGE 1

arbitre, M. Cardin, directeur du département des relations industrielles à l'université Laval, un des spécialistes au Québec du syndicalisme de cadres.

Or il appert que l'Hydro et le syndicat ont rejeté l'application des articles concernant le fonctionnement du comité et l'arbitrage.

Le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, a soutenu hier que c'est le directeur général de l'Hydro, M. Robert-A. Boyd qui a refusé l'arbitrage, "parce qu'il n'aimait pas les écrits de M. Cardin". Mardi, le directeur du service des relations syndicales, M. Roger Martin, avait déclaré que c'était le syndicat qui avait rejeté cet arbitrage. M. Martin s'en tient toutefois, pour sa part à l'arbitrage des mésententes sur l'application de l'accord.

Plusieurs syndiqués sont résolus à jouer le tout pour le tout. Il leur apparait que le présent conflit est une épreuve de force "brutale" entre l'Hydro et leur syndicat. "Nous faisons du syndicalisme ouvrier, parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Il faudra forcer l'Hydro à parler intelligemment", a lancé un membre.

Le noeud du litige

Les exclusions syndicales sont le noeud du problème. En vertu des critères de l'employeur, 250 ingénieurs (sur 600) seraient exclus de l'unité de négociation. Le syndicat est prêt à admettre 134 exclusions.

Au lieu de critères proprement dit, les deux parties s'étaient entendues sur une description de paliers de commandement à trois niveaux : direction, cadres intermédiaires, et maitrise. Or les appellations données aux cadres intermédiaires et les fonctions que l'Hydro leur assigne, font que les ingénieurs des chantiers dits résidents, ceux des travaux, ceux désignés comme les chefs de service à l'outillage ou au prix de revient sont tous exclus.

Le syndicat soutient que dans ces conditions, il est impossible de parler de syndicalisme de cadres. C'est pourquoi ses membres ont rejeté hier ces articles établissant la juridiction syndicale.

La bataille que livrent ces ingénieurs apparait tellement importante aux yeux des "professionnels" à l'emploi du gouvernement provincial, qu'il pourrait survenir une grève de solidarité chez ces derniers.

On a appris hier, au cours de l'assemblée que les 800 membres des syndicats d'ingénieurs et d'autres syndicats de professionnels et d'interprofessionnels du gouvernement provincial, songeaient à donner un appui tangible aux ingénieurs en grève de l'Hydro. On n'aurait pas exclus l'arrêt de travail ou la tenue de "séances d'étude".

L'an dernier, les ingénieurs de l'Hydro avaient débrayé seulement pour faire reconnaitre leur unité de négociation. Cette année, il y a aussi le problème de la négociation d'une convention collective relié à la grève.

LA FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

Conseil des métiers de la construction aussi président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, nous a déclaré hier soir au téléphone qu'indépendamment de la grève déclenchée hier par les ouvriers de la CSN, son groupe réclamera l'extension par décret de ce nouveau contrat dans un rayon de dix milles de Montréal.

Quant aux syndicats en grève affiliés à la CSN, M. Ménard commente: "Qu'ils se détruisent, nous n'avons pas d'objection à cela. . . Je n'ai pas le culte des centrales; je fais passer les droits des travailleurs avant."

C'est donc dire que si le front commun que la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux avaient monté pour ces négociations n'est pas encore officiellement effrité, il est dangereusement miné.

Un double vote qui finit en faveur de la grève

Même si le vote n'a pas encore été pris dans tous les syndicats de la FTQ, déjà la grande majorité a rejeté l'idée d'un arrêt de travail.

Hier soir c'était au tour des 600 plâtriers affiliés à la FTQ d'accepter les conditions patronales. Jusqu'à maintenant, seuls les 400 "finisseurs de ciment" de la centrale ont opté pour la grève, mais par une faible marge et non sans quelques difficultés de procédure.

Au premier scrutin, pris hier soir, les "finisseurs de ciment" ont voté la grève par une marge de trois voix.

Devant une si mince majorité, M. Ménard a demandé aux intéressés s'ils voulaient voter une deuxième fois. Ce qu'ils firent avec le résultat que ce deuxième tour de scrutin donna une voix de majorité contre la grève.

Les protestations furent si vives qu'en fin de compte, il fut décidé que seul le premier vote était valable.

"Une grève provoquée par des activistes"

Les votes dans les autres syndicats groupant les menuisiers, les "mécaniciens industriels", les peintres et les briqueteurs seront pris d'ici la fin de semaine. Il s'agit toutefois de groupes qui sont maintenant minoritaires.

Quant à la grève déclarée par les 12,000 ouvriers de la construction affiliés à la CSN, M. Ménard est d'avis qu'elle ne représente pas le sentiment de la majorité.

Selon lui, ce n'est qu'un petit groupe d'activistes qui a poussé à l'arrêt de travail les ouvriers de la CSN, malgré la recommandation de leurs dirigeants d'accepter les offres patronales.

"Si nous cédons à la peur, a commenté M. Ménard, ce sera le chantage tout le temps..."

Et les syndiqués de la FTQ qui se sont abstenus de travailler hier, malgré la directive des chefs leur demandant de ne pas respecter la grève ?

M. Ménard répond qu'il s'est agi d'une confusion qui, à son avis, ne se répétera pas aujourd'hui, même si certains ne risqueront pas de recevoir des coups en allant travailler.

Le leader syndical met la grève de la CSN sur le compte des "jeunes qui ne veulent pas attendre", qui voudraient rattraper d'un seul coup le retard qu'ils ont sur les ouvriers de Toronto.

En continuant le militantisme, soutient M. Ménard, nous finirons par rejoindre, par étapes, les gars de Toronto.

Deux choses que les grévistes réclament et que M. Ménard juge irréalisables: l'avis de congédiement de trois jours et un régime d'ancienneté.

Selon lui, si l'avis de trois jours était exigé, les ouvriers quitteraient probablement l'employeur avant, le laissant en plan avec des coulées de ciment, ce qui pourrait, a-t-il dit, causer de sérieux dégâts.

Quant à l'ancienneté, pour M. Ménard elle est impossible à assurer à cause du nombre de chantiers et d'employeurs. Il se demande s'il devrait s'agir de l'ancienneté sur un chantier ou avec un même employeur.

"Ça donnerait un "paquet" de griefs, on serait en grève continuelle", a conclu le chef syndical.

L'amour pénètre dans l'homme par les yeux et dans la femme par les oreilles.

Proverbe polonais

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions des Laurentides et de la Mauricie :** nuageux avec période ensoleillées. Température saisonnière. Vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe et La Tuque 30 et 50.

Régions d'Ottawa, Montréal, Cantons de l'Est : ensoleillé avec périodes nuageuses. Peu de changement. Vents légers. Minima et maxima à Montréal 40 et 55; Ottawa 35 et 55; Sherbrooke 30 et 50.

Régions de Québec, Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspésie : temps clair avec périodes nuageuses. Température saisonnière. Vents légers. Minima et maxima à Québec 32 et 50; Chicoutimi 25 et 50; Baie-Comeau 20 et 45; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Sept-Iles 25 et 45; Gaspé 25 et 40.

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
Aussi TEST PREGNOSTICON
sensible après retard de 8 jours 8.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc. . . .
PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN • CHOQUETTE
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

POURQUOI ATTENDRE?
ALSCO
Matériaux de construction en aluminium
REMPLACEZ MAINTENANT VOS FENÊTRES EN BOIS
par les
FENETRES PERMANENTES EN ALUMINIUM
SOLIDITE — CONFORT — BEAUTE — FONCTIONNEMENT PARFAIT
DEMANDEZ AUSSI DES RENSEIGNEMENTS SUR NOS
PORTES -- AUVENTS -- CLAPBOARD
Appelez 279-8551 1530 est, Beaubien Montréal

COMPAREZ CES BAS PRIX STABILISES AUX PHARMACIES CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"

COLD CREAM Nettoyant — Crème idéale pour enlever fond de teint. 14 oz. Régulier 1.49. Notre Prix 97¢
LAIT DE MAGNESIE — Bouteille de 16 oz. Notre Bas Prix 57¢
SELS DE SANTE — A l'anglaise. Un remède idéal contre maux de tête causés par excès de bile, indigestion et constipation. Boite de 16 oz. 79¢
HUILE MINERALE LOURDE INODORE-INSIPIDE — 16 oz 69¢ | 40 oz 1.39

ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS

SPRAY NET ADORN		1.48 - 2.49
Rég. 2.00 Permanente Toni	Notre Prix STABILISE	1.38
Rég. 2.25 Colorant New Dawn	Notre Prix STABILISE	1.89
Rég. 35¢ Kleenex Boîte de 400	Notre Prix STABILISE	2/59¢
Rég. 1.85 Clairol Regilaire	Notre Prix STABILISE	1.19
RESDAN POUR CHEVEUX		1.29 - 1.89
Rég. 99¢ Spray Net Lady Pat	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.40 Cepacol 14 oz	Notre Prix STABILISE	1.09
Rég. 51¢ Kotex Boîte de 12	Notre Prix STABILISE	2/89¢
Rég. 98¢ Listerine 14 oz	Notre Prix STABILISE	73¢
Rég. 2.49 Couches Flushabye	Notre Prix STABILISE	1.98
FOAMY POUR LA BARBE		89¢ - 1.19
Rég. 1.29 Huile Johnson	Notre Prix STABILISE	89¢
Rég. 98¢ Poudre Johnson	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.09 Pâte à Dents Colgate	Notre Prix STABILISE	81¢
Rég. 69¢ Pâte à Dents Crest	Notre Prix STABILISE	59¢
LAMES D'ACIER GILLETTE		62¢ - 1.19

ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS

BOULES OU FLACONS A MITES		29¢
Rég. 1.09 Vapo-Rub Vick	Notre Prix STABILISE	87¢
Rég. 64¢ Vatronaol Vick	Notre Prix STABILISE	64¢
Rég. 1.25 Antiphlogistin Rub	Notre Prix STABILISE	98¢
Rég. 1.19 Sels de Fruits Eno	Notre Prix STABILISE	83¢
A.S.A. 5 GRAINS 300 Tablettes		98¢
Rég. 1.69 Bromo-Seltzer	Notre Prix STABILISE	1.39
Rég. 1.50 Magnolax 20 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.39 Tablettes Phillip	Notre Prix STABILISE	99¢
Rég. 1.50 Agarol 16 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.25 Absorbine Jr. 4 oz	Notre Prix STABILISE	98¢
DARAZENE TUE LES MITES	2 lb	59¢
Rég. 6.60 Paramettes 125	Notre Prix STABILISE	3.69
Rég. 5.50 Sirop Paramette	Notre Prix STABILISE	3.49
Rég. 4.25 Gouttes Ostoco 50 cc	Notre Prix STABILISE	3.39
Rég. 5.30 Tablettes Sucaryl	Notre Prix STABILISE	3.98
CORICIDIN		87¢ - 1.49 - 2.99

LAMPES PHOTOFLASH — CLAIRES OU BLEUES

AG-1	1.48
M-2	1.57
M-3	1.90
PRESS-25	1.90

TABLETTES MAGNESIE — NOTRE BAS PRIX — 100 47¢ | 300 93¢
SACCHARINE TABLETTES SOLUBLES — Bouteille de 1000 — 1/4 grain 89¢ | 1/2 grain 98¢
VAL-U-COTTON — Coton d'hôpital absorbant — Roul. 1 lb Rég. 1.19 NOTRE PRIX STABILISE 89¢

LES PHARMACIES CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"
LIVRAISON LOCALE RAPIDE — STATIONNEMENT GRATUIT

CENTRE D'ACHATS	CENTRE D'ACHATS	CENTRE D'ACHATS	CENTRE D'ACHATS
DORVAL	DOMAINE	BEACONSFIELD	PIERREFONDS
631-1827	256-1669	697-4550	626-6668

Cabanon
VENTE PRÉ-EXPOSITION
jusqu'au 22 avril
IMPORTANTE REMISE-CADEAU
sur nos tentes et tentes-remorques
PLAN MISE-DE-COTE





QUELQUES EXEMPLES SUR NOS TENTES
11'4" x 7'10" $89.00
12' x 15' avec annexes $159.00
14' x 16' avec annexes $199.00

Coleman
Poêle $14.95
Lampe $13.95
Chaufferette $13.95

TENTES-REMORQUES APACHE
La plus vendue en Amérique
Tentes remorques de fabrication canadienne

NOUVEAU MAGASIN
371 av. Prés. Kennedy 844-8495
ENTRE ONTARIO ET SHERBROOKE A L'OUEST DE BLEURY
• BASEBALL • GOLF • VETEMENTS pour tous SPORTS • TIR à L'ARC • FOOTBALL • SPORTS • POIDS ET HALTERES
Et toujours grande vente de Déménagement
AU 2230 GILFORD (AU SUD DE ST-JOSEPH ENTRE DELORIMIER ET MESSIER) 522-8770
Tentes démonstrateurs "ROTONDE"
Toute offre raisonnable sera étudiée,

Rupture des négociations entre la Fraternité des agents de train et le Canadien National

OTTAWA — (PCf) — Des chefs syndicaux ont révélé aujourd'hui que les pourparlers en vue de la conclusion d'une convention collective entre les Chemins de fer nationaux et la Fraternité des agents de train avaient été interrompus.

Le ministre du Travail a été saisi d'une requête visant à l'établissement d'un conseil d'arbitrage fédéral pour trouver une solution à cette dispute. Environ 9,000 chefs de train, serre-freins, contremaîtres, employés de gare de triage sont membres du syndicat qui négociait avec les chemins de fer.

Par ailleurs, les pourparlers que la Fraternité des agents de train a entrepris avec le Pacifique Canadien pour 8,500 autres de ses membres, se poursuivent toujours.

Le syndicat réclame une hausse de salaire horaire de 90 cents pour les employés de gare de triage et une augmentation de salaire de 15 pour cent pour les équipes de train. Il demande aussi la journée de six heures de travail sans réduction de paie pour les équipes de train. Le syndicat signale que plusieurs employés travaillant sur les trains travaillent plus de 40 heures par semaine.

Selon les chiffres donnés par les Chemins de fer nationaux, les chefs de train touchaient en moyenne l'an dernier $100 par semaine et les agents de train $130 lorsqu'ils travaillaient sur les trains en circulation. Le syndicat note pour sa part que les contremaîtres dans les cours de triage gagnent actuellement en moyenne $2.66 l'heure et leurs subalternes $2.46.

Le vice-président du syndicat, M. W. P. Kelly affirme que peu de progrès a été réalisé pour les questions monétaires depuis le début des négociations avec les Chemins de fer nationaux, il y a deux mois.

Qui connaissait l'homme trouvé mort dans le port?

Les policiers ont lancé un appel à la population en vue d'identifier un homme dont le cadavre aux bras tatoués vient d'être découvert dans le port de Montréal, apparemment à l'issue d'un séjour de plusieurs semaines dans l'eau glacée.

Le mort, dont les causes du décès n'ont pas été révélées, paraît âgé de 30 à 40 ans, mesure 5 pieds 10 pouces et pèse de 180 à 190 livres. Les cheveux courts coupés en brosse, on l'a trouvé vêtu d'un pantalon de toile bleu et d'un coupe-vent de teinte "charcoal" en nylon à la doublure rouge vif.

Au bras gauche il porte le tatouage d'un drapeau canadien et celui des mots "True Love" au bras droit. A défaut de la moindre pièce d'identité, les policiers n'ont découvert sur le malheureux qu'un bout de papier portant les lettres et chiffres suivants : D.V.A. A.D. 8-62.

Toute personne susceptible d'apporter quelque renseignement sur la macabre découverte est priée d'entrer en communication avec le sergent-détective Léo Boisjoly, en composant 872-3470.

Vol à main armée dans une pharmacie

La police a retrouvé hier après-midi l'auto volée dont s'étaient servis deux bandits pour perpétrer un hold-up de $200, vers 1 h. 45 cet après-midi, à la pharmacie Lafontaine, située au 3719 de la rue Lafontaine.

L'un des suspects était armé d'un revolver noir de gros calibre. Les bandits ont commis leur forfait sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré, cependant.

L'auto a été retrouvée, rue Cuvillier, non loin de la n'ont qu'une vague description des voleurs, qui seraient d'âge moyen.

GREFFIER

SUITE DE LA PAGE 3

ment nommé, en mars 1960, greffier et directeur du Service du secrétariat.

M. Morin a été à l'oeuvre sous les maires Méderic Martin, Camillien Houde, Fernand Rinfret, Adhémar Raynault, Sarto Fournier et Jean Drapeau, et sous les présidents du comité J.-A.-A. Brodeur, A.-D. Desroches, J.-Allan Bray, Tancrède Fortin, Maurice Gabias, J.-M. Savignac, Ovide Taillefer, J.-O. Asselin, Pierre DesMarais et Lucien Saulnier.

En outre, M. Morin a agi en qualité de président d'élection aux élections générales de 1960 et 1962 et aux élections complémentaires de Rivière-des-Prairies (1963) et de Saraguay (1964), après avoir participé à la préparation de plus d'une douzaine d'élections municipales.

Hôpital de Chicoutimi exonéré de tout blâme pour la deuxième fois

CHICOUTIMI. (PCf) — Pour la deuxième fois depuis le début du mois, l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi a été exonéré de tout blâme à la suite de la mort par strangulation le 19 février dernier d'une fillette de 30 mois, Judy Navrot, enfant de M. Alexander Navrot, de Bagotville.

Le 5 avril dernier, un jury du coroner exonérait de toute négligence le même hôpital à la suite de la mort par strangulation de la jeune Sonia Lavoie le 15 janvier.

Les jurés ont délibéré durant une quinzaine de minutes, mardi, avant de rendre leur verdict dans l'enquête présidée par le coroner, le Dr François Brisson.

Recommandations du jury

Comme dans le cas de la jeune Lavoie, les jurés ont suggéré aux autorités de l'hôpital d'interdire l'usage de corsets servant à immobiliser les enfants et de trouver d'autres moyens pour les immobiliser. Ils ont également recommandé à l'institution d'étudier la possibilité d'obtenir des lits d'enfants offrant une meilleure sécurité en ayant des bords plus élevés pour permettre aux enfants de se mouvoir en toute sécurité.

Depuis ces deux incidents, les gardes-bébés ont reçu l'ordre de visiter les enfants à des intervalles de 15 minutes.

Tous les médecins appelés à témoigner, ont été unanimes à reconnaître que la fillette était morte par anoxie cérébrale causée par la pression des cordons du corset sur le cou de l'enfant.

La fillette avait été hospitalisée le 16 février dernier pour une intervention chirurgicale du strabisme.

Me Romuald Roy, qui représentait la famille Navrot, s'est vu refuser une demande d'autopsie par le coroner. Ce dernier a soutenu qu'il était satisfait des rapports selon lesquels l'enfant serait mort d'anoxie cérébrale causée par la strangulation.

L'avocat Roy exhiba un certificat de décès sur lequel on mentionnait que la jeune Navrot était morte par "suicide" au lieu d'une mort accidentelle. Le Dr Gilles Tremblay, qui signa le certificat de décès, expliqua que c'était une erreur et que le tout avait été corrigé. Il a souligné qu'il s'agissait d'une erreur, car, à l'âge de 30 mois, il ne peut être question d'une mort par suicide.



Adolescente disparue

Mlle Pierrette Richer, une adolescente de 17 ans, domiciliée à Saint-Joseph-de-St-Hyacinthe, est disparue mystérieusement, lors de son retour d'une salle de danse. D'après les agents de la Sûreté québécoise, dans la ville maskoutaine, elle n'aurait donné aucun signe de vie depuis le 16 octobre. Mlle Richer mesure cinq pieds et un pouce ; elle pèse environ cent quinze livres. De teint moyen, elle porte des cheveux bruns et présente bien. Au moment de sa disparition, elle était revêtue d'un costume d'étudiante, ainsi que d'un manteau de cuir jaune clair.

Encore une élection municipale à Pincourt

PINCOURT. (J. D. G.) — Les citoyens de la ville de Pincourt seront tout probablement appelés à se présenter aux urnes le dimanche premier mai, afin d'élire un conseiller municipal, par suite de la démission de Mme Patricia Turcot, élue au siège numéro quatre, le 14 février 1965. Il s'agit de la troisième démission du genre depuis les élections générales au mois de novembre 1964, puisque les échevins Charles Bahner et Peter Hamel se sont déjà retirés de la scène municipale.

La présentation des candidats aura lieu le lundi 25 et les élections le dimanche suivant, s'il y a lieu. Les citoyens de Pincourt se prévaudraient ainsi de leurs suffrages pour une huitième fois en deça de deux ans. Ils se prononçaient sur des referendum en mai 1964 et le 6 janvier cette année. Les autres conseillers municipaux de la ville de Pincourt sont MM. Darie Huneault, Lionel Morrissette, Roger Goyette, Gerhard Beck et Claude Tremblay. Le maire est M. Val D'Ambrosio.

La "Grande Allée" sera-t-elle "l'allée du Maine" à l'Expo !

AUGUSTA, Maine. (PA) — Les responsables de l'Expo 67 ont été priés de baptiser "Allée du Maine" une des avenues qui sillonneront le cadre du rassemblement universel prévu pour l'an prochain.

Il s'agit de l'artère présentement désignée sous le nom de "Grande Allée" et sur laquelle s'élèvera le pavillon de l'Etat du Maine.

Le directeur du futur pavillon du Maine, M. Clarence McKay, a déclaré hier que la "Grande Allée" n'avait pas été baptisée officiellement et que l'appeler "Allée du Maine" constituerait à la fois un hommage à l'un des rares Etats des Etats-Unis qui ont décidé la construction d'un pavillon à l'Expo et à l'endroit de M. Stanley R. Tupper, le commissaire général du pavillon des Etats-Unis.

La "Grande Allée", en effet, doit aussi conduire au pavillon des Etats-Unis.

Accusé haïtien en séjour au Maroc

SAINT-JEROME (C. B.) — C'est en vain que le nom du Dr Frank Casimir, âgé d'une quarantaine d'années, se répercuta dans les couloirs du palais de Justice à Saint-Jérôme. Il n'était pas là pour répondre de l'accusation d'une tentative d'avortement sur une adolescente de Saint-Antoine-des-Laurentides, âgée de seize ans.

Depuis deux ans, ce médecin d'origine haïtienne est à l'emploi d'une agence internationale de bien-être au Maroc. Son absence au tribunal, à Saint-Jérôme, n'a causé toutefois aucune surprise. C'est la seconde fois, en quelques mois, que l'incident se produit.

Aux assises d'automne, son nom avait été vainement appelé. Le juge Fernand Legault n'avait pas annulé le cautionnement de $5,000 que Casimir avait obtenu du magistrat, au terme de son instruction préliminaire. Le tribunal avait toutefois émis une ordonnance afin que les deux personnes, qui s'étaient portées garantes, assurent la présence du prévenu.

Le procureur, Me Charles-H. Cliche, a présenté une requête au juge Yves Leduc dans le but que le cautionnement, cette fois, soit noté. Le président du terme en cours a refusé de trancher la question. Il a préféré la référer à son collègue de la Cour supérieure, le juge Legault.

Vol d'un réticule

Comme Mlle Odette Allard, 2100, St-Denis, arrivait chez elle hier soir un voyou lui a décroché un direct à la figure, cassant ses lunettes, puis lui a arraché son réticule contenant $15.

10 GRANDS JOURS D'AUBAINES EXCEPTIONNELLES !

VENTE À 1¢ REXALL

A compter d'aujourd'hui jusqu'à samedi 23 avril inclusivement

VOUS OBTENEZ 2 ITEM REXALL POUR LE PRIX REGULIER D'UN ITEM PLUS 1¢ SEULEMENT.

Tous les produits Rexall offerts en vente par la Pharmacie Montréal sont de première qualité.

PLACEZ VOS COMMANDES MAINTENANT en ajoutant un sou vous obtenez deux fois plus pour votre argent.

845-7251 JOUR ET NUIT

LIVRAISON GRATUITE
JOUR et NUIT par tout le Grand Montréal
avec un minimum d'achat de $2.00 (Prescriptions exceptées)

OUVERT JOUR ET NUIT
Nous ne dormons jamais

STATIONNEMENT GRATUIT
Une demi-heure de stationnement gratuit avec achat de $1.00
Notre terrain est situé rue St-André, juste au sud de Ste-Catherine

916 est, rue Sainte-Catherine

PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

La plus grande pharmacie de detail au monde

Quelques exemples seulement de ces nombreux

SPÉCIAUX REXALL

★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 16 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 32 oz	Rég. 1.69	SPEC.	2 pour	1.70
★ LAIT DE MAGNESIE Ordinaire — 20 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ LAIT DE MAGNESIE 250 comprimés	Rég. 1.39	SPEC.	2 pour	1.40
★ TONIQUE POUR LES NERFS Avec vitamine B-1 — 16 oz	Rég. 1.79	SPEC.	2 pour	1.80
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE MI-31 — 16 oz	Rég. 0.98	SPEC.	2 pour	0.99
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE KLENZO — 16 oz	Rég. 0.98	SPEC.	2 pour	0.99
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 4 oz	Rég. 0.30	SPEC.	2 pour	0.31
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 16 oz	Rég. 0.75	SPEC.	2 pour	0.76
★ HUILE MINERALE LOURDE 16 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ A-SA-REX 5 grs 100 comprimés	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ SUPPOSITOIRES A la glycérine pour adultes en 12's	Rég. 0.65	SPEC.	2 pour	0.66
★ TEINTURE D'IODE 5% 1 oz avec applicateur	Rég. 0.35	SPEC.	2 pour	0.36
★ SIROP REXILLANA 8 oz	Rég. 1.40	SPEC.	2 pour	1.41
★ SACCHARINE ¼ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.39	SPEC.	2 pour	1.40
★ SACCHARINE ½ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.89	SPEC.	2 pour	1.90
★ ONGUENT DE ZINC 1½ oz	Rég. 0.49	SPEC.	2 pour	0.50
★ AGA-REX Composé 16 oz	Rég. 1.69	SPEC.	2 pour	1.70
★ BAUME ANALGESIQUE 1⅛ oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ COMPRIMES "Une Minute" Contre maux de tête — 100's	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour	1.01
★ POUDRE POUR LES PIEDS 4 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour	0.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 100's	Rég. 1.89	SPEC.	2 pour	1.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 250's	Rég. 3.79	SPEC.	2 pour	3.80

★ PURIFICATEUR D'AIR — 16 oz	Rég. 1.49	SPEC.	2 pour	1.50
★ CRISTAUX ANTIMITES 3 oz	Rég. 0.50	SPEC.	2 pour	0.51
★ FIXATIF ADRIENNE pour les cheveux 14 oz	Rég. 1.79	SPEC.	2 pour	1.80
★ CREME DESODORISANTE ADRIENNE — 2 oz	Rég. 1.25	SPEC.	2 pour	1.26
★ DESODORISANT à bille BACHELOR	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour	1.01
★ LOTION après la barbe BACHELOR — 4 oz	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour	1.01
★ COTON ABSORBANT 2 oz	Rég. 0.65	SPEC.	2 pour	0.66

★ OLD ENGLISH "365" Cologne pour le bain à la lavande — 7 oz	Rég. 1.25	SPEC.	2 pour	1.26
★ MI-31 Pâte ou poudre dentifrice	Rég. 0.69	SPEC.	2 pour	0.70
★ GAZE STERILISEE 1½ x 10 verges	Rég. 0.45	SPEC.	2 pour	0.46
★ RUBAN ADHESIF "PROCAP" ½" x 10 verges	Rég. 0.65	SPEC.	2 pour	0.66
★ ESSENCE A BRIQUET 8 oz	Rég. 0.49	SPEC.	2 pour	0.50
★ DESODORISANT à bille REXALL	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour	1.01

NOUS VENDONS TOUJOURS MEILLEUR MARCHE !

BUFFERIN
en 36's. Prix rég. 79¢ Spéc. 69¢
en 50's. Prix rég. 98¢ Spéc. 79¢
en 100's. Prix rég. $1.89 Spéc. 1.49

PRESCRIPTIONS
toujours remplies selon les exigences de votre médecin. Allons chercher et livrons gratuitement jour et nuit.
845-7251

ALKA-SELTZER
Pour un soulagement rapide
Prix 78¢

SIROP GOUPIL
pour rhume bronchite, coqueluche
8 oz 85¢
16 oz 1.50
ONGUENT GOUPIL
Pour hémorroïdes, $1.50
GOUTTES GOUPIL
Pour maux d'oreilles, 95¢

Head & SHOULDERS LOTION $1.07 et $1.99

CEPACOL LIQUIDE
Rince-bouche au goût agréable
SPECIAL $1.09

Prix rég. $3.98 SPECIAL $2.98

UN LAXATIF IDEAL
Bicholate
LILAS
CONTRE LA CONSTIPATION ET LA BILIOSITE
En format de 25, 50 et 100 dragées

Un duvet superflu?

Ce problème est maintenant résolu grâce à

NUDIT!

de Helena Rubinstein!

Que ces poils disgracieux déparent votre visage ou vos jambes, Helena Rubinstein vous présente un moyen rapide de les faire disparaître: deux préparations exclusives offrant une formule dépilatoire très efficace!

La crème NUDIT POUR LE VISAGE est spécialement destinée à faire disparaître les poils superflus du visage. Utilisée avec la crème Super-Finish, elle laisse l'épiderme doux et lisse.

NUDIT SUPER-FINISH

La CRÈME NUDIT POUR LES JAMBES. De texture soyeuse, elle s'applique à merveille, s'enlève facilement à l'eau. Elle fait disparaître les poils disgracieux, laisse les jambes lisses et belles.

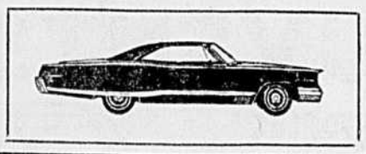
Inutile de risquer de vous couper avec un rasoir. De plus les poils mettent plus de temps à repousser avec NUDIT. NUDIT vous permet d'être plus féminine encore! Achetez-en aujourd'hui même!

NUDIT POUR LE VISAGE *avec Super-Finish*, $2.00 *et* $3.00.

NUDIT POUR LES JAMBES, $2.00.

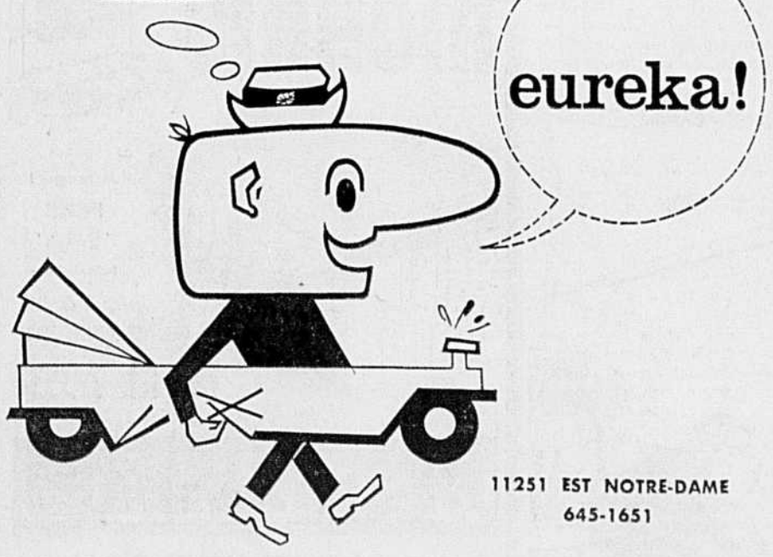
845-7251 PHARMACIE MONTRÉAL 845-7251
DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

LE 28 JUIN
GAGNEZ UNE PARISIENNE
OFFERTE PAR ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE



JOUEZ AU FABULEUX K-RO CKAC/73

ROCHELEAU PONTIAC



11251 EST NOTRE-DAME
645-1651

6,000 tisserands en grève dans la province de Québec

La grève dans les filatures du Québec se répand comme une traînée de poudre : depuis la fin de mars, 2,000 tisserands étaient en grève à Drummondville et à Sherbrooke, et, hier, 4,000 autres ont quitté le travail à Saint-Grégoire-de-Montmorency et à Magog, le plus important groupe (2,500) à ce dernier endroit.

Cela fait un total de 6,000 tisserands en grève, tous cotisants de la CSN.

Depuis la fin de mars, quatre usines de la société Dominion Textile ont vu leurs ouvriers quitter l'usine.

A Saint-Grégoire-de-Montmorency, en banlieue de Québec, où 1,500 employés ont débrayé hier soir, la grève a été approuvée par 96 pour cent des syndiqués.

A Magog, où se trouve une autre importante usine de Dominion Textile, 1,066 des 2,500 syndiqués étaient réunis hier soir, et ont voté la grève dans une proportion de 80.2 pour cent.

Les employés réclament une augmentation de salaire de 40 cents l'heure alors que la partie patronale leur offre une hausse de 10 cents échelonnée sur une période de trois ans.

A Drummondville, les 700 tisserands de Dominion sont en grève depuis le 20 mars, après avoir été mis à pied à deux reprises au cours du mois.

Les 500 employés de l'usine de Sherbrooke de la même société ainsi que les 800 de la société Domil, une filiale de Dominion Textile, dans la même ville, ont quitté le travail le 1er avril.

On se souvient qu'il y a deux ans les syndicats de Montmorency, Magog et Sherbrooke avaient fait front commun.

Cette année, les ouvriers de Montmorency tentent de conclure leur première convention collective. A Sherbrooke et à Drummondville, les contrats ont expiré le 15 février dernier.

Les négociations en cours bloquent sur divers points : les droits de la gérance, le travail des femmes, le programme des assurances et de la caisse de retraite, de même que les échelles de salaires.



Exclusif à la Presse

L'un des plus vieux hôtels de Québec, le "Louis XIV", construit en 1884, en bordure du fleuve St-Laurent, a été presque complètement détruit, hier, dans un incendie que les pompiers de la vieille capitale n'ont pu entièrement maîtriser qu'après une dizaine d'heures de travail. Le feu a consumé lentement le vieil édifice de pierre qui faisait partie des plans de restauration entrepris par la ville dans le vieux Québec.

Décision de l'Education contestée à Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — La commission scolaire de Salaberry-de-Valleyfield a refusé de hausser le taux de la taxe de $3.14 à $3.55 du cent dollars d'évaluation foncière, selon les récentes recommandations du ministère de l'Education. Les commissaires ont unanimement adopté une résolution en ce sens, lors d'une assemblée régulière mardi soir. dès hier matin, le secrétaire-trésorier, Me Raphael Barrette, est allé à Québec, porter la résolution, afin d'aviser les différents services concernés du ministère de l'Education, de la décision prise la veille à Valleyfield.

Une impasse financière exceptionnelle est donc prévue pour bientôt, puisque la commission scolaire sera sans le sou dès la semaine prochaine. L'organisme ne pourra donc payer ses professeurs ni ses employés. De son côté, le ministère de l'Education a fait savoir que "le taux de la taxe exigée ne pouvait être revisé".

Le secrétaire-trésorier Barrette s'est tout de même rendu auprès de la commission municipale à Québec pour tenter de faire approuver un emprunt temporaire au montant de $250,000, afin d'assurer l'administration régulière de la commission scolaire de Valleyfield jusqu'à la fin du mois.

En refusant ainsi la demande de Québec, les commissaires n'ont pu adopter le budget pour l'année 1965-66, qui se terminera le 30 juin. "Si le ministère est impuissant, a-t-on dit, nous n'y pouvons rien non plus et nous demeurerons sur nos positions".

Il paraît maintenant évident que le ministère ne versera pas ses subventions mensuelles à la commission scolaire de Salaberry-de-Valleyfield, "jusqu'à ce que les commissaires plient l'échine." Il maintiendra sûrement son attitude, comme il l'a fait face à la localité voisine de Saint-Timothée, il y a à peine quelques jours", d'ajouter un commissaire.

Le feu détruit l'historique hôtel Louis XIV à Québec

QUEBEC. (G. D.) — Un violent incendie a presque complètement détruit, hier après-midi, dans la plus vieille partie de la ville de Québec, située en bordure du fleuve, l'hôtel Louis XIV, construit en 1884.

L'édifice de cinq étages était situé place Royale, non loin de la traverse de Lévis, et faisait partie des plans de restauration entrepris à cet endroit conjointement par la ville de Québec et le ministère des Affaires culturelles.

Il a fallu plus de huit heures de travail aux pompiers de la vieille capitale pour maîtriser l'incendie qui s'était communiqué rapidement à la majorité des chambres de l'hôtel.

Une centaine de pompiers ont travaillé sans relâche, bravant l'épaisse fumée qui a recouvert, à un certain moment, une grande partie des rues et des édifices du vieux Québec.

On n'eut à déplorer, fort heureusement, aucune perte de vie, l'évacuation de l'hôtel s'étant effectuée très rapidement dès la découverte des flammes.

L'hôtel Louis XIV abritait une forte proportion d'artistes et de danseuses employés du bar-restaurant situé au premier étage même de l'édifice. Tous ces locataires ont perdu leurs biens.

Selon les témoins, l'incendie aurait pris naissance au 4e étage et aurait été suivi d'une légère explosion.

On crut à un certain moment que deux personnes au moins étaient demeurées prisonnières des flammes mais on découvrit, finalement, que cette rumeur était fausse.

Le premier étage de l'hôtel Louis XIV abritait un coiffeur, une taverne, un bar et un restaurant. Le feu a détruit tous ces établissements. Les tonnes d'eau déversées par les pompiers sur le foyer de l'incendie ont également endommagé plusieurs édifices voisins, dont un magasin d'objets touristiques.

Les pompiers d'une dizaine de stations, utilisant six échelles et une trentaine de jets, n'ont finalement éteint complètement l'incendie que tard dans la soirée d'hier. Le feu s'était déclaré vers 2 h. p.m.

Majoration de taxe à Saint-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE (P. B.) — Le ministère de l'Education vient d'approuver le budget de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'exercice 1965-66. Les dirigeants de l'organisme en ont précisé les détails hier, au cours d'une conférence de presse. La disposition qui retiendra l'attention des contribuables maskoutains, est sans contredit celle qui fait mention d'une hausse sensible de la taxe foncière.

L'augmentation de l'ordre de 34 sous porte le taux à $1.59 par $100 d'évaluation foncière. Selon M. Paul-Emile Gendron, président de la commission, cet accroissement de l'imposition est attribuable aux dépenses encourues par l'amélioration de plusieurs services. M. Gendron a cité entre autres l'augmentation du nombre des enseignants, l'acquisition d'appareils de haute qualité, destinés à l'éducation physique.

La Commission accuse aussi un déficit de $51,002, à combler en entier par une subvention du Gouvernement du Québec.

Au chapitre des salaires, le document présenté par les commissaires établit qu'une somme globale de $755,640 a été versée au personnel de l'organisme maskoutain, ce qui représente une hausse de près de $90,000 sur l'an dernier. Il est intéressant d'y lire aussi que les fonds alloués à de nouvelles méthodes d'enseignement ont presque quadruplé depuis l'an dernier.

Interrogé sur la possibilité d'une autre majoration des taxes l'an prochain, Me Jacques Lafontaine, secrétaire de la Commission, a exprimé l'opinion que l'imposition atteindra, à ce moment, son plafond, c'est-à-dire au taux de $1.67.

L'édifice de la haine est construit avec les pierres des affronts.

Proverbe espagnol

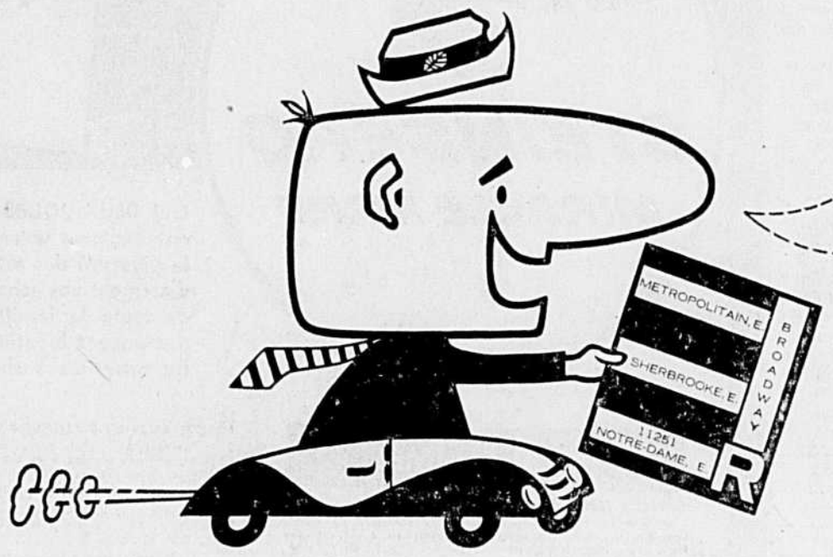
De l'Acadie
angle boul. Métropolitain
à Ville Mont-Royal

Ouvert le soir
jeudi et vendredi

CENTRE D'ACHATS
ROCKLAND
Carrefour du bon goût

6ième
EXPOSITION ANNUELLE DE BATEAUX
OUVERTURE MERCREDI, LE 20 AVRIL

EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT • YEUX ARTIFICIELS
OPTOMETRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, O.D.
J. HENRY RICHARDSON Jr., O.D.
900 SHERBROOKE O. (ch. 11) VI. 9-1274
entre Mansfield et McGill College
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 A.M. A 5.30 P.M.



c'est facile chez... ROCHELEAU

Oui, c'est facile et vous serez toujours très à L'AISE chez ROCHELEAU • facilité de stationnement • facilité de service • facilité d'achat, d'échange ou de crédit sur une '66 – PONTIAC, BUICK, ACADIAN, VAUXHALL ainsi que des camions GMC.

ROCHELEAU
AUTOMOBILE LTEE
11251 EST, NOTRE-DAME 645-1651



1965
encore une année d'essor

1965: Air Canada atteint de nouveaux sommets, poursuit l'amélioration et l'expansion de ses services et participe à la stabilité économique de la nation.

Entreprise appartenant entièrement aux Canadiens, Air Canada—grâce à un rythme de développement constant inauguré voilà 28 ans—est aujourd'hui la neuvième ligne aérienne commerciale du monde. À la fin de 1965, son réseau s'étendait sur 42,343 milles au Canada, aux États-Unis, aux îles britanniques, au continent européen et aux Antilles.

TOUJOURS PLUS DE RECETTES

Comme ses 78 avions ont transporté plus de passagers, de courrier et de marchandises que jamais auparavant, les recettes d'Air Canada en 1965 ont été les plus fortes de son histoire.

Tandis que les recettes d'exploitation atteignaient $250 millions, la Société accusait également une hausse dans les dépenses d'exploitation qui s'élevaient à plus de $237 millions. Les frais d'amortissement et de dépréciation dépassent $32 millions et représentent une augmentation de $4.5 millions.

Air Canada a enregistré un revenu net de $3,989,960, à même lequel elle a payé un dividende accru de $4 par action ordinaire.

TOUJOURS PLUS DE PASSAGERS

Les lignes d'Amérique du Nord, qui représentent près des trois quarts du trafic-passagers d'Air Canada, ont accusé une augmentation de 17% en 1965, à la suite de l'établissement de services supplémentaires sur la plupart des principales lignes intérieures. En Amérique du Nord seulement, la Société a parcouru 378 millions de passagers-milles de plus qu'en 1964. Ces chiffres témoignent d'une plus grande conscience des avantages du transport aérien pour les affaires, les déplacements personnels et les vacances.

Les autres lignes d'Air Canada ont également enregistré un nombre sans précédent de passagers. Le trafic-passagers à horaire fixe au-dessus de l'Atlantique a augmenté de 33%, tandis que l'accroissement était de 36% sur les lignes de Floride, des Bermudes, des Bahamas et des Antilles.

Au total, les services à horaire fixe et les nolisements d'Air Canada ont transporté 4,753,395 passagers et les recettes de ce seul secteur se sont élevées à près de $210 millions.

PLUS DE COURRIER ET DE MARCHANDISES

C'est en 1951 que la Société entreprit le transport interurbain du courrier. Aucun autre pays n'offre un service aéropostal pour le courrier d'une once, à l'intérieur de ses frontières, à raison de cinq cents le pli seulement—et Air Canada est fière de contribuer à l'un des meilleurs services postaux du monde, au bénéfice de tous les Canadiens.

Le fret aérien a eu des effets importants sur les méthodes d'approvisionnement et de distribution d'entreprises canadiennes de toute importance. De plus en plus nombreuses sont les entreprises qui prennent conscience des avantages énormes que leur offre le fret aérien dans l'organisation du marché. En 1965, pour la quatrième année consécutive, le transport des produits de consommation courante a accusé une expansion sensible. Le service-fret d'Air Canada s'est accru de 36% en s'établissant à 56 millions de tonnes-milles, tandis que le volume des messageries augmentait de 27%.

TOUJOURS PLUS D'APPAREILS

Air Canada prendra livraison de 24 nouveaux jets en 1966 et 1967. En juillet 1966, elle en aura déjà reçu huit. Les fonds constitués en 1964 et 1965 serviront à payer les échéances de 1966 sur les nouveaux appareils. Ce sera la quatrième année d'affilée où la Société pourra assumer ses dépenses en immobilisations sans recourir à des emprunts.

Les appareils commandés comprennent 18 nouveaux moyens-courriers DC-9 à réaction. Près de la moitié de la cellule de ces biréacteurs est construite au Canada et ces contrats procurent du travail à plus de 4,000 ouvriers spécialisés canadiens. Six DC-9 seront livrés en 1966; les autres en 1967. (Le reste de la commande a trait à six DC-8, dont deux doivent être livrés en 1966 et quatre en 1967).

PERSPECTIVES

En raison principalement de la mise en service de nouveaux appareils, la Société sera en mesure, en 1966, d'améliorer considérablement la capacité, les horaires et la rapidité de ses services. Elle offrira de nouvelles liaisons nord-américaines et internationales.

On se servira d'un système automatique d'enregistrement des noms des passagers, fonctionnant en relation avec le présent système électronique de réservations, afin de servir encore plus efficacement le public voyageur. Toutes ces améliorations seront nécessaires pour répondre à l'accroissement prévu du trafic-passagers et marchandises.

Au cours de 1966, la première préoccupation d'Air Canada demeurera le maintien des plus hautes normes de service compatibles avec les exigences de la rentabilité.

Résultats comparés de l'exploitation 1965-1964:	1965	1964	Variation
Revenu d'exploitation	$44,987,638	$38,157,482	+$6,830,156
Provision pour amortissement	32,263,097	27,774,510	+ 4,488,587
Profit d'exploitation	$12,724,541	$10,382,972	+$2,341,569
Revenu net d'autres sources	2,563,331	2,513,861	+ 49,470
Revenu avant déduction	$15,287,872	$12,896,833	+$2,391,039
Intérêts sur emprunts	11,297,912	11,491,258	— 193,346
Revenu net	$ 3,989,960	$ 1,405,575	+$2,584,385

AIR CANADA

Le Québec devra former 450 nouveaux orienteurs d'ici 1971

MONT-GABRIEL. (C.B.) — A moins que les écoles vouées à la formation d'orienteurs n'aient revisé leurs positions d'ici ce temps, il faudra former au-delà de 450 de ces auxiliaires du monde de l'enseignement d'ici 1971, si l'on veut répondre aux besoins du degré secondaire.

C'est ce qui ressort d'une commission d'étude présidée par M. J.-Aurèle Gagnon, directeur du bureau de l'Orientation auprès du ministère de l'Education, lors du récent congrès de la Corporation des orienteurs professionnels, à Mont-Gabriel.

En 1961, on retrouvait 39 orienteurs chez les diverses commissions scolaires du Québec. Présentement, en on compte 250, répondant aux besoins de 500,000 étudiants. Pour 1971, alors que la population des écoles secondaires atteindra 700,000 étudiants, il en faudra 700.

Les congressistes ont manifesté peu d'optimisme à l'égard de la formation des quelque 400 orienteurs souhaités, les écoles en préparant présentement une moyenne de 50 à 60 par année. D'après les orienteurs, les besoins ne seront pas satisfaits avant 1973, à moins comme ils l'ont signalé à maintes reprises au cours de leurs assises que ces écoles de formation ne doublent leurs effectifs et préparent environ 125 orienteurs par an.

Au terme des sessions d'étude, on a préparé une résolution recommandant au ministère de l'Education de prévoir des moyens destinés à augmenter le nombre de ces professionnels en services connexes à l'enseignement.

Insuffisance des dispositions budgétaires

Par ailleurs, les membres de la corporation ont regretté que le ministère n'ait pas entièrement tenu compte de leurs recommandations concernant l'établissement de nouvelles dispositions budgétaires en matière d'orientation scolaire.

Ils ont estimé que les points proposés par le gouvernement aux commissions scolaires sont de nature à ralentir considérablement l'établissement des services essentiels et éventuellement par ricochet à freiner la formation des orienteurs. On a particulièrement déploré que le ministère n'ait prévu aucune part du budget à des fins d'orientation à accomplir dans les écoles élémentaires, notamment dans les classes de sixième et septième années.

Le rôle de l'orienteur au Québec

Bien que les rétributions récemment publiées par le ministère soient plus élevées que par le passé, c'est-à-dire $11 par élève, les orienteurs ont de nouveau réaffirmé que les montants devraient être portés à un minimum de $13.

Cette recommandation était contenue dans une lettre que la corporation adressait au ministère, le 26 novembre. Elle demandait, en outre, l'application plus souple d'une formule de traitement et de dépenses dans les services en orientation scolaire.

Le principal objet du congrès était la définition du rôle de l'orienteur dans les nouvelles structures scolaires. Les participants ont été unanimes à reconnaître qu'il y a un écart considérable entre ce que les administrateurs scolaires et la population attendent des orienteurs et des psychologues.

De même, les congressistes ont manifesté de l'inquiétude envers la conception que se font certaines commissions scolaires de la profession d'orienteur. L'un des animateurs, M. André Brochu, s'est même à un certain moment demandé si l'application de l'orientation en milieu scolaire n'était pas prématurée au Québec.

Dans la situation actuelle, selon ce spécialiste à l'emploi de l'externat classique Saint-Jean-Eudes, les orienteurs sont forcés de répondre à des besoins relevant beaucoup plus de préoccupations administratives que de leur propre profession. Il a déploré la tendance à vouloir faire de l'orienteur un "officier de sélection".

Or, selon lui, l'orientation est centrée sur les besoins de l'étudiant, tandis que la sélection est fondée sur les besoins administratifs de l'école.

Au terme de leurs assises, les orienteurs ont désigné les membres qui constitueront le conseil de leur corporation au cours de l'année. M. Roger Chamard, de Granby, a été élu à la présidence, succédant à M. Robert Langlois, de Saint-Hyacinthe.

Vol d'une collection de vieille monnaie

Une collection de vieille monnaie canadienne et américaine, évaluée à $2,000, a été volée chez M. B. Brisebois, 4350, Hampton, par des inconnus qui ont crocheté la serrure pour pénétrer sur place.

M. Roger Verschingel, 4560, Décarie, s'est plaint à la police que des malfaiteurs lui avaient volé pour $1,235 de bijoux et d'appareils photographiques.

Vous pouvez sûrement faire mieux!*



*** Laver et nettoyer votre voiture!**

Quel automobiliste n'a pas grommelé entre ses dents en voyant sa voiture sortir du "lave-auto" :

—"J'aurais pu faire aussi bien et même mieux!".

Vous le pouvez!

Votre bagnole est un placement important et mérite vos soins attentifs. Ainsi, elle saura résister aux intempéries de la route et à la rouille.

Une voiture bien entretenue roule mieux plus longtemps. Il vous sera également plus facile de l'échanger ou la vendre. Donnez un air de fête à votre auto et choisissez tous les produits nécessaires — du nettoyeur à chrome à la cire — à votre magasin d'alimentation Steinberg préféré.

Votre auto fera ainsi l'envie de tout le voisinage!

STEINBERG

Huile à moteur MIRACLE MART

S.A.E. 20 OU 30 — 2 PINTES POUR 70¢

MULTIGRADE SAE 10 W 30 — 2 PINTES POUR 90¢

S.A.E. 20 OU 30 GALLON IMPERIAL — $1.35

S.A.E. 10 W 30 MULTIGRADE, LE GALLON — $1.69

PLUS 25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS AVEC LE COUPON CI-DESSOUS!



CHAMOIS

PEAU DOUCE ENTIERE DE TRES GRAND FORMAT POUR NETTOYER... FENETRES, MOBILIER ET AUTOMOBILES!

PRIX SPECIAL DE VENTE 99¢

GRATIS! Une éponge pour l'auto!



CIRE ZIP
DE MARQUE TURTLE
Boîte 22 oz — $1.39

CIRE TURTLE
POUR VOTRE AUTO!
LIQUIDE! Bouteille 16 oz — $1.59

50 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Cire Zip ou Turtle
POUR VOTRE AUTO!
TELLE QU'ANNONCEE!
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.



Cire en pâte SUPER BLEUE Bte 10 oz — $1.99
UNE SEULE OPERATION, VISTA DE SIMONIZ!

Cire liquide SUPER BLEUE Bout. 14 oz — $1.79
NETTOIE EN UNE SEULE OPERATION, SIMONIZ!

Cire en pâte Simoniz
LA CIRE SIMONIZ ORIGINALE!
EN SPECIAL! BOITE 7 OZ — 88¢ — PROTEGE VOTRE AUTO!

Cire Vista de Simoniz Bte 5 oz — $1.25
POUR VOTRE AUTO! — BOITE 10 OZ $1.79

"Miracle Mist" DE VISTA Bte 14 oz — $1.89
NOUVEAU de SIMONIZ, pour toutes les autos!

"Miracle Liquid" DE VISTA Bout. 14 oz — $1.89
RAPIDE, EFFICACE, DE SIMONIZ!

VISTA LIQUIDE DE SIMONIZ Bte 11½ oz — $1.79
CIRE ET NETTOIE EN UNE SEULE OPERATION!

Body Sheen Vista LIQUIDE Bte 16 oz — $1.69
CIRE SIMONIZ POUR L'AUTO!

Nettoyeur liquide SIMONIZ Bte 16 oz — 97¢
NETTOIE ET CIRE EN UNE OPERATION!

Lave et cire Vista NOUVEAU! Bte 12 oz — $1.79
DE SIMONIZ, RAPIDE ET FACILE!

Nettoyeur POUR CHROME ET METAL Bte 8 oz — 69¢
DE SIMONIZ — ENLEVE LA ROUILLE!

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Huile à moteur Miracle Mart
GRADE S.A.E. 20 OU 30 — 2 pintes pour 70¢
MULTIGRADE S.A.E. 20 W 30 — 2 pintes pour 90¢
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

50 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Produits de nettoyage
POUR AUTOMOBILE, DE MARQUE SIMONIZ TELS QU'ANNONCES!
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.



25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Huile à moteur Miracle Mart
S.A.E. 20 ou 30 Gallon Impérial — $1.35
MULTIGRADE SAE 10W30 Le gallon — $1.69
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Gaze à fromage
POUR VOITURES, PEINTURES, MEUBLES, ETC...
100% COTON Le paquet — 41¢ — TROIS VERGES!
Nul après le samedi 23 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

25 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
Mitaine pour laver
VOTRE AUTO, COULEURS VARIEES!
PRIX DE VENTE 59¢ — EN ACRYLIC DE LONGUE DUREE!
Nul après le samedi 23 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.



50 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
TROUSSE CUT KIT
DE JOHNSON & JOHNSON, POUR PREMIERS SOINS!
EN SPECIAL! La trousse — $1.09 — 51¢ DE RABAIS!
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

100 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
TROUSSE DE PREMIERS SOINS POUR L'AUTO
DE JOHNSON & JOHNSON!
PRIX DE VENTE — $3.89 — 36¢ DE RABAIS!
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

50 TIMBRES "PINKY" ADDITIONNELS $
avec ce coupon et cet achat:
TROUSSE DE PREMIERS SOINS "TOWN & COUNTRY"
DE JOHNSON & JOHNSON
CHAQUE TROUSSE — $2.25 — 60¢ DE MOINS!
Nul après le mardi 19 avril 1966 aux magasins d'alimentation Steinberg.

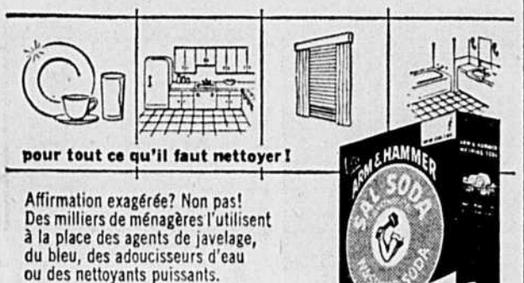


STEINBERG

PENSE A VOUS!



Le soda à laver Arm & Hammer, avec votre détergent, vous épargnera 3 dollars sur 4 — et accomplira le même travail!



Affirmation exagérée? Non pas! Des milliers de ménagères l'utilisent à la place des agents de javelage, du bleu, des adoucisseurs d'eau ou des nettoyants puissants. Jugez-en par vous-même! Achetez un paquet de soda à laver Arm & Hammer aujourd'hui et voyez la propreté de vos prochains lavages, à un prix moins élevé.

Deux formats — 55 oz et 1 liv.

la vie féminine

La nouvelle Mademoiselle Amitié France-Canada est de langue anglaise

En prenant la relève d'Anne Légaré, qui a abandonné le tout nouveau titre de "Mademoiselle Amitié France-Canada" quelques mois seulement après avoir été couronnée, Gayle Clemmer a eu les honneurs de Paris, comme il arrive à toute bonne "Miss".

La jeune Canadienne anglaise, qui poursuit en France des études pianistiques, a bien voulu commencer la ronde en se laissant photographier en toilette de récital. Elle s'est ensuite payé, pour rire, la collection du grand couturier Laroche. Avant de quitter les lieux, Gayle s'est fait conter fleurette par deux mannequins masculins de la maison.



Photo Save-Bernon

Gayle Clemmer étudie le piano à Paris. Elle vient d'être couronnée "Mademoiselle Amitié-France-Canada". La voici en compagnie de deux jeunes mannequins de la maison Guy Laroche.

LES BRUITS DE PARIS

de notre correspondant Pierre Saint-Germain

Pour changer de décor, "Mademoiselle Amitié" a gravi la Butte Montmartre, Place du Tertre, elle a causé avec les "peintres à touristes", dont la petite Américaine Josy qui lui montre ses fameux "poulbots" (enfants de Montmartre). Comme tout le monde, Gayle a rendu visite au Sacré-Coeur. Après les dévotions, la bonne chère dans une auberge typiquement montmartroise, "Mademoiselle Amitié" y a rencontré un artiste, Paul Del Vergande, et son mignon petit singe, "Caroline".

Pour finir, le classique rendez-vous avec la Tour Eiffel s'imposait.

Gayle, qui est originaire de l'Ouest canadien, habite la Maison des étudiants canadiens, à la Cité universitaire internationale de Paris. Elle régnera Son couronnement officiel aura lieu fin avril dans la capitale, jusqu'à l'automne prochain. Le titre de "Mademoiselle Amitié France-Canada" a été créé, rappelons-le, en novembre dernier par l'Association France-Canada, qui se consacre au développement des relations et de l'amitié entre les deux pays.

"Peeler" américain
Fibre et numéro du coton

Le coton brut tel que retiré de la graine de cotonnier se présente sous forme de fibres de longueurs différentes. Sur le marché, ces fibres sont classées et cataloguées par longueur de fibre, par qualité, par caractère.

Le fil de coton est mesuré selon la longueur par unité de poids. Le coton no 1 a 840 verges par livre. Le coton no 10 a 8,400 verges par livre. Le compte est inversement proportionnel à la dimension du fil. Par conséquent le coton no 100 est 10 fois plus fin que le no 10.

Le compte du tissu est le nombre de fils par pouce. La chaîne est formée des fils tendus dans le sens de la longueur. La trame ou diude est formée des fils tendus dans le sens de la largeur. Les fils de la chaîne passent à travers ceux de la trame. Donc un broadcloth qualité de (144 x 76) a 144 fils de chaîne et 76 fils de trame.

Enfin, la formation d'un tissu de tricot est décrite par les termes "cote" et "course". La cote est formée par les lignes longitudinales du tricot, la "course" par les mailles horizontales ou mailles de crête et qui se répètent à chaque rang.

Pour la 1ère COMMUNION



GATEAUX à partir de **$2.50**

30 MODELES attrayants et délicieux — Joli gâteau en forme d'autel — en forme de calice — Livre fermé et livre ouvert — Gâteaux ronds et gâteaux carrés avec ornements de communion sur chacun et une décoration originale et attrayante en blanc et or.

SANDWICHES
Jambon tranché, dinde tranchée, poulet — oeufs. Une boîte de 48 sandwiches cocktail. **$2.75**

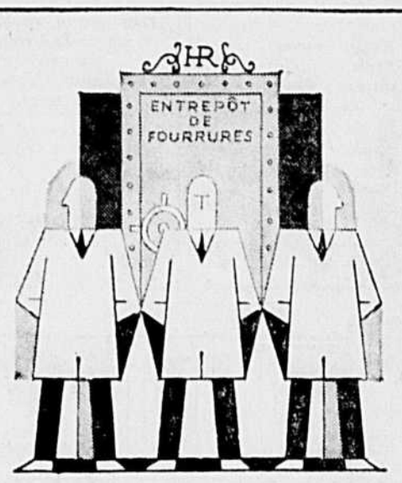
Autres SPECIAUX pour 1ère COMMUNION

- Fours glacés douz. **80¢**
- Croissants au beurre douz. **60¢**
- Salade de poulet lb **2.00**
- Pains à salade douz. **35¢**
- Grand assortiment de canapés chauds douz. **$1.00**

Pour autres renseignements, appeler :

PEGROID'S LTEE VI. 4-3901

4075, ST-DENIS — Livraison par toute la ville



H.R. protège vos fourrures en tout temps!

H.R. offre le meilleur entreposage de fourrures au Canada, *doublé d'un* service insurpassable . . . et *sans frais supplémentaires*

Le livreur autorisé de H.R. ira chercher vos Fourrures . . . sur appel téléphonique.

HOLT RENFREW

Téléphone: 842-5111

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE, MONTREAL



Enfin une corselette "tout dans un" qui vous ira à ravir

par *Peter Pan*

Cette étonnante corselette en Lycra et en dentelle de nylon affranchit le corps de toute entrave et lui donne une ligne fine et parfaitement lisse. Elle est dotée du merveilleux croissant extensible en Lycra Spandex qui élimine les coussinets et les cerclettes métalliques et assure un confort sans pareil. Bonnets et panneau à motif de dentelle. Bretelles semi-extensibles réglables, en dentelle.

Couleurs : blanc. Grandeurs B 34-38, C 34-40, D 34-40 (pas de demi-grandeurs). **$18.50**

CHEZ **Lilianne** INC.

Commandes postales et téléphoniques acceptées 276-9705

Nous honorons la carte Credico

- Centre Fairview — Pointe-Claire
- 6688, St-Hubert
- 1682 est, Mont-Royal
- Centre d'achats Wilderton
- Place Ville-Marie
- 378 ouest, Ste-Catherine
- 3601 ouest, Notre-Dame

Lili Corsets Inc. 7094 rue St-Hubert

CORBEIL

SUR LA PLAZA



"HELENCA" A LA MER...

à Puerta Vallarta ou Acapulco avec les premiers maillots de l'été. Tous sont d'importation française en Hélanca rislan à motifs et teintes variés. — Le une-pièce est toujours à la mode ainsi que le deux-pièces à rayures contrastantes. Gr : 10 à 18.

Rég. $25 à $30

Tout spécialement à

$14.99

Corbeil fait aussi la livraison. Plan mise de côté.

C'est facile d'ouvrir un compte

6500 ST-HUBERT
MONTREAL — TEL. 279-4581

GAGNEZ UN VOYAGE AU MEXIQUE pour 2 personnes

AERONAVES DE MEXICO

via Aeronaves de Mexico transport et hôtel compris

Chaque achat vous donne droit de participer à ce concours.

Le nom de la personne gagnante sera dévoilé le 21 mai à 5 heures 30 p.m.

VISITEZ LE SALON DE LA MAISON MODERNE
du 14 au 19 avril incl.
de 1h. p.m. à 11h. p.m.
AU
PALAIS du COMMERCE
MONTRÉAL
PLUS DE 325 KIOSQUES

VENTE

Pour vos pantalons, shorts et costumes de bain le fameux stretchie Helenca 54" de largeur grand choix de couleurs. Rég. $9.95, extra grand spécial **$4.95**

Autres qualités de stretchie 45" de largeur, choix de couleurs. la verge **$1.98**

"Bounded" de dentelle de coton sur coussin de nylon 60" de largeur grand choix de couleurs. Rég. $5.95 **$3.49** la verge

Vaste choix de toile en arnel et viscose motifs rayés ou unis choix de 14 couleurs 50" de largeur Rég. $2.98 Spécial **$1.89** la verge

1,000 coupons dans les tricots simples et doubles de coton, laine et dentelle. Acheter ces coupons à la livre et épargnez **75%**



AD. Textiles

8351 BOUL. ST-MICHEL TEL. 725-6547

2177 BOUL. MARIE-VICTORIN VARENNES — TEL. 652-9441

Idéal pour vos robes et blouses. Importation de coton DanRiver 45" de largeur choix de couleurs. Rég. $1.79 la verge Spécial **$1.09** la verge

Un théologien adresse des reproches au ministère de l'Education

QUEBEC (PCI) — L'abbé Jean-Marie Tardif, théologien et directeur de la pastorale à la Commission des écoles catholiques de Québec, est d'avis qu'il faudra que les commissaires d'écoles, les maitres et les parents acceptent d'être continuellement vigilants s'ils désirent que se perpétue l'école catholique au Québec.

Le théologien qui a adressé certains reproches au ministère de l'Education, s'adressait mercredi aux membres d'un club social de Québec.

Il a dit que si l'on veut conserver l'école catholique, les parents catholiques devront tout d'abord exprimer clairement leur désir sur la question et suivre avec beaucoup d'attention les décisions prises par le ministère de l'Education.

Selon lui, il faudra encore "se méfier d'une certaine volonté d'uniformisation dans l'éducation".

L'abbé Tardif a précisé qu'il ne fallait pas craindre pour la confessionnalité des écoles "parce que des auteurs de manuels de lecture ont enlevé le nom d'objets religieux dans leurs livres", mais plutôt parce que ces manuels n'avaient pas été soumis au préalable au comité catholique du ministère de l'Education.

Affirmant qu'il fallait se méfier d'une certaine volonté d'uniformisation, l'abbé Tardif a dit qu'à vouloir placer sur le même pied tous les étudiants, on risquait de produire un nivellement "qui nous amènera graduellement à l'école multiconfessionnelle".

Abordant la question des agnostiques, le conférencier a soutenu que les catholiques n'ont jamais voulu nier les droits des non-catholiques à posséder leurs écoles.

"Toutefois, a-t-il ajouté, il n'est aucunement nécessaire de saboter les droits des milliers d'enfants pour satisfaire quelques centaines d'autres; que les agnostiques affirment nos droits comme nous affirmons les leurs."

Pour satisfaire aux aspirations de chacun, il n'est pas nécessaire, a conclu l'abbé Tardif, de créer des écoles multiconfessionnelles ou pluralistes, "il suffit de créer plutôt un réseau pluraliste d'écoles".

La lutte continue autour du trésor de Louisbourg

SYDNEY (PC) — La lutte en vue d'obtenir les droits de propriété sur le trésor, trouvé dans une frégate française naufragée au 18ème siècle au large de Louisbourg, s'intensifie alors qu'un troisième parti vient réclamer le butin.

Le capitaine Manuel Sequiera et son équipage, tous d'origine portugaise, allèguent qu'ils avaient été les premiers en juillet 1961 à découvrir, dans quelque 70 pieds d'eau, l'épave du navire de laquelle ils auraient repêché cinq canons.

Il a déclaré avoir retenu les services d'un avocat pour prendre des procédures afin de s'approprier le trésor évalué entre $10,000 et $800,000. Il n'a pas précisé de quelles mesures légales il faisait état.

Deux autres groupes sont engagés dans ce litige qui sera débattu en Cour suprême le 22 avril. Il s'agit de l'homme-grenouille, Alex Storm de Glace Bay, David MacEachern et Harvey MacLeod, d'une part et Robert MacDonald d'autre part.

C'est MacDonald qui obtenait jeudi dernier une injonction qui interdisait la vente de tout objet trouvé dans l'épave.

Pendant ce temps, le shérif James MacKillop du Cap Breton a commencé à évaluer le trésor qu'il a retrouvé dans différentes banques de la région. Six boites contenant des pièces de monnaie ont été saisies dans une seule banque. Il a dit ne pas savoir quand il aura terminé l'évaluation.

Le Chameau, une frégate à trois mâts, a coulé au large de Louisbourg, en 1725 avec à son bord la solde d'un an des soldats de la garnison française stationnés au Canada. Les 310 personnes qu'il transportait à son bord ont péri dans le naufrage.

Jugement contre un règlement de zonage

MELOCHEVILLE (J. D. G.) — Un jugement de la Cour supérieure vient de déclarer "ultra vires" le règlement de construction et de zonage à Melocheville, en raison de deux articles. Le premier a trait aux clôtures installées à l'arrière des différents lots, tandis que l'autre vise les sanctions. Les conseillers municipaux étudient un nouveau règlement de zonage et de construction et en feront la présentation sous peu, croit-on.

La municipalité de Melocheville a par ailleurs retenu les services de l'ingénieur Guy Faubert et l'a chargé de la préparation des plans et de la surveillance des prochains travaux d'aqueduc et d'égouts.

HANDY ANDY
SPECIALISTES POUR L'AUTO

VOTRE CENTRALE POUR ACCESSOIRES CUSTOM

OU VOUS POUVEZ DECORER VOTRE AUTO POUR AUSSI PEU QU'UN DOLLAR PAR SEMAINE

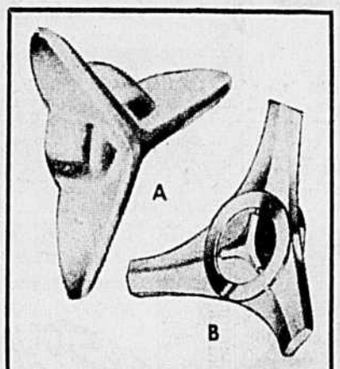


ROUES "KUSTOMAG"

OFFRE D'INTRODUCTION
INSTALLATION GRATUITE

Acceptées par NHRA pour concours de toutes classes, ainsi que pour autos ordinaires. Les seules roues pour autos sport qui soient réellement sûres! Centre très précis en fonte d'aluminium, bâti soudé.

64.95

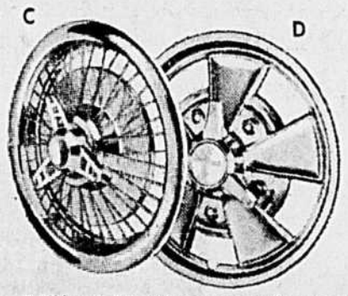


ENJOLIVEURS DE ROUES

A) "UNIVERSAL": Triple placage chrome. Faciles à poser sans outils spéciaux. Modernisez vos vieux couvre-moyeux!
3 pointes ..... ch. 1.89
4 pointes ..... pai. 5.89

B) "KNOCKOFF": Enjoliveurs de roues chromés. Modèle triangulaire. Fabrication monopièce matricée. S'adapte à tous genres de moyeux et disques de roues, y compris les voitures sport.
..... pai. 6.98
Modèle à ailettes ..... pai. 5.98

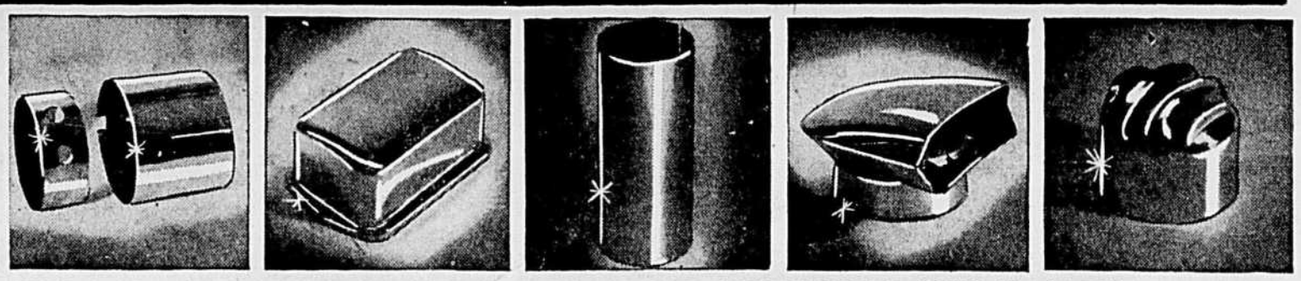
LUXUEUX ENJOLIVEURS DE ROUES SPORT CHROMES



C) Câbles de 14" réalistes couvrent la roue en entier. Garniture à enjolivures profondes; authentiques rayons chromés; butées moulées à trois barres. Transformeront nettement votre auto, en en faisant un objet très attrayant. 21.15 ch.

D) Modèle super sport. Enjoliveur Universal couvrant entièrement la roue, en luxueux chrome. Complet avec hélice à trois barres. Ch. 10.00

Autres enjoliveurs disponibles, de ch. 4.00 à 13.75 ch.



LE PLUS RECENT EQUIPEMENT POUR ACCESSOIRES SOUS-LE-CAPOT

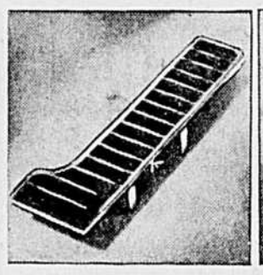
COUVRE-GENERATEURS — A partir de 2.75 — Acier de gros calibre, plaqué chrome.

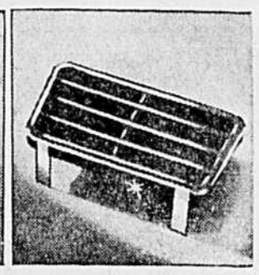
COUVRE-REGULATEURS — A partir de 3.00 — S'adapte à l'équipement d'origine. Plaqué chrome.

COUVERCLES DE BOITE DE BOBINE — A partir de 1.75 — Acier gros calibre plaqué chrome.

COUVERCLES D'EPURATEUR D'AIR — A partir de 3.25 — Pour carburateurs 2 et 4 barillets.

COUVERCLES DE FILTREUR D'HUILE — A partir de 4.75 — Genre coulissant. Plaqué chrome.

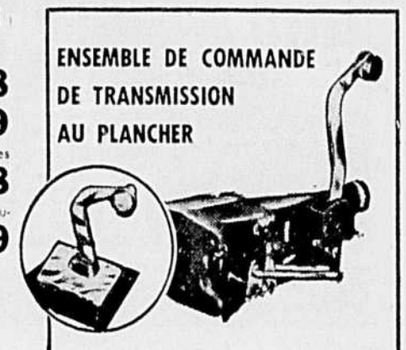




ACCESSOIRES HORS SERIE POUR L'INTERIEUR

Coussinets de pédale d'accélérateur. Stries profondes, avec garniture chrome. 3.98
Coussinets de pédale de frein. Pour transmission automatique. 3.19
Coussinets d'embrayage et frein. Caoutchouc à stries profondes, avec garniture chrome. 3.98
Couvercles de dispositif anti-éblouissant. Genre coulissant. Stries profondes, avec garniture chrome. 1.49

ENSEMBLE DE COMMANDE DE TRANSMISSION AU PLANCHER



Commande au plancher des plus rapides au monde! Comporte trois caractéristiques d'ajustement. Loquet de sûreté pour marche arrière; manette incassable plaquée chrome; bouton de changement de vitesse encastré, en noyer. Fabrication garantie. Complet avec manette, changeur de vitesse et bouton d'une seule pièce, consolette de plancher chromée, brides d'assemblage, poignées robustes, tige de contrôle préformée.

Ch. 40.00

Ensemble de transmission régulière "H" au plancher. 26.95

1.00 par semaine le paie!

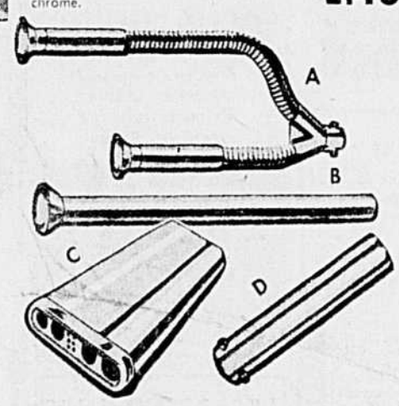
Série complète de pièces d'échappement

A) Ensemble pour convertir l'échappement à 2 sorties. Crampon en forme de "Y" fabriqué d'acier de gros calibre. Deux rallonges de 15" plaquées chrome, attachées en permanence. Au complet avec raccords, brides de fixation, vis et écrous. 16.95

B) Tuyaux d'échappement chromés. Rallonge d'échappement à triple placage de chrome. S'adapte à tuyaux de 1¾" et 2" de diamètre. 4.89

C) Rallonge d'échappement "Caprice". Genre avec grille arrière artificielle. 1.99

D) Echappement double Universal de lignes profilées. Longueur 9', plaqué chrome. Donne à votre auto l'allure d'une voiture sport moderne. 2.49
Assortiment complet de rallonges. à partir de .98

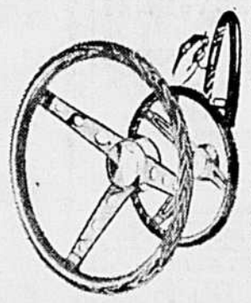


PLAN DE CONDUITE ET ANTI-BROUILLARD, "LUCAS" DE LUXE



Les plus puissants de la série "Lucas", avec faisceau d'une puissance de 100,000 bougies. Idéal pour une conduite rapide de nuit. Lentille de 7" de diamètre. Cadre peu profond plaqué chrome. Avec lentille claire ou ambre Ch. 17.50
Autres phares depuis 14.50

VOLANT EN NOYER



Modèle ultra-luxueux fait en noyer très bien poli. Rayons en épais acier chromé, de forme évidée. Diamètre: 15⅛" x 3¾". Ch. 38.95

HOUSSE DE VOLANT HORS-SERIE "LE MANS" — En Nappa — ne glisse pas. Fil et aiguille fournis, pour fixer sur le volant. 1.98

Nouveauté dans les jauges Tachymètre Radatron



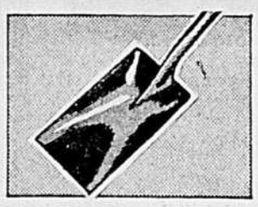
3" sur le devant; prise à la masse 6 ou 12 volts négatif ou positif, 4, 6 ou 8 cylindres, sur batterie ordinaire ou à transistors. Se fixe sur n'importe quelle voiture. 31.95

Jauge de vide et économiseur d'essence combinés. Permet de vérifier constamment le bon fonctionnement du moteur. 3" sur le devant. 16.95

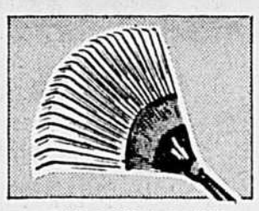
TOUT LE NECESSAIRE POUR UN BEAU PARTERRE



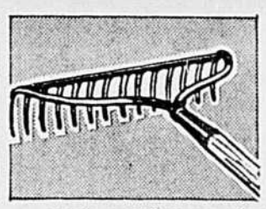
PELLE A BOUT ROND
Creuse à l'arrière. Poignée "D". Longueur hors-tout 40". 2.69



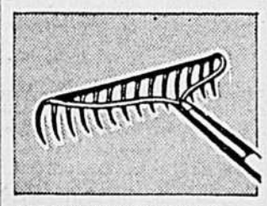
PELLE A BOUT CARRE
Creuse à l'arrière. Poignée "D". Longueur hors-tout 40". 2.69



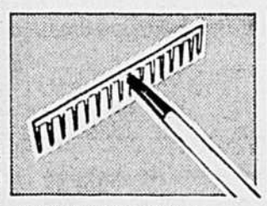
RATEAU A GAZON DE LUXE
22 broches plates, flexibles, en acier. Manche de 3½ pi. 2.69



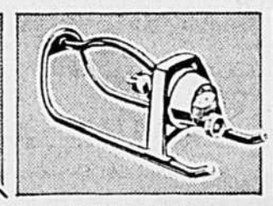
RATEAU A FEUILLES "DE LUXE"
Tête avec 14 dents en acier forgé. Manche en frêne. Bague en tubulure d'acier. 3.89



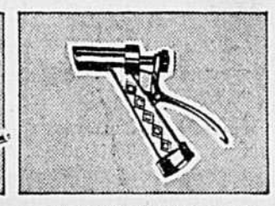
RATEAU A FEUILLES "COMET"
Tête solidement soudée. Bague et tête laquées rouge. Manche en frêne de 4½ pi. 1.98



RATEAU AVEC TETE DROITE
14 dents recourbées. Cou à ressorts. Manche en frêne de 5 pi. 3.69



ARROSOIR OSCILLANT
Contrôle automatique de la projection à 4 réglages. Se règle de 6' x 9' à 33' x 65'. Spécial 4.88



LANCE PISTOLET POUR BOYAU
Règle le jet depuis un nuage jusqu'au jet intégral. Se ferme au réglage. Spécial .88



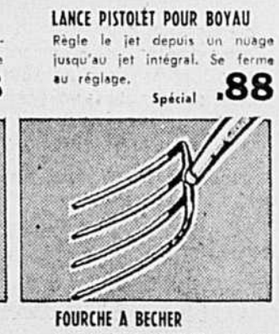
CULTIVATEUR A 3 DENTS
Réglable. Dents en acier forgé sur manche de 4 pi. 1.39



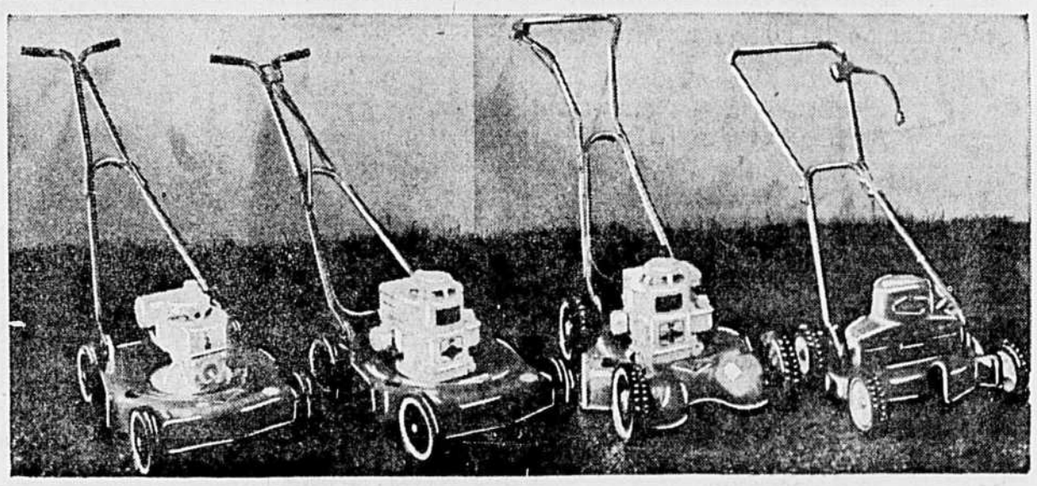
HOUE ROBUSTE
Lame en acier forgé. Cou à ressort sur manche en frêne. 3.69



COUPE BORDURE
Tête en acier forgé, crans tournés. Poignée en frêne de forme D.H. 1.98



FOURCHE A BECHER
4 fourchons de 10" en acier. Manche en frêne avec poignée d'acier en D. 2.79



LA FAÇON RAPIDE ET FACILE D'AVOIR UNE PLUS BELLE PELOUSE!

PUISSANTE TONDEUSE DE 20" — 49.95
Vous pouvez être sûrs qu'elle vous satisfaira. Solide cadre en acier coulé trempé d'une seule pièce. Moteur Briggs & Stratton de 3 H.P., à 2 cycles. Démarreur à rebobinage facile à tourner, et à contrôle d'essence unique. Manche plaqué chrome. Roues en acier de 6", pneus à flanc blanc. 5 ans de garantie sur le vilebrequin. De poids léger; se suspend pour remisage.

TONDEUSE "ROTARY" DE 20" — 59.95
Avec ses lames d'une coupe parfaite et son contrôle d'essence très facile à manier, au bout des doigts, ce modèle vous donnera des années de service satisfaisant, sans dommages. Comporte moteur Briggs & Stratton de 2½ H.P., à 4 cycles, démarreur à rebobinage. Capot ventilé en acier de calibre 14. Manche chromé en forme de "T". Roues 7" en acier avec pneus à flanc blanc. Chapeau de moyeu chromé.

TONDEUSE DE LUXE 19" — 79.95
Comprend ramasse-feuilles
Une machine fiable, de fonctionnement facile, avec son capot agrandi exclusif qui permet de tondre efficacement près des plates-bandes de fleurs. Comporte un puissant moteur de 3 H.P. Démarreur à rembobinage et à contrôle d'essence unique, facile à tourner. Réglage instantané de la hauteur de coupe. Poignée en acier tubulaire chromé. Vilebrequin garanti durant 5 ans contre le bris ou le crochissement.

TONDEUSE ELECTRIQUE A LAMES JUMELEES — 84.95
Cadre monopièce de fabrication précise et roues plus petites suppriment le danger de "scalper". Légère et compacte. Poignée chromée en forme de "T", capot en acier résistant, facilitant l'entretien de la pelouse. Coupe facilement: gazon, mauvaises herbes, etc. Convient parfaitement aux grandes pelouses. Modèle à lames jumelées. Coupe de 18". Hauteur de coupe: ½" à 2½". Poignées réversibles facilitant la manoeuvre.

MAINTENANT OUVERT!
Services complets d'installation au Centre d'achats Dorval
NOUS POSONS CE QUE NOUS VENDONS!

6338 BOUL. ST. LAURENT
5850 O., SHERBROOKE
* 5580 CH. COTE DE LIESSE
5260 AV. VERDUN
1114 EST, MONT ROYAL
* 382 BOUL. DES LAURENTIDES (PONT-VIAU)
1363 CH. CHAMBLY (ANGLE J. CURTIER)
7800 EST, SHERBROOKE
* 4345 EST, JEAN-TALON (PIE IX), (CENTRE D'AUTO)
394 BOUL. LAFLEUR (VILLE LASALLE)
4010 EST, ONTARIO

CENTRES D'ACHATS
MAISONNEUVE • ST. JEROME
• DUVERNAY DORVAL
• LAVAL WEST CHAMPLAIN
STE. GENEVIEVE ST. MARTIN
• CHATEAUGUAY ROCKLAND
ROSEMERE
* CES MAGASINS ONT DES FACILITES DE SERVICE ET D'INSTALLATION.

POUR RENSEIGNEMENT: SIGNALEZ 733-5391
MAGASINEZ JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. DANS LES CENTRES D'ACHATS JUSQU'A 9 H. 30



téléphoto PC

La 4e joute, qu'en penses-tu, Gump !

Après une 3e victoire d'affilée sur les Maple Leafs de Toronto, l'instructeur TOE BLAKE, à gauche, du Canadien, cause avec son gardien de but LORNE WORSLEY et semble lui demander si le Canadien poursuivra sa série de triomphes. Cette 4e joute sera disputée ce soir à Toronto. Si la série n'est pas terminée, elle se continuera samedi à Montréal.

Le pessimisme d'Imlach permet de croire que le Canadien éliminera les Leafs dès ce soir

par Marcel Desjardins, envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO. — Un club n'aime pas mourir sur sa glace. C'est en se basant sur ce vieux dicton du monde du hockey que les Maple Leafs fondent leurs espoirs d'éviter une quatrième défaite consécutive et leur élimination, ce soir, alors qu'ils affrontent le Canadien dans la quatrième joute de leur série.

C'est presque un signe de désespoir de calculer sur une pareille raison pour prolonger la série. Mais où vraiment Punch Imlach pourrait-il puiser une autre source d'espoir en présence d'un club qui l'a désappointé jusqu'ici dans le filet, à la défense, à l'attaque? Cela, dans une série contre un adversaire plus rapide, plus alerte, plus déterminé et plus opportuniste.

Personne ne s'illusionne en effet à Toronto, même parmi les plus fidèles et optimistes partisans des Maple Leafs sur le résultat éventuel de la série. On en est même devenu amer. On maugrée contre les Leafs, on les critique durement. La presse locale est dure, mordante, sans pitié. C'est un climat d'amertume. A moins que ce ne soit là qu'un moyen, une stratégie pour piquer l'amour-propre des Maple Leafs, les humilier dans l'espoir qu'ils réagiront, que blessés profondément dans leur orgueil ils ne fournissent un effort héroïque pour éviter l'élimination ce soir et prolonger la série.

Imlach humilie trois de ses joueurs

C'est notre impression personnelle que c'est le jeu qu'a joué Punch Imlach, à la pratique de son club, hier, alors qu'il a chassé de la glace Eddie Shack, Frank Mahovlich et Brit Selby, leur ordonnant de retourner dans le vestiaire, et revêtir leurs habits de rue devant leur indolence pendant l'exercice. Il a posé le geste en présence des nombreux journalistes, sachant bien que le fait serait publié et connu du public. Il a même ajouté un peu plus tard: "S'ils pensent ménager leur énergie et leurs forces pour la partie de demain (en parlant de celle de ce soir), ils n'auront qu'à me le démontrer lors de la joute".

Puis, parlant du duel Johnny-Ferguson-Eddie Shack, il a ajouté: "Si Ferguson joue mieux que Shack, est-ce de ma faute? Que Shack me prouve qu'il est le meilleur des deux". Autant de détails qui paraissent indiquer que Imlach parle et agit ainsi dans le but d'amener les siens à fournir leur rendement maximum. Le gérant des Maple Leafs ne fait pas un secret de son opinion à l'effet qu'il faut de la part de chacun des siens une performance maximum pour vaincre le Canadien. Ce n'est pas avec un faible rendement d'un des trois membres sur ses deux premières lignes, une troisième ligne perdue complètement dans cette lutte qui paraît la dépasser complètement, une défense erratique et des gardiens de buts instables qu'il peut espérer gagner.

Les Leafs ont perdu leur optimisme

Car, c'est bien le tableau qu'il peint de son club depuis le début de la série, même s'il persiste à prétendre que les deux premières parties auraient pu aller tout aussi bien aux siens qu'au Canadien et que ses héros ont oublié qu'une partie est de soixante minutes.

Ce n'est pas que Imlach ne reconnait pas la valeur du Canadien — il serait alors l'un des rares à Toronto à refuser de l'admettre — et la preuve qu'il ne mésestime pas la puissance du Tricolore, c'est qu'il insiste à dire que seul un effort maximum de tous ses joueurs, du premier au dernier, pourrait lui apporter une victoire. C'est certainement un fier compliment qu'il paie au Canadien.

Pendant ce temps, la vie est sereine pour Toe Blake. Le vestiaire du club, après la partie d'hier, était un endroit où on respirait la détente. Tous badinaient, se taquinaient amicalement. Gump Worsley n'avait pas revêtu l'uniforme, car il souffre d'un léger rhume, mais son état n'était pas un sujet d'inquiétude. Henri Richard était sur la glace, mais Blake a déclaré qu'il était pour ainsi dire presque certain qu'il ne l'aligerait pas. "Si la joute était la 7e de la série, ce serait différent", admettait-il. Mais si Richard insiste lui-même pour jouer, Blake pourra difficilement dire non.

On a pu noter l'esprit de corps qui anime le club. Malgré qu'il ne marche encore qu'avec l'aide de béquilles, Jacques Laperrière avait tenu à se rendre à la pratique, puis à visiter ses coéquipiers dans le vestiaire après l'exercice. Le gérant-général Sam Pollock s'était également rendu sur les lieux, aussi bien que Marc Cloutier et Lucien Desrochers, des relations extérieures et de la publicité.

Douglas ne sera pas suspendu

TORONTO. (PC) — Le président Clarence Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier soir que le joueur de défense Kent Douglas, du Toronto, ne serait pas suspendu pour avoir poussé le juge de lignes Neil Armstrong, mardi soir.

Douglas, qui a écopé d'une mauvaise conduite pour avoir poussé Armstrong, a été suspendu pour deux joutes, il y a deux semaines, pour avoir frappé le juge de lignes John D'Amico.

Campbell a précisé qu'une suspension ne s'imposait pas parce que Douglas "n'avait que poussé Armstrong".

A Détroit, l'arbitre Bill Friday et les juges de lignes Matt Pavelich et John D'Amico ont dû utiliser les escaliers de sauvetage lorsqu'un incendie s'est déclaré dans leur hôtel avant la joute de mardi soir.

Le feu a pris au 9e étage, causant la mort d'un client. Le feu faisait rage à quelques portes seulement de la chambre de Friday. Pavelich et D'Amico, qui étaient au 17e plancher, se sont sauvés également par l'escalier de sauvetage.

Louez une auto
AUX PLUS BAS PRIX EN VILLE
MODELES 1966 FLAMBANT NEUFS • ASSURANCE APPROPRIEE
$5 par jour — 5¢ du mille
SPECIAL DE FIN DE SEMAINE $9.95 PLUS 5¢ DU MILLE
BUDGET RENT-A-CAR SYSTEM
BELAIR RENTAL SERVICE LTD. — 1169 BERNARD OUEST — CR. 7-1134

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Les exercices du Canadien bien différents de ceux des Leafs

TORONTO. — Les Maple Leafs et le Canadien se sont suivis sur la glace du Garden pour de légers exercices hier. Cela valait la peine d'être vu pour se rendre à l'évidence combien le style des deux clubs est différent même dans les exercices. Les premiers sont de lourds patineurs qui donnaient l'impression de trainer un boulet aux pieds. Les seconds évoluaient avec une légèreté incroyable. Les Leafs lançaient la plupart du temps à côté du filet, les Canadiens sur le gardien de buts ou dans le filet.

"Les joueurs de hockey du Québec ont la réputation de patiner plus légèrement, plus facilement que ceux d'ailleurs", d'avouer l'instructeur Toe Blake, du Canadien. Il n'a pas expliqué le pourquoi de la chose, se contentant de reconnaitre le fait.

Admettant lui aussi la différence dans le style de patinage des deux clubs, Barry McDonald, de l'organisation du Canadien, donnait une autre explication. "J'estime que c'est la condition physique des deux équipes", a-t-il remarqué. Cela pouvait surprendre car Punch Imlach est reconnu pour soumettre ses joueurs à un plus dur entrainement que tous les autres instructeurs dans le hockey. Mais McDonald explique que si les joueurs du Canadien sont tellement en extraordinaire condition c'est qu'ils se font un devoir de se tenir en excellente forme. C'est un genre de fierté personnelle chez eux. C'est un genre de condition que l'on n'acquiert pas exclusivement par les pratiques.

* * *

Bob Nevin, le joueur natif de Toronto qui a été échangé il y a deux ans par les Maple Leafs aux Rangers de New York, était un spectateur aux deux exercices. "Vous les voyez patiner. Voilà la différence entre les deux clubs", nous dit-il. "Ils déclassent les Leafs dans ce domaine. La raison pour laquelle ils mènent par trois victoires à aucune."

* * *

Nous avons demandé à Imlach si la maladresse des siens dans leurs lancers au début de la seconde période, mardi soir, ne donnait pas amplement raison à ceux qui prétendent que les joueurs de hockey au Canada n'apprennent pas les principes fondamentaux du jeu. Le tir vers le filet doit certainement être considéré dans cette catégorie. "Pour bien lancer dans le hockey, il faut qu'un joueur prenne personnellement le temps de pratiquer et de pratiquer la chose pendant des heures et des heures. Mais peu de joueurs sont prêts à s'imposer ce sacrifice," nous a-t-il répondu. Il a ajouté qu'il comprenait mal cette négligence des joueurs, qui font du hockey leur carrière, à ne pas accorder plus de temps à la pratique du tir vers le filet. "Mais il y a bien d'autres aspects que je ne comprends d'ailleurs pas davantage dans l'attitude de joueurs professionnels, donc de joueurs qui gagnent leur vie dans ce sport," a-t-il ajouté.

* * *

L'instructeur du Toronto ne référait toutefois pas à ce moment à un incident survenu un peu plus tôt alors qu'il avait ordonné à Eddie Shack de quitter la glace pendant la pratique du club pour regagner le vestiaire des joueurs. Il estimait que le rapide ailier au long nez ne se dépensait pas suffisamment au cours des exercices. "Je n'aime pas à ce que des joueurs me fassent perdre mon temps ou celui de leurs coéquipiers pendant les pratiques. S'ils ne veulent pas prendre la chose au sérieux qu'ils restent en dehors de la glace," a-t-il dit.

* * *

Certains observateurs de Toronto étaient enclins à faire coïncider le fléchissement des Maple Leafs au début de la deuxième période avec celui de Shack. Ils soutenaient que les dures mises en échec de Johnny Ferguson à l'égard de celui-ci avaient refroidi l'enthousiasme et ralenti l'allure de Shack. Mais Blake n'acceptait pas la version. Il soutenait que bien d'autres joueurs du Toronto avaient modéré leur allure avant l'imprévisible ailier.

* * *

D'autre part, l'instructeur du Tricolore s'est élevé contre certaines déclarations qui lui ont été imputées à l'effet qu'il aurait prétendu qu'Imlach exténuaient ses joueurs par son insistence à tenir de longues et dures pratiques. "J'ai assez de diriger mon club sans me mêler de celui des autres," de dire Blake, ajoutant qu'il n'a jamais fait allusion aux pratiques du Toronto.

* * *

Imlach n'a naturellement pas goûté les remarques imputées à Blake lorsque quelqu'un lui en a fait part pour connaitre ses réactions. Il a souligné que les joueurs qui lui ont toujours apporté le plus de rendement ont été ceux qui ont pratiqué le plus. Ils étaient ceux qui cherchaient à faire un succès de leur carrière dans le hockey.

* * *

Un autre qui n'a pas digéré non plus les accusations de maladresse des Leafs dans leur tir, mardi soir, a été Dave Keon. "Ne croyez-vous pas que les Canadiens n'ont pas été aussi maladroits que nous au cours de la première période", s'est-il exclamé comme un homme qui se sentait spécialement visé. "Je vais voir le film de la joute et je suis certain qu'il va confirmer ma version", a-t-il ajouté. "N'est-ce pas Johnny que les Canadiens lançaient piètrement à la première période ?", demande-t-il à Johnny Bower. "Oui, je dois admettre qu'ils manquaient de précision à la première période", a répondu le vétéran.

Chicago pourrait jouer sans Maki ni Vasko ce soir

DETROIT, (PC) — Pour remplacer les blessés les Black Hawks de Cricago ont fait appel à trois de leurs joueurs de réserve avec leur club-ferme St-Louis, de la ligue Centrale, hier. Ils sont : Dennis Hull, Oscar Gaudet et John Miszuk.

Les Hawks, qui doivent disputer la 4e joute de leur série semi-finale avec les Red Wings de Détroit, ce soir, et mènent par 2-1 dans la série, seront sans les services du vétéran joueur de défense Elmer (Moose) Vasko et de l'ailier Chico Maki, tous deux blessés.

Maki, qui évoluait aux côtés de Hull et Stan Mikita, s'est blessé au genou droit lors d'une collision avec Bill Gadsby.

L'autre blessé fut Elmer Vasko, qui a subi une coupure à la cuisse droite nécessitant 10 points de suture à la suite d'une collision avec Norm Ullman.

La cinquième joute de la série aura lieu à Chicago dimanche après-midi.

Les Braves ont subi l'élimination dans leur circuit mardi soir. Hull est le jeune frère de Bobby et a joué avec les Hawks la saison dernière.

Gaudet, originaire de St-Joseph, N.B., a fini sur un pied d'égalité avec Paul Andrea, des Rangers de Minnesota, en tête des compteurs de buts de la LCH avec un total de 37.

Surveillance trop étroite

Bobby Hull n'a pas peur des ombres, ils ne les aime tout simplement pas.

Et les ombres qui l'incommodent particulièrement sont celles des joueurs rivaux qui se collent à lui, lui nuisent par tous les moyens et l'empêchent de compter.

Cela m'irrite, a dit Hull hier. J'aimerais jouer comme tout le monde. Il y a certainement eu des ombres pour d'autres joueurs, mais non à chaque partie. Je crois pas qu'il y ait eu un gars victime de ces ombres aussi souvent, à chaque partie."

L'ombre de Hull dans la série semi-finale "B" en vue de la coupe Stanley entre les Hawks de Chicago et les Red Wings de Détroit est le jeune Bryan Watson qui ne le lâche pas d'une semelle depuis deux parties. Et il semble bien que Watson continuera son oeuvre ce soir, lors de la quatrième joute de la série que les Hawks dominent par 2-1.

Hull blessé de nouveau

Hull s'est plaint de la surveillance qu'on lui a imposée mardi soir. Il a été frappé de nouveau au genou gauche, blessé dans le premier match de la série.

"J'ignore quand j'ai été frappé, car on m'a frappé souvent. Je croyais bien qu'ils m'avaient eu pour de bon dans la première période quand Léo Boivin et Watson m'ont coincé sur la rampe."

Selon lui, Watson avait été plus dur mardi que dimanche.

Au sujet de l'ennui des ombres, Hull a précisé :

"Peu m'importe un gars qui me suit sur la patinoire en autant qu'il songe également au jeu offensif. C'est ainsi que vous pouvez avoir des chances de compter un but ici et là, même si vous n'avez pas l'opportunité de faire ce que vous désirez, c'est-à-dire vous sauver avec la rondelle".

Il n'en reste pas moins que Watson devait penser à l'offensive puisqu'il a compté le seul but des siens, mais Hull a eu le dernier mot en préparant le but égalisateur réussi par Chico Maki.

Sid Abel satisfait

Pour sa part, le pilote Sid Abel des Wings, était satisfait du travail de surveillance de Watson, "même si je l'ai remplacé par des compteurs vers la fin de la partie".

D'ailleurs, Abel et ses joueurs ne semblaient pas pris de panique après leur revers mardi soir.

"Mes gars ont bien joué à Détroit pendant toute la saison. Nous avons eu de nombreuses chances au début du match, mais nous avons cédé dans la deuxième reprise. Ils étaient plus rudes et nous avons arrêté de frapper en leur laissant l'initiative du jeu."

Les Wings sont sortis indemnes du match, mais ce n'était pas le cas des Hawks.

René Lecavalier, 1er récipiendaire du trophée Hewitt

TORONTO. (par M.D.) — René Lecavalier sera le récipiendaire du trophée Foster Hewitt qui sera désormais accordé annuellement au commentateur ou journaliste sportif ou au publicitaire qui aura le plus fait pour la cause du hockey professionnel au cours de l'année. On se réjouira certainement que cet honneur soit décerné dès la première année à un Canadien français. C'est aujourd'hui que cette présentation sera faite. Jusqu'ici, on avait entouré l'affaire du plus grand mystère, désirant garder la chose secrète jusqu'au moment de la présentation. Mais il y a eu indiscrétion en quelque part.

* * *

Il appert que les propriétaires de la nouvelle franchise de Philadelphie, dans la ligue Nationale, demanderont cette semaine au conseil de ville de l'endroit d'approuver le site qu'ils ont choisi pour l'amphithéâtre qu'ils doivent construire. Ils avaient jusqu'ici fait preuve de beaucoup de discrétion à ce sujet, ne désirant pas aucune publicité avant que leur projet ne soit approuvé par les autorités municipales.

* * *

A Toronto, on signale qu'en 1942, le Toronto avait perdu les trois premières parties de la série finale contre les Red Wings de Détroit. Puis, il était revenu à la charge en gagnant les quatre suivantes, pour faire la conquête de la coupe Stanley. "

AUTO CENTRE WESTERN AUTO CENTRE WESTERN AUTO CENTRE WESTERN AUTO CENTRE

AUTO-CENTRE WESTERN

Réalisez des économies fantastiques durant

La Pluie d'AUBAINES

Les aubaines pleuvent à verse aujourd'hui, demain et samedi. Auto-Centres de Montréal seulement.

Voyez notre nouveau CATALOGUE Printemps & Eté Demandez-en un exemplaire à notre magasin ou à notre gaz-bar.

Nous vous présentons LE SPECTACULAIRE PNEU DE LUXE

OLYMPIC "PREMIUM"

Vous êtes en bonnes mains, protégé par la garantie de pneu la plus solide au Canada.

Garantie de sécurité à toute épreuve

NOUVEL ASPIRATEUR D'AUTO Torcan

Cet appareil compact et léger nettoie facilement l'intérieur des autos, le coffre, etc. Il se branche dans l'allume-cigarettes. Cordon de 20'

14.88 Reg. 15.95

Valeur sensationnelle

Avec 2 becs de nettoyage et sacs à jeter après usage.

VOITURETTE TOUT ACIER 'HUSKY'

Achat spécial

Tout en métal avec bords roulés sans danger. Pneus moulés en caoutchouc sur roues de 6". Email rouge brillant. 24"x12"x3" de profondeur.

5.49 Reg. 6.98

NOUVEAU Porte-vêtements d'auto

Capacité de 25 vêtements sans faux plis. Il n'obstrue pas le champ de vision du chauffeur.

2.98 Reg. 4.49

Véritable Gant de voltigeur 'Tru-Catch'

Incroyablement populaire

Excellent cuir de boeuf avec laçage en cuir vert. Caractéristiques professionnelles. Pouce et petit doigt lacés, paume flexo-matique, talon souple en U et doigts lacés en croix Droitier ou gaucher.

Comparable aux gants de $10.98

8.98

Projecteur auxiliaire D'AUTO

Il se branche dans l'allume-cigarettes. Long cordon de 12', Crochet de suspension. Faisceau scellé brillant et perçant.

Spécial imbattable

4.44 Reg. 5.98

ATTENTION AU TIGRE!

Nouvelles poignées de guidons "TIGRE"

Vraiment uniques! Vinyle résistant et durable.

99¢ pr

Nouvelle peinture "Kandy" en aérosol

La voici! La riche et brillante peinture "Kandy" est maintenant en vente dans un contenant de vaporisation. Couleurs étincelantes et réflechissantes. Rouge, bleu, vert, bourgogne, mandarine, or et argent.

1.98 Reg. 2.79

CONDITIONS DE PAIEMENT FACILES

VERDUN : Rue de l'Eglise et Champlain (au sud de l'Aqueduc) 768-2531

MONTREAL-NORD : Boulevard Pie IX (¾ de mille au sud du pont Pie-IX) 322-7100

RIVE-SUD : Boulevard Taschereau (en face du nouvel hôpital Général) 671-5941

ST-MICHEL : Jean-Talon et 18e avenue (à l'ouest du Centre d'Achat Boulevard) 728-4595

JACQUES-CARTIER : Chemin Chambly (au nord du Centre d'Achat Jacques-Cartier) 677-5205

AUTO-CENTRE WESTERN

PIECES D'AUTO — GARAGE — PNEUS — ESSENCE — QUINCAILLERIE — SPORTS

credico

METTEZ ÇA SUR VOTRE COMPTE!

AUTO CENTRE WESTERN AUTO CENTRE WESTERN AUTO CENTRE WESTERN

CAHIER No 4 / PAGES 61-80 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86



téléphoto UPI

Le cardinal Joseph Beran, de Prague, en Tchécoslovaquie, répond aux acclamations de la foule venue l'accueillir hier à l'aéroport international de Philadelphie. Le cardinal Beran, maintenant âgé de 77 ans, a entrepris un voyage d'un mois à travers les Etats-Unis. Durant la dernière guerre, il fut persécuté par les Nazis, et l'an dernier il fut expulsé de son pays par les autorités communistes.

Le millénaire polonais risque de tourner en une épreuve de force entre l'Église et l'État

VARSOVIE. (AFP-UPI) — La hiérarchie catholique de Pologne a inauguré aujourd'hui les cérémonies marquant le millénaire de l'évangélisation du pays et nombreux sont les observateurs qui prévoient que ce millénaire sera l'occasion d'une épreuve de force entre l'Eglise et le régime communiste polonais.

C'est le cardinal Stefan Wyszynski qui, en compagnie de nombreux autres prélats, a inauguré les cérémonies par une messe pontificale chantée à Gniezno, à environ 180 milles à l'ouest de Varsovie.

Au moment même où s'ouvrait la commémoration, le cardinal Wyszynski a été l'objet d'une attaque sévère de la part de "Trybuna Ludu", journal du parti communiste.

Par ailleurs, le gouvernement du premier ministre Wladyslaw Gomulka entend lui aussi marquer ce millénaire par une série de manifestations civiles dont le but, semble-t-il, de tenir la population loin des églises.

Dans son éditorial, "Trybuna Ludu" accuse le cardinal Wynszynski, dont "la haine du socialisme" est bien connue, "de profiter de la chaire pour attaquer les principes constitutionnels" et de "semer du vent".

L'éditorial déclare d'autre part au sujet des cérémonies dont la hiérarchie a pris l'initiative : "Les lois permettent les réunions religieuses à l'exception des réunions publiques qui se déroulent en dehors des églises comme les processions, les pèlerinages et les pardons. La loi qui date d'avant guerre comme les lois en vigueur dans le monde entier prévoient, pour des raisons d'ordre public, certaines règles et surtout l'obligation d'annoncer préalablement ces réunions aux autorités administratives".

Un "Te Deum"

Les cérémonies de ce matin ont débuté par un "Te Deum" chanté à Gniezo. C'est sur ces lieux mêmes que naquit, il y a dix siècles, l'Etat polonais.

L'ancien village fortifié est devenu par la suite un important centre politique et, au XIe siècle le siège du premier archevêque de Pologne. Plusieurs cérémonies se dérouleront en la cathédrale où sont conservées les reliques de Saint-Adalbert, patron de la Pologne. Une cérémonie se déroulera également le 16 au soir à Poznan, qui fut la capitale du premier souverain historique de la Pologne ,Miesko-1.

Les fêtes civiles

Les autorités, pour ajouter à l'éclat du millénium laic et pour "contrer" le millénium religieux, n'ont pas lésiné sur les moyens. A la limite même de la province de Poznan, des banderoles tendues au-dessus de la route précisent le sens des fêtes organisées par l'Etat : "La Pologne populaire continue l'histoire du millénaire", "Le gouvernement de la Pologne populaire est le seul à représenter la volonté du peuple", "Le socialisme est le garant de notre développement durant le second millénaire".

Gniezo, où des profusion de banderoles glorifient "les luttes de la classe ouvrière" et l'union avec l'URSS" et où des affiches rappellent "il est défendu de pardonner", est submergé par les drapeaux, les oriflammes et les fleurs de papier.

Le centre de gravité des cérémonies laïques est le rynek — la place du marché —, c'est là qu'arriveront, vendredi après-midi, de toutes les villes de l'ouest de la Pologne, les estafettes motocyclistes apportant les engagements de production des entreprises et des usines et là que se dérouleront samedi les manifestations que clôturera une grande parade militaire.

A quelques centaines de pieds de là, en bordure de la grand-rue, le centre de gravité des cérémonies religieuses est la cathédrale et ses abords immédiats où a été érigé, en plein air, tendu des couleurs nationales et entouré de panneaux frappés des écussons des villes et des évêchés de Pologne, l'autel du millenaire.

C'est dans ce périmètre qu'à partir de ce matin, se succèdent consécrations de prêtres, conférences épiscopales, processions, messes, Te Deum et Chemin de Croix. Le primat, entouré de l'épiscopat au grand complet, — moins Mgr Rubin, évêque à qui son visa d'entrée a été refusé —, s'adressera deux fois par jour au moins aux fidèles. On peut penser que ses sermons illustreront le theme de ces journées qui a été ainsi formulé : "Le peuple dans sa patrie et à l'étranger, est fidèle à la sainte Eglise".

La localisation des manifestations devrait, en principe, empêcher qu'une cérémonie ne déborde sur l'autre. Un service d'ordre imposant a d'ailleurs été mis en place. Toutefois, dans les milieux ecclésiastiques, on ne cache pas un double sujet d'inquiétude. On craint, d'une part, que l'éclat des haut-parleurs des manifestations laïques ne vienne perturber le déroulement des offices et ne cause une certaine irritation chez les fidèles. D'autre part, on se demande comment samedi soir, s'effectuera le départ solennel pour Poznan de l'effigie de la Vierge Noire alors que les rues seront vraisemblablement bloquées pour permettre le défilé militaire.

Tentative d'enlèvement d'un diplomate russe à Tokyo

MOSCOU. (UPI) — Dans une note de protestation l'Union soviétique a accusé hier, les agents des Services de renseignements américains d'avoir tenté d'enlever un diplomate soviétique à Tokyo.

La note, dont fait état l'Agence TASS, dit que la victime de cette tentative d'enlèvement était le premier secrétaire de l'ambassade soviétique dans la capitale japonaise, Georgi Pokrovsky.

Le Portugal s'empare du "Ioanna-V"

BEIRA, Mozambique. (Reuter, AFP, UPI) — Les autorités portugaises du port de Beira se sont emparées aujourd'hui du pétrolier "Ionna-V" alors que le navire s'apprêtait à décharger sa cargaison.

La décision des autorités portugaises de Beira a été prise apres le refus du gouvernement de Panama d'enregistrer le bateau sous son pavillon. Le gouvernement grec avait auparavant privé le navire de son inscription maritime légale.

Le consul honoraire de Grèce à Beira a d'autre part confirmé que neuf membres de l'équipage avaient quitté le navire et étaient repartis pour Athènes, via Johannesbourg. Mais il a démenti catégoriquement qu'il y ait eu mutinerie à bord. Il a précisé que les neuf hommes avaient quitté le navire pour "des raisons spéciales" et que, selon la législation grecque, ils avaient le droit de demander leur rapatriement à la suite du changement du pavillon du navire.

D'autre part, le "Manuela", l'autre pétrolier grec qui transporte du pétrole à destination de la Rhodésie, est à quai à Durban, mais on ne signale aucun préparatif qui indiquerait un prochain déchargement.

A Londres, les milieux autorisés estiment que c'est l'Afrique du Sud qui détient désormais la clé de la situation et il dépendra en grande partie d'elle que la crise rhodésienne ne dégénère en une grave crise internationale. Le gouvernement britannique attend avec un très vif intérêt le résultat des délibérations du cabinet sud-africain sur la question de l'embargo pétrolier contre la Rhodésie.

Les chances d'amener l'Afrique du Sud à respecter intégralement les sanctions économiques et l'embargo pétrolier qui frappent la colonie rebelle paraissent cependant fort minces. De source autorisée sud-africaine, on indique que le gouvernement de Prétoria s'en tiendra, quelle que puisse être l'évolution de l'affaire des pétroliers, à une attitude de stricte neutralité et refusera de prendre part aux sanctions qui, selon lui, sont illégales et créent un précédent dangereux dans les relations internationales.

La Grande-Bretagne, pour sa part, s'est opposée dans le passé et continuera de s'opposer à l'application de sanctions contre la République sud-africaine, en grande partie parce qu'elle y possède d'immenses intérêts économiques ($3 milliards d'investissements) et que la République constitue son troisième client. Aussi, le gouvernement britannique n'envisage-t-il pour le moment que des pressions diplomatiques pour amener l'Afrique du Sud à modifier son attitude et surtout à arrêter ses livraisons de pétrole au régime d'Ian Smith.

Selon une rumeur non confirmée qui courait hier à Beira (Mozambique), le "Manuela" ferait une nouvelle tentative pour atteindre ce port. L'agence de nouvelles portugaises "Lusitania" a indiqué, de son côté, que le "Manuela" pourrait essayer de se rendre de Durban à Beira en longeant la côte est-africaine à l'intérieur des eaux territoriales pour échapper à l'intervention de la marine britannique.

Déclaration du président Salazar

A Lisbonne, le président Salazar a déclaré que l'intervention du Conseil de sécurité et le mandat qu'il a confié à la Grande-Bretagne n'ont servi qu'à "internationaliser" la crise rhodésienne qui n'était, jusqu'ici, qu'un problème relevant exclusivement de la Grande-Bretagne.

"Encore un faux pas, a-t-il poursuivi, et un gigantesque incendie peut être allumé en Afrique, comportant des risques pour tous ceux qui pensent ne pas être atteints parce qu'ils sont loin des flammes". Le président du Portugal a souligné que la façon dont l'indépendance de la Rhodésie a été traitée a "couvert le ciel africain des plus sombres nuages".

USA : 20,000 mineurs retournent au travail; 38,000 refusent de céder

PITTSBURGH. (UPI) — Plusieurs groupes de mineurs ont repris le travail dans certaines régions de l'ouest-central et du sud des Etats-Unis, hier, pendant que des piquets rebelles s'engageaient dans l'est du Kentucky, pour y fermer des mines non syndiquées, au troisième jour de l'arrêt de travail dans l'industrie du charbon bitumineux.

La fermeture de ces mines est survenue alors que les représentants des syndicats et des patrons reprenaient les négociations à Washington, dans une tentative de mettre fin à la grève, qui paralyse une grande partie de cette industrie au pays.

A Washington, les négociateurs se sont réunis pendant trois heures hier, et doivent reprendre les négociations aujourd'hui.

Un porte-parole des mineurs unis d'Amérique a dit "qu'il y a tout lieu de croire que cette grève sera réglée en fin de semaine afin que les hommes puissent reprendre le travail lundi". Cependant, un porte-parole du patronat a laissé entendre que les pourparlers ne se déroulaient pas dans le meilleur esprit.

Plus de 20,000 des 58,000 mineurs qui ont déclenché la grève lundi ont répondu à l'appel de retour au travail du président du Syndicat des mineurs unis, M. A.W. Boyle.

Cependant, on note une assez vive résistance de la part des mineurs en Pennsylvanie, au Kentucky, dans le nord-ouest de la Virginie, l'est de l'Ohio et certaines parties de l'Illinois.

Selon le président d'une succursale syndicale de la Virginie les mineurs s'en tiennent à leur décision : "Pas de travail sans entente collective".

L'Inde obtiendra peu d'aide de l'extérieur si elle ne réforme pas son économie

WASHINGTON. (AFP) — L'aide économique des pays occidentaux à l'Inde et au Pakistan fera l'objet de plusieurs discussions au cours de la seconde quinzaine d'avril à l'occasion des visites que vont effectuer à Washington le ministre pakistanais des Finances, M. Mohamed Shoaib, et le ministre indien du Planisme et du développement économique, M. Ashoka Nehta.

L'Inde cherche actuellement une aide financière pour le financement de son quatrième plan de développement économique. A ce sujet, on fait remarquer dans les milieux informés que le communiqué publié à l'issue des entretiens entre le président Johnson et madame Gandhi indique clairement que si les Etats-Unis sont disposés à aider l'Inde financièrement, ils ne le feront que dans le cadre du consortium.

Ce dernier a demandé à maintes reprises à l'Inde d'effectuer un certain nombre de réformes économiques en vue notamment d'améliorer sa balance des paiements. Ces réformes n'ont toujours pas été entreprises et font l'objet de discussions entre des représentants de la Banque mondiale et du gouvernement indien. On estime qu'il est peu probable que le consortium se réunisse avant que l'Inde se soit engagée à les effectuer. Enfin, déclare-t-on, l'aide demandée par l'Inde étant destinée à son plan quinquennal, avant que les pays industrialisés prennent des engagements financiers, il faut que ce plan ait été approuvé par le Parlement indien, ce qui n'est pas le cas.

Dans les milieux informés de Washington, on ne s'attend pas que les visites des ministres indien et pakistanais se soldent par des résultats très spectaculaires sur le plan de l'aide économique.

Extrémistes à l'oeuvre dans le sud de l'Irlande

DUBLIN, (UPI) — Des extrémistes ont fait sauter aujourd'hui un échange de téléphone automatique, ont scié des poteaux de téléphone et fait pleuvoir les balles dans le village de Kilmacow, dans le sud-est de l'Irlande. Cet attentat et une autre explosion dans la région de Kilkenny-Waterford ont rompu le calme qui avait marqué les célébrations du cinquantenaire du soulèvement irlandais de 1916.

L'explosion de Kilmacow a désorganisé les communications téléphoniques entre cette région et Dublin.

La police a entrepris une chasse à l'homme et recherche notamment le leader extrémiste Richard Behal, qui s'est évadé de la prison de Limerick en sautant un mur de 30 pieds, à la fin de février. Selon des gens de Kilmacow, où se trouve son domicile, Behal aurait été vu à une danse en fin de semaine, mais la police n'a pu le trouver.

L'explosion de Mullinavat, à quatre milles de Kilmacow, a endommagé un transformateur.

Des barricades ont été érigées sur toutes les routes de la région et la police interroge tous les automobilistes et fouille les voitures.

L'avenir des réfugiés arabes

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — "L'avenir des réfugiés arabes réside dans leur absorption parmi leurs frères du monde arabe, tout comme Israël a absorbé environ le même nombre de Juifs provenant des pays arabes", a déclaré dans une lettre à U Thant le représentant permanent d'Israël à l'ONU, M. Michael Comay.

Glidden



L'OFFRE Glidden DE LA SEMAINE

SPRED LUSTRE SEMI-BRILLANT

ÉCONOMISEZ 2.60 AU GALLON — Blanc et couleurs

Prix régulier 10.85

8.25

Demandez aussi ces autres produits Glidden de qualité supérieure:

ENDURANCE peinture pour l'extérieur

SPRED peinture latex pour l'extérieur

SPRED SATIN latex homogénéisé pour l'intérieur

POLYURETHANE FLORENAMEL émail plastique pour parquets

RIPOLIN émail ultra-blanc qui ne jaunit pas



Email d'une douce luminosité de qualité supérieure

- Pour garnitures, boiseries et meubles; couleurs harmonisées avec la peinture Spred Satin.
- Idéal aussi pour cuisines et salles de bains.
- Se nettoie facilement; fumées de graisses chaudes, buée, vapeur ne ternissent pas son fini.
- Facile à appliquer; sèche rapidement; donne à votre maison une beauté qui dure.

G-66-25F

ÉCONOMISEZ 97¢ SUR UNE PINTE — Blanc et couleurs

Prix régulier 3.45

2.48

VOYEZ VOTRE MARCHAND GLIDDEN OU CONSULTEZ LES PAGES JAUNES DE VOTRE ANNUAIRE TELEPHONIQUE

MONTREAL
ACE PAINT & WALLPAPER, 4471, rue Papineau,
QUINCAILLERIE ANJOU, HARDWARE 6580, rue Joseph-Renaud,
QUINCAILLERIE BEAUBIEN, 3194 est, rue Beaubien,
QINCAILLERIE R. BELAIR, 5599 de Jumonville,
CIRCLE HARDWARE & GIFT STORE, 4992 Chemin Reine Marie,
CITY DISCOUNT MASSON, 2801 Masson,
CITY HARDWARE SUPPLY, 200 est, rue Rachel,
G. DAMECOUR INC., 419 est, rue Bélanger,
G. DAMECOUR INC., 184 est, rue Jean-Talon,
HENRI DUBREUIL, 7150, rue Papineau,
QUINCAILLERIE DURAND LTEE, 804, rue St-Jacques ouest,
JACK DUSKES HARDWARE, 3868 rue St-Laurent,
S. DUSKES & SON INC., 5681 ave du Parc,
FERRONNERIE B.C. HARDWARE, 9007, rue Hochelaga,
FERRONNERIE LIEGE ENRG., 8480, rue St-Denis,
FERRONNERIE PILON, 6393 Boul. Monk,
FERRONNERIE RAY. LADOUCEUR, 3016 ouest, rue St-Jacques,
LEON FILIATRAULT, 4435 est, rue Bélanger,
FLEURY SPORT SHOP & HARDWARE, 2975 est, rue Fleury,
L. A. FRENIERE & FILS, 6210, rue Papineau,
HANDY ANDY, 26 Magasins dans le grand Montréal Consultez votre bottin téléphonique
A. D. LEBLANC ENRG., 1650 Ste-Catherine est,
QUINCAILLERIE L. MASSE, 4218 ouest, rue Notre-Dame,
MAYO ELECTRIC SUPPLY INC., 4839 ouest, rue Notre-Dame,
QUINCAILLERIE MODERNE, 9021, rue Lajeunesse,
R. S. MUIR ELECTRIC CO., Georges Diochon, Prop., 2523 ouest, rue Notre-Dame,
N.D.G. HARDWARE, 5451 rue Sherbrooke ouest,
PAINT SPECIALTY LTEE, 2165, rue Frontenac,
RYAN PAINT LTD., 11 magasins pour mieux vous servir Consultez votre bottin téléphonique
ST-JEROME
JEAN BINETTE & FILS, 275 rue St-Georges,
VITRERIE LAFONTAINE, 2039 boul. Labelle,
FERRONNERIE LAURENTIENNE, ENRG., R.R. 11,
VALLEYFIELD
GAETAN DAOUST, 205 Grande Ile,
GIRARD & FRERES, 74, Grande Ile,
VERDUN
LEON HOULE LTEE, 612, ave. de l'Eglise,
A. E. LAMARRE HARDWARE, 5421 rue Bannantyne,
VERDUN HARDWARE, 4811, ave, Verdun
WELLINGTON NATURAL GAS, 4561 Wellington Street,
AUTRES MARCHANDS GLIDDEN A VOTRE SERVICE
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Adèle
RAYON DES COULEURS ENRG., 40, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts,
PIERRE-O-AUTO PARTS, 231, rue Montcalm, Berthierville,
FERRONNERIE BOUCHERVILLE, 637 boul. Marie-Victorin, Boucherville,
EMILE CORBEIL, 6155 ouest, boul. Gouin, Cartierville,
A. HETHERINGTON, 31, Gilmour, Chateauguay Heights
GARAND & FILS, 25, rue Crépin, Châteauguay Station,
JOS. SAURIOL, 3393, boul. Lévesque, Chomedey,
ARC SUPPLY LTD., C.P. 340, Lachute,
WILSON & GORDON, C.P. 389, Lachute,
ERNEST DION, 223, rue Albert, Cowansville,
LOYOLA SCHMIDT LTEE, 243, rue Harwood, Dorion,
LEO BINETTE, St-Eugène, Ontario,
FERRONNERIE CENTRALE, 262 Grande Côte, St-Eustache,
FLEURANT & FRERE INC., 710 boul. Labelle, Fabreville,
GEORGES H. DUMAS, 317a rue Racine, Granby,
FERRONNERIE GERARD RAYMOND 15720 ouest,boul. Gouin, Ste-Geneviève,
J. M. ARMAND ROCHON, 95, rue Principale est, Hawkesbury,
FERRONNERIE R. LALONDE, 975, rue Principale, Hawkesbury,
GERARD ROY, 536, rue Mondor, St-Hyacinthe,
FERRONNERIE BRIEN, 275 ouest, Boul. Curé-Poirier, Ville Jacques-Cartier,
DENIS DesGRANGES, 148, place du Quai, St-Jean,
QUINCAILLERIE STE-DOROTHEE, 957, boul. Hôtel-de-Ville, Ste-Dorothée,
FRANÇOIS DE SALES LAUZON, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud,
FOYER DE LA COULEUR, 843, rue Notre-Dame, Joliette
LEWIS HARDWARE, Ron Lafleur, Prop., 680 rue Notre-Dame, Lachine
A. LANDRY & FILS, Lacolle
LAPRARIE LINO LTEE, 1010, boul. Ste-Elisabeth, Laprairie
FERRONNERIE GADBOIS, 1914, boul. Edouard, Laflèche
ROGER CHOUINARD INC., 7668, rue Edouard, LaSalle
LIONEL DAOUST LTEE, 295, rue Lafleur, LaSalle
J. E. DAVID & FILS LTEE, 2940 Boul. Ste-Rose, Laval Ouest,
A. BELANGER & FILS ENRG., 195, rue St-Louis, Lemoyne,
ROBERT THIBODEAU, 791, rue Ste-Hélène, Longueuil,
COLONIA ITALIA PAINT ENRG., 8913, 8me Avenue, Ville St-Michel,
MAGASIN de PEINTURE ST-MICHEL 3649 rue Bélair, Ville St-Michel
QUINCAILLERIE MATTEAU HARDWARE, 12491 Victoria, Pointe-aux-Trembles,
TRANS CANADA SUPPLY, 2448, rue Centre, Pointe-St-Charles
LA PLOMBERIE BRISEBOIS INC., 115, rue Cartier, Pointe-Claire
QUINCAILLERIE J. Y. TREPANIER, 227, boul. des Laurentides, Pont-Viau,
P. E. CHEVRIER & FILS INC., 170, rue St-Jacques, Ville St-Pierre
GERARD DUHAMEL, St-Roch-sur-Richelieu
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Rose
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Thérèse

Maintien de peines de six ans de pénitencier pour avoir incité un témoin à se contredire

par Jean Dénéchaud

Cinq juges de la Cour d'appel ont rejeté à l'unanimité le pourvoi d'Henry Aubry et de Pierre Boucher à l'encontre de leur condamnation à six ans de pénitencier pour avoir incité Pierre Talon à contredire son témoignage à l'enquête préliminaire de Benoit Doucet.

Il s'agissait du témoignage que Talon avait donné antérieurement dans les enquêtes préliminaires des autres individus inculpés du vol sensationnel d'un camion postal. Actuellement sept accusés sont devant le tribunal concernant ce vol qui a atteint la somme de $1,500,000. Le juge Emile Trottier, de la Cour des sessions de la paix, doit rendre son jugement vendredi dans cette affaire.

En rejetant l'appel des deux condamnés, le juge en chef de la province, Lucien Tremblay, relate que la police avait pris sur le fait les appelants et avait saisi la somme de $10,000 qu'ils remettaient à une personne que Talon avait fait passer pour son amie.

Aubry et Boucher servaient d'intermédiaires et tentaient de protéger les inculpés en cette affaire. Ils tentaient d'induire en erreur le pouvoir judiciaire et à l'entraver dans sa fonction.

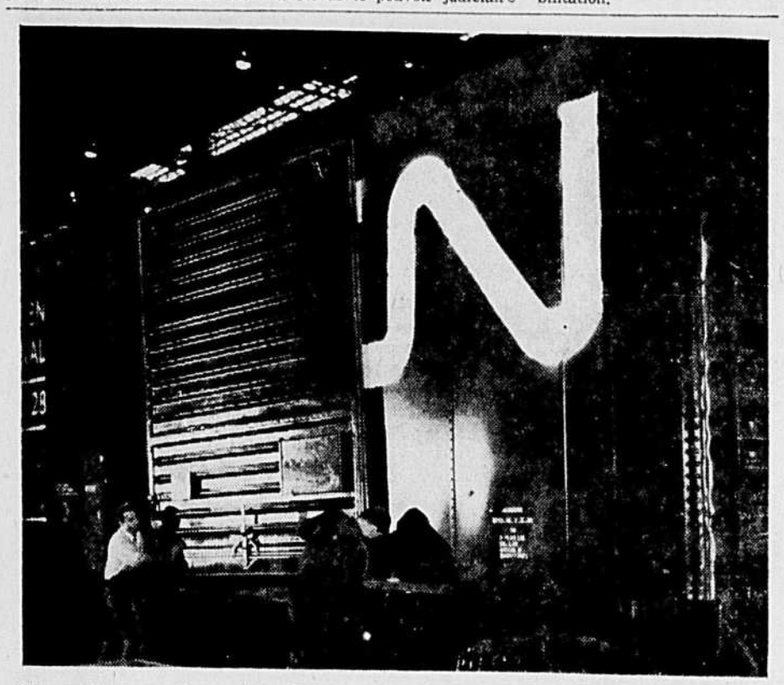
Le juge Paul Casey rappelle dans ses notes les motifs d'appel que les deux intimés ont allégués au soutien de leur pourvoi.

La sentence prononcée contre eux serait excessive, ont-ils prétendu, alors qu'ils ont écopé de la peine maximum prévue par la loi, ce qui les rendrait antisociaux. Ils sont jeunes, ont-ils affirmé, ne méritent pas une telle punition et le juge de première instance n'aurait pas pris en considération la possibilité de leur réhabilitation.

A ce sujet, déclare le juge Casey, je ne crois pas que la question de réhabilitation devait entrer en ligne de compte dans la décision du juge de première instance.

C'est là une problème qui concerne d'autres officiers de la Justice. Une réduction de la sentence rendrait plus difficile leur travail dans ce domaine.

Les trois autres juges : les juges Garon Pratte, G. H. Montgomery et Antoine Rivard, sont du même avis.



Nouvelles portes plus larges sur les wagons

Des ouvriers des ateliers du Canadien National à Pointe Saint-Charles installent une porte de neuf pieds de largeur à un wagon en acier pour remplacer l'ancienne porte de six pieds de largeur. Des milliers de wagons de même type ont subi cette transformation afin de permettre aux camions élévateurs de pénétrer dans ces mêmes wagons et d'en accélérer de la sorte le chargement et le déchargement. Le CN a commencé cette transformation de ses wagons à marchandises en 1963. Cette année, plus de 1650 wagons de ce type subiront les mêmes modifications aux mêmes ateliers.

Un alcoolique s'adresse à la Cour suprême

WASHINGTON. (PA, UPI) — Un résident de Oakland, Californie, arrêté 34 fois pour ivresse, vient de s'adresser à la Cour suprême des Etats-Unis afin que celle-ci déclare inconstitutionnelle la loi qui punit les alcooliques chroniques. Les problèmes de M. Thomas Budd, qui est âgé de 56 ans, remontent à 1939, année de sa première arrestation. Il a déclaré qu'il n'agissait pas seulement en son propre nom, mais également pour les centaines de milliers de femmes et d'hommes qui, malgré le fait qu'ils soient reconnus comme des alcooliques, sont continuellement poursuivis pour ivresse.

"Année après année, déclare la requête du concierge californien, ces gens passent de la rue au "panier à salade", puis à la cellule de "dessoûlage" pour aboutir devant un juge qui les condamne à de courtes et inutiles peines de prison, après quoi ils se retrouvent de nouveau dans la rue, avec leur seul désespoir." Et la requête ajoute: "Les autorités publiques les poursuivent avec acharnement, de la même manière qu'elles poursuivaient autrefois les sorcières et les malades mentaux."

Quatre avocats de Californie se sont chargés de présenter la requête à la Cour suprême. L'un d'entre eux est représentant de l'"Union américaine pour les libertés civiles". Les avocats ont présenté des certificats médicaux prouvant que leur client est un alcoolique chronique. On ne sait toutefois pas encore si les juges accepteront d'étudier la requête. Les avocats ont cité de récents jugements prononcés par la Cour d'appel du district de Columbia et la 4è Cour d'appels décrétant qu'un alcoolique chronique ne peut être trouvé coupable d'ivresse en public.

"Chrysler" dément les accusations

DETROIT. (PA) — La société "Chrysler Corporation", le deuxième constructeur d'automobiles aux Etats-Unis à avoir rappelé certaines de ses voitures pour corriger un défaut mécanique, s'est inscrite en faux contre les accusations selon lesquelles ce défaut pose un problème de sécurité routière.

"Chrysler" a annoncé hier qu'elle avait rappelé 17,500 voitures de marque "Dodge" des modèles "Monaco" et 'Polara". Ces voitures sont équipées d'un moteur de 383 pouces cubes et de deux carburateurs. Un nombre indéterminé de voitures 'Fury" et "Chrysler", équipées de cet appareillage, ont été également rappelées. Le porte-parole de la société a indiqué qu'il s'agit d'allonger la tringlerie de l'obturateur des gaz. Il a précisé que cette opération vise à empêcher que la tringlerie ne soit déréglée à la suite d'un arrêt brusque. "Ce problème n'implique toutefois aucune question de sécurité, a-t-il ajouté. A Washington, le sénateur Walter F. Mondale, démocrate du Minnesota, a exprimé son désaccord avec le point de vue exprimé par la société.

L'Hydro établit en Abitibi une ligne de 51 milles de long

L'Hydro-Québec annonce qu'un nouveau pas vient d'être fait pour améliorer les conditions de distribution d'électricité en Abitibi. En effet, la construction d'une ligne de transport de 120,000 volts reliant Rapide-des-Iles à Rouyn débutera en juin et devrait être terminée en octobre. La réalisation de la ligne à double terne, sur pylônes d'acier, de 51 milles de long, a été confiée aux Développements du Nord-Est Ltée au prix de $620,265.

Fragments de météorite, une nouvelle récolte pour des agriculteurs ontariens

OTTAWA. (PC) — Certains agriculteurs chanceux du sud-ouest de l'Ontario pourraient fort bien obtenir une nouvelle récolte qui leur rapportera un joli magot au printemps : des fragments de météorite.

Des savants du ministère des Mines et des Relevés techniques croient qu'ils ont localisé avec passablement de précision la région où une météorite s'est désintégrée le 9 décembre en entrant dans l'atmosphère terrestre.

"Nous avons été très chanceux", d'avouer le géologue John Douglas au cours d'une entrevue. "La météorite a été vue dans environ six Etats américains avant d'être aperçue au Canada, de sorte que nous avons pu avoir plusieurs témoignages oculaires détaillés."

Calculs

Les calculs faits par M. Douglas démontrent que la météorite s'est désintégrée au-dessus du comté d'Essex, à environ cinq milles de Harrow. Il a survolé la région en hélicoptère, en janvier, pour tâcher de découvrir quelque cratère ou tout autre indice pouvant révéler la présence de météorites. Ses recherches du haut des airs n'ont toutefois donné aucun résultat. Aussi, espère-t-il que les agriculteurs pourront trouver quelques fragments lorsqu'ils entreprendront leurs labours, au printemps.

"Nous essayons de prévenir tous les cultivateurs d'avoir les yeux ouverts pour de curieux cailloux lorsqu'ils laboureront. Nous offrons jusqu'à $100 pour le premier fragment d'une météorite . . . et le prix peut s'élever jusqu'à $1,000 dépendant du poids et du genre."

Bien qu'il y ait des météores de toutes formes et de toutes grandeurs, M. Douglas croit que les fragments les plus gros provenant de la boule de feu aperçue le 9 décembre, au-dessus du lac Erié, mesureront environ six pouces de diamètre. Si les fragments étaient plus gros, ils auraient probablement été aperçus du haut des airs lors des recherches effectuées en hélicoptère.

Zone précise

Le géologue du ministère des Mines est convaincu que des fragments seront découverts dans une zone mesurant environ 17 milles de longueur par cinq milles de largeur, à moins qu'ils n'aient été dispersés dans toutes les directions lorsque la météorite s'est désintégrée.

Cette zone suit une ligne droite depuis Harrow vers le nord, à travers le comté d'Essex et Belle-Rivière, sur les rives du lac Huron.

"Il y a au moins un facteur en notre faveur," d'expliquer M. Douglas. Il n'y a pas beaucoup de roche dans cette région, de sorte que les cultivateurs n'auront pas de difficulté à trouver les fragments.

Bien que des météorites soient aperçues régulièrement dans une région ou l'autre du globe, la découverte de fragments est plutôt rare. Cependant, dans ce cas précis, il y a eu plusieurs témoignages et même des photos ont été prises.

"Un certain Von Del Chamberlin, de l'Université de l'Etat du Michigan, a aperçu la météorite dès son apparition dans le ciel et sa trajectoire a été déterminée d'après des photographies de la boule de feu", de préciser M. Douglas.

"Quand il a été démontré que la trajectoire aboutirait au Canada, nous nous sommes résolument mis à l'oeuvre."

Clé à des renseignements

Pourquoi s'intéresse-t-on aux météorites ?

"Ce sont les seuls objets provenant d'autres planètes que nous pouvons étudier et leurs analyses détaillées peuvent nous en apprendre long sur l'univers . . . l'abondance cosmique des éléments . . . Et même la forme des météorites nous fournit de précieux renseignements au sujet de la forme des véhicules spatiaux qui doivent rentrer dans l'atmosphère terrestre."

Certains fragments sont pratiquement du fer pur ou du nickel tandis que d'autres météorites sont constituées de roche plus légère. Mais toutes les météorites ont une chose en commun : une surface noire causée par la fusion de l'extérieur au moment de franchir l'atmosphère de la Terre.

Découverte

Un agriculteur de Shaunavon, Sask., M. Gotleib Reberger, a découvert une étrange roche en 1944 et il l'a conservée comme porte-bonheur pendant 10 ans. Ce n'est qu'après avoir pris sa retraite qu'il a constaté qu'il s'agissait d'une météorite. Il l'a remise au ministère des Mines qui lui a versé en retour une somme de $1,000.

M. Douglas espère cette fois qu'il ne lui faudra pas attendre 10 ans avant d'entrer en possession des fragments de la météorite qui s'est désintégrée le 9 décembre au-dessus du sud-ouest ontarien.



Décoration à un sergent

A l'occasion de la visite qu'il faisait récemment au "Régiment de Maisonneuve", le brigadier Marcellin Lahaie, commandant de la région militaire du Québec, a remis au sergent Aimé Lancieault, à gauche, la médaille des forces armées canadiennes pour ses loyaux services à ce régiment.

Policier pris à son propre piège

CHICAGO, Illinois, (UPI) — Une aventure assez cocasse est arrivée mardi à James Markham, directeur de police de la ville de Chicago.

C'était à l'occasion d'une série de cours donnés à un groupe de jeunes et jolies "vérificatrices de compteur", fraîchement émoulues au service de la ville.

Voulant leur donner un cours pratique sur la façon de rédiger un billet de stationnement, il eut la surprise de sa vie. Sortant à l'extérieur, il s'aperçut que c'était déjà chose faite par une de ses élèves sans doute zélée . . . et sur le pare-brise de sa propre voiture.



téléphoto PC

Un hameau devenu grande ville depuis 1941

La ville de Stephenville, T.-N., qu'on aperçoit à l'arrière plan, est menacée d'une crise économique à la suite de la fermeture de la base aérienne Harmon de l'armée de l'air américaine — en premier plan. Lorsque l'aviation américaine s'est installée dans la région, en 1941, Stephenville n'était qu'un petit hameau de pêcheurs sur les côtes occidentales de Terre-Neuve. Mais c'est aujourd'hui la plus grande ville de l'île avec une population de 8,000 habitants dont les revenus proviennent presque exclusivement de la base.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUGER (Alphonse) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 65 ans, 9 mois, est décédé M. Alphonse Auger, époux d'Irène Denis. Les funérailles auront lieu à St-Ubald.

BEAUDRY (Henri) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Beaudry, époux d'Eva Gaucher, demeurant au 4990 rue Adam. Les funérailles aurbnt lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955 rue Adam
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Bertha) — A St-Janvier, le 13 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Elbrius Bélisle, née Bertha Gascon, demeurant à 153 rue Principal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Jos. Aubin
33 rue Victor ouest,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (André) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé André Blais, fils d'Elzéar Blais et d'Alboma Gaudreau, demeurant au 2075 Gamache. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église du Sacre-Coeur où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



Henri Guérin

A Laprairie le 13 avril 1966 à l'âge de 68 ans est décédé Henri Guérin, Directeur de funérailles à Laprairie. Il était membre des Chevaliers de Colomb, quatrième degré de l'Assemblée Dollard. Il laisse dans le deuil outre son épouse Léontine Patenaude, ses fils et filles Jean Jacques (Jeanne D'Arc Carpentier) Charlemagne (Gisèle Demers), Yvon (Carmen Jobin), Mme Gérard Ménard (Fernande), Mme Paul Payment (Liette), ses petits enfants Alain, Colette, Claude, Pierre, Bernard et Stéphane Guérin, Nicole, Francine, Luce et Paul Ménard; Christian et Jocelyn Payment. Les funérailles auront lieu samedi à 11 heures en l'église de la Nativité de Laprairie. Inhumation au cimetière de Laprairie. ●

MESSE ANNIVERSAIRE



ARMAND RENAUD

Une messe sera chantée le 14 avril pour M. Armand Renaud, époux de Cécile Lozeau, ex-gérant de la Quincaillerie construction de la Maison Omer De Serres.
Hommage de son épouse et de ses enfants. ●

DECES



SOEUR MARIE-FIRMIN

Le 13 avril, à la maison-mère des soeurs Ste-Anne, Lachine, est décédée soeur Marie-Firmin, des Soeurs de Ste-Anne. Elle laisse dans le deuil une soeur, soeur Marie-Anne-Emilie, de la même Congrégation, et une nièce, soeur Marie-Fortunat, des Soeurs Ste-Anne, des Etats-Unis, et plusieurs neveux et nièces.
La dépouille mortelle est exposée à 1950, rue Provost, Lachine. Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures. ●

DECES DE M. LEOPOLD DUFRESNE



A Montréal, le 13 avril 1966 est décédé à l'âge de 64 ans M. Léopold Dufresne.
Diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, il obtint une bourse du gouvernement provincial (premier prix en peinture de la Province de Québec) fit un voyage d'étude en Europe et se consacra à l'enseignement à l'école des Beaux-Arts de Montréal. Au moment du décès il était professeur à l'école d'architecture de Montréal.
Il laisse dans le deuil son épouse, née Anna Mailloux; son frère, Joseph; ses soeurs, la rév. Soeur Joseph de David, s.s.n.j.m. (Agnès), Louise, Augustine (Mme F. Proulx) et Jeanne. Ses belles-soeurs et beaux-frères, M. et Mme F. Proulx, M. et Mme Fred Mayer, M. et Mme François Mailloux, M. et Mme Lina Bélanger, Mlles Jeanne et Albertine Mailloux. Plusieurs neveux et nièces.
La dépouille mortelle est exposée au salon J.-Paul Marchand, 4228 rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 avril à 10 heures a.m. en l'église de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Papineau. ●

SERVICE ANNIVERSAIRE



Mme ROSARIO PELOQUIN (Albertine Millette)

Le 16 avril, en l'église Saint-Denis, 454 est, rue Laurier, à Montréal, à 10 h. 15, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Rosario Péloquin. Parents et amis sont priés d'y assister.
Hommage de sa famille, ●

CHAGNON (Euclide) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Euclide Chagnon, autrefois de la paroisse Ste-Brigide, époux de Cécile Bertrand, demeurant au 7727 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée &
de la Société Coopérative
des Frais Funéraires,
7384 rue St-Denis
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIGAN-LETOURNEAU (Sarah) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve A. Louis Letourneau, née Sarah Corrigan. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNAULT (Jacqueline) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 37 ans, est décédée Mlle Jacqueline Daignault, fille d'Antonio Daignault, et de Pomela Rodrigue, demeurant au 4217 Mentana. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Armand) — A Howick, le 12 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Armand Daoust, époux d'Yvonne Demers. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Marc Loiselle,
22 rue Picard à Ste-Martine
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Howick, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DHAVERNAS (Benoit) — Une messe sera célébrée pour le repos de l'âme de Benoit Dhavernas, décédé à Paris le 25 mars 1966, le mardi 19 avril prochain à 5 h. 30 p.m., en la chapelle Conventuelle des Pères Dominicains, 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal. Les amis de la famille sont invités à y assister ou à s'y associer d'intention.

DUFRESNE (Léopold) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léopold Dufresne, époux d'Anna Mailloux, demeurant rue Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228 rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DU PERRE (Elida) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve H.-B. Du Perré, née Elida Daoust, demeurant à 1618 Dezery. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Germain) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Germain Dupont, employé de Hunter Douglas Limited, époux de Denise Hamel, demeurant 4159 De Castille, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11,130, boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Stromhi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRAPPIER (Aimé) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Aimé Frappier, époux de Gertrude Riopelle. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 av. Laurier ouest, Outremont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Françoise) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 44 ans, est décédée Françoise Landry, épouse de Léopold Goulet, mère de Serge. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 Est, Boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Bordeaux o le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATTON (Bernadette) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mlle Bernadette Gratton, fille de feu Camille Gratton et de feu Rose-Delima Cardinal, demeurant au 4075 St-Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GRIFFITHS (Harry) — A l'Hôtel-Dieu, le 11 avril 1966, est décédé Harry Griffiths, époux d'Antoinette Morneau. La dépouille mortelle est exposée au salon
Jos. C. Wray and Bro.
1234 rue de la Montagne
Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant à l'église Saint-Pierre-Apôtre à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Henri) — A Laprairie, le 13 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Henri Guérin, directeur de funérailles à Laprairie, époux de Léontine Patenaude. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence funéraire,
425, chemin St-Jean
pour se rendre à l'église de la Nativité de Laprairie où le service sera célébré à 11 hres. et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Maria) — A Granby, le 13 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Henry Guyon, née Maria Perrault, demeurant 120 Ave du Parc. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Girardôt & Ménard Ltée,
170, rue Dufferin,
pour se rendre à l'église Ste-Famille où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT-MARTINEAU (Arthemise) — A la Résidence St-Georges, Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 95 ans, 10 mois, est décédée Mme Joseph Hébert, née Arthemise Rodrigue. Elle laisse dans le deuil ses fils, Joseph, de Maillardville, C.-B., René, de East Angus, Louis, de Trois-Rivières, Engelbert, de Montréal, et Edmond, de East Angus; ses filles, Annonciade et Philomène Martineau; une soeur, Mme J.-I. Demers, de Magog; ses beaux-fils, M. Frédéric Labrie, de Compton, et Joseph-Edmond Bergeron, de Shawinigan; ses belles-filles et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au salon Paquin, à East Angus.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant, à East Angus. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARDY (J.-Emile) — A Montréal, le 13 vril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. J.-Emile Hardy, époux de Philomène Venne, demeurant au 8125 Lajeunesse. Père d'Irène et Irenée. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Jules) — Subitement, à Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Jules Joly, fils de feu Alexandre Joly, et de feu Julienne Vendal, demeurant 2102 Israell. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, Montréal, où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANCTOT (Fabien) — A Verdun, le 11 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Fabien Lanctôt, époux de Florida Labelle, demeurant 79, Gordon. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHE (Emma) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 34 ans, est décédée Mlle Emma Laroche, fille de feu Alfred Laroche, et de feu Alice-Noël de Tilly, demeurant 7518 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Bruna) — A Québec, le 12 avril 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Bruna Poitras, épouse de feu J.-Oscar Lavoie, demeurant au 915 Casot. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte,
915, rue Casot
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Chemin où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Arthur Cloutier & Fils, de Québec.

LEBLANC (Amélia) — A Lachine, le 13 avril 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Leblanc, née Amélia Claude, demeurant au 570, 18e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Aimé) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 80 ans 8 mois, est décédé M. Aimé Lecavalier, époux de Léda Thomas, demeurant au 2732 Mousseau, ex-voyageur de commerce. Il laisse dans le deuil ses enfants : Pauline, Paul, Yvette (Mme Jean Bouthilier), Fernande (Mme Jacques Lajeunesse), René et 2 bros, Georgette Gauthier et Yolande Hochu. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
781 rue Ogilvy
à 10 h. pour se rendre à l'église St-Joseph où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Roger) — A Ville La Salle, le 13 avril 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Roger Lefebvre, époux d'Yvonne Tétreault, autrefois de Verdun, et employé à la Seagram Distillerie, demeurant à 9342, boulevard Airlie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Nazaire où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVAC (Anthime) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Anthime Levac, époux de feu Albertine Masse, demeurant à 447 Congrégation, père d'Honoré, Victor, Mme Maurice Sarrailo (Bernadette). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Jean où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVERT (Daniel) — A Terrebonne, le 18 décembre 1965, à l'âge de 4 ans, est décédé accidentellement Daniel Levert, enfant de Léopold Levert et de Jacqueline Morais, demeurant au 1219, 40e Avenue, Fabreville. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou la cérémonie sera célébrée à 3 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARION (Albert) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Albert Marion, ancien président du club St-Laurent des Aveugles, et du conseil canadien des aveugles, époux de Huberte Marcotte, demeurant 725 St-Martin, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
781 rue Ogilvy
à 10 h. pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERINEAU (Jeannette) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 35 ans, est décédée Jeannette Landry, épouse de Donat Mérineau, mère de Nicole, demeurant 971 St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 heures. Libera et inhumation à St-Jacques-de-Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESTRE (Catherine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Ernest Mestre, née Catherine Stervinou, demeurant au 11873 James-Morris. Mère de Mme Jacques Mari (Marcelle), Mme Conrado Pamunzio (Lucienne), Mme Ernest Ramaglia (Renée), Rolland et Mme Peter Salvatori (Suzanne). La dépouille mortelle est exposée au salon
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
où la cérémonie aura lieu en la chapelle du salon, vendredi le 15 courant à 2 heures, et de là au cimetière Mont-Royal.

MONDOR (Ernestine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme Tréflé Mondor, née Ernestine Brazeau. Il laisse dans le deuil ses filles : Emilienne (Mme A. Lauzon), Gabrielle (Mme A. Grandmaison), et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av. Rosemont
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOURIE (Albertine) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Georges Nourie, née Albertine Lafleur, mère d'Henri Nourie et de Thérèse (Mme Roger Gill). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHETTE (J.-A.-Raoul) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé M. J.-A.-Raoul Pichette, époux de Gabrielle Ouellette, demeurant 46 English Road, Terrebonne Heights. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis
939, rue St-Louis, Terrebonne
pour se rendre à l'église paroissiale de Terrebonne Heights, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POITRAS (René) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé René Poitras, époux de feu Marie-Anne Sinette, demeurant 2186 du Havre. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Arthur) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé Arthur Renaud, employé au Service Civil Fédéral, époux de Berthe Gauthier. Il laisse dans le deuil ses soeurs, Reine (Mme A. Gélineau) Blanche (Mme E. Galarneau), Ida (Mme veuve J. Brutinl), Gertrude (Mme

L'Opposition dépose une motion de censure contre la politique atlantique du général de Gaulle

PARIS. (UPI) — MM. François Mitterand et Guy Mollet interviendront aujourd'hui au cours du débat à l'Assemblée nationale française sur la motion de censure présentée par les partis d'opposition contre la politique atlantique du général de Gaulle. Une trentaine d'autres députés prendront également la parole au cours de ce débat.

La motion déposée hier par les partis d'opposition déclare que la décision du gouvernement français de se retirer de l'organisation de l'Alliance atlantique, en l'absence d'une politique de rechange, notamment en matière de politique européenne, isole la France et crée une situation dangereuse pour le pays.

Le vote sur la motion n'interviendra que mardi, mais d'ores et déjà on estime qu'il est tout à fait improbable que des défaillances soient enregistrées au sein de la majorité gaulliste à l'Assemblée.

D'autre part, le dépôt de la motion pose aux députés communistes un cas de conscience qu'ils auraient voulu éviter.

Leur faudra-t-il, mardi, voter avec l'ensemble de l'opposition (y compris l'opposition de droite) un texte qui condamne d'abord le "dégagement" de la France de l'OTAN, dégagement qu'ils ne cessent de prôner depuis une quinzaine d'années ? Faudra-t-il au contraire, qu'en s'y refusant ils paraissent rélégués du côté de la majorité et, ainsi, associés avec un régime dont ils critiquent avec force la politique économique et sociale ?

La décision des députés communistes, prévue pour aujourd'hui, dépassera, selon la plupart des observateurs, en intérêt celui d'un débat jusqu'ici relativement terne.

L'ouverture du débat a été marquée par une déclaration de M. Georges Pompidou, premier ministre du général de Gaulle. Le chef du gouvernement a affirmé que la France demeure un allié fidèle des Etats-Unis et ne songe nullement à un renversement des alliances, en dépit du prochain voyage du général de Gaulle à Moscou.

Cependant, M. Pompidou a précisé que le gouvernement français était hostile à toute forme d'hégémonie. "Nous n'avons aucunement l'intention de permettre une hégémonie soviétique sur l'Europe, pas plus que notre position sur la guerre au Vietnam traduit un désir de favoriser une hégémonie chinoise dans cette partie du monde", a ajouté le premier ministre.

Avant de s'adresser à l'Assemblée nationale, M. Pompidou avait assisté à une réunion du conseil des ministres présidée par le général de Gaulle. Le chef de l'Etat français a apparemment déclaré au cours de cette réunion qu'il n'avait pas l'intention d'attendre éternellement pour que les Etats-Unis évacuent leurs bases situées en France.

Ces propos constitueraient la réaction du général de Gaulle à la récente note américaine selon laquelle le délai d'un an fixé par la France pour l'évacuation des bases est nettement insuffisant.

Par ailleurs, les milieux français se sont abstenus de commenter la mise en garde de Washington selon laquelle les forces de la France en Allemagne n'auraient plus accès aux armes nucléaires sous contrôle américain après leur retrait du commandement intégré de l'OTAN, retrait prévu pour le 1er juillet.

Paris nie faire de la discrimination envers un héros militaire américain

PARIS. (UPI) — Le gouvernement farançais a démenti aujourd'hui avoir fait un cas de discrimination contre un héros de guerre américain en refusant, pour la première fois en 20 ans, de permettre qu'une cérémonie en son honneur se déroule cette année aux Invalides.

Ce soldat, le sergent Lawrence R. Kelly, a été tué par un partisan français au moment où il entrait dans la capitale par le pont St-Cloud. Le partisan l'avait pris pour un Allemand.

Dans sa lettre au comité "French Kelly Memorial", le ministre des Armées, M. Pierre Messmer, déclare notamment: "Le sergent Kelly étant le seul Américain a avoir perdu la vie à l'occasion de la libération de Paris, la tenue d'une cérémonie commémorative en son honneur ne sera plus permise à l'intérieur d'aucun édifice du ministère des forces armées".

Irrités, les membres du comité ont répliqué en disant que des milliers d'Américains étaient morts en France avant et après la libération de Paris et que les armées américaines encadraient les unités françaises qui se sont avancées pour libérer la capitale.

Des "sources autorisées" du gouvernement français se sont empressées d'expliquer aujourd'hui que l'ordre de M. Messmer n'était pas dirigé contre la cérémonie en l'honneur du sergent Kelly, mais que cet ordre faisait partie d'une politique générale défendant la tenue de ce genre de cérémonies commémoratives aux Invalides.

Mlle Marcelle Thomas, une pharmacienne qui fut la première à se porter au secours du sergent Kelly et qui est membre du comité, a de nouveau précisé que la cérémonie aurait lieu cette année au cimetière militaire américain de Suresne, en banlieue de Paris.

Un ravisseur se suicide en Afrique du Sud

JOHANNESBOURG, Afrique du Sud (AFP) — Quatre hommes et deux femmes ont été arrêtés hier à Johannesbourg. Ils sont accusés d'avoir enlevé la femme et l'enfant d'un millionnaire sud-africain auquel ils avaient demandé une rançon de $210,000, annonce la police.

Un des hommes arrêtés s'est donné la mort peu après, en sautant du douzième étage d'un immeuble où il était interrogé.

Selon la police, l'enlèvement a eu lieu le 30 mars dernier, jour des élections générales en Afrique du Sud. Trois des accusés s'étaient chargé d'enlever la femme et l'enfant du millionnaire, et la rançon avait été versée le jour suivant aux ravisseurs. Le même jour la mère et son enfant étaient libérés.

Trois Allemands sont accusés d'espionnage

BERLIN. (AFP) — Trois Allemands subissent présentement leur procès à Berlin-est. Ils sont accusés d'espionnage au profit des Services de renseignements américains et ouest-allemands.

Le procureur général adjoint, M. Werner Funk a notamment souligné au cours de la première journée de ce procès que la CIA américaine abusait des "libertés de mouvement accordées en République démocratique allemande aux membres et aux véhicules de la mission militaire américaine, afin d'organiser des provocations contre ce pays".

Les alliés occidentaux entretiennent en effet à Postdam des missions de liaison avec les forces armées soviétiques en Allemagne de l'est.

Les trois accusés sont Gerhard Franz, 36 ans, boucher à Berlin-ouest, Erich Lorbeer, 60 ans, instituteur à Dresde et Franz Pankraz, 43 ans, serrurier à Berlin-est.

Neuf membres de la "Cosa Nostra" arrêtés

NEW YORK (PA) — John (Sonny) Franzese, un des présumés patrons de la Cosa Nostra (Mafia), a versé hier une caution de $150,000 et a repris sa liberté, abandonnant neuf autres accusés impliqués dans un réseau de cambrioleurs de banques, qu'il dirigeait d'un océan à l'autre.

DUPUIS

NOUVEAU POUR '66 ZENITH ®

L'appareil auditif "Director" crée un cercle de sonorité !

NOUVEAU MICROPHONE A L'AVANT

Capte les sons où vous regardez en plus de les amplifier en avant de vous.

NOUVELLE OUVERTURE A L'ARRIERE

Identifie les sons arrière selon leur importance.

Le "Director" comprend un circuit Micro-Lithic plus fin qu'un bout d'allumette... une réussite de la technique de l'ère spatiale. Il vous offre un meilleur partage du son pour vous apporter une nouvelle expérience auditive. Il est le plus petit appareil auditif derrière l'oreille... et ne pèse que ¼ d'once. Essayez-le dès maintenant !

ZENITH LES APPAREILS AUDITIFS "AU SON VIVANT"

Venez ou téléphonez en composant 842-5151, poste 316

Rendez-vous à domicile sur demande

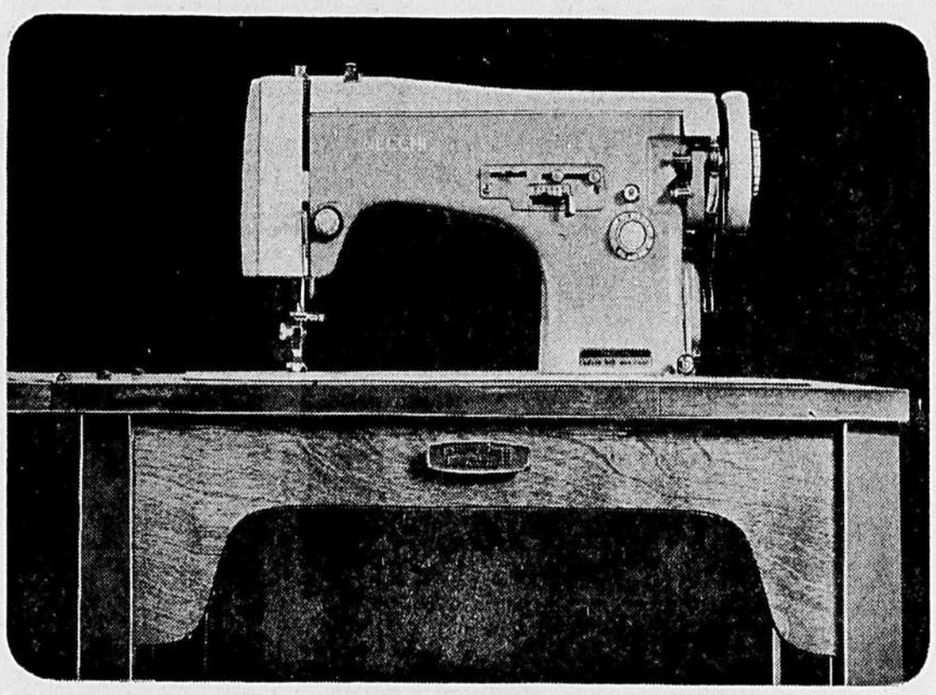
DUPUIS — TROISIEME, STE-CATHERINE

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

PRÉSENTE UNE

OFFRE UNIQUE NECCHI



"Necchi", Zig-Zag automatique sur meuble console en bois noyer

PRIX COURANT 249.00

MOINS ALLOCATION D'ECHANGE pour votre vieille machine à coudre, quels que soient l'âge, le modèle ou la marque 50.00

VOUS PAYEZ SEULEMENT 199.00

36 mensualités de 7.00 chacun

SANS DISQUES ET SANS ACCESSOIRES

- Fait les boutonnières
- Le surfil
- Les bords invisibles
- Pose les boutons
- Fait de nombreux motifs de broderie
- Reprise.

Pourquoi NECCHI ?

1—Necchi est la plus simple d'opération. Tout ce que vous aurez à apprendre : A-B-C.

2—Son mécanisme est si simple que vous n'aurez jamais besoin d'un technicien pour la réparer. Vous le faites vous-même.

MADAME GISELE LEBOEUF, représentante autorisée de "NECCHI" et animatrice de l'émission de télévision COUTURE ET BRODERIE tous les mercredis après-midi — au Canal 10 — sera chez Dupuis le 15 avril, de 1 h. à 9 h. p.m. et samedi 16 avril, toute la journée.

GARANTIE DUPUIS : 1 an de service gratuit

GARANTIE NECCHI : à vie contre tout défaut du manufacturier

- Démonstration gratuite à domicile.
- Service de réparation sur toutes marques de machines à coudre
- Estimation gratuite

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 775

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171

VENTE ANNIVERSAIRE DUPUIS

2 DERNIERS JOURS

VENEZ OU COMPOSEZ 842-6171

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. SAMEDI JUSQU'A 5 H. 30



A. Pyjama tailleur tout coton léger de marque reconnue

Ordinairement : 2.99

Spécial 98e anniversaire

2/5.00

Depuis de longues générations, le coton a eu une place de choix dans toute garde-robe féminine. Ce pyjama en coton d'entretien facile a une veste tailleur à manches courtes, poche appliquée, et un pantalon long à taille élastique. Quadrillés ou imprimés en rose ou bleu. Tailles : P.M.G.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 390

B. Robe imprimée fantaisie en pur coton satiné lavable

Ordinairement : 5.99

Spécial 98e anniversaire :

4.44 ch.

Ravissante robe de ligne jeune, parfaite pour l'été, dehors ou à la maison . . . Modèle en coton satiné d'entretien facile, à encolure arrondie, sans manches, boutonnée sur toute la longueur, et garnie de deux volants. Délicats imprimés assortis. Tailles : P.M.G.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 420

Chandails "coquille" 100% acrilan pastel

Prix courant : 5.99

Spécial 98e Anniversaire

4.88 ch.

C) Toujours si pratique en été, ou dès maintenant au bureau ou à la maison, ce chandail "coquille" est en Acrilan d'entretien facile. Modèle à encolure dégagée, sans manches, et ourlet frangé. Blanc, bleu, jaune. Tailles : P.M.G.

D) Tout aussi ravissant est ce chandail "coquille" rehaussé d'un tricot de fantaisie à effet crocheté de grande beauté. Modèle sans manches également, à encolure dégagée. Bleu, rose, blanc. Tailles : P.M.G.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 310

Corset "Nu-Back" 16 po. broché, à hanches moyennes

SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE

5.39 ch.

Soyez fières de votre nouvelle silhouette printanière, mesdames... Choisissez ce confortable corset "NU-BACK" lacé et agrafé, baleiné, à hanches moyennes. Il ne remonte pas et est muni de panneaux avant et arrière mobiles, et 4 jarretelles pratiques. Ton pêche. Tailles : 24 à 36.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 360

DUPUIS 865 EST, STE-CATHERINE, MONTREAL • HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, jeudi 14 avril 1966 / saint Justin, martyr / 82e année, No 86 / 4 cahiers / 80 pages / La météo: Ensoleillé et doux / Minimum 35 / Maximum 55

Le Québec aura son service de psychiatrie infantile • En page 21

La FTQ s'apprête à signer, seule, un contrat avec les entrepreneurs



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

"Faites de la place à ceux qui veulent travailler." En tenant un peu à l'écart les piquets de grève, la police municipale a facilité la reprise des travaux sur certains chantiers d'envergure.

Les chantiers ont repris vie ce matin; la situation est confuse

Tandis que la FTQ s'apprête à signer seule un contrat de travail avec les entrepreneurs, une situation extrêmement confuse, de brèves altercations entre ouvriers de centrales syndicales différentes et l'intervention de la police municipale ont marqué ce matin le début de la deuxième journée de la grève de la construction, une grève qui sans encore s'effriter donne des signes de faiblesse qui deviennent d'heure en heure plus évidents.

Une proportion difficile à évaluer d'ouvriers membres de syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec ont répondu ce matin à l'invitation de leurs dirigeants syndicaux et sont retournés au travail.

Ils l'ont fait sous la protection de la police qui a simplement protégé l'accès aux chantiers aux travailleurs "qui voulaient travailler". Quelques brèves altercations se sont produites, notamment aux chantiers de construction de la Place Bonaventure et, rue Mackay, entre Burnside et Sherbrooke, mais aucun incident sérieux n'est encore survenu en fin de matinée.

En bref, la Confédération des syndicats nationaux poursuit une grève que la FTQ a refusé pour sa part de déclencher. Les ouvriers de la CSN établissent des lignes de piquetage que bon nombre d'ouvriers de la FTQ franchissent. Les travaux ont repris vaille que vaille dans la majorité des grands chantiers de construction de Montréal. La police surveille attentivement les points de rencontre entre "ouvriers en grève", "ouvriers qui refusent de faire la grève" et "ouvriers qui ne sont pas en grève mais veulent appuyer ceux qui le sont".

Il semble également de plus en plus évident que le mouvement en faveur d'un retour au travail prendra de l'importance aujourd'hui au sein des travailleurs membres de syndicats

Autres informations en page 41

affiliés à la FTQ et qui se sont prononcés contre la grève.

Les travaux ont repris ce matin, du moins partiellement, à la Place Bonaventure, au Château Champlain et à l'édifice de la Sûreté provinciale. A ce dernier endroit, des ouvriers, aidés d'un contremaître, font la garde devant l'entrée principale du chantier.

Aucun ouvrier n'est au travail sur les chantiers de construction de la Transcanadienne, boulevard Décarie.

Dans le métro, toutes les voies d'accès aux tunnels et aux stations en construction demeurent fermées à clé et aucun ouvrier ne peut y pénétrer.

Le ministère provincial des Travaux publics a fermé également le chantier de construction de la Place de la Justice.

Par ailleurs, l'Expo commence à se ressentir des effets de cette grève. Selon un porte-parole de la CSN, sur les chantiers, environ 30 pour cent des ouvriers ont refusé de se rendre à leur travail ce matin. Un porte-parole de la FTQ a cependant évalué le nombre à 5 pour cent seulement.

Contre la grève

L'immense majorité des syn-

Voir FTQ en page 2

Les grèves touchent 53,000 travailleurs

Le Québec est bouleversé par une série de grèves comme il s'en est produit rarement. Environ 53,000 travailleurs sont touchés par les arrêts de travail.

- 12,000 ouvriers du bâtiment de Montréal, membres de la CSN, sont en grève depuis hier, paralysant avec plus ou moins d'efficacité des chantiers qui embauchaient 40,000 ouvriers.
- 3,144 ouvriers des chantiers de construction de l'Hydro-Québec sur le complexe Manicouagan-Outardes attendent toujours un règlement à leur conflit qui a débuté le 15 mars. Plus de 1,400 autres employés de l'Hydro (gérance, maîtrise, et bureau) sont quasiment paralysés dans leur travail.
- 2,300 professeurs de l'enseignement spécialisé du Québec ont déclenché une grève

voir TRAVAILLEURS en page 2

Québec obtient une injonction

Le SPEQ transforme la grève en journées d'étude

par Albert Tremblay

A la suite de l'ordonnance d'injonction obtenue hier par le gouvernement de la province afin de forcer les professeurs des écoles gouvernementales de mettre fin à leur grève surprise déclenchée mardi matin, le directeur de la grève du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, M. Raymond Couture, de la CSN, a donné l'ordre à tous les directeurs de grève à travers la province de retirer, dès 11 h. ce matin, toutes les lignes de piquetage.

Ce qui ne signifie pas pour autant que la grève des 2,300 professeurs des écoles gouvernementales (enseignement spécialisé, écoles normales, écoles d'agriculture, Beaux-Arts, etc,) soit terminée.

Loin de là, semble-t-il, puisque M. Couture, en demandant le retrait des piquets de grève, a aussi convoqué tous les membres du SPEQ à des assemblées d'information qui se tiendront de façon simultanée dans toutes les villes du Québec cet après-midi.

La "grève" se transforme donc en "journées d'étude", pour les besoins juridiques de la cause, ce qui ne change pas grand-chose à la situation au point de vue pratique: les écoles gouvernementales demeureront closes... du moins pour le moment.

L'injonction interdisant aux professeurs de poursuivre la grève a été accordée hier par le juge William Morin de la Cour Supérieure du Québec.

Dans une déclaration rendue publique ce matin, le président du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, M. Claude Sabourin, s'en prend à l'attitude du gouvernement:

"En prenant mesures légales après mesures légales, dit-il, le gouvernement ne fait que tenter de distraire l'opinion publique de la véritable question que les professeurs ont voulu porter à son attention: la nécessité urgente de négocier et de s'entendre enfin, après sept mois de tentative."

Le président Sabourin demande également au ministre Alcide Courcy de préciser sa pensée. Le premier ministre intérimaire a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement était prêt à négocier à 48 heures d'avis de la part du syndicat.

"Nous répétons, précise M. Sabourin, que nous sommes toujours disposés à négocier avec le gouvernement mais que c'est à lui maintenant de nous dire s'il a des propositions précises à faire sur les questions encore en litige. Si c'est ce que M. Courcy a voulu dire, qu'il nous le fasse savoir de façon claire: c'est au gouvernement maintenant de convoquer une séance de négociation pour nous faire de nouvelles offres, puisque celles qu'il a faites jusqu'à présent sont inacceptables pour nous", de conclure le président du SPEQ.

La grève déclenchée mardi matin paralyse les écoles gouvernementales et force une trentaine de milles étudiants à prolonger leurs vacances de Pâques.

Enfin, l'attitude du ministre de l'Education, M. Gérin-

Voir SPEQ en page 2

Les détails de l'ordonnance d'injonction en page 34

Manic: phase très difficile mais entente imminente

Comité conjoint consultatif sur les relations humaines

par Jacques Lafrenière

Les négociations en vue de mettre fin à la grève des 3,144 ouvriers des chantiers de Manicouagan-Outardes sont entrées hier dans une phase très difficile, alors qu'on croyait des deux côtés en arriver à un règlement.

Les négociateurs se sont quittés à 9 h. hier soir, après d'ultimes tentatives du conciliateur, M. Jean-Paul Lafleur, de les amener à des concessions mutuelles.

M. Lafleur a évité d'employer le mot "impasse" pour qualifier la situation. "Les négociations sont dans une situation complexe, a-t-il dit, mais il y a lieu d'espérer encore qu'il y ait dialogue."

M. Lafleur a quitté Montréal ce matin, pour se rendre à son bureau de Québec, d'où il tentera de nouveau de communiquer avec les parties.

Les deux comités étaient dirigés d'une part par M. Roger Martin, directeur des relations syndicales à l'Hydro, et d'autre part par M. Jean-Paul Lalancette, pour la CSN et le Syndicat national de la construction de Hauterive.

Les pourparlers ont buté sur le congédiement des quatre ouvriers qui ont expulsé le contremaître Raymond Dion du chantier d'Outardes 3, le 11 mars dernier. L'Hydro avait suspendu pour des périodes indéfinies ces quatre ouvriers. Le 15 mars, les camarades de travail de ces derniers avaient débrayé. Le mouvement avait été suivi dans les quatre autres chantiers de l'Hydro sur les rivières aux Outardes et Manicouagan, les jours suivants. Le dernier chantier, Manic 5, s'est mis en grève le 26 mars.

M. Martin a précisé que l'Hydro maintient le congédiement pour les quatre ouvriers, sans appel devant un tribunal d'arbitrage.

L'Hydro a de plus retiré son avis de congédiement contre le seul dirigeant syndical sur qui pesait cette menace. Mais elle maintient le congédiement — avec appel cette fois devant un arbitre — pour huit autres travailleurs impliqués dans l'escalade de grèves.

Il ne reste donc plus aucune menace ni de suspension, ni de réprimandes contre aucun dirigeant du syndicat. L'agent d'affaires du chantier d'Outardes 3, M. Joseph Biédron, à qui l'Hydro voulait retirer son permis de circuler dans le complexe, a pour sa part acquis la certitude qu'il pourra retourner à son travail une fois la grève réglée.

Enquête sur les relations humaines

La partie la plus importante de la formule de règlement est sans doute celle qui prévoit la création d'un comité conjoint consultatif de relations humaines.

Ce comité, qui ressemble sensiblement à la suggestion que faisait le président de la CSN, M. Marcel Pepin, serait chargé de faire enquête sur les conditions de travail et de vie des travailleurs des chantiers. Le rapport serait soumis aux négociateurs des deux parties qui verraient à insérer certaines recommandations dans la convention collective. Les contrats collectifs expirent le 6 juin sur les chantiers.

M. Lalancette devait faire une déclaration tard en soirée, hier. Mais il a été impossible de le rejoindre. Il avait d'ailleurs quitté le motel qu'il occupait depuis quelques jours, rue Sherbrooke.

Au début de la soirée, tout laissait croire que les négociateurs des deux parties en viendraient à une entente. Ce n'est qu'après avoir rencontré séparément les représentants patronaux et syndicaux, à deux reprises pour chaque groupe, que le conciliateur annonçait qu'il y aurait "un règlement ... un jour", mais pas pour hier soir!

M. Alcide Courcy, premier ministre intérimaire, croit pour sa part que le conflit entre l'Hydro-Québec et ses employés de Manicouagan-Outardes va se régler sous peu.

Interrogé à l'issue d'une séance du cabinet, M. Courcy a déclaré que le gouvernement suivait les développements d'heure en heure.

Les ingénieurs pensent que leur grève durera longtemps

(J.L.) — Les ingénieurs de l'Hydro-Québec ont perdu hier soir toute illusion de mettre fin rapidement à leur grève. Ils ont même remis en question les paragraphes de l'entente signée le 14 juin 1965 — après une grève de cinq semaines — qui traite de la juridiction du syndicat.

Ils ont immédiatement décidé d'étendre leurs lignes de piquets sur les chantiers des rivières aux Outardes et Manicouagan, et mis sur pied les divers comités, qui pendant leur grève qu'ils prévoient longue, dispenseront les services aux grévistes.

Les 350 membres du Syndicat professionnel des ingénieurs de l'Hydro-Québec (CSN) en sont à leur deuxième grève en moins d'une année. En effet, le 10 mai 1965, ils débrayaient pour forcer l'Hydro à reconnaître leur unité de négociation. Le 14 juin, une entente intervenait par laquelle, à défaut d'accord sur l'admissibilité des ingénieurs dans le syndicat, les deux parties pouvaient s'en remettre à un comité conjoint de juridiction.

L'étape suivante si nécessaire, était l'arbitrage. Les deux parties avaient accepté comme

Voir INGENIEURS en p. 2

6,000 tisserands en grève

Depuis hier soir, le nombre effarant des grévistes compte 4,000 ouvriers de plus dans le Québec. Depuis la fin de mars, 2,000 tisserands de Sherbrooke et de Drummondville étaient en grève; 4,000 syndiqués des usines de Montmorency et de Magog se sont joints à eux hier soir. L'arrêt de travail touche quatre usines de la Dominion Textile et une autre d'une filiale de la même société. (Nos informations en pa-

Saigon: la junte se rend aux demandes bouddhistes

SAIGON (Reuter, AFP, PA, UPI) — Débordée par le flot envahissant des manifestations antigouvernementales, la junte militaire de Saigon annonce aujourd'hui qu'elle cède aux exigences des dirigeants bouddhistes.

Aussitôt, la hiérarchie bouddhiste a cherché à contremander la manifestation gigantesque prévue pour aujourd'hui et a annoncé qu'il se pourrait qu'elle accepte les propositions faites par la junte de tenir des élections et de restaurer un régime civil au Sud-Vietnam d'ici quatre ou cinq mois. Toutefois, les dirigeants bouddhistes de la région de Huê et de Danang ne se sont pas encore prononcés, et la manifestation prévue a eu lieu dans un calme plutôt relatif.

Près de trente mille manifestants groupés en délégations portant des bannières ont, dès le début, occupé sur près d'un mille et demi le boulevard conduisant vers les quartiers du centre. En contraste avec les violentes émeutes d'hier, la foule a maintenu une certaine discipline. Toutes les pagodes de la ville et de la banlieue sont représentées. Au cortège, se sont jointes de très nombreuses femmes, des troupes de boys-scouts, des jeunes filles en blanc, portant des banderoles rédigées en vietnamien et réclamant "une assemblée constituante élue".

Les positions officielles

La junte militaire a signé hier une promesse en dix points où il est notamment souligné que les généraux démissionneront immédiatement après la tenue des élections (qu'une commission devant être formée d'ici dix jours sera chargée de préparer).

Les militaires, dans leur communiqué, posent comme seule condition que les élections devront démontrer que les communistes sont condamnés ainsi que les neutralistes. La presse jouira d'une liberté complète et tous les groupes politiques et religieux auront la chance de faire front commun contre le communisme et le neutralisme.

Après que le président Thieu eut signé la promesse de la junte, le premier ministre Cao Ky a dit aux délégués en liesse: "Si vous, du Congrès, désirez que je demissionne du gouvernement immédiatement, en attendant l'établissement d'un gouvernement élu, je suis prêt à me conformer à votre décision." Toutefois, Cao Ky a ajouté qu'il combatterait tout gouvernement "qui ne veillerait pas au bonheur du peuple et qui ne travaillerait pas à la déchéance du communisme".

On ignore encore si, oui ou non, le junte va démissionner immédiatement. Le Congrès s'est ajourné sans rien préciser.

Satisfactions des bouddhistes

Les dirigeants bouddhistes des régions du sud ont déclaré, après la signature des promesses de la junte: "l'Institut bouddhiste désire faire savoir à tous les groupements que la junte a fait une promesse et que la grande manifestation prévue pour aujourd'hui doit se transformer en "meeting pacifique".

"Ce que nous réclamions avant tout, ajoute la hiérarchie, c'est la tenue d'élections le plus tôt possible. Le décret gouvernemental nous assure que nous aurons des élections d'ici quatre ou cinq mois. Notre principale exigence est satisfaite."

Entre-temps, le Sénat américain s'alarme de l'agitation politique au Sud-Vietnam et exprime les craintes que, faute d'appui populaire en faveur de la poursuite de la guerre, les Etats-Unis pourraient être amenés à retirer leurs troupes du Vietnam.

Un sénateur républicain et un sénateur démocrate ont admis que les Etats-Unis ne pourront rien faire d'autre que de se retirer du Vietnam si le prochain gouvernement civil allait l'en prier. "Si le peuple ne veut plus continuer la guerre, ont dit les sénateurs, les Etats-Unis ne devraient pas la poursuivre à leur place."

Pour la première fois le haut commandement américain annonce que dans la semaine du 2 au 9 avril, les USA ont perdu plus d'hommes que les Sud-Vietnamiens, soit 95 tués, 501 blessés et 4 disparus, contre 67 tués et 211 blessés chez les Vietnamiens.

Enfin, la rumeur veut que Cao Ky se rende prochainement en Espagne rencontrer Nguyen Khan, ancien chef du gouvernement (de février à octobre 1964).

Ira-t-on jouer un jour au casino des Iles-de-la-Madeleine ?

MONT-JOLI (PC) — Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec recommande l'implantation d'un casino et d'un port franc aux Iles-de-la-Madeleine dans le but d'attirer "le touriste de luxe", souligne-t-on dans un rapport d'une étude spéciale consacrée aux îles par les chercheurs du BAEQ.

Selon le BAEQ, les Iles-de-la-Madeleine offrent un éventail d'attraits qui n'existent nulle part ailleurs dans le Québec. Ces îles peuvent donc devenir, à la suite d'une publicité bien orchestrée, le petit paradis touristique du Québec.

On souligne que la construction d'une hôtellerie d'Etat munie d'une salle à manger de premier ordre et d'une cuisine spécialisée dans la préparation du poisson constitue de ce fait une priorité. On croit qu'un hôtel de 60 chambres ferait parfaitement l'affaire.

Les chercheurs du BAEQ soulignent que l'implantation d'un casino aux îles aurait un effet générateur des plus considérables. Une telle réalisation exige l'installation d'un complexe hôtelier et récréatif parfaitement organisé avec piscines, golf, spectacles, courses et excursions. Par ailleurs, l'établissement d'un port franc contribuerait à l'industrialisation et à la commercialisation des îles.

Abordant la question du transport entre les îles et la terre ferme, le BAEQ soutient que les touristes devraient pouvoir choisir entre quatre moyens de transport: le traversier, un service d'avion reliant les îles à Mont-Joli, directement ou via Moncton, au N.B., ou par l'entremise de la Coopérative de transport maritime et aérien qui a un service régulier entre Montréal, Québec, Rivière-au-Renard et les îles. On mentionne aussi la possibilité de doter les îles d'un hydroglisseur ou d'un vaisseau volant.

Selon les chercheurs du BAEQ, il faudrait s'assurer que ce qui fait présentement l'attrait touristique des îles soit sauvegardé car, fait-on remarquer, ce qui fait aujourd'hui le charme des îles pourrait en faire sa ruine du point de vue touristique mais il n'y aura aucun problème si la population demeure aussi hospitalière et ne cherche pas à exploiter le touriste.

Le président de l'Irak est tué dans un accident d'avion

BAGDAD. (PA, AFP) — Le président de l'Irak, le maréchal Abdel Salam Aref, qui avait survécu à plusieurs bouleversements politiques depuis huit ans, a perdu la vie hier soir avec deux de ses ministres dans un accident d'avion.

C'est dans un hélicoptère que le maréchal Aref a trouvé la mort. L'appareil pris par les remous d'une violente tempête de sable s'est écrasé près du village de Nachoua, sur le bord du Chatt Al Arab, dans la région marécageuse du sud de l'Irak, 10 minutes après avoir décollé du stade d'Al Kurna. Le chef de l'Etat venait d'y assister à une fête populaire. L'accident a causé la mort de 10 autres personnes, dont les deux ministres.

Après plusieurs heures de recherches intensives, une équipe de secours trouva l'hélicoptère complètement détruit. Il avait été plaqué au sol avec une force extraordinaire. Les corps des occupants étaient déchiquetés et éparpillés autour du point de la chute. Seul le corps du maréchal Aref put être immédiatement identifié. La première enquête a établi que l'hélicoptère avait littéralement explosé en heurtant le sol et que tous ses occupants avaient trouvé la mort avec le chef de



Abdel Salam Aref

l'Etat.

Les deux ministres qui ont été tués dans l'accident sont le ministre de l'Intérieur, Abdel Latif Al Darraji, et le ministre de l'Industrie, Moustapha Abdallah.

Le président du conseil Abdel Rahman Al Bazzaz assume les fonctions de président en attendant l'élection du nouveau président par les membres du conseil des ministres et du conseil de la Défense. L'élection doit avoir lieu dans un délai d'une semaine, en vertu de la constitution.

Les funérailles du maréchal, âgé de 45 ans, auront lieu samedi.

Un deuil officiel d'un mois a été décrété par le gouvernement. L'Université de Bagdad et tous les établissements scolaires sont fermés en signe de deuil. Toutes les administrations publiques ont suspendu leurs activités pour la journée.

Dès ce matin, des mesures exceptionnelles de sécurité avaient été prises dès l'annonce de la mort du chef d'Etat. Tou-

Voir IRAK en p. 2

"Si j'avais su que la RAQ voulait le terrain, je me serais tenu loin" — *Ernest Crépeault*

par Pierre Olivier

"Si j'avais su que le gouvernement était intéressé, jamais je ne me serais permis d'approcher la transaction, même d'un mille... L'opinion publique ne permet pas de jouer là-dessus..."

C'est ce qu'a déclaré hier devant la Commission Smith M. Ernest Crépeault, le maire d'Anjou, dont la compagnie, Ernest Crépeault Inc., détenait des droits sur un des terrains qui devaient être achetés par la RAQ à Anjou.

Outre M. Crépeault, deux autres témoins ont comparu hier. Il s'agit de Me Gerald Le Dain, le conseiller juridique de la Régie, et du notaire Earl Kruger.

Au cours de son témoignage qui a duré plus de trois heures, Me Le Dain a éclairci certains points demeurés obscurs la semaine dernière.

Ainsi, c'est parce que Ernest Crépeault Inc., dont le président est également maire d'Anjou, détenait des droits sur les terrains et que cela risquait de constituer une "influence indue" sur les autorités municipales avec qui elle aurait à négocier l'obtention de services (eaux, égouts...) que la Régie des alcools du Québec a décidé d'annuler l'offre d'achat que le Royal Trust avait fait parvenir pour elle à Marker Realties en octobre 1964 sur les lots 482 et 483 à Anjou.

(On avait laissé entendre la semaine dernière que c'est parce que Ernest Crépeault Inc. y faisait un profit considérable.)

Me Le Dain a également expliqué que c'est parce que la Régie ne pouvait récupérer le million de dollars qu'elle avait payé au Royal Trust pour couvrir le montant de cette offre d'achat qu'elle s'est mise à négocier avec Me Sam Chait, l'avocat de Marker Realties.

Me Chait leur a alors expliqué que ses clients étaient propriétaires de plusieurs terrains sur l'île de Montréal et qu'ils pourraient éventuellement leur fournir un autre terrain ("alternative land"). On sait déjà que c'est M. Marc Boissonneault qui a ensuite négocié avec M. Moishe Katz de Kay Realties (Quebec) Ltd et qu'on en est ainsi venu à choisir les lots 1012, 1013, 1016 à LaSalle.

Autre détail révélé ce matin par Me Le Dain: ce n'est que lors de la signature du contrat de vente de Global Holdings Inc à la RAQ (17 novembre) que le Royal Trust remboursa le million de dollars.

Interrogé par le procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger, Me Le Dain a expliqué qu'après étude du dossier il en était venu à la conclusion que la Régie n'avait que peu de chance de gagner sa cause si elle était portée devant les tribunaux.

Selon lui, la seule présence de Ernest Crépeault Inc. ne constituait pas un argument de poids pour expliquer la décision de la Régie d'annuler l'offre d'achat... d'autant plus qu'après avoir pris cette décision en novembre 1964, elle avait changé d'idée en mai 1965

Voir RAQ en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 56 à 59, 62 à 73
Bandes dessinées / 26
Courrier "Que faire?" / 24
Décès, Naissances, etc. / 75
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 52 à 54
Horoscope / 40
Loisirs et récréation / 26, 27
Mots croisés / 57
Nouvelles internationales / 61, 76
Nouvelles nationales / 21, 41
Radio et télévision / 50, 51
Sciences / 20
Spectacles et concerts / 30 à 32
Sports / 42 à 49 et 74
Tribunaux / 7
Vie féminine / 22 à 25
Vie mondaine / 23
Votre médecin / 10

Pepin espère que les représentants du front commun se réunissent

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a dit espérer que des rencontres aient lieu le plus tôt possible entre les représentants syndicaux du front commun CSN-FTQ d'abord et ensuite entre ce front commun et l'Association de la construction de Montréal en vue de trouver une solution à la situation qui prévaut présentement dans le bâtiment.

M. Pepin a ajouté que c'est le seul moyen d'en arriver à une solution. "Il y a lieu de croire, a-t-il poursuivi, que le syndicat (de la construction-CSN) va demander aux représentants des autres unions ouvrières d'envisager froidement la situation".

M. Pepin laisse aux dirigeants du syndicat impliqué dans le conflit le soin de faire eux-mêmes des déclarations plus élaborées. Il a dit n'avoir rien à déclarer au sujet des propos de M. Jean-Paul Ménard selon lequel "les syndicats affiliés à la CSN se détruisent".

LA FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

dicats d'ouvriers de la construction affiliés à la FTQ ont refusé la grève et leurs dirigeants s'apprêtent à signer un contrat de travail aux termes de la dernière offre patronale.

Et le secrétaire-trésorier du Conseil des métiers de la construction aussi président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, nous a déclaré hier soir au téléphone qu'indépendamment de la grève déclenchée hier par les ouvriers de la CSN, son groupe réclamera l'extension par décret de ce nouveau contrat dans un rayon de dix milles de Montréal.

Quant aux syndicats en grève affiliés à la CSN, M. Ménard commente: "Qu'ils se détruisent, nous n'avons pas d'objection à cela. . . Je n'ai pas le culte des centrales; je fais passer les droits des travailleurs avant."

C'est donc dire que si le front commun que la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux avaient monté pour ces négociations n'est pas encore officiellement effrité, il est dangereusement miné.

Un double vote qui finit en faveur de la grève

Même si le vote n'a pas encore été pris dans tous les syndicats de la FTQ, déjà la grande majorité a rejeté l'idée d'un arrêt de travail.

Hier soir c'était au tour des 600 plâtriers affiliés à la FTQ d'accepter les conditions patronales. Jusqu'à maintenant, seuls les 400 "finisseurs de ciment" de la centrale ont opté pour la grève, mais par une faible marge et non sans quelques difficultés de procédure.

Au premier scrutin, pris hier soir, les "finisseurs de ciment" ont voté la grève par une marge de trois voix.

Devant une si mince majorité, M. Ménard a demandé aux intéressés s'ils voulaient voter une deuxième fois. Ce qu'ils firent avec le résultat que ce deuxième tour de scrutin donna une voix de majorité contre la grève.

Les protestations furent si vives qu'en fin de compte, il fut décidé que seul le premier vote était valable.

"Une grève provoquée par des activistes"

Les votes dans les autres syndicats groupant les menuisiers, les "mécaniciens industriels", les peintres et les briqueteurs seront pris d'ici la fin de semaine. Il s'agit toutefois de groupes qui sont maintenant minoritaires.

Quant à la grève déclarée par les 12,000 ouvriers de la construction affiliés à la CSN, M. Ménard est d'avis qu'elle ne représente pas le sentiment de la majorité.

Selon lui, ce n'est qu'un petit groupe d'activistes qui a poussé à l'arrêt de travail les ouvriers de la CSN, malgré la recommandation de leurs dirigeants d'accepter les offres patronales.

"Si nous cédons à la peur, a commenté M. Ménard, ce sera le chantage tout le temps..."

Et les syndiqués de la FTQ qui se sont abstenus de travailler hier, malgré la directive des chefs leur demandant de ne pas respecter la grève ?

M. Ménard répond qu'il s'est agi d'une confusion qui, à son avis, ne se répétera pas aujourd'hui, même si certains ne risqueront pas de recevoir des coups en allant travailler.

Le leader syndical met la grève de la CSN sur le compte des "jeunes qui ne veulent pas attendre", qui voudraient rattraper d'un seul coup le retard qu'ils ont sur les ouvriers de Toronto.

En continuant le militantisme, soutient M. Ménard, nous finirons par rejoindre, par étapes, les gars de Toronto.

Deux choses que les grévistes réclament et que M. Ménard juge irréalisables: l'avis de congédiement de trois jours et un régime d'ancienneté.

Selon lui, si l'avis de trois jours était exigé, les ouvriers quitteraient probablement l'employeur avant, le laissant en plan avec des coulées de ciment, ce qui pourrait, a-t-il dit, causer de sérieux dégâts.

Quant à l'ancienneté, pour M. Ménard elle est impossible à assurer à cause du nombre de chantiers et d'employeurs. Il se demande s'il devrait s'agir de l'ancienneté sur un chantier ou avec un même employeur.

"Ça donnerait un "paquet" de griefs, on serait en grève continuelle", a conclu le chef syndical.

TRAVAILLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

surprise mardi et décideront aujourd'hui des mesures à prendre face à l'injonction que le gouvernement a obtenue contre eux. Leurs 30,000 élèves sont en vacances de Pâques... prolongées.

- 6,000 tisserands de la Dominion Textile ont débrayé dans divers moulins du Québec.
- 350 ingénieurs de l'Hydro-Québec ont commencé hier une grève pour la reconnaissance de leur unité de négociation et la signature d'une première convention collective de travail.
- 850 employés de la compagnie Coca-Cola Limitée de quatre usines d'embouteillage de Montréal et de Québec poursuivent un arrêt de travail qui a débuté le 28 septembre 1965.
- 100 employés de bureau de la compagnie Reynolds Aluminum du Cap-de-la-Madeleine sont sur le point de régler leur grève qui a débuté au mois de mars.
- Il reste encore six grévistes à la manufacture La Grenade Shoes de Montréal, qui poursuivent symboliquement une grève sans issue.
- 232 ouvriers de l'entreprise Sicard, de Ste-Thérèse, ont débrayé le 31 janvier.
- Des grèves se prolongent encore à La Frontière de Rouyn, chezC oncréters Ready Mix de Montréal et à la Buanderie Hector Jolicoeur, également de Montréal, même si ces entreprises poursuivent leurs opérations de façon assez normale.

INGENIEURS

SUITE DE LA PAGE 1

arbitre, M. Cardin, directeur du département des relations industrielles à l'université Laval, un des spécialistes au Québec du syndicalisme de cadres.

Or il appert que l'Hydro et le syndicat ont rejeté l'application des articles concernant le fonctionnement du comité et l'arbitrage.

Le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, a soutenu hier que c'est le directeur général de l'Hydro, M. Robert-A. Boyd qui a refusé l'arbitrage, "parce qu'il n'aimait pas les écrits de M. Cardin". Mardi, le directeur du service des relations syndicales, M. Roger Martin, avait déclaré que c'était le syndicat qui avait rejeté cet arbitrage. M. Martin s'en tient toutefois, pour sa part à l'arbitrage des mésententes sur l'application de l'accord.

Plusieurs syndiqués sont résolus à jouer le tout pour le tout. Il leur apparait que le présent conflit est une épreuve de force "brutale" entre l'Hydro et leur syndicat. "Nous faisons du syndicalisme ouvrier, parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Il faudra forcer l'Hydro à parler intelligemment", a lancé un membre.

Le noeud du litige

Les exclusions syndicales sont le noeud du problème. En vertu des critères de l'employeur, 250 ingénieurs (sur 600) seraient exclus de l'unité de négociation. Le syndicat est prêt à admettre 134 exclusions.

Au lieu de critères proprement dit, les deux parties s'étaient entendues sur une description de paliers de commandement à trois niveaux : direction, cadres intermédiaires, et maîtrise. Or les appellations données aux cadres intermédiaires et les fonctions que l'Hydro leur assigne, font que les ingénieurs des chantiers dits résidents, ceux des travaux, ceux désignés comme les chefs de service à l'outillage ou au prix de revient sont tous exclus.

Le syndicat soutient que dans ces conditions, il est impossible de parler de syndicalisme de cadres. C'est pourquoi ses membres ont rejeté hier ces articles établissant la juridiction syndicale.

La bataille que livrent ces ingénieurs apparait tellement importante aux yeux des "professionnels" à l'emploi du gouvernement provincial, qu'il pourrait survenir une grève de solidarité chez ces derniers.

On a appris hier, au cours de l'assemblée que les 800 membres des syndicats d'ingénieurs et d'autres syndicats de professionnels et d'interprofessionnels du gouvernement provincial, songeaient à donner un appui tangible aux ingénieurs en grève de l'Hydro. On n'aurait pas exclus l'arrêt de travail ou la tenue de "séances d'étude".

L'an dernier, les ingénieurs de l'Hydro avaient débrayé seulement pour faire reconnaitre leur unité de négociation. Cette année, il y a aussi le problème de la négociation d'une convention collective relié à la grève.

Les points de vue des deux parties sont fort divergents sur cette question également. Au chapitre des salaires, par exemple, l'Hydro offre une augmentation de 11.4 pour cent. Le syndicat demande 39.5 pour cent. Selon le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, la demande syndicale se compare à ce que viennent d'obtenir les ingénieurs de la Canadian Marconi, soit 35 pour cent pour ceux gagnant $5,500 par année.

RAQ

SUITE DE LA PAGE 1

et entrepris de compléter la transaction. Ce n'est qu'au début d'août qu'elle a définitivement abandonné l'idée de s'installer sur les terrains d'Anjou.

D'autre part, on a également appris ce matin que la transaction de La Salle devait originellement se faire par l'intermédiaire d'une compagnie des Bermudes appelée Equitable Company Ltd. Un projet d'offre d'achat à 66 cents le p.c. avait même été préparé mais Me Le Dain a alors déclaré que la Régie n'accepterait pas de titre des Bermudes.

C'est pourquoi la transaction s'est faite par l'intermédiaire de Global Holdings qui a elle-même acheté les terrains de Cangro (Bermuda) Ltd.

Autre point qui avait déjà été abordé la semaine dernière et que Me Le Dain a confirmé : la Régie savait que Global Holdings n'était pas propriétaire des terrains et qu'il faudrait passer par une série d'intermédiaires.

Me Bélanger lui a alors fait remarquer que l'on avait annulé le mandat de Simpson, Riddell, Stead & Associés à Anjou justement parce qu'il y avait des intermédiaires. Le témoin a expliqué que ce n'est pas la présence des intermédiaires qui a fait annuler leur mandat mais bien le fait que la Régie n'avait pas été mise au courant.

Me Bélanger lui a ensuite demandé si la teneur de l'offre d'achat envoyée à Global Holdings ne risquait pas de les placer dans une situation analogue. Me Le Dain s'est contenté de répondre "qu'il s'était fié au bon sens et au bon jugement d'un avocat pour qui il avait beaucoup de respect."

Interrogé par le procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger, Me Le Dain a ensuite expliqué qu'il avait négocié avec Moishe Katz et qu'il croyait que celui-ci négociait au nom de Me Chait qui, lui, représentait les propriétaires.

Autre fait intéressant : Me Le Dain ne s'est occupé du prix, tant à Anjou qu'à LaSalle, que pour vérifier s'il était juste. Il a déclaré hier que cela n'était pas sa responsabilité.

Comme tous les témoins qui l'ont précédé (à l'exception de Maurice Mayer qui a identifié Ed Nixon Davis comme propriétaire de Cangro (Bermuda) Ltd., il ne connait pas les noms des directeurs de Cangro (Bermuda) Ltd. et de Global Holdings Inc. Au cours de son interrogatoire, Me Bélanger a également révélé un détail nouveau : Cangro (Bermuda) Ltd. aurait changé de directeurs vers la mi-septembre, soit avant la transaction de LaSalle.

Quant à M. Ernest Crépeault qui a été appelé à témoigner au cours de l'après-midi, il a déclaré qu'il ne savait pas que la Régie était intéressé aux terrains d'Anjou et qu'il se serait bien gardé de prendre part à la transaction s'il l'avait su.

Il a expliqué que, par l'intermédiaire de Ernest Crépeault Inc. et Les Immeubles Anjou Ltée, dont il est respectivement président et gérant, il avait agi comme courtier pour Morris Feinstein.

Ainsi tentait-il depuis environ deux ans d'obtenir des options sur le lot 483. Le 15 septembre 1964, son offre d'achat fut finalement acceptée par la Succession Vanier qui en était propriétaire pour 33 cents le pied carré. C'est quelques semaines plus tard que MM. Morris Feinstein et Moishe Katz sont allés le voir et lui ont demandé d'accepter une offre d'achat de Marker Realties pour 53 cents le pied carré.

Cette offre fut signée par M. Crépeault le 16 octobre. Marker Realties ne s'y étant pas soumis, il n'a pas fait de réclamation parce que, selon lui, il s'agissait d'une option et non d'une offre d'achat en bonne et due forme. Me Bélanger n'est cependant pas d'accord sur ce point.

Il a ajouté que M. Katz lui a simplement dit qu'une grosse compagnie était intéressée à s'installer à Anjou. Ce n'est que par les journaux qu'il allait apprendre quelques mois plus tard qu'il s'agissait de la Régie des alcools. Il a dit qu'il s'était alors réjoui en apprenant cette nouvelle parce que la Régie allait s'installer ailleurs qu'à Anjou.

Il a expliqué son attitude en disant que les organismes publics ne paient pas de taxes municipales et que c'est donc plus ou moins intéressant de les voir s'installer.

Interrogé par Me Bélanger, il a dit qu'il ne connaissait pas l'existence de Marker Realties avant d'en lire le nom dans les journaux il y a quelques jours et qu'il n'a jamais donné d'instruction de préparer deux contrats de vente (de la succession Vanier à Ernest Crépeault Inc. et de Ernest Crépeault Inc. à Marker Realties).

Interrogé par le procureur de la Régie, Me Jules Deschênes, il a déclaré que le prix du lot 483 était passé de 18 cents le pied carré à 33 cents dans les six mois qui ont précédé l'acceptation de son offre d'achat du 15 septembre 1964 par la succession Vanier. Selon lui, cette hausse est normale et correspond au développement industriel d'Anjou qui se dirigeait vers l'ouest.

Il a également expliqué au cours de son témoignage que M. Morris Feinstein manquait d'argent pour acheter le terrain en mars 1965 et qu'il avait investi sa commission pour l'aider.

Le dernier témoin appelé à comparaitre hier fut le notaire Earl Kruger. Morris Feinstein avait souligné la semaine dernière qu'il lui avait demandé de prendre des options sur le lot 482 en 1964 et qu'il les avait inscrites au nom d'une de ses compagnies, Marker Realties. M. Feinstein avait spécifié qu'il ne connait pas les directeurs de cette compagnie.

Me Kruger a donc expliqué que la compagnie a été incorporée en 1958 et qu'il agit comme contrôleur. Sa femme, Lena Reiskind, en est la présidente.

Interrogé par le procureur du gouvernement, il a expliqué que la compagnie a accepté l'offre d'achat du Royal Trust pour Morris Feinstein. C'est au cours de la première semaine d'octobre qu'ils se sont entendus verbalement sur l'utilisation de Marker Realties.

Me Kruger a précisé que la compagnie a touché $9,300 pour ses services et que son rôle devait se limiter à faire une offre et à accepter une offre.

Il a ensuite déposé une série de documents se rapportant à la transaction d'Anjou. L'audience a alors été ajournée. Me Kruger reviendra demain matin. On s'attend également à voir comparaitre M. Moishe Katz de Kay Realties (Quebec) Ltd.

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

tefois le couvre-feu qui avait d'abord été proclamé a été allégé pour permettre le fonctionnement normal des services publics et le ravitaillement de la population.

Les observateurs diplomatiques estiment que la disparition d'Aref pourrait bien déclencher une dure lutte de succession. La mort du chef de l'Etat irakien survient à un moment particulièrement difficile. Les derniers discours du maréchal Aref faisant appel à l'unité de tous les éléments de la population et rendant hommage à l'action unificatrice de l'armée traduisaient incontestablement les inquiétudes ressenties par le chef de l'Etat.

Son frère lui succéderait

Dès maintenant, l'opinion la plus répandue dans toutes les capitales arabes, c'est que le candidat le plus favorisé est le frère du maréchal Aref, le général Abdel Rahman Aref, chef d'état-major par intérim de l'armée irakienne, qui se trouve actuellement en mission officielle à Moscou. Il avait été chargé de rétablir spectaculairement les relations amicales entre l'Irak et l'URSS et aussi de conclure un accord assurant aux forces armées le bénéfice de fournitures d'armes modernes par l'Union soviétique.

Il avait été à différentes reprises l'intermédiaire entre le commandement de l'armée et le gouvrenement irakien. Il avait pu, grâce à la confiance qu'il avait inspirée aux chefs des grandes unités, déjouer en quelques heures le complot contre le régime de septembre 1965.

Depuis qu'il avait été désigné à la présidence par les militaires en février 1963, le maréchal Aref avait maintenu un contrôle précaire sur les factions politiques et religieuses rivales de son pays.

Aref avait accédé à la présidence dans le coup d'Etat militaire de février 1963 qui avait renversé et exécuté Abdel Karim Kassem et installé le parti Baas au pouvoir. Mais il ne devint vraiment le maitre du pays que neuf mois plus tard dans un autre coup d'Etat dont il profita pour assumer les pleins pouvoirs. Il avait résisté depuis à au moins deux tentatives de coups d'Etat.

SPEQ

SUITE DE LA PAGE 1

Lajoie, n'échappe pas, elle non plus, aux "commentaires" des dirigeants syndicaux. "Il est pour le moins étonnant, précise le syndicat, que le ministre de l'Education, M. Gérin-Lajoie, qui a tant à coeur l'éducation des enfants et le bien-être des étudiants qui relèvent de son autorité, n'ait pas à coeur, de la même façon, le bien-être des professeurs qu'il charge d'enseigner aux élèves : plutôt que de tenter de trouver une solution au problème actuel, M. Gérin-Lajoie semble préférer de continuer à jouir du soleil de la Floride . . ."

Le gouvernement a pour sa part promis de communiquer aujourd'hui même un document qui doit faire le point sur l'état des négociations avec ses professeurs. Du même coup, M. Carrier Fortin, ministre intérimaire de la Justice, a donné l'assurance que le gouvernement entendait défendre la légalité et la constitutionnalité de la décision rendue par la Commission des relations du travail, le 21 mars dernier.

La CRT avait alors déclaré "service essentiel" à ce moment-ci de l'année, l'enseignement donné par les professeurs des écoles gouvernementales.

Le syndicat a instruit des procédures judiciaires afin de faire casser cette décision et il entend visiblement poursuivre son travail en ce sens.

Le gouvernement a demandé et obtenu hier une injonction qui prolonge à toute fin pratique la décision de la Commission des relations du travail jusqu'au 25 avril. Pour ce faire, le procureur de la Couronne a utilisé le même argument que le 21 mars, soit le caractère "essentiel" de l'enseignement distribué par ses professeurs.

Le cabinet étudie le cas de Truscott

OTTAWA (par P. O'N.) — Le cabinet a étudié ce matin au cours d'une réunion régulière un rapport du soliciteur général, M. Larry Pennell, sur le procès et la condamnation à mort puis au pénitencier à vie de Stephen Truscott, de Clinton, en Ontario.

Le jeune garçon de 14 ans fut, il y a quelques années, condamné à mort pour le viol et le meurtre d'une fillette de 12 ans, Lynn Harper.

Stephen Truscott a toujours proteste de son innocence et, il y a quelques semaines, un livre d'Isabel Lebourdais sur le procès du garçon a soulevé l'opinion publique ontarienne de telle sorte que le solliciteur général a décidé de réétudier le cas.

Il a fait rapport ce matin au cabinet qui doit prendre une décision à ce sujet.

En arrivant à la salle du conseil privé, le premier ministre a déclaré qu'il n'avait pas pris connaissance du rapport mais que le cabinet en serait saisi ce matin. Il a laissé entendre qu'une décision pourrait bien être prise aujourd'hui à cet égard.

Au parlement, on parle de quatre formes de décision que le gouvernement pourrait prendre.

- Instituer une commission commission royale d'enquête comme ce fut le cas dans l'affaire Coffin à la suite de la publication de M. Jacques Hébert.
- Demander à la cour d'appel de l'Ontario de reviser le procès. Lorsqu'elle l'a fait dans le temps, les juges avaient été unanimes à maintenir le verdict et la sentence de première instance.
- Demander à la Cour suprême de reviser toute la preuve pour voir s'il n'y urait pas lieu d'ordonner un nouveau procès.
- Enfin, il est également possible que le solliciteur général, de son propre chef, ordonne un nouveau procès.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40
Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions des Laurentides et de la Mauricie :** nuageux avec périodes ensoleillées. Température saisonnière. Vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe et La Tuque 30 et 50.

Régions d'Ottawa, Montréal, Cantons de l'Est : ensoleillé avec périodes nuageuses. Peu de changement. Vents légers. Minima et maxima à Montréal 40 et 55; Ottawa 35 et 55; Sherbrooke 30 et 50.

Régions de Québec, Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspésie : temps clair avec périodes nuageuses. Température saisonnière. Vents légers. Minima et maxima à Québec 32 et 50; Chicoutimi 25 et 50; Baie-Comeau 20 et 45; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Sept-Iles 25 et 45; Gaspé 25 et 40.

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
Aussi TEST PREGNOSTICON
sensible après retard de 8 jours 8.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc. . . .
PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN • CHOQUETTE
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

POURQUOI ATTENDRE?
ALSCO
Matériaux de construction en aluminium
REMPLACEZ MAINTENANT VOS FENÊTRES EN BOIS
par les
FENETRES PERMANENTES EN ALUMINIUM
SOLIDITE — CONFORT — BEAUTE — FONCTIONNEMENT PARFAIT
DEMANDEZ AUSSI DES RENSEIGNEMENTS SUR NOS
PORTES -- AUVENTS -- CLAPBOARD
Appelez 279-8551 1530 est, Beaubien Montréal

Rx COMPAREZ CES BAS PRIX STABILISES AUX PHARMACIES CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"
ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS
COLD CREAM Nettoyant — Crème idéale pour enlever fond de teint. 14 oz Régulier 1.49 Notre Prix 97¢
LAIT DE MAGNESIE Bouteille de 16 oz Notre Bas Prix 57¢
SELS DE SANTE A l'anglaise — Un remède idéal contre maux de tête causés par excès de bile, indigestion et constipation. Boite de 16 oz 79¢
HUILE MINERALE LOURDE INODORE-INSIPIDE 16 oz 69¢ | 40 oz 1.39

SPRAY NET ADORN		1.48 - 2.49
Rég. 2.00 Permanente Toni	Notre Prix STABILISE	1.38
Rég. 2.25 Colorant New Dawn	Notre Prix STABILISE	1.89
Rég. 35¢ Kleenex Boite de 400	Notre Prix STABILISE	2/59¢
Rég. 1.85 Clairol Regilaire	Notre Prix STABILISE	1.19
RESDAN POUR CHEVEUX		1.29 - 1.89
Rég. 99¢ Spray Net Lady Pat	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.40 Cepacol 14 oz	Notre Prix STABILISE	1.09
Rég. 51¢ Kotex Boite de 12	Notre Prix STABILISE	2/89¢
Rég. 98¢ Listerine 14 oz	Notre Prix STABILISE	73¢
Rég. 2.49 Couches Flushabye	Notre Prix STABILISE	1.98
FOAMY POUR LA BARBE		89¢ - 1.19
Rég. 1.29 Huile Johnson	Notre Prix STABILISE	89¢
Rég. 98¢ Poudre Johnson	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.09 Pâte à Dents Colgate	Notre Prix STABILISE	81¢
Rég. 69¢ Pâte à Dents Crest	Notre Prix STABILISE	59¢
LAMES D'ACIER GILLETTE		62¢ - 1.19

ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS

BOULES OU FLACONS A MITES		29¢
Rég. 1.09 Vapo-Rub Vick	Notre Prix STABILISE	87¢
Rég. 64¢ Vatronaol Vick	Notre Prix STABILISE	64¢
Rég. 1.25 Antiphlogistin Rub	Notre Prix STABILISE	98¢
Rég. 1.19 Sels de Fruits Eno	Notre Prix STABILISE	83¢
A.S.A. 5 GRAINS 300 Tablettes		98¢
Rég. 1.69 Bromo-Seltzer	Notre Prix STABILISE	1.39
Rég. 1.50 Magnolax 20 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.39 Tablettes Phillip	Notre Prix STABILISE	99¢
Rég. 1.50 Agarol 16 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.25 Absorbine Jr. 4 oz	Notre Prix STABILISE	98¢
DADA ZENE TUE LES MITES	2 lb	59¢
Rég. 6.60 Paramettes 125	Notre Prix STABILISE	3.69
Rég. 5.50 Sirop Paramette	Notre Prix STABILISE	3.49
Rég. 4.25 Gouttes Ostoco 50 cc	Notre Prix STABILISE	3.39
Rég. 5.30 Tablettes Sucaryl	Notre Prix STABILISE	3.98
CORICIDIN		87¢ - 1.49 - 2.99

LAMPES PHOTOFLASH (CLAIRES OU BLEUES)
AG-1 ..... 1.43
M-2 ..... 1.57
M-3 ..... 1.90
PRESS-25 ..... 1.90

TABLETTES MAGNESIE NOTRE BAS PRIX 100 47¢ | 300 93¢
SACCHARINE TABLETTES SOLUBLES Bouteille de 1000 1/4 grain 89¢ | 1/2 grain 98¢
VAL-U-COTTON Coton d'hôpital absorbant Roul. 1 lb Rég. 1.19 NOTRE PRIX STABILISE 89¢

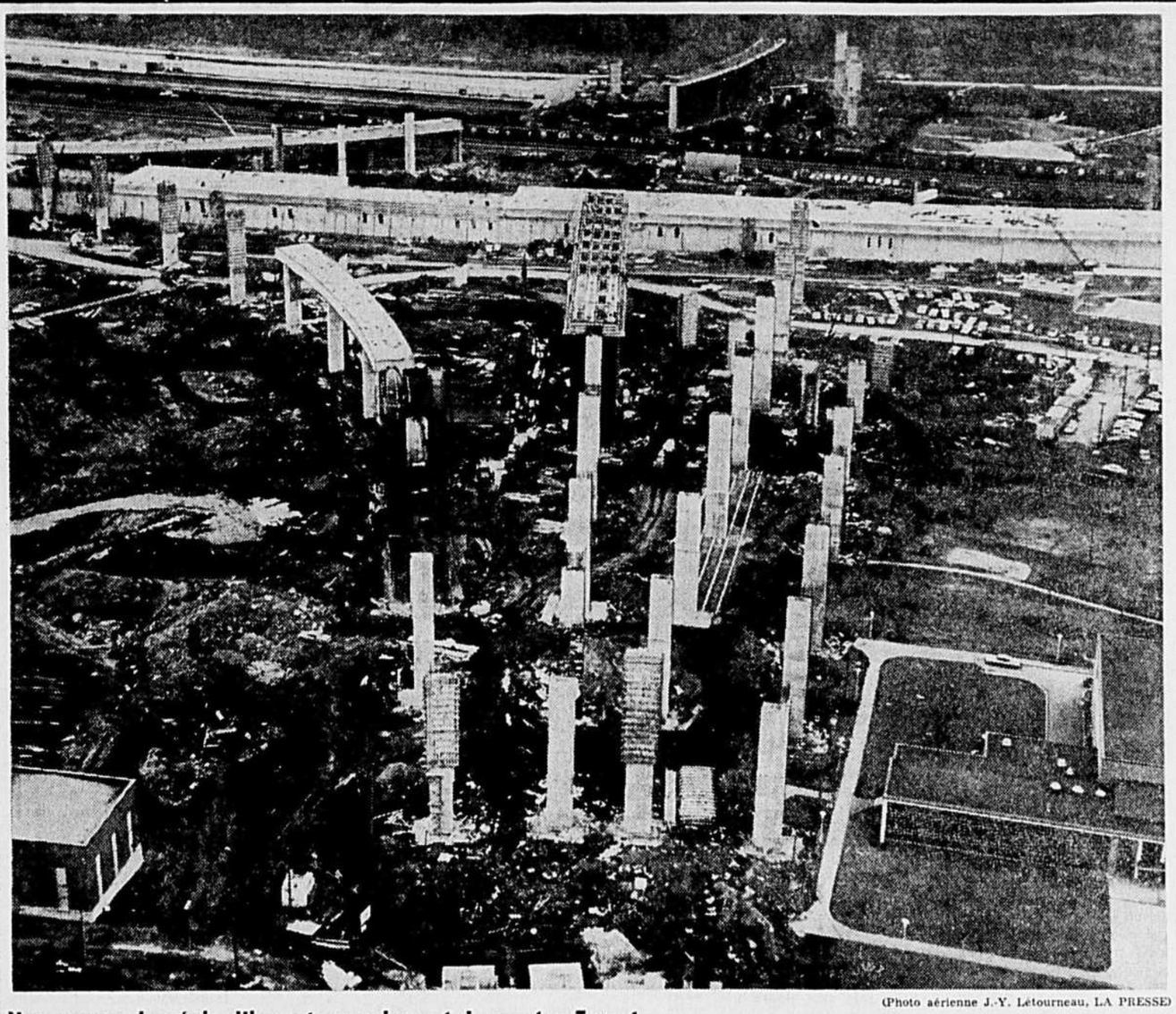
LES PHARMACIES Rx CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"
LIVRAISON LOCALE RAPIDE — STATIONNEMENT GRATUIT
CENTRE D'ACHATS DORVAL 631-1827 | CENTRE D'ACHATS DOMAINE 256-1669 | CENTRE D'ACHATS BEACONSFIELD 697-4550 | CENTRE D'ACHATS PIERREFONDS 626-6668

Cabanon
VENTE PRÉ-EXPOSITION
jusqu'au 22 avril
IMPORTANTE REMISE-CADEAU
sur nos tentes et tentes-remorques
PLAN MISE-DE-COTE
QUELQUES EXEMPLES SUR NOS TENTES
11'4" x 7'10" $89.00
12' x 15' avec annexes $159.00
14' x 16' avec annexes $199.00
Coleman
Poêle $14.95
Lampe $13.95
Chaufferette $13.95
TENTES-REMORQUES APACHE
La plus vendue en Amérique
Tentes remorques de fabrication canadienne
NOUVEAU MAGASIN
371 av. Prés. Kennedy 844-8495
ENTRE ONTARIO ET SHERBROOKE A L'OUEST DE BLEURY
• BASEBALL • GOLF • VETEMENTS pour tous SPORTS • TIR à L'ARC • FOOTBALL • SPORTS • POIDS ET HALTERES
Et toujours grande vente de Déménagement
AU 2230 GILFORD (AU SUD DE ST-JOSEPH ENTRE DELORIMIER ET MESSIER) 522-8770
Tentes démonstrateurs "ROTONDE"
Toute offre raisonnable sera étudiée,

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86



(Photo aérienne J.-Y. Létourneau, LA PRESSE)

Une oeuvre de génie d'importance : le saut de mouton Turcot

La réalisation de la Transcanadienne, à travers l'île de Montréal, est largement conditionnée à la réalisation d'une oeuvre de génie d'importance : le saut de mouton de la cour Turcot. Malgré l'hiver et un tragique accident, les travaux se poursuivaient (du moins jusqu'à hier) à un rythme accéléré. Les voies élevées prennent forme tandis que de longs piliers de béton surgissent du sol, à la file indienne. Cet ensemble de voies élevées coûtera $20,000,000 et permettra un point de liaison entre la section Décarie de la Transcanadienne, la troisième voie d'accès au pont Champlain et cet autre impressionnant complexe routier qu'est le saut de mouton St-Pierre, à la sortie nord du pont Mercier.

Chaque congressiste séjournant à Montréal y laisse $31 par jour

Le directeur et administrateur de l'Office des congrès et des visiteurs de Montréal, M. Frank Bloodsworth, s'est dit d'avis que chaque congressiste attiré dans la métropole y laisse en moyenne $31 par jour.

Il a ajouté que, dans son ensemble, cette activité touristique rapporte plus que n'importe quelle industrie, si l'on se base sur ce que chaque dollar investi pour l'encourager amène dans le tiroir-caisse des différents établissements montréalais.

Citant les résultats d'une enquête de l'Association internationale des offices de congrès, M. Bloodsworth ajoute que cette moyenne de $31 par jour par personne passe à $50 s'il s'agit d'un homme accompagné de sa femme. Selon lui, la moyenne de séjour des congressistes est de trois à trois jours et demi.

Il déplore cependant que les hommes d'affaires de la métropole n'aient pas investi suffisamment pour la promotion des congrès à Montréal. Il souligne que plusieurs villes américaines de moindre importance que Montréal emploient de deux à quatre représentants de voyage pour s'occuper de la sollicitation des congrès.

"Bien que Montréal jouisse présentement d'un prestige considérable à cause de l'Expo 67, poursuit M. Bloodsworth, nous n'avons pas pris tous les moyens nécessaires pour attirer dans la métropole les congrès en provenance d'autres provinces du Canada ou des Etats-Unis".

Il a conclu en ajoutant que l'industrie des congrès pourrait représenter une aubaine de plus de $20 millions d'ici cinq ans, si tous les intéressés voulaient bien coopérer à promouvoir chez nous cet aspect de la vie touristique.

Par ailleurs, M. Bloodsworth a fait savoir que son organisme, fondé en 1919, déménagera, le 28 avril, du 2055, rue Peel, au 1400, rue Metcalfe, près de la rue Ste-Catherine.



114 navires dans le port l'hiver dernier

"La navigation d'hiver, dans le port de Montréal, est une réalité, et de plus en plus elle se développera à mesure que les installations portuaires s'accroîtront et se moderniseront".

De janvier à avril 1966, 114 navires ont accosté au port de Montréal, dont 51 océaniques. Il s'agit d'une augmentation de 40 navires par rapport à 1965.

Les chiffres ont été fournis hier midi par le gérant du port de Montréal, M. Guy Beaudet, au Canadian Export Association, dans la métropole.

A l'heure actuelle, a déclaré M. Beaudet, la navigation d'hiver est restreinte aux navires de transport océaniques dont la structure peut supporter les rigueurs de l'hiver. Le gérant du port a mentionné les besoins créés par l'arrivée de ces navires additionnels : deux hangars sont en construction présentement et quatre jetées le sont ou le seront ces mois-ci.

"A ces besoins, a-t-il souligné, s'ajoutent les difficultés propres à la saison, difficultés qui occasionnent des retards, lorsqu'il s'agit du gel ou du brouillard, qui rendent extrêmement hasardeux l'accostage aux quais, lorsque les glaces encombrent l'entrée du port."

"Nous en sommes encore au stade expérimental, a ajouté M. Beaudet, et tout est mis en oeuvre pour résoudre ces problèmes". Il a rappelé que les résultats sont tout de même encourageants, puisqu'il y a cinq ans on jugeait la navigation d'hiver "tout simplement ridicule".

Le gérant du port a ensuite annoncé qu'un comité a été chargé d'apporter une solution au problème du pillage dans le port. A ce comité siègent les représentants de cinq agences de surveillance qui n'ont aucun intérêt dans l'activité du port (ce qui élimine les compagnies d'assurance).

M. Beaudet a mis en doute les chiffres publiés à ce sujet, chiffres qui font état, entre autres, du port de Toronto, où le pillage serait six fois plus important qu'à celui de Montréal. "Tous ces rapports ne reposent sur aucune base solide, a-t-il commenté, parce qu'ils ne définissent même pas ce qu'est le pillage".

A Montréal, a ajouté le conférencier, des mesures ont déjà été prises pour éviter ce fléau. "Nous étudions la possibilité de limiter les portes d'entrée et de sortie du port et de vérifier le contenu des camions qui en sortent".

"Nous songeons également à établir des normes de surveillance, a-t-il poursuivi, et déjà nous avons obligé certaines compagnies de transport maritime à limiter le laps de temps entre l'arrivée et le départ des marchandises." M. Beaudet a cité le cas d'une compagnie qui s'était plainte que six des douze boites qu'elle avait déposées dans un hangar avaient été pillées : "Les boites y étaient depuis plus de 5 mois," a-t-il expliqué.

M. Beaudet a ensuite abordé la question des passagers arrivant au port de Montréal. "Sans être la meilleure, la situation n'est toutefois pas la pire", a-t-il déclaré. Il a ajouté que les moyens à l'étude tiendront compte de la séparation qui doit exister entre les passagers et les marchandises. Il est également question de permettre aux automobiles de se rendre jusqu'au quai.

Des améliorations sont prévues également au sujet de la sécurité de navigation, qui relève du ministère fédéral des Transports.

M. Beaudet a annoncé que les autorités du port demeurent en contact à ce sujet avec le ministère. "Nous n'avons pas réussi en 1966 à libérer l'entrée du port des champs de glace (comme ce fut le cas en janvier), mais il n'y en aura plus dans les années à venir."

Le greffier de la ville de Montréal prend sa retraite

par Raymond MASSE

M. Gabriel Morin prendra samedi sa retraite comme greffier de la ville de Montréal et M. Vincent Chené, actuellement greffier adjoint, agira temporairement comme titulaire de ce poste à compter du même jour.

C'est au cours de son assemblée d'hier que le comité exécutif présidé par M. Lucien Saulnier a décidé d'autoriser M. Chené à agir temporairement comme greffier à compter de samedi.

C'est le conseil municipal qui nommera de façon permanente le nouveau greffier à la suite d'un rapport du comité exécutif.



M. Gabriel MORIN

On a tout lieu de croire que M. Vincent Chené succédera à M. Morin comme greffier et directeur du Service du secrétariat.

Tous les directeurs de services sont nommés ainsi. Le rapport alors soumis à l'approbation du conseil ne peut être amendé et il ne peut être rejeté qu'à la majorité de tous les membres du conseil.

La décision prise hier concernant M. Chené l'a été conformément à l'article 133 de la charte, article selon lequel le comité a le pouvoir d'autoriser quelqu'un à remplacer temporairement un directeur si ce poste devient vacant "mais dans aucun cas pendant une période excédant 90 jours, laquelle peut être renouvelée pour une autre période d'au plus 90 jours".

Agé de seulement 56 ans, M. Gabriel Morin doit prendre sa retraite parce qu'il compte 40 ans de service.

Classé au nombre des fonctionnaires les plus au courant de la complexité de la chose municipale, M. Morin, pour qui la charte n'a pas de secret, est aussi un procédurier hors pair souvent appelé en consultation.

M. Morin est également la discrétion personnifiée. Très rarement un fonctionnaire peut avoir en tête autant de secrets en quittant l'hôtel de ville. M. Morin assiste en effet depuis 24 ans aux réunions du comité exécutif qui siège toujours à huis clos et qui ne révèle ensuite que ce qu'il veut bien, exception faite des décisions officielles consignées au procès-verbal.

Et faut-il rappeler avec insistance à ce sujet que M. Morin a été témoin de séances parfois orageuses, souvent avec des discussions épiques et mémorables, puisqu'il a été secrétaire de comités exécutifs qui n'avaient rien d'homogène tels ceux dont MM. J.-O. Asselin, Pierre DesMarais et J.-M. Savignac furent successivement présidents.

Entré au service de la ville de Montréal en qualité de commis-sténographe au bureau du maire, le 16 avril 1926, M. Gabriel Morin fut ensuite attaché en qualité de commis au bureau du greffier, où il occupa successivement les postes de secrétaire des commissions municipales, de chef de bureau, d'assistant-secrétaire du comité exécutif, de deuxième assistant-greffier, avant d'être définitivement nommé, en mars 1960, greffier et directeur du Service du secrétariat.

M. Morin a été à l'oeuvre sous

Voir GREFFIER en p. 6

Modification de l'horaire au planétarium

Le comité exécutif a modifié hier l'horaire des représentations données au nouveau Planétarium Dow.

Le planétarium sera désormais accessible en matinée et en soirée tous les jours de la semaine, y compris le dimanche et les jours de fêtes, sauf le lundi soir, où il y aura relâche.

L'horaire des représentations, précédemment approuvé par le comité exécutif, prévoyait que le planétarium serait fermé le lundi après-midi ainsi que le lundi soir, le mardi et le jeudi soir.

Le comité a approuvé un nouvel horaire à la suite d'incidents survenus au cours de la dernière fin de semaine. Une enquête eut lieu à la demande des autorités municipales. Des personnes faisant la queue n'auraient pu avoir accès au planétarium, alors que d'autres personnes disposant de billets achetés plus tôt étaient quand même accueillies à l'intérieur.

Hier, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré que le comité venait de prendre des mesures "pour mettre fin à la confusion résultant de la vente de billets antérieurement à l'arrivée des visiteurs".

"Désormais, le planétarium sera ouvert au public en fonction du premier arrivé premier accueilli, a ajouté M. Saulnier.

"Et cela tous les jours, en incluant le dimanche et les jours de fête, sauf pour les matinées du mardi et du jeudi, alors que le planétarium sera réservé à

voir PLANETARIUM en page 6

Les objets trouvés ne provenaient pas du Cessna disparu

QUEBEC. (DNC) — L'Aviation canadienne a cessé toute recherche de l'avion léger disparu le 25 mars dernier dans lequel se trouvaient MM. Robert Shaw et Les Hanna. Cependant, lorsque la neige sera fondue en forêt, les escadrilles de recherche survoleront tout le territoire entre Rivière-du-Loup et Québec.

L'Aviation canadienne a décidé d'attendre la fonte de la neige en forêt avant de poursuivre ses recherches. Une partie du Cessna 182 était peinte en blanc et l'on espère ainsi pouvoir le repérer plus facilement au début de mai. On suppose que l'avion n'est pas tombé dans le fleuve, mais, au fait, on n'en sait rien.

La PP continue toujours son enquête dans le même sens, c'est-à-dire à partir de certains témoignages. Une fusée de secours et une ceinture de sauvetage, trouvées il y a quelques jours, n'étaient pas, comme on l'avait d'abord supposé, des pièces de l'équipement des disparus.

Ainsi, on se retrouve au point de départ.

La PP achève la distribution de ses dix postes de radar

par Lucien CHAMPEAU

La PP achève la distribution de dix postes de radar sur les routes du Québec où leur effet sera le plus profitable.

C'est ce qu'annonce l'inspecteur Yvan Aubin, chef du Service de la circulation :

"L'avantage de ces postes, c'est qu'ils sont mobiles et qu'ils se dissimulent facilement. Une fois que leur cachette est éventée, on peut les transporter dans un autre lieu où ils recommencent à jouer leur rôle.

— Que dire des conducteurs qui repèrent ces radars puis qui alertent les automobilistes venant en sens inverse en faisant clignoter leurs phares ?

— Excellent. C'est notre but premier : celui de ralentir la circulation aux normes imposées par la loi."

En plus des appareils de détection électroniques, la PP s'apprête à placer aux points stratégiques 25 nouvelles motocyclettes équipées chacune d'un appareil de radio à trois voix.

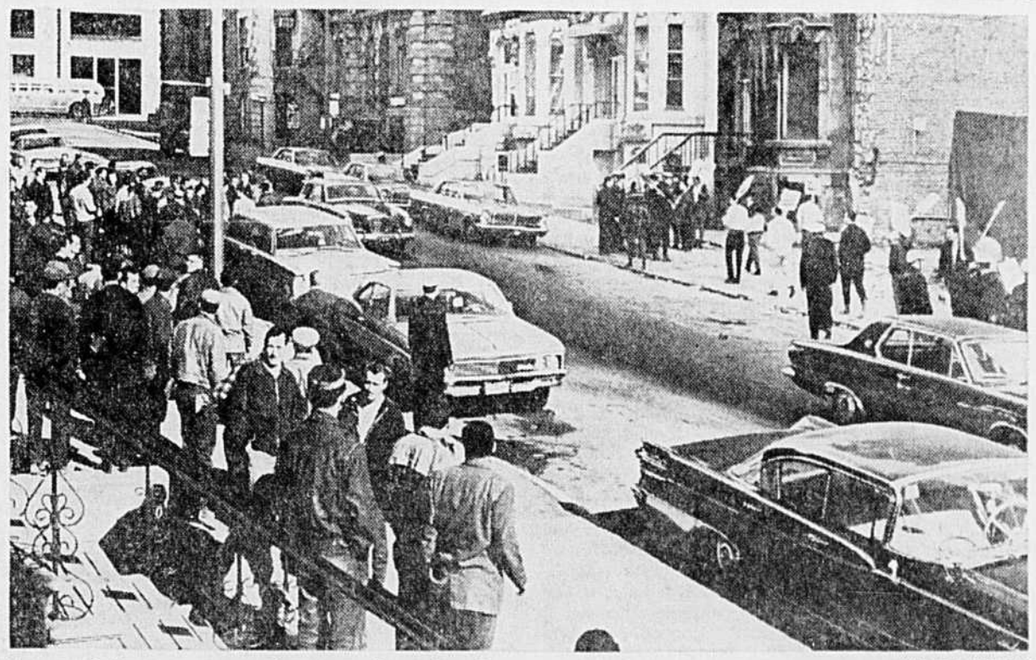
70 milles à l'heure

La vitesse de 70 milles à l'heure sera-t-elle bientôt autorisée sur la Transcanadienne ?

— Oui, dans quelques semaines ou quelques mois tout au plus. Nous attendons que les panneaux de signalisation soient terminés. Nous voulons aussi que l'on complète la construction des voies de service et d'évitement, et enfin que l'on parachève la pose des lampadaires.

— Augmentera-t-on un jour la vitesse-limite de 45 à 55 milles à l'heure sur les voies élevées ?

— Je ne crois pas. Déjà les voitures roulent pare-chocs à pare-chocs et accroître la limite de 10 milles pourrait occasionner de graves accidents à cause des embouteillages actuels.

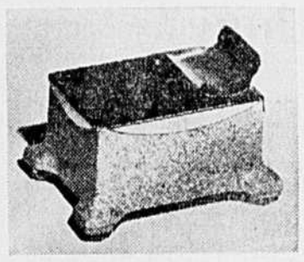


(Photo LA PRESSE)

Les policiers, eux, ne font pas la grève !

Rue McKay, entre Burnside et Sherbrooke, un fort contingent de piqueteurs et de nombreux policiers. La grève dans la construction se déroule dans l'ordre et n'a donné lieu jusqu'à maintenant qu'à des échanges acerbes entre travailleurs et grévistes. L'inspecteur-chef René Yvon, responsable de la distribution des forces policières, rapporte que la police n'a encore pris aucune mesure d'urgence. Les commandants de chaque district se tiennent en contact et se prêtent main-forte. Si la situation se corse, on pourra avoir recours à des réservistes jugés jusqu'à présent inutiles.

HUMECTEUR pour enveloppes, timbres, étiquettes, et plusieurs autres usages



Réservoir à eau avec dessus en acier inoxydable et pinceau de 1½" de largeur. Utilisable en tout temps.

Prix rég. $6.80

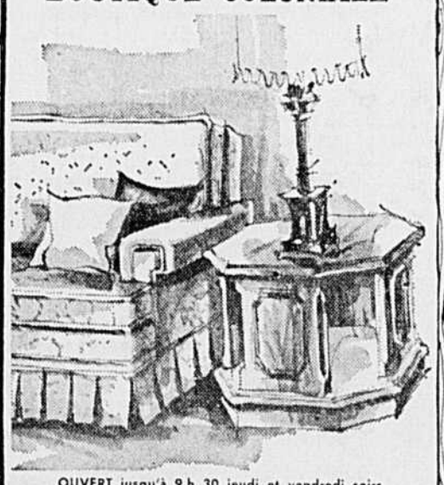
Spécial Pilon : $5.25

"Votre centre d'achats d'articles de bureaux"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9501
8559 St-Laurent 381-4261
800 E. McMaster 524-3081
851 Decarie St-Laurent 748-7961

CHOIX MERVEILLEUX A LA BOUTIQUE COLONIALE



OUVERT jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soirs

A. FORGET INC.

6707 ST-LAURENT TEL. : 274-5568

juste au nord de St-Zotique

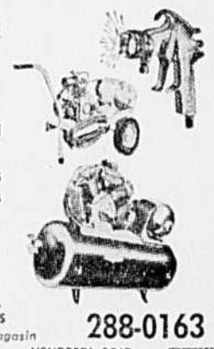
LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes



Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin

288-0163

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.

CORBEIL SUR LA PLAZA

6500 ST-HUBERT (angle Beaubien) 279-4581



ELEGANTS SOULIERS JEUNES
LEGERS COMME LE PRINTEMPS

Ce printemps, soyez confortables avec ces souliers légers et bien faits. Ces merveilleux petits souliers sont soigneusement taillés dans un élégant cuir de veau souple de couleur noir ou ton aniline. Venez les voir dès MAINTENANT ! Le joli modèle illustré ici est à bout rond, très en vogue, d'inspiration espagnole, et à talon étagé A-GO-GO. Venez les voir tous, nous sommes assurés qu'ils vous raviront autant que nous. Grand choix de modèles.

16.95

Stationnement gratuit

VIVA MEXICO !

• LIVRAISON GRATUITE
• PLAN FACILE DE MISE DE COTE
• FACILITES BUDGETAIRES

Rupture des négociations entre la Fraternité des agents de train et le Canadien National

OTTAWA — (PCf) — Des chefs syndicaux ont révélé aujourd'hui que les 'pourparlers en vue de la conclusion d'une convention collective entre les Chemins de fer nationaux et la Fraternité des agents de train avaient été interrompus.

Le ministre du Travail a été saisi d'une requête visant à l'établissement d'un conseil d'arbitrage fédéral pour trouver une solution à cette dispute. Environ 9,000 chefs de train, serre-freins, contremaîtres, employés de gare de triage sont membres du syndicat qui négociait avec les chemins de fer.

Par ailleurs, les pourparlers que la Fraternité des agents de train a entrepris avec le Pacifique Canadien pour 8,500 autres de ses membres, se poursuivent toujours.

Le syndicat réclame une hausse de salaire horaire de 90 cents pour les employés de gare de triage et une augmentation de salaire de 15 pour cent pour les équipes de train. Il demande aussi la journée de six heures de travail sans réduction de paie pour les équipes de train. Le syndicat signale que plusieurs employés travaillant sur les trains travaillent plus de 40 heures par semaine.

Selon les chiffres donnés par les Chemins de fer nationaux, les chefs de train touchaient en moyenne l'an dernier $100 par semaine et les agents de train $130 lorsqu'ils travaillaient sur les trains en circulation. Le syndicat note pour sa part que les contremaîtres dans les cours de triage gagnent actuellement en moyenne $2.66 l'heure et leurs subalternes $2.46.

Le vice-président du syndicat, M. W. P. Kelly affirme que peu de progrès a été réalisé pour les questions monétaires depuis le début des négociations avec les Chemins de fer nationaux, il y a deux mois.

Saint-Jean : aménagement projeté de la rade de plaisance en prévision de l'Expo

SAINT-JEAN (G. L.) — Les promoteurs d'une rade de plaisance sur la rivière Richelieu à la hauteur de Saint-Jean ont récemment tenu une séance d'élaboration, sous la présidence de M. Yves Gaudette et en présence de deux représentants du ministère fédéral des Transports, MM. Morin et Décarie, l'un ingénieur divisionnaire préposé aux canaux, l'autre surintendant du canal de Chambly. Des représentants de la commission du Haut-Richelieu, initiatrice du projet, ainsi que du club nautique et des conseillers municipaux ont pris part aux échanges de vues.

En soulignant que, dans la rade de plaisance qu'on projette d'y aménager, l'île Sainte-Hélène ne pourra accueillir que trois cents embarcations à la fois, M. Gaudette a noté que les bateaux ne pourraient certainement pas tous se rendre par voie d'eau au site de l'Exposition universelle. Des gens désireront certainement faire halte en cours de route. Saint-Jean devrait alors se montrer en mesure de les accueillir et leur réserver une rade où ancrer leurs embarcations.

GREFFIER

SUITE DE LA PAGE 3

les maires Méderic Martin, Camillien Houde, Fernand Rinfret, Adhémar Raynault, Sarto Fournier et Jean Drapeau, et sous les présidents du comité J.-A.-A. Brodeur, A.-D. Desroches, J.-Allan Bray, Tancrède Fortin, Maurice Gabias, J.-M. Savignac, Ovide Taillefer, J.-O. Asselin, Pierre DesMarais et Lucien Saulnier.

En outre, M. Morin a agi en qualité de président d'élection aux élections générales de 1960 et 1962 et aux élections complémentaires de Rivière-des-Prairies (1963) et de Saraguay (1964), après avoir participé à la préparation de plus d'une douzaine d'élections municipales.

PLANETARIUM

SUITE DE LA PAGE 3

des visites de groupes. Le planétarium sera fermé seulement le lundi soir."

M. Saulnier a aussi souligné que le nouvel horaire sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire. Quant à la saison des vacances, le comité modifiera peut-être les heures d'ouverture.

Série de cambriolages

Mme Robert Parizeau, 10505, rue Laverdure, avait pendu son manteau de fourrure de $800 sur sa corde à linge afin de l'aérer avant de l'entreposer pour l'été. Quand elle a voulu le reprendre quelques heures plus tard, elle a constaté qu'il était disparu.

Dans son auto immobilisée en face de chez lui, M. Fernand Valiquette, 6584, Chateaubriand, s'est fait voler pour $1,810 de chèques et de billets de banque. M. Valiquette est agent d'assurances.

Trois rôdeurs ont pris plusieurs caisses de draps et de manteaux, d'une valeur indéterminée, dans un camion de Jeunesse Transport, 225, rue Dollard, rue LaSalle, immobilisé en face du no 375, rue St-Henri.

Mme Edmond Brisson, 5815, Pierre-Bédard, a reçu la visite de cambrioleurs qui ont fait main basse sur un téléviseur, des fourrures et des bijoux évalués à $1,520.

Mme Marie-Claire Ménard, 4566, rue Marquette, s'est fait voler ses bijoux d'une valeur de $1,250, quand des intrus sont entrés chez elle avec effraction d'une porte de l'arrière.

A Chicoutimi, la RCMP n'est pas encore la GRC !

Tandis que les officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada font état de la promulgation de la langue française au sein de l'administration de leurs services au Québec, le juge Jean-Charles Simard, de la Cour de magistrat de Chicoutimi, s'est étonné, mardi, devant diverses plaintes portées en anglais par la GRC contre des personnes qui n'auraient pas rempli leurs devoirs de contribuable, à savoir leurs déclarations fiscales, dans les délais prévus.

"Je croyais cependant le bilinguisme à l'honneur à la Gendarmerie" a commenté, comme il l'a déjà fait précédemment à plusieurs reprises, le juge Simard.



Adolescente disparue

Mlle Pierrette Richer, une adolescente de 17 ans, domiciliée à Saint-Joseph-de-St-Hyacinthe, est disparue mystérieusement, lors de son retour d'une salle de danse. D'après les agents de la Sûreté québécoise, dans la ville maskoutaine, elle n'aurait donné aucun signe de vie depuis le 16 octobre. Mlle Richer mesure cinq pieds et un pouce ; elle pèse environ cent quinze livres. De teint moyen, elle porte des cheveux bruns et présente bien. Au moment de sa disparition, elle était revêtue d'un costume d'étudiante, ainsi que d'un manteau de cuir jaune clair.

La "Grande Allée" sera-t-elle "l'allée du Maine" à l'Expo !

AUGUSTA, Maine. (PA) — Les responsables de l'Expo 67 ont été priés de baptiser "Allée du Maine" une des avenues qui sillonneront le cadre du rassemblement universel prévu pour l'an prochain.

Il s'agit de l'artère présentement désignée sous le nom de "Grande Allée" et sur laquelle s'élèvera le pavillon de l'Etat du Maine.

Le directeur du futur pavillon du Maine, M. Clarence McKay, a déclaré hier que la "Grande Allée" n'avait pas été baptisée officiellement et que l'appeler "Allée du Maine" constituerait à la fois un hommage à l'un des rares Etats des Etats-Unis qui ont décidé la construction d'un pavillon à l'Expo et à l'endroit de M. Stanley R. Tupper, le commissaire général du pavillon des Etats-Unis.

La "Grande Allée", en effet, doit aussi conduire au pavillon des Etats-Unis.

Vol à main armée dans une pharmacie

La police a retrouvé hier après-midi l'auto volée dont s'étaient servis deux bandits pour perpétrer un hold-up de $200, vers 1 h. 45 cet après-midi, à la pharmacie Lafontaine, située au 3719 de la rue Lafontaine.

L'un des suspects était armé d'un revolver noir de gros calibre. Les bandits ont commis leur forfait sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré, cependant.

L'auto a été retrouvée, rue Cuvillier, non loin de la n'ont qu'une vague description des voleurs, qui seraient d'âge moyen.

Encore une élection municipale à Pincourt

PINCOURT, (J. D. G.) — Les citoyens de la ville de Pincourt seront tout probablement appelés à se présenter aux urnes le dimanche premier mai, afin d'élire un conseiller municipal, par suite de la démission de Mme Patricia Turcot, élue au siège numéro quatre, le 14 février 1965. Il s'agit de la troisième démission du genre depuis les élections générales au mois de novembre 1964, puisque les échevins Charles Bahner et Peter Hamel se sont déjà retirés de la scène municipale.

La présentation des candidats aura lieu le lundi 25 et les élections le dimanche suivant, s'il y a lieu. Les citoyens de Pincourt se prévaudraient ainsi de leurs suffrages pour une huitième fois en deçà de deux ans. Ils se prononçaient sur des referendum en mai 1964 et le 6 janvier cette année. Les autres conseillers municipaux de la ville de Pincourt sont MM. Darie Huneault, Lionel Morrissette, Roger Goyette, Gerhard Beck et Claude Tremblay. Le maire est M. Val D'Ambrosio.

Accusé haïtien en séjour au Maroc

SAINT-JEROME (C. B.) — C'est en vain que le nom du Dr Frank Casimir, âgé d'une quarantaine d'années, se répercuta dans les couloirs du palais de Justice à Saint-Jérôme. Il n'était pas là pour répondre de l'accusation d'une tentative d'avortement sur une adolescente de Saint-Antoine-des-Laurentides, âgée de seize ans.

Depuis deux ans, ce médecin d'origine haïtienne est à l'emploi d'une agence internationale de bien-être au Maroc. Son absence au tribunal, à Saint-Jérôme, n'a causé toutefois aucune surprise. C'est la seconde fois, en quelques mois, que l'incident se produit.

Aux assises d'automne, son nom avait été vainement appelé. Le juge Fernand Legault n'avait pas annulé le cautionnement de $5,000 que Casimir avait obtenu du magistrat, au terme de son instruction préliminaire. Le tribunal avait toutefois émis une ordonnance afin que les deux personnes, qui s'étaient portées garantes, assurent la présence du prévenu.

Le procureur, Me Charles-H. Cliche, a présenté une requête au juge Yves Leduc dans le but que le cautionnement, cette fois, soit noté. Le président du terme en cours a refusé de trancher la question. Il a préféré la référer à son collègue de la Cour supérieure, le juge Legault.

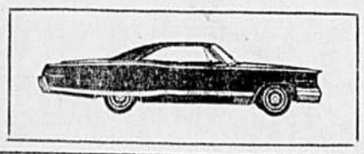
Vol d'un réticule

Comme Mlle Odette Allard, 2100, St-Denis, arrivait chez elle hier soir un voyou lui a décroché un direct à la figure, cassant ses lunettes, puis lui a arraché son réticule contenant $15.

LE 28 JUIN

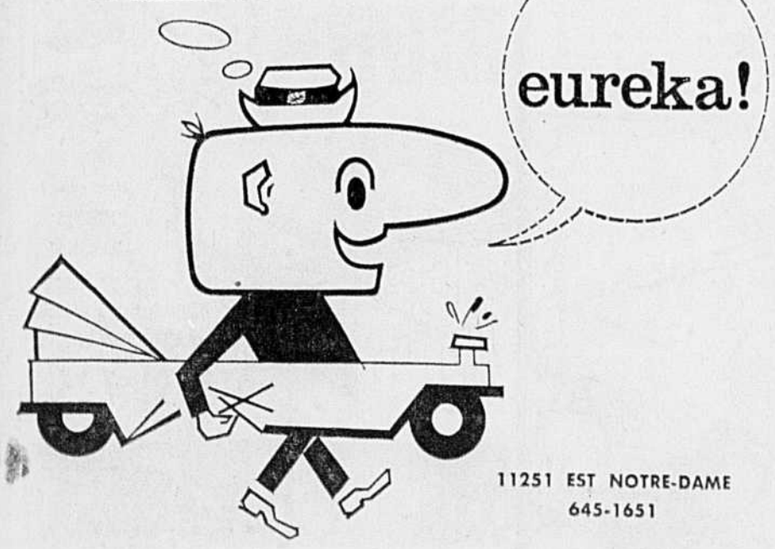
GAGNEZ UNE PARISIENNE

OFFERTE PAR ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE



JOUEZ AU FABULEUX K-RO CKAC/73 AU GASPAM

ROCHELEAU PONTIAC



11251 EST NOTRE-DAME
645-1651

10 GRANDS JOURS D'AUBAINES EXCEPTIONNELLES !

VENTE À 1¢ REXALL

A compter d'aujourd'hui jusqu'à samedi 23 avril inclusivement

VOUS OBTENEZ 2 ITEM REXALL POUR LE PRIX REGULIER D'UN ITEM PLUS 1¢ SEULEMENT.

Tous les produits Rexall offerts en vente par la Pharmacie Montréal sont de première qualité.

PLACEZ VOS COMMANDES MAINTENANT en ajoutant un sou vous obtenez deux fois plus pour votre argent.

845-7251 JOUR ET NUIT

LIVRAISON GRATUITE
JOUR et NUIT par tout le Grand Montréal
avec un minimum d'achat de $2.00 (Prescriptions exceptées)

OUVERT JOUR ET NUIT
Nous ne dormons jamais

STATIONNEMENT GRATUIT
Une demi-heure de stationnement gratuit avec achat de $1.00
Notre terrain est situé rue St-André, juste au sud de Ste-Catherine

916 est, rue Sainte-Catherine

PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

La plus grande pharmacie de détail au monde

Quelques exemples seulement de ces nombreux

SPÉCIAUX REXALL

★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 16 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 32 oz	Rég. 1.69	SPEC.	2 pour 1.70
★ LAIT DE MAGNESIE Ordinaire — 20 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ LAIT DE MAGNESIE 250 comprimés	Rég. 1.39	SPEC.	2 pour 1.40
★ TONIQUE POUR LES NERFS Avec vitamine B-1 — 16 oz	Rég. 1.79	SPEC.	2 pour 1.80
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE MI-31 — 16 oz	Rég. 0.98	SPEC.	2 pour 0.99
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE KLENZO — 16 oz	Rég. 0.98	SPEC.	2 pour 0.99
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 4 oz	Rég. 0.30	SPEC.	2 pour 0.31
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 16 oz	Rég. 0.75	SPEC.	2 pour 0.76
★ HUILE MINERALE LOURDE 16 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ A-SA-REX 5 grs 100 comprimés	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ SUPPOSITOIRES A la glycérine pour adultes en 12's	Rég. 0.65	SPEC.	2 pour 0.66
★ TEINTURE D'IODE 5% 1 oz avec applicateur	Rég. 0.35	SPEC.	2 pour 0.36
★ SIROP REXILLANA 8 oz	Rég. 1.40	SPEC.	2 pour 1.41
★ SACCHARINE ¼ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.39	SPEC.	2 pour 1.40
★ SACCHARINE ½ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.89	SPEC.	2 pour 1.90
★ ONGUENT DE ZINC 1½ oz	Rég. 0.49	SPEC.	2 pour 0.50
★ AGA-REX Composé 16 oz	Rég. 1.69	SPEC.	2 pour 1.70
★ BAUME ANALGESIQUE 1⅛ oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ COMPRIMES "Une Minute" Contre maux de tête — 100's	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour 1.01
★ POUDRE POUR LES PIEDS 4 oz	Rég. 0.89	SPEC.	2 pour 0.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 100's	Rég. 1.89	SPEC.	2 pour 1.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 250's	Rég. 3.79	SPEC.	2 pour 3.80

UN LAXATIF IDEAL
Bicholate
LILAS
CONTRE LA CONSTIPATION ET LA BILIOSITE
En format de 25, 50 et 100 dragées



★ PURIFICATEUR D'AIR — 16 oz	Rég. 1.49	SPEC.	2 pour 1.50
★ CRISTAUX ANTIMITES 3 oz	Rég. 0.50	SPEC.	2 pour 0.51
★ FIXATIF ADRIENNE pour les cheveux 14 oz	Rég. 1.79	SPEC.	2 pour 1.80
★ CREME DESODORISANTE ADRIENNE — 2 oz	Rég. 1.25	SPEC.	2 pour 1.26
★ DESODORISANT à bille BACHELOR	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour 1.01
★ LOTION après la barbe BACHELOR — 4 oz	Rég. 1.00	SPEC.	2 pour 1.01
★ COTON ABSORBANT 2 oz	Rég. 0.65	SPEC.	2 pour 0.66

NOUS VENDONS TOUJOURS MEILLEUR MARCHE !

BUFFERIN
en 36's. Prix rég. 79¢ Spéc. 69¢
en 50's. Prix rég. 98¢ Spéc. 79¢
en 100's. Prix rég. $1.89 Spéc. 1.49

PRESCRIPTIONS
toujours remplies selon les exigences de votre médecin. Allons chercher et livrons gratuitement jour et nuit.
845-7251

ALKA-SELTZER
Pour un soulagement rapide



Prix 78¢

Head & SHOULDERS LOTION $1.07 et $1.99

CEPACOL LIQUIDE

Rince-bouche au goût agréable
SPECIAL $1.09



SIROP GOUPIL
pour rhume bronchite, coqueluche
8 oz 85¢
16 oz 1.50

ONGUENT GOUPIL
Pour hémorroïdes, $1.50

GOUTTES GOUPIL
Pour maux d'oreilles, 95¢

Prix rég. $3.98
SPECIAL $2.98

Un duvet superflu?

Ce problème est maintenant résolu grâce à

NUDIT!

de Helena Rubinstein!

Que ces poils disgracieux déparent votre visage ou vos jambes, Helena Rubinstein vous présente un moyen rapide de les faire disparaître: deux préparations exclusives offrant une formule dépilatoire très efficace!

La crème NUDIT POUR LE VISAGE est spécialement destinée à faire disparaître les poils superflus du visage. Utilisée avec la crème Super-Finish, elle laisse l'épiderme doux et lisse.

La CRÈME NUDIT POUR LES JAMBES. De texture soyeuse, elle s'applique à merveille, s'enlève facilement à l'eau. Elle fait disparaître les poils disgracieux, laisse les jambes lisses et belles.

Inutile de risquer de vous couper avec un rasoir. De plus les poils mettent plus de temps à repousser avec NUDIT. NUDIT vous permet d'être plus féminine encore! Achetez-en aujourd'hui même!

NUDIT POUR LE VISAGE *avec Super-Finish*, $2.00 *et* $3.00.

NUDIT POUR LES JAMBES, $2.00.

845-7251 PHARMACIE MONTRÉAL 845-7251
DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

FAITS divers

Le chien "Rebel" aide à retrouver une bambine noyée

Le chien "Rebel" de la Sûreté provinciale a permis de retrouver le corps d'une bambine de 23 mois qui était disparue de la maison de ses parents depuis 11 h. 30 hier matin.

La victime, Carole Dubuc, dont les parents habitent au 130 rue Bordeleau, à Iberville, s'était noyée dans la rivière Richelieu.

A la suite de la disparition, la SPQ avait envoyé sur les lieux le sergent Jacques Laferrière et son chien "Rebel". La bête a trouvé en peu de temps la piste de la bambine et elle a conduit son maître jusqu'au bord de la rivière Richelieu.

Les recherches à cet endroit ont permis de repêcher, vers 5 h. hier après-midi, le corps de l'enfant disparu.

Un bandit solitaire échappe aux agents et à un chien policier

En dépit des efforts des policiers du poste no 12 et du flair d'un chien de l'Escouade canine du Bureau des Enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, un gunman dans la trentaine a échappé au "panier à salade", vers 2 h. 30 hier après-midi, à Ville-Emard.

Le bandit solitaire a esquivé la meute peu de temps après avoir fait irruption, revolver au poing, à la succursale de la Banque Impériale de Commerce située au 1770 rue De l'Eglise, où il s'est fait remettre $1,500 en billets de banque par une caissière qui n'a pu par la suite offrir une description claire de l'auteur de ce forfait.

Sitôt sorti de la banque, le bandit a pris ses jambes à son cou. On le savait sans véhicule et il dut affronter une "opération Pierre" quelques minutes après sa sortie de la banque. Il devait toutefois s'en tirer. On présume qu'il a pu éviter le filet de la police grâce à un taxi de la dernière chance !

Le corps d'un bambin disparu en décembre est retrouvé noyé

Le corps d'un bambin de 4 ans a été repêché des eaux de la rivière des Mille-Iles, à Terrebonne, vers 9 h. hier matin. Le cadavre avait été aperçu par des passants alors qu'il flottait à la surface, à la hauteur de la rue St-Jean-Baptiste.

La victime a été identifiée comme étant Daniel Levert, dont les parents sont domiciliés au 1219, 40e avenue, dans le quartier de Fabreville, à Laval.

Le bambin s'était noyé lorsque la glace avait cédé sous ses pas, le samedi 18 décembre dernier, alors qu'il jouait avec son chien en bordure de la rivière des Mille-Iles.

Pendant les quelques jours qui avaient suivis la disparition du bambin, des recherches intensives avaient été faites dans les bois environnants et trois scaphandriers avaient fouillés vainement le lit de la rivière en se frayant un chemin à travers la glace.

Tentative de suicide d'un incendiaire

QUEBEC. (PCf) — Alberto Pepino, jeune homme de 23 ans, qui dit être originaire de Buenos Aires, en Argentine, et qui prétend être l'auteur d'un incendie qui a éclaté au Morrin College de Québec, en février dernier, a été conduit à l'hôpital mardi.

Il s'était tailladé les poignets dans sa cellule au quartier général de la police municipale.

Il s'est causé ces blessures à l'aide de morceaux de vitre provenant d'un miroir qu'il avait brisé peu auparavant dans une salle de toilette.

Les blessures ne sont pas graves.

Pepino s'est livré à la police, dimanche dernier, en se disant l'auteur de l'incendie à la bibliothèque du Morrin College.

L'incendie, rapidement maîtrisé, avait quand même endommagé quelque 400 volumes.

Il comparaitra le 28 avril prochain sous l'accusation d'avoir allumé un incendie de même que sous une accusation de tentative de suicide.

Grièvement blessé dans une chute d'un 3e étage

Un jeune homme de 22 ans, M. Yvon Goyer, du 4331 rue De-Lorimier, a été grièvement blessé, vers 8 h. hier soir, en faisant une chute du troisième étage, chez lui.

La police a révélé que la victime serait tombée en tentant de fermer une fenêtre.

M. Goyer a été transporté à l'hôpital Notre-Dame dans l'auto-ambulance 16-15 de la police de Montréal. Il souffre de contusions multiples, d'une fracture probable de la colonne vertébrale et d'une blessure à un rein. Son état est jugé grave.

Montréalais tué par un camion en Ontario

DEUX-RIVIERES, Ont. (PC) — Les agents de la Police provinciale de l'Ontario ont identifié hier comme étant M. Tonu Utfal le Montréalais de 23 ans qui a été tué mardi par un camion, à Deux-Rivières, Ont., sur la route no 17, à environ 150 milles à l'ouest d'Ottawa, en bordure de la rivière Outaouais.

M. Utfal, qui voyageait en compagnie d'un autre Montréalais, M. Fred Taylor, semblait avoir quitté la métropole pour chercher du travail. Il a été heurté mortellement par un camion conduit par un nommé Elmer Thompsett, 39 ans, de Winnipeg, Manitoba.

Hold-up de $400 dans une pharmacie

Deux bandits ont pris la fruite avec une somme de $400, vers 9 h. 15 hier soir, après avoir perpétré un hold-up à la pharmacie Bentleys, au 3503 avenue du Parc.

Brandissant un revolver chromé, l'un des voleurs a menacé le gérant de l'établissement, M. Irving Baum, du 4490 St. Kevin.

Vol de $75,000 au bureau de poste de St-Félicien

ST-FELICIEN. (PCf) — La Sûreté provinciale poursuit ses recherches en vue de retrouver les auteurs du vol d'une somme d'environ $75,000 perpétré au bureau de poste de St-Félicien, au Lac St-Jean.

Selon la Sûreté provinciale, qui a été informée du vol hier matin, l'argent était destiné à des banques de Chibougamau.

Les cambrioleurs qui ont pénétré par effraction dans le bureau de poste, ont ouvert deux des cinq sacs de malle qui se trouvaient sur les lieux.

Les juges Cousineau et Legault présideront les Assises de mai

Une nouvelle et très importante session des Assises, en Cour du banc de la reine, juridiction pénale, débutera le lundi 25 avril prochain. Ce sera la session de mai au cours de laquelle Georges Marcotte et plusieurs autres accusés de meurtre qualifié ou prémédité seront appelés à comparaitre. Après quoi, la date de leur procès sera fixée.

Deux juges présideront de nouveau cette session, le juge Maurice Cousineau, aux Assises même et le juge Fernand Legault, en deuxième division, plus précisément dans la chambre 217 du Nouveau palais de justice.

Le juge Peter-V. Shorteno, qui, depuis son accession à la Cour supérieure, avait plutôt siégé aux Assises et présidé plusieurs longs procès, retournera . . . au civil pour quelques mois.

Me Rhéal Brunet, procureur permanent des Assises, aura de nouveau la responsabilité de préparer le rôle des prochaines Assises qui, grâce à lui, est revenu presque à l'état normal.

Qui connaissait l'homme trouvé mort dans le port?

Les policiers ont lancé un appel à la population en vue d'identifier un homme dont le cadavre aux bras tatoués vient d'être découvert dans le port de Montréal, apparemment à l'issue d'un séjour de plusieurs semaines dans l'eau glacée.

Le mort, dont les causes du décès n'ont pas été révélées, paraît âgé de 30 à 40 ans, mesure 5 pieds 10 pouces et pèse de 180 à 190 livres. Les cheveux courts coupés en brosse, on l'a trouvé vêtu d'un pantalon de toile bleu et d'un coupe-vent de teinte "charcoal" en nylon à la doublure rouge vif.

Au bras gauche il porte le tatouage d'un drapeau canadien et celui des mots "True Love" au bras droit. A défaut de la moindre pièce d'identité, les policiers n'ont découvert sur le malheureux qu'un bout de papier portant les lettres et chiffres suivants : D.V.A. A.D. 8-62.

Toute personne susceptible d'apporter quelque renseignement sur la macabre découverte est priée d'entrer en communication avec le sergent-détective Léo Boisjoly, en composant 872-3470.

L'amour est comme la rougeole : plus on l'attrape tard, plus le mal est sérieux.

D.W. Jerrold

Accusé de tentative de meurtre libéré sous cautionnement

HULL. (PC) — Un individu de 35 ans, Ronald Bélanger, de Pointe-Gatineau, qui comparaissait hier devant le juge Orville Frenette pour répondre à une accusation de tentative de meurtre, a pu reprendre sa liberté sous un cautionnement de $1,000 en argent.

Le juge Frenette a fixé l'enquête préliminaire au 21 avril.

Bélanger avait été appréhendé à la suite de l'hospitalisation de Mme Carol Lamoureux-Longchamp, âgée de 39 ans, qui avait été blessée d'un coup de couteau, dimanche dernier. La victime habitait le même logement que l'accusé dans cette affaire.

Mme Lamoureux-Longchamp n'a pas été grièvement blessée par le couteau et son état est présentement jugé très satisfaisant.

POUR UNE CHEVROLET OU OLDSMOBILE '66

Pour un choix de modèles et couleurs Snyder a ce qu'il vous faut.

AVONS BESOIN IMMEDIAT D'AUTOS USAGEES

La plus grosse valeur d'échange accordée aujourd'hui chez

Snyder AUTOMOBILES LTD. LACHINE P.Q.

2150 NOTRE-DAME, Lachine — 637-4651

CHEVROLET

Aucune autre CHEV n'égale la

CHEVROLET HAROLD CUMMINGS'

5255 JEAN-TALON près du boulevard Décarie

VOUS POUVEZ GAGNER

UN REFRIGERATEUR, UNE CUISINIERE OU UNE MACHINE A LAVER LA VAISSELLE DE LUXE DE MARQUE FRIGIDAIRE CHEZ

HAROLD CUMMINGS LTD.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS A L'UN DE NOS VENDEURS

RAPPELEZ-VOUS ! Le dépt du service chez Harold Cummings Ltd. est ouvert jour et nuit pour vous accommoder. Jean-Talon et boul. Décarie — 739-1911

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET, OLDSMOBILE

Vous ne trouverez jamais MEILLEURE AUBAINE que MAINTENANT CHEZ

CHEVROLET MOTOR SALES TRANSACTIONS AVANTAGEUSES SUR Chevrolet, Oldsmobile, Chevelle, Chevy II, Corvair, Olds F-85 et Envoy Epic

Tous modèles en magasin - Livraison en 24 heures

Venez dès aujourd'hui . . . Venez réaliser des économies chez

CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD.

LE PLUS ANCIEN ET IMPORTANT CONCESSIONNAIRE CHEVROLET ET OLDSMOBILE DE MONTREAL

2085, rue Ste-Catherine ouest

(1 rue à l'est du Forum)

933-6781 933-6787

OUVERT JUSQU'A 10 P.M.

DEUX GRANDS CENTRES D'ACHATS S'UNISSENT POUR VOUS OFFRIR

les joyaux de la mode printanière pour toute la famille!



Le printemps et son renouveau de modes ne connait pas de frontières ! Que vous demeuriez à l'est ou à l'ouest de la ville . . . que vous adoptiez le style classique ou à go-go, vous pouvez dépendre sur le choix mirobolant de modes séduisantes à l'un ou l'autre de ces grands centres d'achats pour habiller votre printemps.

Voyez les petites merveilles pour bébé . . . les vêtements de couleur et autres plus conventionnels pour hommes et garçons . . . les élégants chapeaux, souliers ainsi que tous les accessoires imaginables pour toute la famille.

Profitez de la variété impressionnante de nouveautés printanières pour garnir la garderobe de toute votre famille en vous rendant aux Centres d'Achats BOULEVARD ou NORMANDIE, les grands centres au grand choix pour satisfaire à tous vos besoins !

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS

CENTRE D'ACHATS Normandie

35 MAGASINS À VOTRE SERVICE

BOULEVARD DE SALABERRY ET AUTOROUTE

CENTRE D'ACHATS BOULEVARD

40 MAGASINS À VOTRE SERVICE

BOULEVARD PIE IX ET JEAN TALON



Lancement d'une campagne de charité

Marquant l'ouverture officielle de la sollicitation en faveur de la campagne des Oeuvres de santé et la Croix-Rouge, le président général de la campagne, M. J. H. Ranahan, entouré de ses trois reines, a signé le livre d'or de la Ville, en présence du maire suppléant, M. Lucien Gagné. Les reines sont : Jocelyne Pelchat, de l'Université de Montréal ; Judy Wood, de l'Université McGill, et Susan Holloway, de l'Université Sir Geoge Williams. La campagne, qui se terminera le 25 avril et dont l'objectif a été fixé à $2,087,111, a pour but de recueillir les fonds nécessaires aux 20 oeuvres membres.

Hôpital de Chicoutimi exonéré de tout blâme pour la deuxième fois

CHICOUTIMI, (PCf) — Pour la deuxième fois depuis le début du mois, l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi a été exonéré de tout blâme à la suite de la mort par strangulation le 19 février dernier d'une fillette de 30 mois, Judy Navrot, enfant de M. Alexander Navrot, de Bagotville.

Le 5 avril dernier, un jury du coroner exonérait de toute négligence le même hôpital à la suite de la mort par strangulation de la jeune Sonia Lavoie le 15 janvier.

Les jurés ont délibéré durant une quinzaine de minutes, mardi, avant de rendre leur verdict dans l'enquête présidée par le coroner, le Dr François Brisson.

Comme dans le cas de la jeune Lavoie, les jurés ont suggéré aux autorités de l'hôpital d'interdire l'usage de corsets servant à immobiliser les enfants et de trouver d'autres moyens pour les immobiliser. Ils ont également recommandé à l'institution d'étudier la possibilité d'obtenir des lits d'enfants offrant une meilleure sécurité en ayant des bords plus élevés pour permettre aux enfants de se mouvoir en toute sécurité.

Depuis ces deux incidents, les gardes-bébés ont reçu l'ordre de visiter les enfants à des intervalles de 15 minutes.

Tous les médecins appelés à témoigner, ont été unanimes à reconnaître que la fillette était morte par anoxie cérébrale causée par la pression des cordons du corset sur le cou de l'enfant.

La fillette avait été hospitalisée le 16 février dernier pour une intervention chirurgicale du strabisme.

Me Romuald Roy, qui représentait la famille Navrot, s'est vu refuser une demande d'autopsie par le coroner. Ce dernier a soutenu qu'il était satisfait des rapports, selon lesquels l'enfant serait mort d'anoxie cérébrale causée par la strangulation.

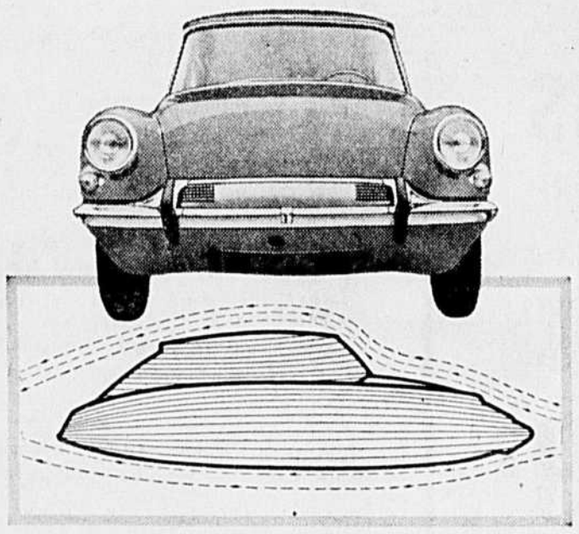
L'avocat Roy exhiba un certificat de décès sur lequel on mentionnait que la jeune Navrot était morte par "suicide" au lieu d'une mort accidentelle. Le Dr Gilles Tremblay, qui signa le certificat de décès, expliqua que c'était une erreur et que le tout avait été corrigé. Il a souligné qu'il s'agissait d'une erreur car à l'âge de 30 mois, il ne peut être question d'une mort par suicide.

Le coût de la vie a baissé à Montréal

L'indice des prix aux consommateurs a enregistré, à Montréal, une légère diminution d'environ un dixième de point, soit de 141.2 à 141.1, selon le rapport compilé par le Bureau fédéral de la statistique. Cet indice avait augmenté le mois dernier dans 11 ou 12 villes du pays, toujours selon le même rapport rendu public aujourd'hui.

Cet indice, basé sur 100 en 1949, avait augmenté d'un point à Saskatoon et à Regina de 134.0 points qu'il était à 135.0 et de neuf-dixièmes de point à Halifax, soit de 136.0 à 136.9. Cet indice régional indique seulement le changement apporté dans les prix payés par les consommateurs depuis 1949, mais non si le coût de la vie est plus élevé ou plus bas dans une ville comparativement à une autre. Il semble qu'un important mouvement des prix ait eu lieu entre février et mars, se situant surtout dans l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Voici la liste de l'indice des prix dans les autres villes pour le mois de mars, tenant compte de celui de février mis entre parenthèses : St-Jean, Terreneuve, basé sur juin 1951/100, 124.8 (124.4) — Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 138.8 (138.7) — Ottawa, 142.0 (141.5) — Toronto, 144.5 (143.8) — Winnipeg, 138.8 (138.1) — Edmonton et Calgary, 132.9 (132.5) — Vancouver, 137.9 (137.5).



En SÉCURITÉ avec L'AÉRODYNAMISME EXCLUSIF à CITROËN

qui en fait la voiture la plus sûre au monde! *En voici la preuve:* véritable chef-d'œuvre de l'aérodynamisme, l'architecture de la DS conjugue la rigueur technique avec la beauté plastique. Forme "nécessaire" née de l'épure de l'ingénieur, dictée par la fonction, logique comme la vérité, primée par les stylistes du monde entier, elle a d'emblée été admise dans le musée vivant des formes contemporaines comme le visage le plus moderne de la beauté. Profilée pour fendre l'air, elle est, même à l'arrêt, l'expression de la vitesse figée dans l'instant. Confirmée par 10 ans d'expérience, parachevée par des perfectionnements constants, satisfaisant depuis des années des centaines de milliers d'utilisateurs, sur des millions de milles, la DS, voiture révolutionnaire, a la sagesse rassurante d'un objet qui a atteint sa pleine maturité. Hardie, mais sûre, c'est la seule voiture expérimentale de série.

L'aérodynamisme ou l'assurance-beauté.

MOTORMANNENS RIKSFÖRBUND

Médaille d'Or de la Sécurité 1965 décernée en Suède

FÖR TRAFIKSÄKER BILKONSTRUKTION CITROËN 1965

FAITES-EN LA PREUVE. VENEZ L'ESSAYER, OU TÉLÉPHONEZ-NOUS; UNE VOITURE SERA MISE À VOTRE DISPOSITION

GARANTIE TOTALE de 2 ANS ou 24,000 MILLES sur les PIÈCES et la MAIN-D'OEUVRE!

CARROSSERIE 1966: ENTIÈREMENT TRAITÉE CONTRE LA ROUILLE SUIVANT UN PROCÉDÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

CITROËN CANADA LIMITÉE

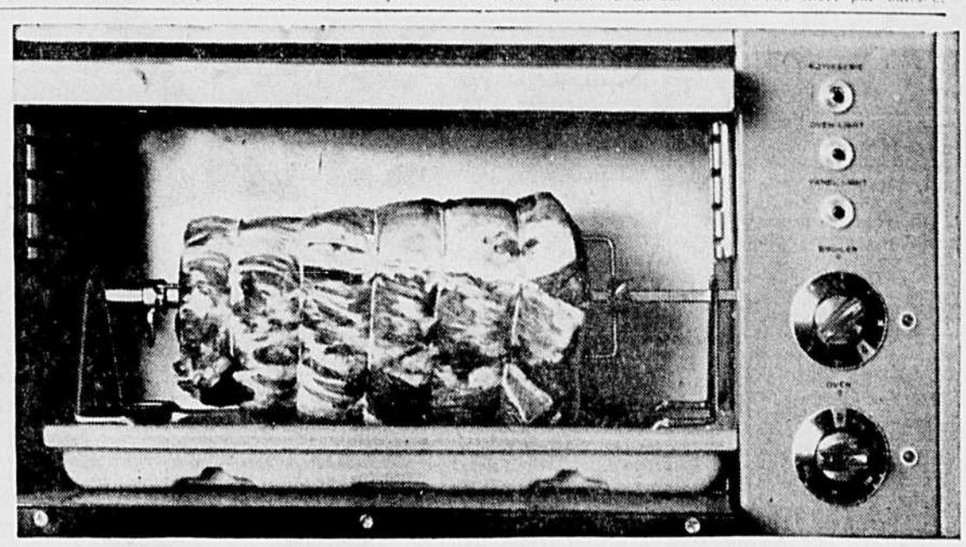
4010 ouest, rue Ste-Catherine, Tél.: 937-7411

4584 rue Papineau, Tél.: 527-9861

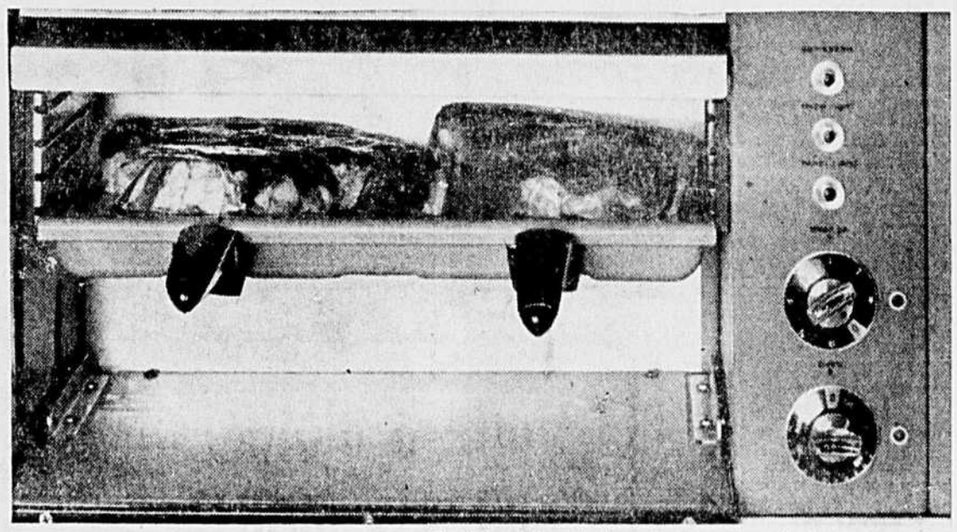
Arvida-Chicoutimi-Jonquière: Rioux Texaco Service, 336, boul. Taschereau, Tél.: 548-6081
Drummondville: Chevrons Automobiles, 95, boul. Bernard, Tél.: 478-2055
Hull-Ottawa: Forward Cars Enrg., 95, rue Wellington, Tél.: 771-0632
Laval des Rapides: G. C. Garage, 226, Ave Du Parc, Tél.: 669-4735
Matane: Bouffard & Fils, 142, Ave Desjardins, Tél.: 562-0266
Montréal: Yvon Cometto, 6940, rue Papineau, Tél.: 728-6145
Montréal: Citroën Canada Limitée, 4010 ouest, rue Ste-Catherine, Tél.: 937-7411
Montréal: Citroën Canada Limitée, 4584, rue Papineau, Tél.: 527-9861
Montréal: Félix Station Service, 9400 est, rue Sherbrooke, Tél.: 351-0660
Montréal: Garage Pierre Enrg., 1182, rue Montcalm, Tél.: 524-6733
Québec-Ville Duberger: Citroën Canada Ltée, 1792, boul. Hamel Rte 2, Tél.: 681-7393
Rouyn-Noranda: Rouyn Auto, 271, rue Larivière, Tél.: 762-1747
St-Hubert: Garage Fêtu, St-Hubert
St-Jean Iberville: Garage Wilfrid Brown, Boul. Laurier, Tél.: 348-2844
Ste-Rosalie (St-Hyacinthe): Garage Chicoine, Ste-Rosalie, Tél.: 799-3727
St-David Cté Lévis: Gérard Auto Service Enrg., 686, Rte Trans-Canada, Tél.: 837-8688
Sherbrooke: Citroën Canada Limitée, boul. Bourque, Tél.: 569-9753
Sherbrooke: Station Service Lajeunesse 201, rue Du Dépôt, Tél.: 562-7757
Trois-Rivières: Garage Gervais, 3155 rue Girard, Tél.: 378-5553
Val D'Or: Parent Auto Service, 180, boul. Miljours, Tél.: 824-3536
Val St-Michel: Maurice Auto Enrg., 468, boul. Pie XI, Tél.: 842-1232
Val Brillant, Cté Matapédia: Nicole & Frères, Val Brillant, Tél.: 543



Le nouveau Gourmet Moffat est plus perfectionné qu'une cuisinière à deux fours: vous pouvez faire grillades ou rôtis dans le compartiment d'en haut tout en utilisant le four.



La rôtissoire-gril peut contenir la plupart des plats que vous voudrez faire cuire—même un rôti de 10 livres.



La chaleur radiante du Gourmet saisit rapidement la viande qui ne perd pas son jus, a meilleur goût, reste plus tendre et cuit sans éclaboussures.

"Le Gourmet Moffat: quelle merveille! Je peux maintenant faire griller un steak sans tout salir... et avoir une tarte au four en même temps."

—Mme Simon Auclair

La nouvelle cuisinière Gourmet Moffat possède deux compartiments à cuire séparés: un four normal et une rôtissoire-gril pour les grillades et les rôtis. Il ne s'y produit pratiquement pas d'éclaboussures. Vous pouvez réserver le four pour les mets "propres", éliminant ainsi une des pires corvées de nettoyage, celle du four.

Récemment, un groupe de ménagères commentaient les nouvelles cuisinières Gourmet Moffat. Si vous songez à acheter une nouvelle cuisinière, leurs remarques vous intéresseront sûrement.

Selon des autorités médicales compétentes, les viandes grillées sont plus saines, moins grasses et plus faciles à digérer que les viandes frites.

Grâce au Gourmet Moffat, les grillades sont plus faciles à faire que jamais: vous pourrez donc servir plus souvent à votre famille ces viandes grillées si bonnes pour la santé.

"Avec le Gourmet, je peux en même temps faire griller des steaks et faire cuire une tarte plus proprement que dans une cuisinière à deux fours."

Le Gourmet Moffat est préférable à toutes les cuisinières à deux fours parce qu'il est bien plus propre.

Vous pouvez faire cuire toutes les viandes fort proprement, dans le compartiment du haut, et réserver le four pour les plats qui ne salissent pas: gâteaux, casseroles, tartes et biscuits.

Le Gourmet offre cependant tous les avantages des meilleures cuisinières à deux fours. Vous pouvez faire cuire un rôti en haut et une tarte dans le four; ou, si vous préférez, vous pouvez faire un rôti dans le four et des grillades dans le compartiment d'en haut.

"Dans la rôtissoire, les viandes conservent leur jus et leur volume, alors qu'un rôti de porc, par exemple, devient microscopique dans le four."

Grâce à la cuisson par chaleur radiante, les viandes gardent tout leur jus, ce qui les rend beaucoup plus succulentes. Elles "réduisent" beaucoup moins. Et il n'y a pas de vilaines éclaboussures de graisse.

Vous pouvez contrôler avec précision la chaleur de l'élément du gril: tournez simplement le commutateur au degré de chaleur que vous désirez (la plupart des autres cuisinières n'ont que deux positions: "arrêt" ou "marche").

Le compartiment gril-rôtissoire peut contenir la plupart des plats que vous voudrez préparer. Il est possible d'y faire griller un steak de 4 livres ou d'y faire rôtir un morceau de viande de 10 livres.

(Si, à Noël, vous avez une dinde de 20 livres, il y a toute la place nécessaire dans le four.)



Le Gourmet Moffat se glisse confortablement sous les armoires de hauteur normale; il a moins de 5 pieds de hauteur, et 30 pouces de largeur.

Il est plus facile de surveiller la cuisson parce qu'elle se fait au niveau des yeux.

La cuisine reste fraîche lorsque vous faites un rôti ou des grillades dans le Gourmet: toute la chaleur est concentrée sur la viande.

"Cette cuisinière a vraiment l'air facile à nettoyer!"

Le Gourmet Moffat se nettoie en un clin d'oeil: on retire les panneaux du haut, des côtés et de l'arrière pour les laver dans l'évier.

Le dessus de la cuisinière est aussi très facile à nettoyer. Il suffit de retirer bols et anneaux chromés et de les laver dans l'évier.

Avec la nouvelle cuisinière Gourmet Moffat, jamais de gâchis si vous renversez un liquide: la surface de cuisson est plus basse que les rebords, ce qui empêche les liquides de couler entre la cuisinière et les armoires.

La surface en retrait donne à la cuisinière Gourmet Moffat un style encastré moderne. Les côtés s'ajustent parfaitement à la hauteur de vos comptoirs.

Il est facile de nettoyer l'extérieur du Gourmet. L'émail ne peut ni se tacher, ni se rouiller.

"Je pourrais mettre une casserole au four, sortir faire mes courses et, à mon retour, tout serait prêt à servir."

Le four du Gourmet est commandé par le cadran et fait la cuisson pendant que vous êtes sortie!

Un bon nombre de ménagères nous ont dit que les cadrans des cuisinières sont si compliqués qu'il faut être ingénieur pour s'y retrouver. Certaines ménagères ont même abandonné complètement l'usage des cadrans parce qu'elles ne les comprennent pas. Vous n'aurez jamais ce problème avec les cuisinières Moffat.

Naturellement, le cadran électrique de la cuisinière Gourmet commande aussi la prise de courant. Ainsi, vous pouvez brancher la cafetière avant d'aller au lit et vous réveiller au bon arôme du café qui bout.

Le four des cuisinières Moffat se réchauffe plus vite que tout autre. Six minutes suffisent pour préchauffer le four à 350 degrés. Certains fours prennent jusqu'à 15 minutes.

Les éléments de la Moffat sont fabriqués de façon à se réchauffer et à se refroidir rapidement. Il y a aussi un plus grand choix de degrés de chaleur sur les brûleurs: vous pouvez régler le commutateur au degré exact de chaleur que vous désirez.

"Quand vous êtes occupée, vous pouvez oublier qu'un des éléments est ouvert. Les avertisseurs lumineux attirent votre attention."

La cuisinière Gourmet Moffat est *simple* et *sûre*:

- Vous n'avez pas à craindre de laisser un des éléments ouvert par distraction: Moffat a installé des avertisseurs lumineux.
- Vous n'avez pas à craindre que les enfants touchent aux commutateurs: ils sont placés très haut, hors de leur portée.
- Vous n'avez pas à craindre de vous brûler en passant la main au-dessus des casseroles pour atteindre les commutateurs: ils sont installés à bonne distance au-dessus de la surface de cuisson.
- Vous n'avez pas à craindre de vous tromper de brûleur: le panneau de commande est facile à comprendre.
- Et vous n'avez jamais à craindre de brûler le fil de votre bouilloire électrique. Vous branchez les appareils électriques sur le devant de la cuisinière: le fil n'est jamais à proximité des éléments.

Vous connaissez maintenant certaines des raisons qui font du Gourmet une auxiliaire précieuse dans la cuisine. Il vous faut cependant voir le Gourmet "en personne" pour bien apprécier toutes ses qualités. Passez le voir chez le vendeur de votre région.

Cuisinières et réfrigérateurs Moffat assortis, au choix: teintes blanc, cuivre antique, ou la couleur la plus en vogue cette année, beige antique.

Moffat fabrique aussi des laveuses et des sécheuses.

NE MANQUEZ PAS D'ALLER VOIR LES APPAREILS MOFFAT AU SALON DE LA MAISON MODERNE DU 14 AU 19 AVRIL 1966 (KIOSQUES 665 à 668).

R. BEAUDRY INC.
119, rue St-Charles
Longueuil — 674-6245

BEAULIEU & GLADU
2 magasins pour mieux vous servir
4589 est, SAINTE-CATHERINE
255-7787
7207, SAINT-HUBERT
273-2889

JEAN GERVAIS INC.
5270, HENRI-JULIEN
277-4103
1145 est, rue MONT-ROYAL
LA. 4-6817

BROWN'S DEPARTMENT STORE LTD
3780, boul. St-Laurent
Montréal — 844-1981

DEPOSITAIRE MOFFAT
LES AMEUBLEMENTS LORD-DESROCHERS INC.
8420, boul. St-Michel
Montréal, P.Q. — Tél. 728-3545

DEPOSITAIRE MOFFAT
H. DUROCHER ELECTRONIQUE LTEE
10185, 54e Avenue
RIVIERE-DES-PRAIRIES
665-3240 — 665-3894

OMER DE SERRES LTEE
Appareils domestiques
1406, rue St-Denis
Montréal — 288-0251

ROLAND GAGNE LTEE
1695 est, rue Laurier
Montréal — 527-4331

LA SOCIETE DU MEUBLE LTEE
4251 est, rue Bélanger
Montréal — 721-4981

Pont-Viau
Roi DES BAS PRIX
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE
48, boul. des Laurentides, 384-0590



Le major-général Gilles-A. Turcot

Un général canadien est nommé à la tête de l'AMF en Europe

PARIS (AFP) — Le général Lyman Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe, a annoncé qu'il avait désigné le major général G.-A. Turcot, de l'armée canadienne, comme commandant de la force mobile du commandement allié en Europe (AMF).

Le général Turcot, qui prendra ses fonctions en septembre ou octobre 1966, succède au major général M. Fitzalan-Howard, de l'armée britannique, qui devient chef d'état-major du commandement sud-anglais.

Le major général G.-A. Turcot assure actuellement le commandement de la région est du Canada, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

La force mobile de l'OTAN est destinée à intervenir à la première alerte dans n'importe quel point, de l'extrême-nord de la Norvège aux confins de la Turquie, pour enrayer tout éventuel conflit "local".

Son quartier général est à Seckenheim, près de Mannheim (Allemagne), c'est-à-dire au centre de la zone géographique couverte par le traité Atlantique-Nord.

Cette force est composée d'éléments terrestres équivalents à une forte brigade (5,000 hommes), qui peuvent être parachutés ou aéroportés, et de six escadrilles de chasseurs-bombardiers. Elle est dotée d'un armement conventionnel et nucléaire.

La force mobile d'intervention alliée (Allied Mobile Force) est composée d'unités nationales de six pays, Allemagne fédérale, Belgique, Canada, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis qui, en temps d'opérations, sont intégrées. La France n'y participe pas.

La tête d'un bandit est livrée à la police

MARACAIBO, Colombie, (AFP) — La porte s'ouvrit et l'homme déposa sur le bureau du commissaire principal de Maracaïbo la tête du bandit colombien Jesus Clavijo.

Jusque là impassible, Jose Tomas Nieves Suarez accepta alors de raconter son histoire.

Bandit de grands chemins, son compatriote Jesus Clavijo assassinait, enlevait les femmes et terrorisait les 2,000 paysans de la région de Mara, zone frontalière située entre la Colombie et le Venezuela.

Jose Tomas Suarez décida alors de tuer Clavijo, afin que les paysans de Mara puissent dormir en paix. Il l'a attendu sur "le chemin vert", la piste bien connue des contrebandiers et des trafiquants de drogue qui, démunis de papiers d'identité, passent de Colombie au Venezuela.

Suarez décapita le bandit, puis se rendit au poste de police le plus proche, celui de Maracaïbo, de l'autre côté de la frontière.

Les policiers vénézuéliens n'ont pas songé à emprisonner Suarez. Ils l'ont envoyé dans un hôpital psychiatrique, en attendant de vérifier ses déclarations.

Berlin-Ouest : une aubaine pour les Alliés

BERLIN (PA) — L'écrasement d'un appareil soviétique dans un lac de Berlin-Ouest a permis aux alliés occidentaux d'examiner pour la première fois un modèle inédit d'un avion de chasse de fabrication russe.

L'épave de l'appareil a été rendue hier à un détachement de l'armée soviétique. L'écrasement est survenu il y a huit jours dans le secteur britannique de Berlin.

Un porte-parole britannique a confirmé pour la première fois que l'appareil bimoteur à réaction (à deux places) était d'un modèle inconnu jusqu'ici en Occident.

Apparemment, a ajouté le porte-parole, il s'agissait d'un appareil de type "Yak-28" qui serait le plus récent modèle d'un appareil de chasse tout temps.

Les deux pilotes à bord de l'appareil ont été tués et leurs corps ont été rendus aux autorités soviétiques vendredi dernier.

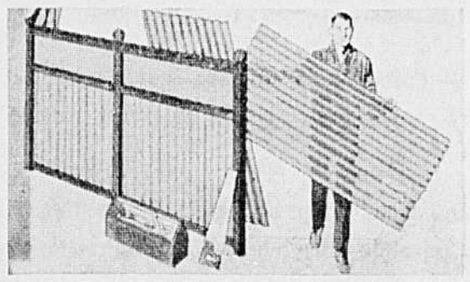
Selon les milieux occidentaux à Berlin-Ouest, l'appareil en question n'avait quitté l'Union soviétique qu'il y a trois semaines. C'est un mystère pourquoi les autorités soviétiques ont permis qu'un tel appareil se rende à une distance aussi proche des frontières occidentales.

Pendant une période de deux jours des spécialistes occidentaux ont pu examiner l'épave de l'appareil à loisir, dit-on.

VISITEZ
LE SALON DE LA MAISON MODERNE
du 14 au 19 avril incl.
de 1h. p.m. à 11h. p.m.
AU
PALAIS du COMMERCE
MONTRÉAL
PLUS DE 325 KIOSQUES

EMBELLISSEZ
VOTRE PROPRIÉTÉ
EN METTANT FIN AUX TRAVAUX DE PEINTURE
avec
● LA CLOTURE A MAILLE DE CHAINE GALVANISEE
ou
LA FAMEUSE CLOTURE TRANSLUCIDE





CONSTRUCTION DE PLASTIQUE ONDULE, RIGIDE, TRANSLUCIDE DANS UN CHOIX DE COULEURS VIVES
Le matériel idéal pour les auvents, les cloisons intérieures ou extérieures, le patio, l'abri d'auto, etc.
ESTIMES GRATUITS
STINSON FORTIER LTEE
Quincaillerie — Matériaux de construction — Peinture
GROS ET DETAIL
12080, boul. LAURENTIEN, Cartierville, Montréal 9
334-4410
SUCCURSALE
100, avenue DEMUY, Boucherville, 655-1357

EATON
OUVERT EN VILLE CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H.
A POINTE-CLAIRE jusqu'à 10 h. — MAGASIN-ENTREPÔT jusqu'à 9 h.

1=2
COMMENT 1 PEUT EGALER 2 ?
C'EST FACILE
UN NOUVEAU COMPTE EATON ÉGALE DEUX AVANTAGES

1 La commodité d'un COMPTE COURANT
2 La facilité de paiement d'un COMPTE-MENSUALITES

Pour un magasinage simplifié grâce au NOUVEAU COMPTE EATON rendez-vous au BUREAU DES COMPTES EATON EN VILLE, au sixième étage ou à POINTE-CLAIRE.

NE PEIGNEZ RIEN SANS Eatonia EATON



Peintures éprouvées et approuvées par le BUREAU EATON DE RECHERCHES pour leur qualité intrinsèque qui en fait des peintures de choix à prix modiques.

Eatonia à base d'huile
Laisse un fini luisant qui protégera l'extérieur de votre maison contre les intempéries. 1 gallon couvre environ 500 pi. car.

E 250 Blanc non-crayeux (luisant)
E 253 Ivoire pâle
E 255 Crème
E 266 Gris pâle
E 271 Brun Eatonia
E 273 Rouge indien
E 278 Vert persienne
E 279 Noir luisant
E 293 Vert pin
E 294 Jaune fiesta
E 295 Corail du Pacifique
E 296 Bleu lagune
E 297 Brun terrasse
E 298 Jaune soleil
E 251 Peinture de fond

La pinte 2.25 Le gallon 7.95

252 — Blanc (une couche)
Rendez rutilants maison, chalet, garage ou cabines. Garde son teint immaculé même durant la saison des pluies ! Un gallon couvre environ 500 pieds carrés.

La pinte 2.65 Le gallon 8.95

Latex acrylic d'extérieur
Pour boiseries, bardeaux, maçonneries. Une formule qui résiste au fendillement et à l'écaillage. Sèche en 20 minutes sans que les moustiques et moucherons n'aient le temps de la marquer. Un gallon couvre environ 500 pi. car.

EL 700 Blanc d'extérieur
EL 702 Jaune jasmin
EL 703 Ecru
EL 706 Gris horizon
EL 707 Fougère argentée
EL708 Brun de Jamaïque
EL 712 Vert jardinière
EL 713 Anthracite
EL 716 Jaune désert
EL 720 Rouge antique

La pinte 2.25 Le gallon 7.95

Pour boiseries, maçonneries, métaux ... fiez-vous à EATONIA EATON qui offre toute une gamme de finis pour l'intérieur et l'extérieur et une palette de coloris variés dont quelques-uns sont énumérés ci-après.

COMPOSEZ 842-9211
Veuillez placer vos commandes par numéro de couleur
EATON en ville (rayon 274) au cinquième étage et à Pointe-Claire



Votre vieux manteau est usé ? ou en êtes-vous fatiguée ?
Si c'est le cas, laissez à Eaton le soin de le transformer en un beau manteau doublé de fourrure. Les plus nouveaux tissus viennent d'arriver. Venez les voir et voyez le choix qui s'offre à vous ! Les prix comprennent le nettoyage et l'entreposage jusqu'à ce que vous en preniez livraison. 129.00 à 169.00, dépendant du tissu choisi. Eaton peut aussi complètement refaire ou rénover tous genres de fourrures.

Il est temps d'entreposer vos fourrures !
Ne tardez plus ! Téléphonez aujourd'hui-même et notre chauffeur-livreur ira les chercher. Le même jour, vos précieuses fourrures seront déposées dans la voûte frigorifique d'Eaton. Si vous le désirez, vous recevrez sans frais une estimation pour un nettoyage ou des réparations.

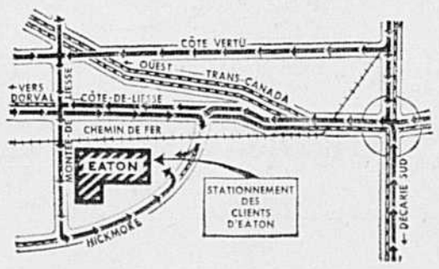
COMPOSEZ 842-9331, poste 820
EATON en ville — Entreposage et réparation de fourrures (rayon 1048) au troisième étage

Encore 2 jours d'aubaines : vendredi et samedi !
GRAND SOLDE D'AMEUBLEMENTS AU MAGASIN-ENTREPÔT EATON
Appareils ménagers et meubles en réductions substantielles
PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES NI POSTALES, S.V.P.

Les soldes au MAGASIN-ENTREPOT EATON comprennent des marchandises-échantillon, des excédents de ventes ou de séries épuisées. Marchandises présentant d'occasionnelles égratignures superficielles à solder "telles quelles".

PAS DE LIVRAISON ... vous emportez votre choix et économisez doublement (arrangements spéciaux pour le transport des articles volumineux, moyennant un léger supplément).

Magasinez ce soir et vendredi soir jusqu'à 9 h., samedi jusqu'à 6 h.
Le MAGASIN-ENTREPOT EATON est ouvert tous les jours dès 9 h. 30
Voyez les 2 pleines pages d'aubaines dans LA PRESSE de mercredi



COMMENT SE RENDRE AU MAGASIN-ENTREPÔT EATON :
Par Côte-de-Liesse, vous tournez au sud de Hickmore ou Montée-de-Liesse.
Stationnement gratuit pour des centaines de voitures

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 H. 30 A 6 H. | OUVERT JEUDIS ET VENDREDI SOIRS EN VILLE JUSQU'A 9 H. | A POINTE-CLAIRE JUSQU'A 10 H. | MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'A 9 H. | LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 842-9211

Trois chefs de partis s'opposent à la formule F-F

TORONTO. (PC) — Les chefs de trois partis d'opposition au parlement canadien se sont, dans des articles publiés dans le "Globe and Mail" de Toronto, aujourd'hui, prononcés contre la formule Fulton-Favreau qui permettrait au Canada d'amender sa constitution.

MM. John Diefenbaker, chef du parti conservateur et T. C. Douglas, chef du Nouveau parti démocratique, ont déclaré que la formule rend tout amendement impossible du fait qu'elle requiert le consentement unanime de toutes les provinces aux changements constitutionnels.

M. Robert Thompson, chef du Crédit social n'a pas fait spécifiquement mention de la formule mais s'est prononcé en faveur du maintien de l'Acte d'Amérique britannique du Nord dans lequel on ferait les amendements nécessaires.

MM. Diefenbaker et Douglas ont pour leur part prôné une nouvelle constitution. Le chef conservateur a suggéré la tenue d'une conférence nationale sur la constitution confédérative. Il a souligné qu'il avait d'ailleurs fait une telle demande aux Communes le 4 février 1963.

"Des invitations avaient été envoyées aux provinces mais la défaite du parti conservateur a mis un point final à ce projet."

M. Douglas a pour sa part proposé la création d'un comité de partis dont le but serait de refaire la constitution.

"Il faut répondre aux exigences du peuple et par conséquent, le comité aurait comme tâche d'entendre les représentations de citoyens appartenant aux différentes classes sociales. Il pourrait s'informer auprès d'experts et rencontrer des comités homologues provinciaux.

Principes fondamentaux

Selon le leader néo-démocrate, la nouvelle constitution devrait être flexible et devrait se baser sur quatre principes fondamentaux :

1. Des pouvoirs fédéraux bien définis qui permettraient au gouvernement central d'accorder autant de chance à un secteur du pays qu'à un autre.
2. La délimitation des juridictions provinciales et l'allocation aux provinces des pouvoirs de taxation nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités.
3. La reconnaissance évidente du statut particulier pour l'Etat du Québec.
4. Un bill des droits de l'homme bien détaillé.

M. Difenbaker s'est pour sa part opposé au statut particulier pour le Québec : "Les conservateurs croient que le Canada français doit avoir et aura le plus de chance possible de jouer son rôle dans la Confédération en tant que partenaire. Ceci ne veut pas dire qu'un statut spécial doit lui être accordé.

M. Thompson croit, quant à lui, que la meilleurs façon d'aborder la question constitutionnelle est de comprendre et de développer la constitution actuelle plutôt que de la rejeter. "Malgré tous ses défauts, a-t-il dit, elle nous a quand même servi pendant cent ans".

Nombre record de divorces

OTTAWA. (PC) — Un nombre record de 8,941 divorces ont été accordés en 1965 par les cours provinciales et territoriales de divorce et par le parlement canadien, a révélé hier le Bureau fédéral de la statistique.

On en avait accordé 8,623 en 1964. Il y a eu augmentation dans le nombre de divorces en Ontario, dans les provinces maritimes, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Quatre sur cinq des divorces de 1965 ont été accordés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Le BFS rapporte également que le taux des divorces a augmenté graduellement depuis 1960. Le taux — le nombre de divorces par 100,000 de population — était de 36 en 1961, 44.8 en 1964, et 45.7 l'an dernier, le plus élevé depuis 1948, alors qu'il avait été de 54.4.

Le nombre de divorces par province : Chiffres de 1964 entre parenthèses :

Terre-Neuve, 3 (7) ; Ile-du-Prince-Edouard, 16 (5) ; Nouvelle-Ecosse 323 (315) ; Nouveau-Brunswick, 237 (210) ; Québec, 226 (834) ; Ontario, 4,054 (3,508) ; Manitoba, 443 (418) ; Saskatchewan, 312 (315) ; Alberta, 1,348 (1,389) ; Colombie-Britannique, 1,961 (1,596) ; Yukon, 12 (24) ; Territoires du nord-ouest, 6 (2).

Kierans et Lévesque sont complices d'un régime qui bâillonne les indépendantistes

— *Bourgault*

TROIS-RIVIERES — M. Pierre Bourgault, président national du Rassemblement pour l'indépendance nationale, a accusé hier les ministres libéraux québécois René Lévesque et Eric Kierans "de se faire les complices d'un système qui les protège et qui bâillonne le RIN".

Le chef indépendantiste, qui sera candidat dans le comté de Duplessis, s'est demandé comment il se faisait que pas un seul député ne se soit levé en Chambre pour faire amender la loi électorale "qui sert à fond les vieux partis tout en enlevant au RIN les moyens électoraux dont jouissent l'Union nationale et les libéraux".

"M. Johnson crie très fort que son parti est démocratique, a-t-il dit. En acceptant la loi électorale telle qu'elle est, il prouve qu'il n'a aucun respect de la démocratie et qu'il préfère protéger le système qui lui est favorable plutôt que d'accorder aux indépendantistes les moyens de se faire entendre.

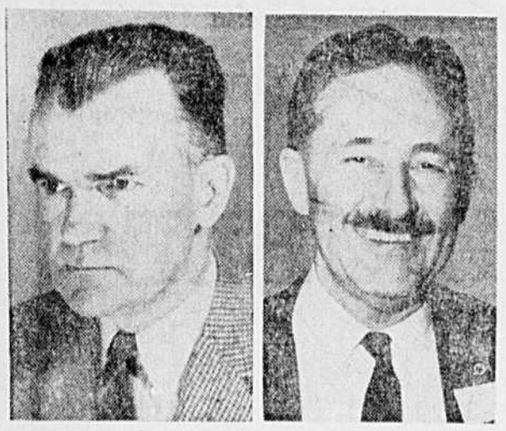
"Nous savons que M. Lesage n'a jamais été "démocratique", a-t-il poursuivi. Quant à MM. Lévesque et Kierans, ils sont les plus coupables, car ils ont la prétention d'être démocrates. Je les accuse d'être complices d'un système qui les protège et qui bâillonne le RIN."

M. Bourgault a exprimé ces vues au cours d'une conférence publique qu'il prononçait à l'Ecole normale Maurice Duplessis, à Trois-Rivières.

Selon lui, les positions de tous les partis sont maintenant assez définies pour qu'on en déduise que le RIN est le seul parti qui soit vraiment démocratique — de tous ceux qui se présenteront devant l'électorat lors des prochaines élections du Québec. Il a ajouté que le RIN est également le seul véritable parti indépendantiste.

L'ancien journaliste s'est finalement dit convaincu que le peuple québécois finira bien par comprendre qu'il est trompé par ses gouvernants et qu'il ne suffit pas de changer les hommes au pouvoir pour améliorer la situation. "C'est tout le système qu'il faut changer, a-t-il déclaré, et c'est ce que nous nous engageons à faire."

Ne nous lassons pas de faire le bien; en son temps viendra la récolte si nous ne nous relâchons pas. (Gal 6, 9).



M. M. O. Morgan, président par intérim du Memorial University a annoncé hier que cette maison de haut savoir conférera six doctorats honorifiques lors de la remise des diplômes le 14 mai. Parmi les titulaires, il convient de relever les noms de M. Ernest R. Rouleau, (à gauche) de l'Université de Montréal qui recevra un doctorat en sciences et de M. Eugene Forsey (à droite), directeur de la recherche au Congrès du travail du Canada qui recevra un doctorat en lettres.

GAGNEZ un VOYAGE à AMSTERDAM pour 2 personnes à bord d'un jet des Lignes aériennes CANADIEN PACIFIQUE faites l'essai de

LA SPECTACULAIRE Rambler '66

Une transaction bien faite est toujours signée Moussette

Moussette AUTOMOBILE LTÉE 4747 JEAN-TALON EST — 729-5287

POUR UNE MEILLEURE TRANSACTION accompagnée du MEILLEUR SERVICE achetez votre RAMBLER '66 chez Arbour Auto LTD.

"LE PLUS NOUVEAU CENTRE RAMBLER A MONTREAL"

Visitez notre salle d'exposition moderne et notre centre de service magnifiquement équipé.

ARBOUR AUTO

10,300 boul. PIE-IX — 323-4330

(Angle Fleury) — Ouvert le soir

POURQUOI ATTENDRE ACHETEZ VOTRE Rambler D'UNE MAISON DE CONFIANCE

MODEL AUTO SALES

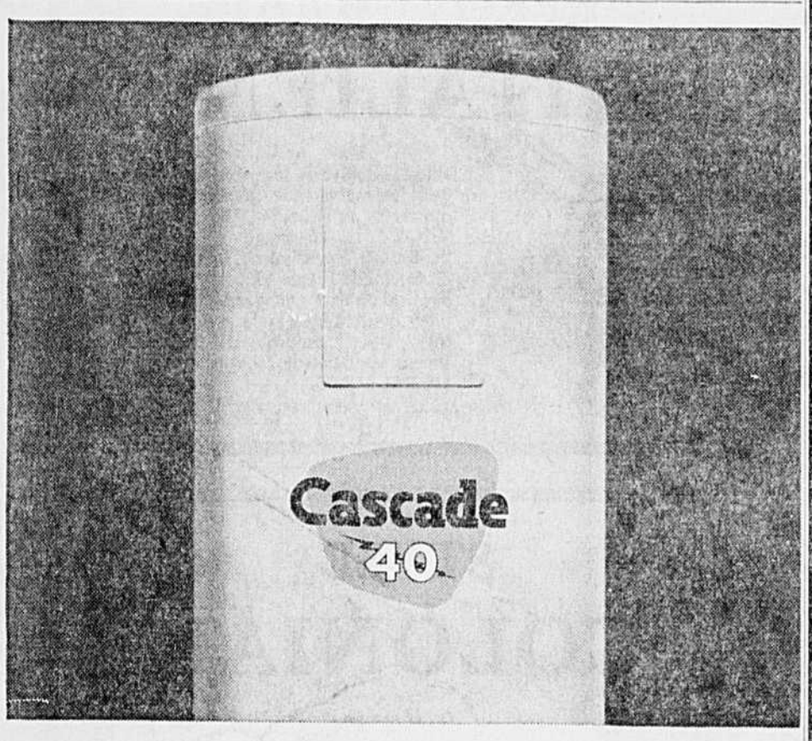
6995 boulevard St-Laurent

Tél. 272-5761

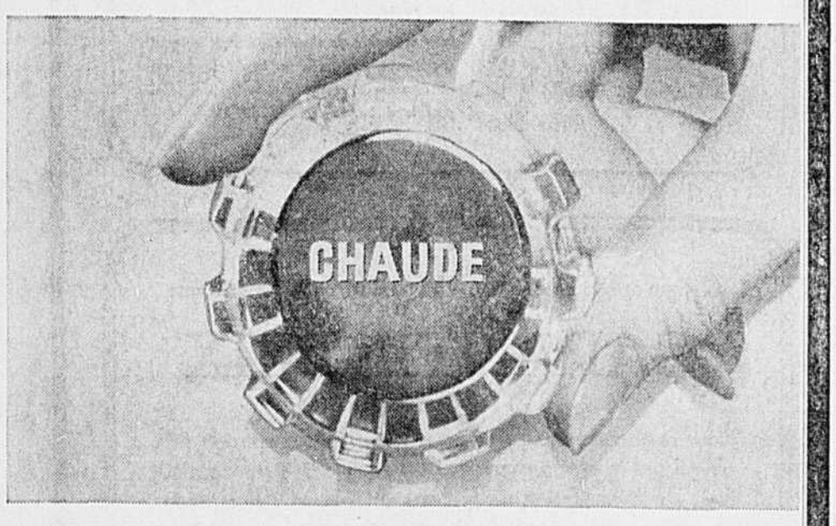
DEPUIS 10 ANS

VOTRE CONCESSIONNAIRE

Rambler



Ce chauffe-eau électrique



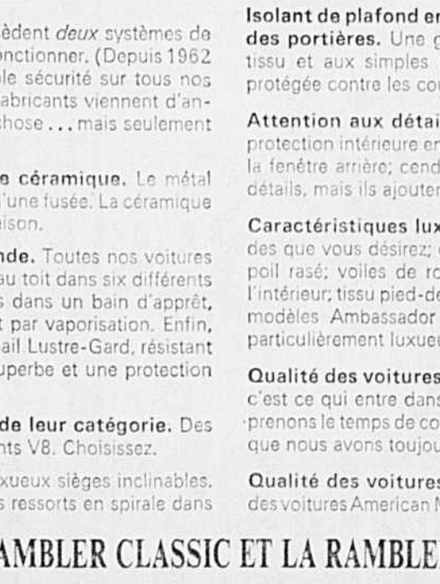
résout vos problèmes d'eau chaude

Le chauffe-eau électrique Cascade 40 vous procure de l'eau chaude en abondance. Pourtant, il ne vous coûte que quelques sous par jour d'électricité. Il refait rapidement sa réserve d'eau chaude pour suffire à la consommation normale d'une famille.
N'attendez plus l'eau chaude! Faites que l'eau chaude vous attende!

Hydro-Québec

Pourquoi attendre 1967, 68, 69?

OFFREZ-VOUS DÈS MAINTENANT DES SIÈGES D'AVANT-GARDE



Vous passez de nombreuses heures assis dans votre voiture. Pourquoi ne pas vous offrir des sièges qui soient vraiment confortables? Nous, d'American Motors, ne fabriquons pas de sièges pour votre voiture; nous les fabriquons pour *vous*. Nous vous offrons le plus vaste choix de sièges qui existe dans toute l'industrie de l'automobile—des sièges conçus en vue de votre confort et de votre sécurité. Sièges ordinaires ou inclinables, banquettes ou sièges baquet, appuis-bras ou consoles, appuis-tête . . . à vous de choisir. Et pour nous assurer que votre confort serait *total*, nous avons mis des ressorts en spirale dans *tous* les sièges de *tous* les modèles. Vaste choix de sièges d'avant-garde: une autre des nombreuses caractéristiques avantageuses que vous offre American Motors *aujourd'hui*.

American Motors croit à la qualité dans la construction—une qualité qui s'étend à chaque pouce carré de la voiture. Constatez-le par vous-même:

Freins à double sécurité. Nos voitures possèdent *deux* systèmes de freinage. Si l'un fait défaut, l'autre continue de fonctionner. (Depuis 1962 nous offrons, en exclusivité, les freins à double sécurité sur tous nos modèles, sans frais supplémentaires. Certains fabricants viennent d'annoncer qu'ils ont l'intention de faire la même chose . . . mais seulement en 1967.)

Système d'échappement à revêtement de céramique. Le métal est recouvert de céramique, tout comme le nez d'une fusée. La céramique résiste à la chaleur et à la corrosion en toute saison.

Le meilleur traitement antirouille du monde. Toutes nos voitures prennent un "bain". Elles sont plongées jusqu'au toit dans six différents bains d'antirouille. Elles sont ensuite plongées dans un bain d'apprêt, puis elles reçoivent une autre couche d'apprêt par vaporisation. Enfin, nous cuisons sur la voiture trois couches d'émail Lustre-Gard, résistant au sel et à la corrosion. Il en résulte un fini superbe et une protection durable contre les ravages de la rouille.

Les moteurs standard les plus puissants de leur catégorie. Des six cylindres nerveux, à sept paliers. De puissants V8. Choisissez.

Le plus vaste choix de sièges qui soit. Luxueux sièges inclinables. Sièges baquet. Appuis-tête et appuis-bras. Des ressorts en spirale dans *tous* les sièges de *tous* les modèles. (Il n'y a qu'une seule voiture nord-américaine qui offre de tels sièges . . . et c'est une voiture de luxe.)

Isolant de plafond en fibre de verre et doubles bourrelets autour des portières. Une grande amélioration par rapport aux plafonds de tissu et aux simples bourrelets. La voiture se trouve insonorisée et protégée contre les courants d'air.

Attention aux détails. Quelques exemples seulement: panneaux de protection intérieure en plastique sur les portières; tablette en métal sous la fenêtre arrière; cendriers montés sur coussinets. Ce ne sont que des détails, mais ils ajoutent à la *qualité générale*.

Caractéristiques luxueuses. Quel choix! Toutes les servo-commandes que vous désirez; changement de vitesse au plancher; tapis épais à poil rasé; voiles de roue à rayons métalliques; panneaux de noyer à l'intérieur; tissu pied-de-poule; nouveaux motifs du vinyle. Les nouveaux modèles Ambassador DPL, Rambler Rogue et Rambler Rebel sont particulièrement luxueux.

Qualité des voitures neuves. Nous croyons que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction . . . pas ce qu'on y ajoute. Nous prenons le temps de construire ce qu'il y a de mieux, dès le début. C'est ce que nous avons toujours fait; c'est ce que nous continuerons de faire.

Qualité des voitures d'occasion. Les caractéristiques avantageuses des voitures American Motors en font des voitures d'occasion recherchées.

VOYEZ L'AMBASSADOR, LA RAMBLER CLASSIC ET LA RAMBLER AMERICAN, FABRIQUEES PAR

AMERICAN MOTORS (CANADA) LTD.

où l'on croit que ce qui fait la qualité, c'est ce qui entre dans la construction...pas ce qu'on y ajoute.

MODEL AUTO SALES INC. 6995, boul. St-Laurent — 272-5761

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD. 11, ave Westminster sud — 489-5391

CHALET MOTORS LTD. 2110, boul. Décarie — 481-0161 (juste au sud de Sherbrooke)

ARBOUR AUTOMOBILES LTEE 10,300, boulevard Pie-IX — 323-4330

MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE 4747, rue Jean-Talon est — 729-5987 ST-LEONARD-DE-PORT-MAURICE

VIAU RAMBLER LTD. 1072, boul. des Laurentides — 387-9514 et 669-2691 PONT-VIAU

ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE 855, rue Notre-Dame, R.R. No 2, REPENTIGNY 581-5780 — 581-5781 — 581-5782

MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LTEE 3995, ave Bannantyne — 766-4122 VERDUN

A. L. ROBERT AUTO 2303, de La Salle — 254-4517

A MA BAIE AUTOMOBILE INC. 9490, boul. Lalande — 684-4400 PIERREFONDS

LEROUX AUTOMOBILE INC. 16, Rabastalière — 653-2500 — 653-2464 ST-BRUNO

LAKESHORE MOTORS LTD. 660, Lakeshore Drive — 631-9891 DORVAL

LAVAL AUTO INC. 4600, 60e Rue — 627-2748 LAVAL-OUEST

ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD. 860, boul. Taschereau — 676-7901 (voisin de Towers) — GREENFIELD PARK

Diminution des pouvoirs discrétionnaires du ministre de l'Immigration

OTTAWA (PC) — On croit que les Communes adopteront certaines modifications à la loi sur l'Immigration après la reprise des travaux sessionnels, mardi prochain.

Ces modifications pourraient inclure, entre autres, une diminution des pouvoirs discrétionnaires du ministre de l'Immigration et une augmentation de ceux confiés à la commission d'appel.

Le but de ces modifications serait de mettre fin au flot d'immigrants qui sont entrés au pays depuis 1964 à l'aide de visas simplement et qui ont décidé de demeurer au Canada une fois entrés.

On croit qu'il y a environ 20,000 de ces soi-disants immigrants au Canada actuellement, vivant et travaillant chez nous, la moitié dans la région de Toronto et de Hamilton. Ces immigrants n'ont en fait aucun statut légal.

Quelque 13,000 d'entre eux ont demandé un permis d'immigrant débarqué mais la loi ne renferme aucune clause permettant de faire face à une telle inondation d'immigrants . . . entrés par la porte arrière.

Le 21 mars, le ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, déclarait à la télévision qu'il fallait clarifier cette situation.

"Cela ne veut pas dire que nous allons déporter ces 20,000 personnes, dit-il. Loin de là. Nous devons au contraire faire tout en notre pouvoir pour garder ces gens, mais il faut tout de même assurer le contrôle de notre immigration . . .

Si cette situation n'est pas clarifiée, on croit en effet au ministère que plus d'immigrants préféreront venir au pays de cette façon qu'en empruntant les procédures normales.

Expo '67

Les autorités du ministère affirment que 99 pour cent des 20,000 personnes ainsi entrées au Canada sont déportables et n'auraient jamais été admises au pays si elles avaient suivi les voies normales d'immigration.

Leur venue rend donc inutile la méthode d'immigration sélective adoptée par le gouvernement. Elle laisse de plus la porte ouverte à la venue de criminels et de groupements subversifs.

Normalement, on élimine ces gens dès la première entrevue accordée dans leur propre pays. Plus tard, on vérifie soigneusement les antécédents des futurs immigrants, leur degré d'instruction, leur état de santé et le métier qu'ils exercent.

Rien de ceci ne se fait quand il s'agit de simples visiteurs. Les visiteurs n'ont d'ailleurs plus besoin de visa depuis 1964, alors qu'on a décidé d'accorder un simple permis de visiteur afin de favoriser notre industrie touristique.

Le gouvernement, même s'il ne veut pas nuire à la venue des touristes désireux de visiter l'exposition mondiale de 1967, doit néanmoins contrôler son immigration afin de mettre fin à la venue d'immigrants entrés au Canada à l'aide d'un simple permis de visiteur dans le but d'y demeurer en permanence.

L'immigration est une méthode d'anglicisation

— *M. Rosaire Morin*

"La politique de peuplement du Canada isole le Québec. L'ex-ministre qui croit au mirage du bilinguisme et à l'illusion des trois provinces bilingues espère encore que la foi transporte les montagnes; pourtant dans l'éternité, les bonnes intentions pavent le fond des enfers, et au Canada, elles siègent à la Chambre des Communes et à l'Assemblée législative . . ."

Telles sont, en substance, les conclusions de M. Rosaire Morin, auteur du livre "L'immigration au Canada, (publié hier par l'Action Nationale), au sujet de la politique d'immigration de nos gouvernements. Il accuse le fédéral de vouloir noyer dans une masse de langue anglaise les Canadiens français établis hors du Québec au moyen d'une "immigration dirigée".

A son avis, il faut être aveugle pour ne pas voir la manière dont la majorité de langue anglaise tente de faire disparaître les minorités francophones des autres provinces, diminuant en même temps l'importance relative du Québec dans le pays et introduisant à Montréal, centre de la vie française au pays, le "cheval de Troie" de l'immigration anglicisante.

Pour appuyer ses affirmations, M. Morin se base sur les statistiques gouvernementales et les recensements. Il mentionne par exemple que la population francophone, qui était de 35% à la Confédération, est maintenant de 28%, et tombera à 20% de l'ensemble de la population canadienne en 1981.

L'auteur de "L'immigration au Canada" accuse également les dirigeants politiques du Québec d'avoir laissé entièrement l'initiative à Ottawa dans le domaine de l'immigration, et de ce fait, d'être en partie responsables de la "défrancisation" du pays.

"Pendant longtemps, dit-il, notre légendaire revanche des berceaux a constitué une muraille imprenable, et notre volonté collective de vivre, une forteresse invincible." Mais les traditionnelles "grandes familles" sont disparues, et l'immigration en masse d'anglophones ou de gens d'autres nationalités rapidement assimilés par le Canada anglais a radicalement changé la situation.

Pour rétablir l'équilibre, M. Morin réclame la création d'un ministère provincial de l'Immigration doté de pouvoirs étendus et de moyens financiers considérables.

Syndicat à 'Métro-Express'

Le Syndicat des journalistes de Montréal, affilié à la CSN, compte depuis hier, une nouvelle section.

Vingt-sept des trente-deux membres réguliers de la rédaction du quotidien "Métro-Express" ont effectivement fondé leur propre groupement.

Au cours de leur première réunion, tenue hier à Montréal, les journalistes de "Métro-Express" ont procédé à l'élection des dirigeants de leur section. Ils ont élu :

Président : Jacques-Ivan Ruel; vice-président : Gilles David; secrétaire : Jules Béliveau; trésorière : Mlle Paule Vachon. Directeurs : Guy Bourdon et Michel Giroux; délégués au conseil syndical : Jacques-Ivan Ruel, Jules Béliveau, Gilles David et Jean Robitaille.

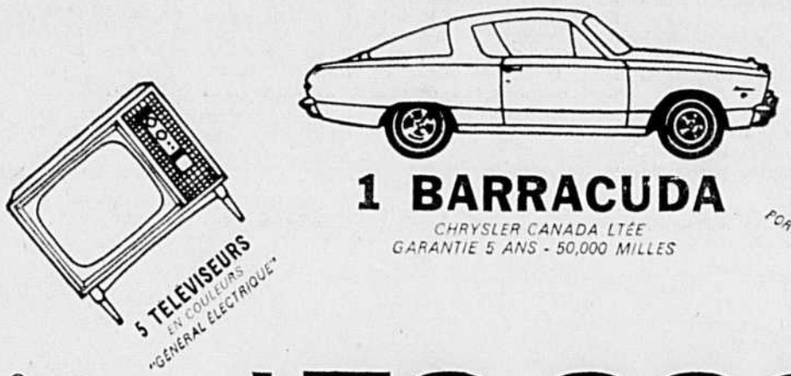
Au comité de négociations : Jacques-Ivan Ruel, Robert Sirois, Claude Masson et Jacques Maher.

Au comité des griefs : Jacques-Ivan Ruel, Gilles David, Michel Giroux et Jean Robitaille.

Responsable de l'éducation syndicale : Jean Robitaille.

Visiteurs aux malades : Mlle Paule Vachon et Jacques Le-Mercier.

Sentinelle : Jean-Pierre Girerd.



"IL Y A 2,162 DEPOSITAIRES SICO DANS L'EST DU CANADA. VOICI CEUX DE LA REGION DE MONTREAL, DE L'OUEST DE LA PROVINCE DE QUEBEC ET CEUX DE L'ONTARIO."

MONTREAL ET REGION

QUINC. A. BERNIER ENR. 1308 Gilford est Montréal
L. N. LALONDE LTEE 3165 rue Masson Montréal
DUPUIS FRERES LTEE 865 Ste-Catherine est Montréal
QUINCAILLERIE THIBAULT 3674 Fleury est Montréal-Nord
NORMAND PIGEON 8678 De Grosbois Montréal
GUY LACHAPELLE 5195 rue Beaubien Montréal
QUINC. J. P. PREVOST 1500 est rue Fleury Montréal
LA FAMILIALE 5271 rue St-Hubert Montréal
QUINC. G. LACHAPELLE ENR. 1453 Villeray Montréal
GASTON RIVARD ENR. 8627 rue Hochelaga Montréal
FERRON. HOCHELAGA ENR. 3993 rue Hochelaga Montréal
ANDRE GIRARD 1997 est Jean-Talon Montréal
ADDINGTON HARDW. REG'D 5463 St-Jacques Montréal
SPEC. PEINTURE ST-HENRI 3960 Notre-Dame ouest Montréal
LES UTILITES RENAUD ENR. 2628 Henri-Bourassa est Montréal
D. G. PELLETIER 6042 est Sherbrooke Montréal
MARSEILLE BICYCLES SPORTS ENRG. 6915 Marseille Montréal
MARCEL DUFRESNE 5100 Notre-Dame ouest Montréal
L.N. & J.E. NOISEUX LTEE 2480 Notre-Dame ouest 1452 Bélanger Montréal
L. GAGNON & FILS 325 ouest rue Fleury Montréal
QUINC. A. LAMARCHE ENR. 280 est rue Beaubien Montréal
FERRONNERIE PELLETIER 333 De Castelnau Montréal
QUINC. C. LEVESQUE ENR. 3155 est rue Fleury Montréal
BELANGR DECORATION ENR. 5306 rue Bélanger est Montréal
EDGAR MENARD 7774 est Notre-Dame Montréal
GENERAL PLYWOOD ENR. 11900 est rue Sherbrooke Montréal
ROLLAND HEBERT LUMBER 9995 Boul. Pie IX Montréal-Nord
H. PAQUETTE 1168 est Ontario Montréal
LA CIE DE TUILE BEAULIEU FRERE LTEE 193 est rue Jarry Montréal
QUINCAILLERIE SAUVE LTEE 6047 Boul. Monk Ville Emard
QUINC. J. E. SAUVE LTEE 6808 Boul. Monk Ville Emard
FERRONNERIE JACOB ENR. 7610 rue Centrale Ville Lasalle
FERRONNERIE A. ROBERGE 2225 Chemin Chambly Ville Jacques-Cartier
SACCARO & FRERE 1888 Church Ave. Côte St-Paul, Montréal
LEMIEUX ST-HUBERT HARDW. 3949 Montée St-Hubert Chambly
FERRONNERIE GADBOIS 1914 Boul. Edouard Lafièche
FERRONNERIE ST-BRUNO ENR. 1639 Monterville St-Bruno
QUINCAILLERIE CARTIER Enr. 1765 Hindland Jacques-Cartier
MID LUMBER INC. 1480 Logan Ville Jacques-Cartier
GOINEAU & BOUSQUET CO. LTD 164 Boul. des Laurentides Pont-Viau
MODELECTRIC HARW. LTD. 2453 Rockland Ville Mont-Royal
ENTREPRISE REYNALD DANEAU LTEE 4200 Chemin Chambly St-Hubert
MARCEL DOUCET ENR. 1884 Allard Ville Brossard
QUINCAILLERIE ALLARD 4455 Wellington Verdun
FERRONNERIE GIROUARD 434 rue Victoria St-Lambert
QUINC. BERGERON ENR. 9074 Boul. St-Michel Ville St-Michel
FERRONNERIE VAUQUELIN 2538 Vauquelin Ville St-Michel
LAFOREST & FRERE INC. 755, 71ème avenue Pointe-aux-Trembles
B. C. LUMBER 8367 Boul. Gaucher Rivière-des-Prairies
MAGIC HARDWARE & REPAIR 5067 Bannantyne Verdun
ENTR. JACQUES-CARTIER INC. 13905 Boul. Gouin ouest Pierrefonds
DAGENAIS & DESJARDINS Enr 10746 Boul. Gouin est Rivière-des-Prairies
QUINC. ST-LEONARD ENR. 8480 Lacordaire St-Léonard, Laval
MAG. PEINTURE ST-MICHEL 3649 Belair Ville St-Michel
FIRME DEMERS LTEE 2166 Marie Victorin Ville Jacques-Cartier
LES QUINC. LAURENTIENNES 650 Boul. du Moulin St-François sud, Laval
CLAUDE LEVESQUE 2979 Boul. Perrot Ile Perrot
MAISON N. R. LAVOIE LTEE 1053 rue du Collège St-Vincent-de-Paul
PAGE & FRERE LTEE Laval ouest
MARCEL TURCOTTE INC. 534 Boul. Marie Victorin Boucherville
QUINC. PAUL BELANGER 801 Hibernia Pointe St-Charles

ABITIBI

EVARISTE CHEVALIER Authier
ROMEO MORIN Normétal Abitibi ouest
LOUIS ROCHETTE Dupuy
GERARD PICARD Clerval Abitibi ouest
WILLIAM GENDRON Val St-Gilles Abitibi ouest
PAUL-HENRI LAVOIE Val Paradis
ANDRE FORTIN Vilbois
RODOLPHE THEROUX Barraute
LABRECHE & FRERE ENR. Amos
JOS. BEDARD Duparquet
GERARD BARRETTE Rémigny Rouyn-Noranda
JEAN-MARIE HARVEY 39 ave Perry Chapais Abitibi Est
ST-AUBIN INC. Lesarre Abitibi ouest
SYNDICAT COOPERATIF AGRICOLE STE-GERMAINE Ste-Germaine de Boule Abitibi ouest
J. L. LOMER LESSARD Granet's Rouyn-Noranda
JOLICOEUR & STE-CROIX Malartic

ARGENTEUIL

J. E. LAFANTAISIE St-Adolphe
ANTONIO DENAULT Brownsburg
J. H. DEROUIN & FILS St-Philippe
CHISHOLM STORE Lost River
HANDY ANDY ASSOCIES 385 rue Principale Lachute

BEAUHARNOIS

PAUL JOLIN 1 St. Clement Beauharnois
LEONARD VEILLEUX LTEE 245 Chemin de la Beauce Beauharnois
J. O. R. LEDUC 32 rue Fabre Valleyfield
J. S. GOSSELIN LTEE 118 rue Elle Valleyfield
A. ROBERT St-Timothée

CHATEAUGUAY

MARCHE PRIMEAU Ste-Martine
ARMAND R. SANTOIRE St-Chrysostome
PAUL PARENT 51 Lambton Chateauguay
ROGER DEZIEL 210 St-Jean-Baptiste Chateauguay

DEUX-MONTAGNES

CLEMENT LEGAULT Ste-Scholastique
YVON PAIEMENT St-Augustin
MARCHE DU COIN St-Placide
FERNAND LECOURS Ste-Monique
MARCEL CATAFORD St-Benoit
MARCHE ST-JOSEPH St-Joseph-du-Lac
FERNAND LALANDE St-Hermas
RAOUL RAYMOND Oka

GATINEAU

LES ENTREPRISES CECYRE Gracefield
FRANÇOIS GRONDIN Ste-Thérèse de Gatineau
ALBERT LEVESQUE Grand Remous
JOSEPH OMER TALBOT Ste-Thérèse de Gatineau
ARTHUR GAUDREAU 70 Wellington Hull

IBERVILLE

LEMAIRE & FRERES 97 2ème avenue Iberville
H. & G. TARTE ENR. St-Alexandre
LATOUR & JACOB Ste-Brigide

LABELLE

ARSENE PICHE Mont St-Michel
JOSEPH ALLAIRE ENR. Notre-Dame-du-Laus
J. A. VACHON Lac-du-Cerf
H. BONDU Notre-Dame-de-Pontmain
REMI DAUDELIN Ste-Véronique
ALEXANDRE LYRAS Labelle
OMER ROY Kiamika
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE STE-ANNE Ste-Anne-du-Lac
RICHARD GODMER Ferme Neuve
COMPT. DES CULTIVATEURS 290, Hébert Mont-Laurier
R. LOISELLE Nominingue

MISSISQUOI

SOCIETE COOPERATIVE POMICULTEURS Frelighsburg
R. M. G. 1964 LTEE 801, rue Sud Cowansville

NAPIERVILLE-LAPRAIRIE

GUY YELLE Sherrington
LORENZO COTE 241, St-Alexandre Napierville
J. C. LANCTOT ENR. Saint-Isidore
ALBERT ROUILLIER Napierville
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NAPIERVILLE Napierville
RENE PRUD'HOMME Napierville
GUY CARDINAL 14, rue Brébeuf Côte-Sainte-Catherine

PAPINEAU

MENDOZA CHARETTE Wilson's Corner
CAMILLE POLIQUIN Duhamel
C. GENDRON Fassett
MAURICE LALONDE Namur
RENE VEZEAU Cheneville
CONRAD LAVERGNE Ripon
OMER DION Saint-Rémi d'Amherst
A. LABRANCHE Vendée
AURELE BOULADIER Notre-Dame-de-la-Salette
L. J. FOUCAULT Saint-Sixte

RICHELIEU

ALBERT BELANGER Saint-Aimé
RAOUL PAQUIN 166, rue Carignan Sorel
NOEL FERLAND 92, rue Georges Sorel
ROGER LACHAMBRE Saint-Ours
FLORIAN JUTRAS Saint-Robert
GILLES FOREST CO. LTEE 1405, rue Saint-Jacques Tracy
REJEAN LECLERC 5600, chemin Saint-Roch Tracy
AIME OLIVIER 3810, chemin Saint-Roch Ville Tracy

ROUVILLE

RAYMOND GIROUX Saint-Césaire
E. LALIBERTE Rougemont
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MONNOIR Marieville

ST-HYACINTHE

SOC. COOP. ST-DENIS Saint-Denis-sur-Richelieu
H. FONTAINE ENR. 1741, des Cascades Saint-Hyacinthe
MAGASIN CHEZ-NOUS Saint-Charles
LEOPOLD LANGUERAND Saint-Barnabé sud
ROLLAND MATHIEU Saint-Jude
A. ST-AMAND ENR. 1190, des Cascades Saint-Hyacinthe
ROGER VIENS MEUBLES Sainte-Madeleine
MARCEL COURNOYER Saint-Jude

ST-JEAN

G. LANGLOIS Saint-Valentin
ROLAND BLAIS 191, Saint-Jacques Saint-Jean

TEMISCAMINGUE

M. DESJARDINS Belleterre
V. GUIMOND Nédelec
H. RIVARD Guérin
J. T. VALLIERES Moffet
V. J. GOLINSKI Angliers
J. M. LAPERRIERE Saint-Placide de Beam
CLEMENT NOLET Laforce
MAURICE LAROCHELLE Tee Lake
EMILIEN SAMSON Fabre
ALPHONSE DUBE Notre-Dame-du-Nord
LEONARD BELLEHUMEUR LTEE Lorrainville

TERREBONNE

J. S. BELISLE Saint-Sauveur-des-Monts
YVON BRIERE 73, rue Saint-Antoine Terrebonne
MAURICE PROVOST Brébeuf
GEORGES MEILLEUR Saint-Jovite
FERRONNERIE A. FILLION 740, Laviolette Saint-Jérôme
GAETAN PELLERIN 6, Préfontaine Sainte-Agathe
FERRONNERIE BOUDREAULT 619A est, chemin Ste-Thérèse
LEO-PAUL BOUCHARD Saint-Hippolyte
ADRIEN PELLERIN INC. 214, rue Saint-Joseph Mont-Rolland
LIONEL GUENETTE Piedmont
FERRONNERIE IDEALE ENR. 475, boul. Chapleau Bois-des-Filion

VAUDREUIL-SOULANGES

ALPHONSE CAMPEAU Saint-Justine
ROLAND LECOMPTE Coteau-du-Lac
J. R. DENIS & FILS LTEE Les Cèdres
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE STE-MARTHE Sainte-Marthe
SOCIETE COOPERATIVE DES CULTIVATEURS Saint-Polycarpe
QUINCAILLERIE RIGAUD ENR. 114, Saint-Pierre Rigaud

VERCHERES

ROSAIRE JACQUES 111, rue Legendre Contrecoeur
DRAGON & CHAPDELEINE 92, Calixa-Lavallée Verchères
SYNDICAT COOPERATIF AGRICOLE STE-JULIE Sainte-Julie
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ST-ANTOINE Saint-Antoine-sur-Richelieu
QUINC. BEAUMONT INC. 502, boul. Laurier Beloeil

ONTARIO

ASSOCIATION COOPERATIVE AGRICOLE ALFRED Alfred
LAPALME RADIO & TV ENR. Rue Notre-Dame Saint-Onge
QUINCAILLERIE JOS. THEORET 75, Lochiel Alexandria Ontario
J. RHEAL BELANGER Sainte-Anne de Prescott
WILFRID LALONDE Plantagenet
B. B. SUPPLIES REG'D 517, rue Pitt Cornwall
J. C. ARCAND Chute-à-Blondeau Prescott



MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86

Dupuis dit que Deslauriers n'a pas pu lui remettre un colis le 9 mai 1961

par Claude Gendron

envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE. — L'ancien député de St-Jean-Iberville-Napierville, M. Yvon Dupuis, qui témoigne dans sa propre cause, a déclaré ce matin qu'il était impossible que le promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc, M. Roch Deslauriers, lui ait apporté un colis au parlement d'Ottawa le 9 mai 1961.

Il explique que la première démarche qu'il avait faites dans cette affaire fut une lettre adressée, le 3 mai 1961, à l'honorable Paul Earl et que celui-ci lui avait répondu le 10 mai. Il ajoute que l'entrevue qu'il eut avec M. Earl, en compagnie de M. Deslauriers, avait eu lieu le 22 juin. "Il est clair, conclut M. Dupuis, que c'est à la suite de cette entrevue que M. Deslauriers m'a remis les documents."

Le témoin parlait à ce moment-là d'une entrevue qu'il avait eue en janvier 1964 et poursuivait le témoignage qu'il avait commencé alors hier après-midi.

M. Dupuis se souvient cependant avoir reçu la visite de M. Deslauriers et de M. Raoul Gobeil au mois de mai ou au mois de juin 1961. Il ne peut préciser la date, mais il affirme qu'à ce moment-là M. Deslauriers ne lui a rien apporté.

Il note qu'il est possible que M. Deslauriers ait téléphoné de son bureau le 9 mai 1961, comme l'ont indiqué des documents versés jusqu'ici au dossier au cours du procès. "Il y a beaucoup de gens qui viennent me visiter et plusieurs demandent à téléphoner de mon bureau et je ne le leur refuse pas", dit M. Dupuis en substance.

Au début de la matinée, à la suite d'un débat juridique, on a convenu de ne pas verser au dossier le texte d'une déclaration que M. Dupuis avait faite à la Chambre des communes sur une question de privilège, le 16 février 1965, parce que la déclaration portait des jugements.

Cependant, M. Dupuis en a lu quelques extraits qui corroboraient les déclarations qu'il avait faites hier au début de son témoignage.

A son entrée, hier, dans la boite aux témoins, M. Dupuis avait textuellement déclaré : "Je suis resté absolument sidéré, en janvier 1964, lorsque M. Deslauriers m'a appris qu'il y avait de l'argent dans l'enveloppe brune qu'il m'avait remise en 1961, à Ottawa, et m'avoua que M. Earl lui avait dit de mettre de l'argent dans l'enveloppe".

M. Dupuis subit, depuis quelque cinq semaines, son procès sous une accusation d'entente délictueuse pour obtenir un pot-de-vin et trafiquer son influence, pour hâter l'émission d'un permis d'hippodrome à Saint-Luc, non loin de Saint-Jean. Il est entré dans la boite des témoins au début de l'après-midi, comme premier témoin de la défense, après que la couronne eût déclaré sa preuve close. Il se fit un grand silence dans la salle d'audience du palais de justice de Sherbrooke. En faisant part de son étonnement devant les aveux de M. Deslauriers au cours d'une entrevue qu'il eût avec ce dernier en janvier 1964, M. Dupuis a ajouté qu'il ne fut jamais question des $10,000 entre 1961 et 1963."

Je n'ai jamais accepté de ma vie de transporter de l'argent pour qui que ce soit... S'il avait été question d'argent, j'en aurais parlé à M. Earl pour éclaircir l'affaire", dit-il. Le témoin précise que M. Deslauriers était venu le voir pour lui raconter ses ennuis et ses déboires. "Il est venu se plaindre d'avoir été victime des libéraux provinciaux, de M. Hébert, de M. Pinard, etc. Il raconta qu'il était mal pris financièrement, mais jamais il ne fut question que, moi, je l'avais exploité". Selon M. Dupuis, Deslauriers a ajouté : "Je sais que tu as toujours fait ton possible. Tu étais de bonne foi... Eux autres, à Québec, ils vont se faire tapper dessus". Et le témoin d'ajouter que M. Deslauriers était "en larmes".

M. Dupuis poursuit qu'alors, M. Deslauriers lui avait dit : "Te souviens-tu, la fois que je suis allé te voir à Ottawa, avec Gobeil. Je t'avais remis une grande enveloppe brune... En 1961 ?

Le témoin dit avoir répondu : "Oui... J'avais remis l'enveloppe à un messager de M. Earl". "M. Earl m'avait dit de mettre une somme d'argent dans l'enveloppe. Je sais que tu ne le savais pas... Comme Earl est mort, je ne sais plus à qui me confier", avait alors dit M. Deslauriers, selon M. Dupuis. "Je suis resté absolument sidéré devant cet aveux", affirme alors le témoin.

Les mêmes déclarations

Au début de son témoignage, M. Dupuis, après avoir fait état de sa carrière politique comme député provincial de Montréal-Sainte-Marie, comme député fédéral et ministre du cabinet Pearson, avait déclaré qu'il n'avait rien à changer dans les déclarations écrites qu'il fit à la Gendarmerie royale, les 9 et 20 janvier 1965, concernant l'affaire des $10,000. "Je n'ai rien à changer, je maintiens la même version", dit-il. Puis, Me Paul Martineau, qui occupe en défense, tenta de faire produire par le témoin, un extrait du journal des débats de la chambre des Communes, rapportant un discours que Dupuis avait prononcé le 16 février 1965, au sujet de l'affaire des $10,000. Mais le procureur de la couronne, Me Jean Bienvenue, s'y opposa et demanda à produire de la jurisprudence à l'appui de son objection. Le juge demanda donc à Me Martineau d'attendre à ce matin pour parler de ce document.

Récit chronologique

Et M. Dupuis entreprit par la suite de raconter, chronologiquement, son intervention dans le projet d'hippodrome de Saint-Luc. Il dit d'abord que ce fut en avril 1961 que M. Deslauriers, le promoteur de la piste, en compagnie de ses amis, le Dr Yves Papineau et M. Albert Ariss, lui demanda son aide.

Le témoin dit avoir accepté après en avoir parlé au député provincial de Saint-Jean, M. Philodor Ouimet, qui, dit-il, était déjà au courant du projet. M. Dupuis dit qu'il n'aimait pas s'occuper d'affaires provinciales, mais que M. Ouimet lui fit valoir qu'il connaissait bien le nouveau ministre du Revenu, M. Paul Earl. M. Dupuis dit avoir alors entrepris un échange de correspondance avec les autorités provinciales.

La première lettre fut adressée à M. Earl, le 3 mai 1961, et M. Earl lui a répondu le 10 mai, disant que, malgré l'opposition de son ministère, il prêtait une oreille sympathique au projet. Le 5 juin, M. Dupuis écrit à M. Lesage et à M. Earl, à la demande de Deslauriers. Et ce fut M. Lesage qui répondit, le 8 juin, exprimant son refus. Ici, M. Dupuis déclare qu'il a toujours fait part de sa correspondance et des réponses qu'il recevait à Deslauriers.

Le témoin ajoute que quelques jours après, il rencontra M. Lesage au bureau de ce dernier à Montréal pour savoir si sa décision, son refus, était final.

A ce moment-là, M. Lesage aurait répondu qu'il y avait de "nouvelles transactions" et qu'il était prêt à "reconsidérer l'affaire", même si personnellement il n'en était pas convaincu.

M. Dupuis poursuit que M. Lesage ne s'opposa pas à ce qu'il continue de s'occuper de l'affaire, qu'il dit avoir chargé M. Pinard de s'occuper de l'aspect de l'organisation de l'hippodrome et qu'il lui recommanda de ne rien faire avant d'avoir rencontré MM. Pinard ou Earl.

Le témoin ajoute aussi que M. Lesage lui dit de rencontrer Me Roger Létourneau, trésorier du parti libéral provincial. M. Dupuis, continuant son récit, dit qu'il tenta alors de communiquer avec M. Létourneau, mais sans succès. Et il raconte alors avoir eu une entrevue avec M. Pinard, le 22 juin 1961, en compagnie de M. Ouimet, de M. Roger Hamel, député d'Iberville et de M. Sébastien Brisson, secrétaire de la United Harness Association.

"M. Pinard se montra favorable au projet et dit que M. Lesage lui avait dit de s'en occuper", dit M. Dupuis, en ajoutant que le ministre avait suggéré à M. Deslauriers de visiter des hippodromes américains.



Yvon Dupuis

Le témoin poursuit qu'à la fin de l'entrevue, M. Pinard avait demandé à M. Deslauriers de lui faire parvenir les esquisses et les plans de son projet. Puis, le même jour, M. Dupuis et Deslauriers se rendirent chez M. Earl.

Toujours selon l'ancien ministre, M. Earl causa longuement avec M. Deslauriers et, soulignant l'importance du projet, lui fit savoir qu'il lui demanderait des preuves de solvabilité. "Il n'a jamais exigé de dépôt d'argent", dit M. Dupuis.

Autre projet d'hippodrome

Poursuivant toujours son récit, M. Dupuis raconte qu'il écrivit à nouveau à M. Lesage le 20 décembre 1961 pour lui exprimer ses inquiétudes, lui dire qu'il n'avait pu rejoindre Me Létourneau et lui faire part d'une rumeur voulant que des MM. Veilleux avaient reçu de M. Pinard la promesse qu'ils obtiendraient le permis, que la piste serait à la sortie du pont Jacques-Cartier et même qu'un bill privé serait présenté à cet effet".

Ce fut le chef du cabinet du premier ministre, M. Alexandre Larue, qui répondit à cette lettre, le 3 janvier 1962, s'offrant lui-même de prendre rendez-vous pour M. Dupuis avec M. Létourneau, à Montréal ou Québec. M. Dupuis dit alors qu'il rencontra M. Létourneau, à l'ouverture de la session au parlement de Québec, mais que celui-ci lui dit qu'il n'avait pas reçu d'ordre précis de M. Lesage.

Le député fédéral écrivit donc une autre fois au premier ministre le 16 janvier, faisant parvenir à ce dernier des documents concernant le projet. M. Létourneau lui répondit le 18, disant toujours qu'il attendait les directives du premier ministre. M. Lesage répondit le 19, disant qu'il portera son attention au projet, au moment opportun.

M. Dupuis raconte qu'il assista à l'entrevue de M. Deslauriers, chez René Hébert, à Verdun, en février 1962. Il dit que M. Deslauriers voulait voir M. Hébert, agent de la trésorerie du parti libéral, à la demande de M. Earl.

Il fait état du contrat intervenu entre les deux hommes et dit avoir averti M. Deslauriers qu'il ne l'aiderait plus si le projet d'hippodrome sortait de de son comté, qu'il n'accepterait pas que le projet aille à Chambly, Saint-Hubert ou ailleurs. Et M. Dupuis de déclarer que du moment qu'il fut question du groupe Veilleux, de Drummondville, il cessa de s'occuper de l'émission du permis, parce qu'alors, cela ne bénéficierait plus aux gens de son comté. Il dit avoir appris en décembre 1964 le contrat intervenu le 15 août 1962 entre MM. Deslauriers et Veilleux. Finalement, M. Dupuis dit avoir exprimé son mécontentement à M. Lesage, en 1963, peu après sa réélection comme député fédéral.

Deslauriers maintient sa version

En fin de matinée, hier, M. Deslauriers, le promoteur de l'hippodrome de St-Luc, avait réaffirmé la nouvelle version qu'il avait racontée la semaine dernière, concernant la façon dont il prétend avoir remis $10,000 à M. Dupuis. Il était le dernier témoin de la couronne à être entendu et était contre-interrogé de façon très serrée par le procureur de la défense.

M. Deslauriers dut reconnaître que la version qu'il avait donnée jusqu'ici à l'enquête préliminaire, à la police fédérale, ainsi qu'aux ministres Eric Kierans et Bernard Pinard, concernant la remise des $10,000, contenait des faussetés.

Le procureur de la Défense demande ensuite au témoin comment il avait pu affirmer qu'au cours d'une conversation téléphonique avec M. Dupuis, le soir du 8 mai 1961, il avait dit qu'il avait trouvé un premier $5,000 qu'il obtiendrait l'autre $5,000 le même soir probablement et irait lui porter le tout le lendemain matin à Ottawa.

M. Deslauriers trouve la question complexe et Me Martineau reprend : le soir du 8 mai vous avez parlé à M. Dupuis qui était à Ottawa à ce moment-là ?

Le témoin répond dans l'affirmative et l'avocat lui demande :

Vous avez dit à M. Dupuis que vous étiez en possession de $5,000 ?

Le témoin répond : "j'ai dit ça, à l'enquête préliminaire."

Ici le juge Veilleux intervient pour demander au témoin d'ignorer l'enquête préliminaire.

Aujourd'hui, ma réponse est non, dit alors M. Deslauriers, ajoutant qu'à l'enquête préliminaire il avait fait sa déclaration au meilleur de sa connaissance.

Après lui avoir fait reconnaître plusieurs faussetés dans ses déclarations antérieures, Me Martineau demande au témoin comment pouvez-vous être certain que ce que vous dites aujourd'hui n'est pas encore faux ?

Le juge demande alors au témoin de donner une dernière explication.

M. Deslauriers souligne que tous les faits étaient les mêmes qu'à l'enquête préliminaire, sauf en ce qui concerne la façon dont il a remis les $10,000 à M. Dupuis. Me Jean Bienvenue, le procureur de la Couronne, réinterroge alors le témoin, lui faisant préciser qu'après l'enquête préliminaire, il avait été libéré de 13 chefs d'accusation, dont neuf de parjure contre lesquels il n'eut pas à présenter de défense.

Me Martineau lui fit ensuite préciser que ces événements s'étaient produits avant la nouvelle version des faits.

Et l'on ajourna après que Me Bienvenue eut laissé entendre qu'il présenterait peut-être un autre témoin l'après-midi, avant de déclarer sa preuve close.



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Sur les chantiers déserts, le silence...

"Les entrepreneurs adoptent une attitude inconsciente"

— le président des grévistes

Le président du Syndicat de la construction de Montréal (CSN), M. Taillefer, estime qu'il ne sert à rien aux entrepreneurs en construction de s'accrocher à une promesse de recommandation d'un projet de contrat de travail, alors que des milliers d'ouvriers l'ont refusé et que la réalité, dans le moment, c'est que les chantiers sont paralysés.

Le groupe de la CSN au comité conjoint de négociations a demandé aux patrons de s'asseoir le plus tôt possible à la table des négociations pour régler le différend.

"Mais, enchaîne M. Taillefer, les patrons ne semblent pas comprendre ce qui vient de se produire. Ils ne semblent pas comprendre que la démocratie syndicale est une réalité et que les recommandations d'un comité de négociation n'engagent jamais les travailleurs eux-mêmes.

"C'est pourquoi, d'ailleurs, les projets de conventions sont toujours soumis aux assemblées des membres, précise le président du syndicat. Les ouvriers sont toujours libres d'accepter ou de rejeter les articles d'un projet. Mais l'association des patrons répond par télégramme qu'elle est disposée à signer l'entente que le comité conjoint s'est engagé à recommander, comme si le rejet de l'entente par des milliers de travailleurs n'avait aucune importance, comme si tout marchait rondement sur les chantiers de la construction.

"Une attitude aussi irréaliste de la part des patrons face à la situation névralgique dans laquelle la construction se trouve présentement nous semble relever de l'inconscience.

"Un syndicat n'existe pas pour permettre à qui que ce soit de se substituer aux membres, c'est-à-dire aux ouvriers eux-mêmes.

"C'est donc dire note M. Taillefer, que, selon la volonté exprimée clairement par nos membres, nous voulons nous remettre à la table des négociations aussitôt que possible.

Plusieurs conditions motivent la grève

Les objections des travailleurs portent sur plusieurs questions demeurées en suspens au cours des négociations, mais qui leur tiennent à coeur.

D'une manière générale, les points auxquels les travailleurs sont le plus sensibles sont : l'inégalité dans l'augmentation horaire proposée aux corps de métiers ($1.20 l'heure) et aux journaliers ($1.05 l'heure), la maigreur de l'augmentation horaire immédiate (10 cents l'heure), et enfin la situation désavantageuse dans laquelle ils sont placés, par rapport aux autres travailleurs quant à la sécurité d'emploi et aux bénéfices marginaux.

M. Taillefer cite la question de la sécurité d'emploi. "L'ouvrier de la construction est un employé à l'heure. D'heure en heure, il travaille sous la menace constante de renvoi. Cela, dit-il, conduit à des abus incroyables sur les chantiers de la part des patrons ou contremaitres. Le syndicat exige un préavis de trois jours. Les patrons refusent. "Pourquoi ?", se demande-t-il. Même un commis de bureau ou une sténographe peut s'attendre à un avis d'une semaine.

"Voici un autre aspect de la situation. Les statistiques démontrent que les travailleurs de la construction travaillent en moyenne huit mois par année, soit environ 1500 heures. L'ouvrier de la construction est essentiellement un travailleur mobile. Alors qu'un chantier termine ses travaux, il doit se chercher un autre emploi. C'est ainsi que pour des milliers de travailleurs le chômage est inévitable. Or, ils demandent que l'employeur contribue pour huit cents l'heure à un fonds qui servirait à payer à tout ouvrier en chômage un revenu de $18 par semaine en plus de l'assurance-chômage ($36) pour une période de quinze jours.

Quant à la sécurité, M. Taillefer note que l'ouvrier de la construction n'est pas toujours certain d'être payé, car les employeurs sont loin d'être tous des gens consciencieux. Le syndicat a donc demandé que chaque entrepreneur fournisse une garantie de solvabilité de $100,000 afin d'assurer les salaires et les bénéfices marginaux des ouvriers. Les patrons ont refusé.

Saulnier : tous les travaux confiés à des entrepreneurs sont arrêtés

A l'hôtel de ville de Montréal, le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déclaré ce matin que tous les travaux confiés par la ville à des entrepreneurs sont arrêtés par suite de la grève des employés de la construction.

Cet arrêt de travail touche, selon M. Saulnier, le métro, les travaux de pavage des rues, la construction de bâtiments dans les parcs, la galerie de filtres numéro 7, le réservoir Bellingham et les grands égouts, y compris l'égout collecteur Décarie-Raimbault.

Pas de piquets aux chantiers de la Corporation du gaz naturel

Les ouvriers de la construction, membres de la CSN, qui sont en grève présentement ont reçu l'ordre de ne pas dresser de piquets aux endroits où des employés de la Corporation du gaz naturel font des travaux. La nouvelle a été annoncée par un porte-parole du Syndicat de la construction de Montréal, M. Giovanni Pedetti. Il est donc entendu qu'aucune démonstration ne sera faite à ces endroits.

Les entrepreneurs ont été invités à rouvrir ce matin leurs chantiers

par Florian Bernard

Tous les entrepreneurs des grands chantiers de construction de Montréal ont été invités à continuer leurs opérations, ce matin, en dépit du débrayage de 12,000 travailleurs membres de la CSN et des nombreux piquets dressés par les grévistes. Le président de l'Association de la construction de Montréal, M. Hal Herbert, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'il ne s'explique pas pourquoi les membres représentés par la CSN ont décidé de déclencher l'arrêt du travail alors que les dirigeants de la centrale syndicale avaient promis de recommander la signature du contrat.

Il a précisé qu'après trois mois de pourparlers avec les deux comités de négociations (CSN-FTQ), l'on en est venu à un accord sur les conditions d'une entente qui couvrirait plus de 80 pour 100 des 50,000 ouvriers de la construction à Montréal.

M. Herbert a ajouté que l'entente approuvée par la CSN et la FTQ prévoit des augmentations de salaires et des bénéfices marginaux les plus importants et les plus rapides qu'on ait jamais négociés au Canada pour les catégories d'ouvriers auxquelles elles doivent s'appliquer.

D'ici deux ans les salaires et les bénéfices marginaux qui y sont prévus seront égaux et souvent plus élevés que ceux en vigueur ailleurs au Canada. L'entente prévoit une hausse générale de salaires d'environ 40 pour 100 de même qu'une augmentation de 5 cents l'heure le 1er janvier 1967, montant qui sera versé à un plan de sécurité sociale.

Un télégramme à la CSN et à la FTQ

L'Association de la construction a fait parvenir hier un télégramme aux deux centrales syndicales (CSN-FTQ) leur demandant d'inviter leurs membres à reprendre le travail sur les chantiers de la métropole. Le document ajoute que la partie patronale est prête à signer l'entente qui a déjà été approuvée par les deux comités de négociations (CSN-FTQ) dans les termes convenus. Enfin le télégramme précise que la partie patronale recommande, dans l'intervalle, que les entrepreneurs ouvrent les chantiers. Le président de l'Association de la Construction, M. Herbert a déclaré qu'aucune réponse n'est encore parvenue à l'association de la part des syndicats.

La violence ne règlera rien

M. Herbert a avoué que certains directeurs de chantiers ont préféré cesser les opérations, hier, par crainte d'actes de violence. Il a toutefois ajouté qu'aucune menace ne saurait à l'avenir faire cesser le travail dans les chantiers. Il a déclaré qu'effectivement, hier, des représailles assez violentes ont éclaté à divers endroits.

Six électriciens qui travaillaient dans un chantier de la rue Université, dans l'ouest de la ville, ont été cernés par une trentaine d'hommes. Des coups ont volé mais, heureusement, personne n'a été sérieusement blessé. D'autres échauffourées ont éclaté à l'angle des rues Cavendish et Sherbrooke. M. Herbert croit qu'il s'agit surtout de l'oeuvre d'une poignée de syndiqués et que la CSN dans l'ensemble ne saurait être blâmée de ces actes.

Le nombre des chômeurs a baissé de 46,000 par rapport à mars 1965

OTTAWA (PCf) — Le nombre des chômeurs au Canada est tombé à 341,000 au milieu du mois de mars dernier. Il était de 356,000 en février et de 387,000 au mois de mars, l'an dernier.

Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère du Travail ont fourni ces chiffres aujourd'hui.

Le nombre des sans-travail au pays constituait donc 4.8 pour cent de la main-d'oeuvre totale. Ce taux était de cinq pour cent en février. Après ajustement saisonnier, il équivalait à un taux de 3.3 pour cent, comparativement à 3.5 pour cent le mois précédent.

Quelque 55,000 emplois nouveaux ont été créés durant le mois à la suite de l'expansion coutumière, à cette époque-ci de l'année, dans la plupart des industries, sauf sur les fermes.

En même temps, 40,000 nouveaux travailleurs ont fait leur apparition sur le marché de la main-d'oeuvre.

Selon les rédacteurs du rapport, il y avait le mois dernier 300,000 personnes au travail de plus qu'au mois de mars de l'an dernier.

Voici un tableau de la situation de l'emploi au Canada. Les chiffres représentent des milliers :

	Mars 1966	Fév. 1966	Mars 1965
Effectif ouvrier	6,162	7,122	6,908
Ayant un emploi	6,821	6,766	6,521
Sans emploi	341	356	387

Ces chiffres ont été compilés après une enquête auprès de 35,000 foyers durant la semaine qui s'est terminée le 19 mars.

"Durant les derniers mois, on a pu remarquer une amélioration sensible de l'emploi pour les hommes et pour les femmes", note le rapport. "Le nombre des hommes au travail a augmenté de 167,000 ou de 3.6 pour cent pour l'année. Le nombre des femmes au travail était de 133,000 ou de 6.9 pour cent, soit plus qu'un an auparavant."

Durant les 10 dernières années, l'augmentation moyenne d'un mois de mars à l'autre pour le total des travailleurs a été de 2.5 pour cent. Durant cette dernière période, cette augmentation a été de 4.6 pour cent, grâce surtout aux emplois beaucoup plus nombreux dans les services et la construction.

Au mois de mars, toutes les régions du pays ont eu un nombre de chômeurs moindre.

Les régions de l'Atlantique ont toutefois maintenu un nombre proportionnel de chômeurs beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada : 10:5 pour cent de leur main-d'oeuvre cherchait du travail.

Dans le Québec, le pourcentage des chômeurs était de 6.5 pour cent, dans l'Ontario de 2.9, dans les Prairies de 3 et en Colombie-Britannique de 4.9 pour cent.

Le pourcentage national des sans-travail, étant en mars dernier de 4.8 pour cent, est inférieur à celui de 5.6 pour cent en mars 1965 et de 6.8 pour cent en mars 1964.

Voici comment se partage les 341,000 chômeurs : 26,000 étaient temporairement sans emploi, 68,000 chômaient depuis moins d'un mois, 140,000 cherchent du travail depuis plus d'un mois, mais depuis moins de trois mois, et les autres 107,000 sont sans emploi depuis très longtemps.

500 ouvriers emboîtent le pas dans la région de Valleyfield et Beauharnois

VALLEYFIELD (J. G. D.) — Près de 500 ouvriers de la région de Beauharnois-Valleyfield ont emboité le pas et ont refusé de se présenter au travail ce matin par sympathie envers les grévistes de la région de Montréal.

Les 360 ouvriers de la compagnie Cape Construction ont établi des lignes de piquetage en face du chantier de construction d'une teinturerie de $15,500,000, à St-Timothée.

Au chantier de construction de la Compagnie des Engrais du St-Laurent, une centaine d'ouvriers de la compagnie Bona Construction ont, eux aussi, débrayé ce matin.

La grève des ouvriers de la construction paralyse également les travaux de parachèvement du port de Valleyfield. Une vingtaine d'employés de la compagnie Dumez ont également refusé de se présenter au travail en début de journée.



COGNAC ROBIN

★★★ et V.S.O.P.

L'authentique, l'inimitable COGNAC ROBIN est signé JULES ROBIN & CIE

Plus de 100 ans de présence au Canada.

Modern TIRE SALES LTD.
900 EST, rue JEAN-TALON
CR.4-2574

VOTRE VENDEUR FIABLE DES PRINCIPALES MARQUES DE

PNEUS

1.00 ACHETE UN PNEU NEUF en nylon, sans chambre à air, flan blanc ou noir avec l'achat d'un premier pneu au prix régulier du catalogue.

DIMENSIONS	FLANC NOIR 1er PNEU Prix rég. du catalogue	FLANC NOIR 2e PNEU ne coûte que	FLANC BLANC 1er PNEU Prix rég. du catalogue	FLANC BLANC 2e PNEU ne coûte que
520/10	20.50	1.00	23.10	1.00
520-550/12	21.00	1.00	23.70	1.00
500-520/13	22.35	1.00	25.15	1.00
590-600/13	23.25	1.00	26.15	1.00
640-650/13	24.90	1.00	28.00	1.00
500-520/14	21.45	1.00	24.25	1.00
735/14 (700/14)	24.70	1.00	27.80	1.00
775/14 (750/14)	27.30	1.00	30.75	1.00
825/14 (800/14)	31.00	1.00	34.90	1.00
855/14 (850/14)	33.15	1.00	37.30	1.00
560 x 15	23.65	1.00	26.55	1.00
735/15 (650/15)	24.45	1.00	27.50	1.00
775/15 (670/15)	27.30	1.00	30.75	1.00
815/15 (710/15)	31.00	1.00	34.90	1.00
845/15 (760/15)	33.15	1.00	37.30	1.00

Garantie intégrale contre les hasards de la route

Modern TIRE SALES LTD.
900 est, rue JEAN-TALON
CR.4-2574

PORTEZ UNE

Création Originale

MG 1966



M. G. DEAUVILLE

C'est le IVY CONTINENTAL avec épaules naturelles, ouverture de chaque côté du dos, poches en biais et manches à revers. Le pantalon est à jambes fuselées.

à compter de $79.50

26 SEMAINES POUR PAYER

M. G. RIVIERA

Il est d'inspiration purement italienne. Veston plus court, devant à courbes fuyantes, revers arrondis, épaules naturelles et poches en biais. Le pantalon est de coupe amincie.

à compter de $79.50

26 SEMAINES POUR PAYER





M. G. COSMO

C'est notre modèle 4 boutons à devant croisé. Epaules naturelles, ouverture de chaque côté du dos, poches en biais et revers aux manches. Le pantalon est de coupe amincie.

à compter de $79.50

26 SEMAINES POUR PAYER

Morrie Gold

385 ouest, Ste-Catherine

près Bleury

Stationnement gratuit, Parc Municipal

coin Jeanne-Mance et Ste-Catherine

Le commissaire du baseball rejette le verdict du juge

NEW YORK. (UPI-PA) — Le commissaire du baseball William D. Eckert a déclaré hier soir que les clubs de la ligue Nationale et les Braves d'Atlanta en particulier d'obéiraient pas à une décision de la cour du circuit ordonnant aux Braves de jouer leurs parties locales de baseball à Milwaukee en 1966.

Le juge Elmer Roller avait ordonné aux Braves de retourner d'Atlanta à Milwaukee, à moins que la Ligue Nationale ne consente à une expansion qui inclurait Milwaukee la saison prochaine. Le circuit senior, toutefois, projette d'en appeler immédiatement à la cour suprême du Wisconsin.

Le baseball ne défie pas vraiment un ordre de la cour à cause de deux ordres antérieur de la cour dans d'autres états qui vont à l'encontre de la décision du juge Roller, selon les experts légaux du baseball.

"Au début de février, un ordre de la cour de la Géorgie ordonnait aux Braves de jouer leurs parties locales au stade d'Atlanta durant la location du stade pendant 25 ans", a dit Eckert. "L'ordre défendait aussi aux clubs de la ligue Nationale et à ses membres de jouer leurs parties à l'étranger avec les Braves ailleurs qu'à Atlanta.

"Egalement, la cour fédérale à Houston a appuyé une décision prise en février qui prévoit que les clubs de la ligue Nationale autres que les Braves ne devront pas changer le calendrier de la ligue Nationale en 1966 relativement aux joutes locales des Braves à Atlanta", a dit Eckert.

Violation de la loi contre les monopoles

Selon le décret du juge Roller, les Braves d'Atlanta devront retourner à Milwaukee à moins que la ligue Nationale accepte d'ici le 16 mai d'accorder une nouvelle franchise à la ville du Wisconsin en 1967, a décidé le juge Elmer Roller hier soir.

Le juge a émis cette ordonnance après avoir conclu que les Braves et la ligue Nationale avaient violé les lois antitrusts du Wisconsin en privant Milwaukee de sa seule équipe de baseball.

Roller a déclaré : "Le refus de la ligue Nationale et le défaut de la ligue Américaine d'accorder une nouvelle franchise à Milwaukee . . . furent un refus concerté de marchander en violation des lois du commerce de l'Etat du Wisconsin."

La décision, dont on appellera fort probablement, a été rendue une journée après que les Braves eurent ouvert leur saison à Atlanta devant 50,000 spectateurs mardi soir.

Houston chasse Sandy Koufax du jeu avant de triompher à la 9e manche

Les Astros de Houston ne réussiront peut-être pas souvent à chasser Sandy Koufax, le plus haut salarié chez les lanceurs de l'histoire du baseball, mais ils ont réussi l'exploit hier, et dès la 4e manche, avant de l'emporter, 7-6, à la 9e manche, sur les Dodgers de Houston.

Un simple de Rusty Staub a fait croiser le marbre à Chuck Harrison avec le point victorieux. Koufax avait accordé cinq points dans les trois premières manches, puis un triple dans le 4e engagement, avant de céder sa place. Avant de se rendre aux douches, Koufax avait perdu une avance de trois points que lui avaient procurée ses coéquipiers, grâce à un circuit de Jim Lefebvre, précédé d'un coup sûr de Maury Wills et d'un but sur balles à Ron Fairly.

A San Farncisco, Bob Bolin a fait mordre la poussière à neuf frappeurs, alors que les Giants ont facilement vaincu les Cubs de Chicago, 4-0.

Bolin n'a également accordé que quatre coups sûrs. C'était la deuxième journée de suite que les frappeurs des Cubs, dirigé par Leo Durocher, l'ancien mentor des Giants, éprouvaient des difficultés avec un lanceur des Giants. En fait, les Cubs n'ont compté qu'un point non mérité en 18 manches de jeu.

Stargell cause encore la défaite des Braves

A Atlanta, Willie Stargell, qui avait ruiné le début des Braves dans cette ville du "Dixie", a encore une fois fait des siennes hier avec un circuit et un simple, deux des coups décisifs d'un triomphe de 6-0 des Pirates de Pittsburgh sur les Braves.

Vernon Law, qui n'a alloué que quatre coups sûrs, a été le lanceur gagnant, devant 12,721 spectateurs, comparativement aux 50,671 qui ont assisté à la joute d'ouverture.

Les Phillies de Philadelphie ont vaincu les Cardinaux, 3-2, en 12 manches, à St-Louis, tandis que le match New York - Cincinnati a été remis pour la troisième fois de suite, à cause de la pluie.

Les deux Robinson, Frank et Brooks, ont claqué des circuits consécutifs, leur deuxième en autant de jours, et le jeune Jim Palmer a canonné un quatre-buts de deux points, alors que les Orioles ont aisément triomphé des Red Sox de Boston, 8-1.

Dave Morehead avait retiré au bâton les deux premiers frappeurs à lui faire face, dans la première manche, avant que les deux Robinson ne projettent un de ses lancers dans les estrades.

Palmer n'a accordé que cinq coups sûrs.

A Minneapolis, Tony Oliva a claqué un circuit de trois points dans la 8e manche, pour conduire les Twins du Minnesota à un triomphe de 5-3 sur les Athlétiques de Kansas City. Zoilo Versalles et Sandy Valdespino, des Cubains comme Oliva, l'avaient précédé avec des simples aux dépens du jeune Paul Lindblad, qui avait lancé brillamment jusque là. Avant le premier coup sûr de Versalles, Lindblad avait retiré 13 frappeurs dans l'ordre.

Les Orioles et les Twins en étaient à leur deuxième victoire en autant de joutes.

Les joutes Détroit à New York et Cleveland à Washington ont été contremandées à cause de la pluie.

Deux joueurs changent de clubs

Deux joueurs ont changé de clubs hier. En premier lieu, les Sénateurs de Washington ont fait l'acquisition du lanceur Diego Segui des Athlétiques de Kansas City au prix de repêchage. Puis, pour lui créer un poste, ils ont vendu le droitier Steve Ridzik aux Phillies de Philadelphie.

A Kansas City, le voltigeur Many Jiminez a finalement accepté l'offre des Athlétiques pour la prochaine saison. Il n'avait pu participer à la joute d'ouverture de l'équipe, mardi.

NEW YORK. (UPI) — Au cours de sa glorieuse carrière avec les Sénateurs de Washington, Walter Johnson a réussi 113 blanchissages.

Décès de Frank Nighbor, la "pêche de Pembroke"

PEMBROKE, Ontario. (PC) — Frank Nighbor, un membre du Panthéon de la Renommée du hockey, est décédé ce matin dans un hôpital de Pembroke. Nighbor, qui était âgé de 73 ans, a été victime du cancer.

Ce hockeyeur, surnommé la "pêche de Pembroke", a été membre de cinq équipes ayant remporté la coupe Stanley. En 1914, avant même que la ligue Nationale ne soit fondée, Nighbor a aidé les Millionnaires de Vancouver à décrocher la coupe Stanley. Ensuite, il est passé aux Sénateurs d'Ottawa de la ligue Nationale et a contribué à trois conquêtes consécutives de la coupe Stanley par cette formidable équipe, en 1920, 1921 et 1922. Quelques années plus tard, en 1927, Nighbor a encore une fois conduit les Sénateurs à une conquête de la prestigieuse coupe, offerte par Lord Stanley vers la fin du 19e siècle.



FRANK NIGHBOR

Nighbor a connu une carrière extraordinaire dans l'Association Nationale de hockey et dans la ligue Nationale. Ce premier circuit a précédé la création de la LHN. Il a consacré 18 années de sa vie à ces deux circuits de hockey.

Nighbor, un excellent joueur d'avant, a été le premier récipiendaire de deux trophées individuels, le Lady Byng (1925), accordé au joueur le plus gentilhomme et efficace de la ligue Nationale, et le Hart (1924), octroyé au joueur le plus utile à son équipe.

Un compteur prolifique, Nighbor a déjà livré l'un des plus enlevants duels de marqueurs de buts à Joe Malone, des Bulldogs de Québec, en 1916-17. Chacun a terminé la campagne avec 41 buts en 20 parties.

Au bout de 18 saisons dans le hockey professionnel, Frank Nighbor a mis un terme à sa carrière alors qu'il était membre des Maple Leafs de Toronto, édition 1929-30.

Le natif de Pembroke était une figure populaire de notre sport national. Il a été le 12e hockeyeur à mériter une place au Panthéon de la Renommée du hockey.

Clay ferait face à Cooper

LONDRES. (PA) — Cassius Clay défraie définitivement la manchette des journaux... 12 mois par année. Pendant qu'aux Etats-Unis, on affirme qu'il serait de descendance blanche, en Angleterre, on parle d'un match entre lui et Henry Cooper pour le championnat mondial, à la fin de mai.

Le promoteur Harry Levene a affirmé hier qu'il avait fait une offre de $280,000 à Clay pour qu'il défende son titre contre Cooper, le champion d'Angleterre.

Le match serait disputé en plein air, à l'Arsenal, où le club de soccer du même nom dispute ses matches. Le centre sportif peut contenir 50,000 spectateurs.

Lionel Portigal



Nous semblons seulement vendre cher...

Mais nous offrons des articles de la meilleure qualité à des prix à la portée de tous. Pour l'homme qui aime les vêtements virils, nous offrons des gilets sport de style traditionnel ou à la page en fins lainages, tweeds quadrillés, plaids et soies légères, tous dans les teintes les plus à la mode cette saison. $45

Prix raisonnable

Cartes de crédit acceptées

6990, Plaza St-Hubert
1705 est, Mt-Royal
1177 ouest, Ste-Catherine
3987, Wellington, Verdun

Lionel Portigal INC.

"les magasins aux portes rouges"

VOUS CHERCHEZ UNE

PONTIAC '66

?

. . . et vous avez visité plusieurs endroits sans succès . . . alors il est grand temps que vous veniez chez

WILHELMY G.M. BUICK PONTIAC AUTOMOBILES LTÉE

4833, boul. ST-LAURENT – 288-0186

VOTRE DEPOSITAIRE

PONTIAC • BUICK • BEAUMONT • ACADIAN • VAUXHALL • GMC

À L'INTENTION DE TOUS CEUX QUI S'Y CONNAISSENT, LUDGER GRAVEL ET CITY TIRE RELANCENT LE

PNEURAMA '66

JEUDI 14 AVRIL

VENDREDI 15 AVRIL

SAMEDI 16 AVRIL

LA VENTE DE L'ANNÉE

Messieurs les automobilistes, voici une aubaine à ne pas manquer !
Procurez-vous, à des PRIX IMBATTABLES, les meilleurs pneus sur le marché.

EXIGEZ CE QU'IL Y A DE MIEUX . . . LES PNEUS

GENERAL TIRE

JET-AIR II

GRATIS!

EN NOUS RENDANT VISITE, VOUS COUREZ la CHANCE de GAGNER 4 PNEUS "GENERAL" DUAL 90 UNE VALEUR INCROYABLE DE $400

TOUTES LES HEURES, NOUS FERONS TIRER UNE COUVERTURE DE LAINE DE MARQUE "JEWEL", 72" x 84" UNE VALEUR DE $25



VENEZ RENCONTRER ROGER LEBEL

Durant les trois jours du PNEURAMA '66, ROGER LEBEL sera en personne chez LUDGER GRAVEL et procédera au tirage des prix de présence sur les ondes de CKLM



VENEZ RENCONTRER FRENCHIE JARRAUD

Durant les trois jours du PNEURAMA '66, FRENCHIE JARRAUD sera en personne chez CITY TIRE et procédera au tirage des prix de présence sur les ondes de CJMS

LUDGER GRAVEL & FILS LTÉE

À CETTE OCCASION, NOS MAGASINS SERONT OUVERTS JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'À 9 HRES LE SOIR, SAMEDI JUSQU'À 6 HRES.

credico

CITY TIRE COMPANY (1963) INC.

7905, boul. ST-LAURENT – 384-6120 – VASTES TERRAINS DE STATIONNEMENT À NOS MAGASINS – 1100 est, boul. DORCHESTER – 845-2122

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
600	Abitibi	11⅛	11½	11½
—	Algoma	64¾	64½	—
100	Alliance	250	250	250
640	Alumin	42¾	42¾	42¾
500	Alum 4¼ P	46½	46½	46½
—	Alcan 1 Pr	21	21	—
250	Alcan 2 Pr	43	43	43
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	An T 4½ Pr	23	23	—
—	An T 200 Pr	50	50	—
—	Argus	12	12	—
—	Asbestos	22½	22¼	—
—	Aatl Sug	29¾	29½	—
100	Bq CN	65	65	65
—	B d'Epargne	15⅞	15⅞	—
—	Bque I C	65¾	65⅝	—
1100	Bque Mont	62¼	62	62¼
—	Bque N E	71	71	—
25	Bque P C	46½	46½	46½
—	Bque Roy	77¼	76¾	—
—	Bque T D	63¾	63¾	—
—	Bath Wis	10¾	10¾	—
—	Bath P A	54¼	54¼	—
1300	Bell Phone	56	56	56
—	Bowater	8⅝	8⅜	—
175	Brazil	10⅛	10	10
400	BA Oil	33⅜	32⅞	33
—	BC Forest	21	21	—
—	BC Phone	74¾	74¾	—
300	Brinco	5⅜	5⅜	5⅜
—	Bruck B	11½	11½	—
—	CAE	10⅜	10⅜	—
100	Cal Pow	27¾	27¾	27¾
25	Can Cem	43	43	43
—	Can Cm p	25½	25½	—
—	CD Sugar	23⅜	23⅜	—
150	Can Iron	24⅜	24¼	24¼
—	Can Iron Pr	9¼	9¼	—
—	C S L	36½	36¼	—
—	C S L Pr	6⅜	6⅜	—
700	C Brew	7⅜	7⅜	7⅜
—	C Brew B	45½	45½	—
—	C Br Alum	19	18¾	—
—	CBAL A	570	570	—
—	CBAL B	560	560	—
—	C Chem	625	625	—
—	C Conv B	25	25	—
—	Couvrette A	6	6	—
—	C Fndtn	23	23	—
—	C Fndtn A	16½	16½	—
—	C Hydroc	25¾	25¾	—
—	C I L	18¾	18¾	—
—	C I L Pr	80½	80½	—
—	CI Pow	27½	26⅞	—
—	CI Pow Pr	19	19	—
—	C Marconi	7¼	7¼	—
250	CPR	60¾	60	60¾
1000	CPR 4 pc Pr	8⅞	8⅞	8⅞
—	C Pfina	11⅞	11⅞	—
—	Central Del	11½	11½	—
—	Chemcell	13⅜	13⅜	—
400	Cons MS	43¾	43¾	43¾
275	Cons Paper	38½	38½	38½
—	Cons Text	21½	21½	—
—	Cons Glass	12	12	—
—	Coronation	185	185	—
—	Corpex	8	8	—
—	Crain RL	21	20½	—
—	Crane	70	68⅝	—
—	Cr Cork	115	115	—
—	Cr Zell A	26½	26½	—
—	Crush Int	15⅝	15⅝	—
—	Denison	47	47	—
—	Dist Seag	36¾	36	—
—	D Bridge	25¾	25½	—
—	D Corset	10	10	—
300	Do Fasco	26⅛	26⅛	26⅛
—	D Glass	15¾	15⅝	—
—	Dosco	12¾	12¾	—
—	D Stores	25	25	—
50	Domtar	19¼	19¼	19¼
—	Domtar Pr	20	20	—
—	D Text	37	37	—
—	Donohue	8¼	8¼	—
—	Du Pont	44⅛	44¼	—
—	Dupuis A	7¾	7⅝	—
—	Enamel A	6⅜	6⅜	—
—	Falcon	100	100	—
—	Fam Play	27⅛	27	—
—	Fleetwood	27¾	27¾	—
—	Fraser	29	29	—
—	Fr Pete	475	420	—
—	G Dynam	65½	65	—
—	G M C	101	101	—
—	GB C I	15½	15½	—
—	GB C I P	43½	43½	—
—	GL Pap	26⅛	26	—
—	Gunnar	5½	5½	—
—	Harding A	43½	43½	—
—	Hawk Sidd	5⅜	5⅜	—
—	Hollinger	25½	25½	—
—	Home A	19¼	19¼	—
—	Home B	19¼	19¼	—
—	H Smith Pr	39⅜	39⅜	—
275	Hud B M	84	84	84
50	IBC	15½	15½	15½
1200	Husky Oil	13¾	13¼	13¾
—	Imp Oil	53½	53¼	—
—	Imp Tob	14⅜	14⅜	—
—	I Tob p	6	6	—
—	Ind Accep	21½	21⅜	—
300	Int Nicekl	104	104	104
130	Int Pap	32	32	32
700	Int Util	32⅛	32	32
100	Inter PL	83	83	83
—	Inves Gr A	14⅝	14⅜	—
—	Jamaica PS	33	33	—
—	Int Util p	33	33	—
—	Labatt	16¼	16¼	—
—	Laur Fin	8¼	8¼	—
—	Loblaw A	10⅜	10⅜	—
—	Loblaw B	10⅜	10⅜	—
—	Loeb M	14½	14½	—
—	MacKinn	17	17	—
—	MacLarn A	23¾	23½	—
50	MB & PB	27¼	27¼	27¼
—	Marit Tel	21½	21¼	—
400	Massey F	33⅜	33⅜	33⅜
—	McAllister	9	9	—
—	Miron	6⅝	10¼	10¼
—	MitchR (A)	13	13	—
—	MitchR (B)	450	450	—
—	Molson (A)	31½	31½	—
—	Molson (B)	33	32	—
—	Mtl Loco	14	14	—
—	Mtl Trust	19½	19	—
—	Moore Corp	83½	83¼	—
—	MorseR A	19½	19½	—
—	Mussens	8	8	—
—	NFLD Light	10⅜	10⅜	—
—	Nia Wir (B)	10	10	—
50	Noranda	52¼	52¼	52¼
—	North C Gas	33	33	—
775	NS LP	12¼	12¼	12¼
—	Ocean Fish	11¾	11¾	—
—	Ogilvie	14¾	14¾	—
—	Ogilvie pr	31⅝	31⅜	—
—	Oshawa A	27	26¾	—
800	Pac Pete	14	14	14
—	Phillip C r	190	175	—
—	Phillips C	33	32½	—
—	Pow Corp	12⅜	12¾	—
—	Price Br	45¾	45½	—
—	Price pr	83¼	83¼	—
1400	QN Gas	14	14	14
—	Que Phone	25	25	—
—	Reitman's	12	12	—
300	Rio Algom	20⅜	20⅜	20⅜
—	Rockwell	42	42	—
—	Rolland A	11⅜	11⅜	—
—	Ronalds F	10⅜	10⅜	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	10	10	—
—	Alscope	200	200	—
—	Alsof	10	10	—
—	Amg B Bel	23	22	—
—	Ameramium	4½	4½	—
—	Anthonian	16	16	—
—	Assasiz	33	32½	—
—	Arno	5	5	—
—	Augustus	40	40	—
—	Baker Talc	7	7	—
—	Band-Ore	17	17	—
—	Barvallee	4	4	—
—	Bateman	7½	7½	—
—	Beauce PI	5	4½	—
—	Beld-Cort	13	13	—
—	Beld-C w	305	300	—
—	Black Hk	120	120	—
—	Black Riv	22	21	—
—	Blue Bon	345	345	—
—	Bluewater	25	24	—
—	Bornite	6½	6½	—
—	B Carpets	38	38	—
1000	Bruce-Pres	12½	12½	12½
—	Bruneau	27	25	—
—	Burnt Hill	41	41	—
—	Camflo	355	355	—
—	Camp Chib	10¾	10¾	—
—	C Dredge	470	470	—
—	C Interurb	285	280	—
—	C Secur A	425	425	—
2000	Carbec	16½	16½	16½
—	Cartier-Que	9½	9	—
—	Casavant	415	400	—
—	Cassiar	15⅜	15⅜	—
—	Cassidy's	400	400	—
—	Cessland	580	575	—
330	Chemalloy	110	114	114
—	Chib Copper	6	6	—
9000	Chipman	21	21	21
—	Coastal M	24	23	—
—	Com H&M	52	52	—
—	Com O&G	37	37	—
600	Commodore	190	190	190
1160	Commod w	47	47	47
—	Cominga	15	15	—
—	C Canoram	24	24	—
—	C Manitoba	39	39	—
—	C Mogador	21	21	—
—	C New Pc	77	77	—
—	CQ Smelt	73	70	—
—	C Virginia	47	47	—
—	Copstream	10	9½	—
—	Cromnbrg	33½	33	—
—	Crusade	30	29	—
—	Dauphin	15	15	—
—	David A	45½	46½	—
—	Delta Elect	14	14	—
—	Denault A	7⅞	7⅞	—
11300	Dolsan	50	43	48
—	Devil's Elb	39	37½	—
6500	Dm Exp	21½	21	21½
—	Dom Lease	33	33	—
25	D Oilcloth	23⅞	23⅞	23⅞
—	Dumont	34	34	—
—	Dyna Pet	480	460	—
—	East Sull	920	920	—
—	East Vent	26	23	—
—	E Bake	22	22	—
—	Empire Min	22	22	—
—	Equity Ex	74	72	—
—	Freedman	9¼	9¼	—
—	Fab Met	20	20	—
—	Fabi	475	475	—
6000	Fano	6½	6½	6½
—	First M M	450	450	—
—	Fiscal Pr	17	17	—
—	Flint Rock	21	21	—
—	Fontana	6	6	—
2500	FT Reliane	47	45	45
—	Fox Lake	20	19	—
—	Fulcinators	48	48	—
200	Futurity	119	119	119
—	Furlong	485	485	—
—	Furlong W	130	130	—
500	Garney	75	75	75
—	Ghislau	19	18	—
—	Gilchrist	400	395	—
100	Glen La	140	140	140
—	Grt W Min	189	185	—
—	Greenberg	5½	5½	—
—	Gui-Por Ur	25	25	—
—	Imbrex	400	375	—
—	Inland Ch	8¾	8¾	—
200	Inspiratn	205	205	205
—	Int Atlas	95	95	—
—	Int Ceram	10	10	—
—	Intn Dredg	15	15	—
—	Israel Oil	6	4	—
—	James Bay	27	26	—
200	Jubilee	245	245	245
—	Keltic Mng	23	22	—
—	K Desmond	68	68	—
—	Kenting Av	6	6	—
—	Kiena	55	54	—
200	Kodiac Pe	280	280	280
—	Lab Acc A	6½	6½	—
3500	Laduboro	71	70	70
—	Lambt A	18	18	—
—	Lamonta A	16¼	16½	—
5000	Lingside	5	5	5
—	Lithium	7	7	—
7000	Louanna G	21	21	21
—	Massval	8½	8	—
—	Matachewan	50	50	—
—	McIntyre	90	90	—
—	McKinney	20	16	—
—	Melcheers	21	21	—
—	Merc Chip	9½	9½	—
—	Merrill	132	129	—
1500	Mid-Chib	26	26	26
—	Midepsa	410	390	—
—	Miro Mines	27	26½	—
—	Mistango	21½	21½	—
—	Molyb	180	165	—
—	Monpre	6	6	—
—	Mt Costigan	23	23	—
500	Mt Pleasnt	40	40	40
—	MR Dairies	180	175	—
—	NAut Vend	170	170	—
—	Nat Min	12	12	—
—	N Formaq	5	5	—
—	N Imper	173	165	—
—	Newrich	17	17	—
500	NW Amul	7	7	7
—	Nocana	11½	11	—
—	NA Asbest	10	10	—
—	NA Bare M	41	40	—
—	NW Canalk	12½	12½	—
—	Opem Ex	12	11	—
—	PAInv	420	420	—
13500	Pat Silver	40	38	39
—	Paudash	7½	7½	—
160	Peace Riv	875	875	875
49000	Pennbec	32	29	29½
—	Permo GO	410	410	—
—	Peso S	140	140	—
—	Phoenix O	395	380	—
—	Pitt Gold	5	5	—
—	Place GO	291	291	—
1000	Potash	17½	17½	17½
—	Pow C2 Pr	13	12½	—
—	Que Ascot	10	10	—
—	Q Cobalt	320	315	—
—	Q Indust M	14	14	—
—	Que PH 51	20	20	—
—	Queenston	13	13	—
—	Rancheria	49½	49½	—
—	Red Crest	5	5	—
—	Rexspar	5½	3½	—
8600	RA Pete B	240	206	230
—	Rusty L	20	20	—
—	St-L Colum	250	245	—
—	St-L Div	80	80	—
—	Sapawe	29	29	—
—	Seaway H	450	450	—
—	Select Fin	275	275	—
—	Silver Reg	28	28	—
3000	Silver Sum	25	25	25
500	Silver T	31½	31½	31½
—	Sobeys A	20	20	—
100	Soca	55	55	55
100	Sogena	14	14	14
—	S Dufault	11	11	—
3500	Sparta A	64	61	64
—	Spartan w	3½	3½	—
—	Stairs Ex	38	36	—
500	Std Gold	49	49	49
—	Sullivan	625	601	—
—	Superpack	5	5	—
—	Surlaga	73	71	—
—	Tache	12	12	—
—	Talisman	51	50	—
—	Tazin	6½	6½	—
—	Tib Expl	5	5	—
500	Titan	8½	8½	8½
—	Tor & LI	10	310	—
—	Trsterre	36	36	—
—	U Asbestos	390	380	—
—	U Corp B	12	12	—
—	Un Obalski	28	28	—
—	U Towns El	16½	16½	—
21000	Upton Cp	61	60	61
—	Val-Mar	425	425	—
—	V Dr Bit	285	280	—
—	Vanguard	4	4	—
—	Wabasso B	40	40	—
—	Westbur	143	130	—
—	W Cd Mn	61	61	—
5000	Westairs	31	31	31
500	West Tin	54	54	54
—	Westville	26	24	—
—	Wisconsin	40	40	—

fonds mutuels

Adanac			2.94	3.72
Adanac			2.94	3.21
Andreae Equity			3.40	3.72
All Cdn Com			7.63	8.36
All Cdn Div			9.85	10.80
American Growth			6.22	6.80
Assoc Investors			5.83	5.89
Beaubran			40.26	43.72
Canada Growth			6.16	6.77
Canada Security			4.86	5.34
Can Gas Energy			9.96	10.92
Cdn Investment Fund			4.11	4.51
Cdn Trusteed			4.82	5.27
Canafund			53.10	55.76
Champion Mutual			7.40	8.04
Collective Mutual			6.43	6.99
Commonwealth Intl			10.72	11.75
Commonwealth Intl Lev			10.56	11.57
Corporate Investors			5.60	6.34
Diversified Income A			30.95	—
Diversified Income B			6.19	6.80
xDividend Shares			3.79	4.15
Dominion Compound			4.42	4.80
Dominion Dividend			3.37	3.66
xDreyfus			27.77	30.31
Dominion Equity			23.35	24.33
Entarea Investment			15.20	15.45
European Growth			6.79	7.42
Federated Financial			4.93	5.39
Federated Growth			7.46	8.15
Natural Resources			5.61	6.13
Fonds Collectif A			7.18	7.81
Fonds Collectif B			5.48	5.64
Fonds Collectif C			8.64	9.39
Fraser			11.35	11.41
Gis Inc			4.39	4.80
Gis Compound			9.04	9.88
Growth Equity			5.56	6.08
Growth Oil and Gas			12.52	—
Guardian Growth			4.63	5.04
Investors Growth			9.54	10.37
Investors Intl-Mutual			6.27	6.81
Investors Mutual			5.15	5.60
xKeystone Cust S-1			25.04	27.31
xKeystone Cust S-4			7.35	8.02
xKeystone Cust K-2			7.53	8.22
Molson M Fund			4.02	4.13
Mutual Bond			8.34	8.74
Mutual Accumulating			5.28	5.70
Mutual Income			6.44	7.04
One William Street			12.95	—
Le Fonds P.E.P.			4.28	4.65
Le Fonds Desjardins A			4.96	—
Le Fonds Desjardins B			4.87	—
Pret et Revenue Mutuel			7.33	8.01
Provident Mutual			6.28	6.83
xPutnam Growth			13.25	14.48
Raddison			4.78	5.25
Regent Fund			8.45	9.24
Research Investment			17.26	18.85
Savings Investment			7.33	8.01
Exec Fund of Cda			6.85	7.51
xTV Electronics			10.48	11.42
United Accumulative			9.84	10.75
Univ Svgs Equity			5.45	5.95
Western Growth			5.62	6.14

xDevises américaines.

Grande fermeté des cuprifères à New York

MONTREAL (PC) — Les principaux compartiments affichent une allure un peu plus élevée ce matin à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne.

Aux services publics Canadien Pacifique a augmenté de ⅜ à 60⅛. Nova Scotia Light et Calgary Power ont augmenté de ¼ à 12½ et 27¾.

Parmi les banques, Montréal était en hausse de ⅛ à 62⅛.

Aux papeteries, Great Lakes gagne ¼ à 26¼ et Domtar ⅛ à 19¼. Parmi les métaux non ferreux Cominco gagne ½ à 43¾. Hudson Bay Mining à 84 et International Nickel à 104 progressent de ¼ chacun.

Massey-Ferguson a baissé de ¼ à 33⅜.

Parmi les denrées alimentaires et les boissons, Canadian Breweries a fléchi de 108 à 7⅜.

Pacific Pete dans les pétroles a réalisé un gain de ¼ à 14. Imperial Oil était en hausse de ⅛ à 53⅝.

TORONTO — Les pétroles de l'ouest continuent de se manifester fermement dès l'ouverture du marché.

Scurry Rainbow vient en tête et gagne ⅜ à 28. Pacific Pete gagne ¼ à 14 et Chieftain Development progresse de 5 cents à 7.75.

Les industrielles sont légèrement plus faibles et les métaux non ferreux affichent un ton mixte et étroit.

Parmi les spéculatives, American Leduc gagne 2½ à 34 cents.



NEW YORK — Les cuprifères, peu après l'ouverture du marché, continuent de régir très favorablement par suite de l'augmentation très possible et prochaine, du prix du cuivre au Chili.

Les compagnies aériennes et les aérospatiales sont également fortes, particulièrement Boeing et United Aircraft qui bénéficient d'une commande de $525,000,000 de la part de Pan Am Airways ; toutes deux progressent de 4 points ou mieux.

* * *

LONDRES (AFP) — L'intérêt demeure réduit sur l'ensemble du stock exchange à l'exception toutefois des cuprifères qui bénéficient d'une forte demande déclenchée hier à Wall Street. Les actions de Roan Selection Trust, qui ont été le plus demandées hier sur le Marché américain, accusent à Londres une hausse de près de 17-0/0 en début d'après-midi.

Les aurifères en revanche sont à peine soutenues et s'effritent par endroits. Les diamantifères et les stannifères sont calmes mais bien orientées.

Ailleurs l'intérêt est restreint et les vedettes industrielles se replient un peu mais tendent à se stabiliser au bas niveau en fin de séance.

* * *

PARIS. (AFP) — Au regard du flechissement à peu près général qui avait caractérisé la séance de la veille, l'irrégularité qui règne ce jeudi fait apparaître une amélioration relative de la tendance. Les affaires, de leur côté, semblent un peu plus suivies avec un public qui commence un peu à s'étoffer. La cotation d'Esso-Standard était impatiemment attendue après le succès de l'essai de forage qui vient d'être annoncé: cette cotation ne déçoit pas puisqu'elle accuse une hausse de plusieurs points sur la clôture précédente. Cette bonne allure d'une des vedettes du moment fait bonne impression et contribue à la meilleure résistance de l'ensemble, encore que les fluctuations d'une séance à l'autre fassent ressortir un assez grand décousu.

cote des grains

13 avril 1966

WINNIPEG

Marché à terme :

AVOINE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	92⅝	93¼	92¼	92½
Juil.	90¾	91½	44	44
Oct.	87⅝	88¼	87½	87½
Déc.	—	—	—	85⅜

ORGE :

Mai	1.30½	1.32⅛	1.30½	1.30½
Juil.	1.30½	1.32⅛	1.30½	1.30½
Oct.	1.28⅛	1.28⅜	1.28⅛	1.28⅛
Déc.	1.26⅜	1.27⅛	1.26⅜	1.26⅜

LIN :

Mai	2.98½	2.98½	2.97¾	2.98¾
Juil.	3.00⅜	3.00⅝	3.00	3.00⅛
Oct.	3.04	3.04⅛	3.03⅜	3.04½
Déc.	3.02½	3.02½	3.02	3.02½

SEIGLE :

Mai	1.32	1.33⅛	1.32	1.31¾
Juil.	1.33⅞	1.34⅛	1.33⅛	1.33⅛
Oct.	1.37	1.37⅜	1.37	1.37¼
Déc.	—	—	—	1.37½

GRAINE DE COLZA :

Mai	2.68¼	2.68¾	2.67¼	2.68⅜
Juil.	2.69¾	2.69¾	2.68¾	2.69¼
Nov.	2.60½	2.60¾	2.60	2.61¼

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 92⅜; ex 3 cw 91⅜; 3 cw 90¼; ex 1 fourragère 90; 1 fourr. 89⅛; 2 fourr. 86½; 3 fourr. 83½; fourr. mélangée 61.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.32⅛; 1 cw 2-rang 1.31⅛; 2 cw 2-rang 1.29⅛; 3 cw 6-rang 1.31⅛; 3 cw 2-rang 1.28⅜; 1 cw fourr. 1.28⅛; 2 fourr. 1.26⅛; 3 fourr. 2.23⅛.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.32⅛; 3 cw 1.27⅛; 4 cw 1.16; ergoté 1.10; sur voie 1.32⅛.

LIN : 1 cw 2.96½; 2 cw 2.91¼; 3 cw 2.82⅛; sur voie, 2.96½.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.66¼; No 2 cdn 2.31¼.

Marché du lin : prix comptant 2.85¼.

CHICAGO

BLE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	1.59¼	1.62⅛	1.59¼	1.61½
Juil.	1.56⅜	1.57⅛	1.56⅛	1.57½
Sept.	1.58⅜	1.60⅛	1.58⅜	1.59⅜
Déc.	1.63⅜	1.65⅛	1.63½	1.64⅜
Mars	1.67	1.68	1.66⅞	1.68

MAIS :

Mai	1.26⅜	1.27⅛	1.26⅛	1.27⅜
Juil.	1.27¼	1.28⅛	1.27⅜	1.28⅛
Sept.	1.24⅞	1.25½	1.24⅝	1.25⅜
Déc.	1.21	1.21⅝	1.21	1.21⅜
Mars	1.24⅛	1.25⅜	1.24⅜	1.25⅛

AVOINE :

Mai	70⅛	70½	70	70⅜
Juil.	68⅜	68⅝	68⅜	68⅜
Sep.	69	69⅛	69	69
Déc.	71⅛	71⅜	70⅝	71
Mars	—	—	—	—

SEIGLE :

Mai	1.28¼	1.29	1.27⅛	1.28¾
Juil.	1.30¼	1.31½	1.30	1.31½
Sep.	1.32⅜	1.33⅛	1.31⅜	1.33⅛
Déc.	1.35⅜	1.36¼	1.34⅜	1.36¼
Mars	1.37⅛	1.38½	1.37¼	1.38½

FEVES SOYA :

Mai	2.93½	2.93⅝	2.92⅝	2.93⅜
Juil.	2.95¼	2.95¼	2.94½	2.95⅝
Août	2.92¼	2.92⅜	2.91½	2.92⅜
Sep.	2.83½	2.84	2.82⅜	2.83½
Nov.	2.77½	2.78¼	2.77¼	2.77⅝
Jan.	2.81½	2.82	2.81¼	2.81⅝
Mars	2.84¾	2.85¼	2.84⅜	2.84⅞

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 92⅜; ex 3 cw 91⅜; 3 cw 90¼; ex 1 fourragère 90; 1 fourr. 89⅛; 2 fourr. 86½; 3 fourr. 83½; fourr. mélangée 61.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.32⅛; 1 cw 2-rang 1.31⅛; 2 cw 2-rang 1.29⅛; 3 cw 6-rang 1.31⅛; 3 cw 2-rang 1.28⅜; 1 cw fourr. 1.28⅛; 2 fourr. 1.26⅛; 3 fourr. 2.23⅛.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.32⅛; 3 cw 1.27⅛; 4 cw 1.16; ergoté 1.10; sur voie 1.32⅛.

LIN : 1 cw 2.96½; 2 cw 2.91¼; 3 cw 2.82⅛; sur voie, 2.96½.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.66¼; No 2 cdn 2.31¼.

Marché du lin : prix comptant 2.85¼.

CHICAGO

BLE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	1.59¼	1.62⅛	1.59¼	1.61½
Juil.	1.56⅜	1.57⅛	1.56⅛	1.57½
Sept.	1.58⅜	1.60⅛	1.58⅜	1.59⅜
Déc.	1.63⅜	1.65⅛	1.63½	1.64⅜
Mars	1.67	1.68	1.66⅞	1.68

MAIS :

Mai	1.26⅜	1.27⅛	1.26⅛	1.27⅜
Juil.	1.27¼	1.28⅛	1.27⅜	1.28⅛
Sept.	1.24⅞	1.25½	1.24⅝	1.25⅜
Déc.	1.21	1.21⅝	1.21	1.21⅜
Mars	1.24⅛	1.25⅜	1.24⅜	1.25⅛

AVOINE :

Mai	70⅛	70½	70	70⅜
Juil.	68⅜	68⅝	68⅜	68⅜
Sep.	69	69⅛	69	69
Déc.	71⅛	71⅜	70⅝	71
Mars	—	—	—	—

SEIGLE :

Mai	1.28¼	1.29	1.27⅛	1.28¾
Juil.	1.30¼	1.31½	1.30	1.31½
Sep.	1.32⅜	1.33⅛	1.31⅜	1.33⅛
Déc.	1.35⅜	1.36¼	1.34⅜	1.36¼
Mars	1.37⅛	1.38½	1.37¼	1.38½

FEVES SOYA :

Mai	2.93½	2.93⅝	2.92⅝	2.93⅜
Juil.	2.95¼	2.95¼	2.94½	2.95⅝
Août	2.92¼	2.92⅜	2.91½	2.92⅜
Sep.	2.83½	2.84	2.82⅜	2.83½
Nov.	2.77½	2.78¼	2.77¼	2.77⅝
Jan.	2.81½	2.82	2.81¼	2.81⅝
Mars	2.84¾	2.85¼	2.84⅜	2.84⅞

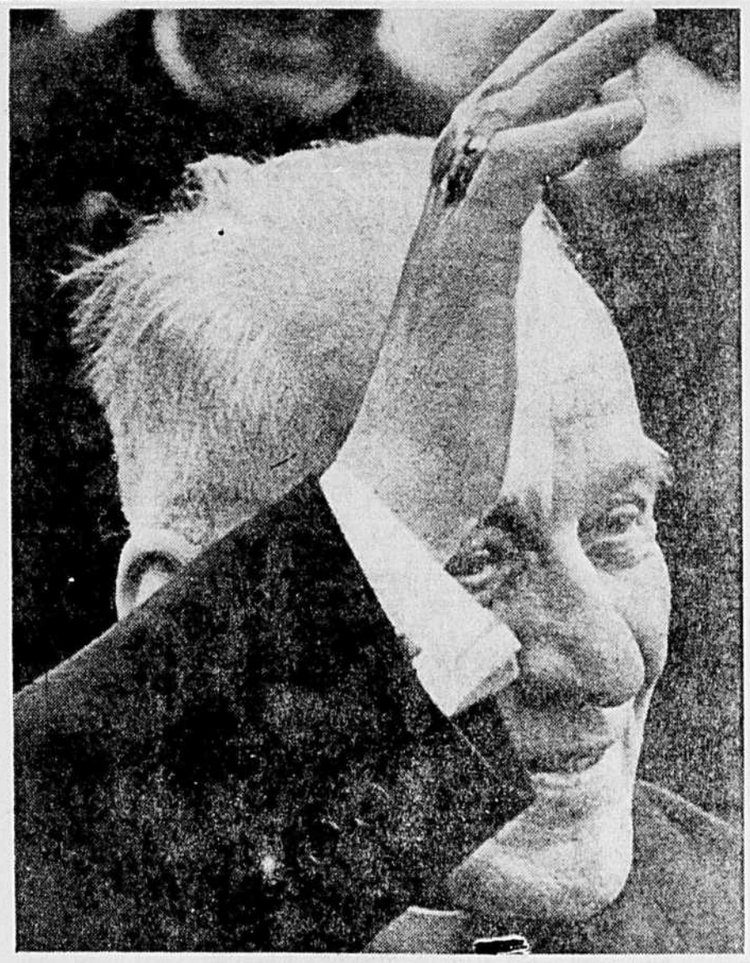
NEWYORK

13 AVRIL 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	4300	48	47	48	— 1/4
Address	39200	77	72¾	76⅛	+2 1/4
Allegany	17500	16¼	16⅛	16⅛	— 1/8
Allis Ch	13400	38¾	38¼	38¼	— 1/4
Alum Ltd	27100	40⅛	39¼	39⅜	— 1/2
Amerada	6500	68¾	68¼	68¼	— 3/8
AmCan	5400	55⅛	54⅝	54⅝	— 3/8
Am Cyan	5600	87¾	87¼	87¼	
Am Home	3500	79½	78⅞	79⅜	+ 1/8
Am Mot	43900	10⅜	10	10⅛	— 1/8
Am Smelt	4900	72¾	72	72⅜	— 1/4
Am Std	6600	20⅝	20½	20⅜	+ 1/8
Am Sugar	3300	32¼

CAHIER No 4 / PAGES 61-80 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86



téléphoto UPI

LE CARDINAL JOSEPH BERAN, de Prague, en Tchécoslovaquie, répond aux acclamations de la foule venue l'accueillir hier à l'aéroport international de Philadelphie. Le cardinal Beran, maintenant âgé de 77 ans, a entrepris un voyage d'un mois à travers les Etats-Unis. Durant la dernière guerre, il fut persécuté par les Nazis, et l'an dernier il fut expulsé de son pays par les autorités communistes.

Le millénaire polonais risque de tourner en une épreuve de force entre l'Église et l'État

VARSOVIE. (AFP-UPI) — La hiérarchie catholique de Pologne a inauguré aujourd'hui les cérémonies marquant le millénaire de l'évangélisation du pays et nombreux sont les observateurs qui prévoient que ce millénaire sera l'occasion d'une épreuve de force entre l'Eglise et le régime communiste polonais.

C'est le cardinal Stefan Wynszynski qui, en compagnie de nombreux autres prélats, a inauguré les cérémonies par une messe pontificale chantée à Gniezno, à environ 180 milles à l'ouest de Varsovie.

Au moment même où s'ouvrait la commémoration, le cardinal Wynszynski a été l'objet d'une attaque sévère de la part de "Tribuna Ludu", journal du parti communiste.

Par ailleurs, le gouvernement du premier ministre Wladyslaw quer ce millénaire par une série de manifestations civiles dans le but, semble-t-il, de tenir la population loin des églises.

Dans son éditorial, "Trybuna Ludu" accuse le cardinal Wynszynski, dont "la haine du Gomulka entend lui aussi marsocialisme" est bien connue, "de profiter de la chaire pour attaquer les principes constitutionnels" et de "semer du vent".

L'éditorial déclare d'autre part au sujet des cérémonies dont la hiérarchie a pris l'initiative : "Les lois permettent les réunions religieuses à l'exception des réunions publiques qui se déroulent en dehors des églises comme les processions, les pèlerinages et les pardons. La loi qui date d'avant guerre comme les lois en vigueur dans le monde entier prévoient, pour des raisons d'ordre public, certaines règles et surtout l'obligation d'annoncer préalablement ces réunions aux autorités administratives".

Un "Te Deum"

Les cérémonies de ce matin ont débuté par un "Te Deum" chanté à Gniezo. C'est sur ces lieux mêmes que naquit, il y a dix siècles, l'Etat polonais.

L'ancien village fortifié est devenu par la suite un important centre politique et, au XIe siècle, le siège du premier archevêque de Pologne. Plusieurs cérémonies se dérouleront en la cathédrale où sont conservées les reliques de Saint-Adalbert, patron de la Pologne. Une cérémonie se déroulera également le 16 au soir à Poznan, qui fut la capitale du premier souverain historique de la Pologne, Miesko-1.

Les fêtes civiles

Les autorités, pour ajouter à l'éclat du millénium laïc et pour "contrer" le millénium religieux, n'ont pas lésiné sur les moyens. A la limite même de la province de Poznan, des banderoles tendues au-dessus de la route precisent le sens des fêtes organisées par l'Etat : "La Pologne populaire continue l'histoire du millénaire", "Le gouvernement de la Pologne populaire est le seul à représenter la volonté du peuple", "Le socialisme est le garant de notre développement durant le second millénaire".

Gniezo, où des profusions de banderoles glorifient "les luttes de la classe ouvrière et l'union avec l'URSS" et où des affiches rappellent "il est défendu de pardonner", est submergé par les drapeaux, les oriflammes et les fleurs de papier.

Le centre de gravité des cérémonies laïques est le rynek — la place du marché —, c'est là qu'arriveront, vendredi après-midi, de toutes les villes de l'ouest de la Pologne, les estafettes motocyclistes apportant les engagements de production des entreprises et des usines et là que se dérouleront samedi les manifestations que clôturera une grande parade militaire.

A quelques centaines de pieds de là, en bordure de la grand-rue, le centre de gravité des cérémonies religieuses est la cathédrale et ses abords immédiats où a été érigé, en plein air, tendu des couleurs nationales et entouré de panneaux frappés des écussons des villes et des évêchés de Pologne, l'autel du millenaire.

C'est dans ce périmètre qu'à partir de ce matin, se succèdent consécréations de prêtres, conférences épiscopales, processions, messes, Te Deum et Chemin de Croix. Le primat, entouré de l'épiscopat au grand complet, — moins Mgr Rubin, évêque à qui son visa d'entrée a été refusé —, s'adressera deux fois par jour au moins aux fidèles. On peut penser que ses sermons illustreront le thème de ces journées qui a été ainsi formulé : "Le peuple dans sa patrie et à l'étranger, est fidèle à la sainte Eglise".

La localisation des manifestations devrait, en principe, empêcher qu'une cérémonie ne déborde sur l'autre. Un service d'ordre imposant a d'ailleurs été mis en place. Toutefois, dans les milieux ecclésiastiques, on ne cache pas un double sujet d'inquiétude. On craint, d'une part, que l'éclat des haut-parleurs des manifestations laïques ne vienne perturber le déroulement des offices et ne cause une certaine irritation chez les fidèles.

Grèce : pots-de-vin pour encourager la défection de députés

ATHENES. (Reuter) — Le gouvernement grec a donné ordre au parquet aujourd'hui d'enquêter sur les accusations selon lesquelles deux députés de l'opposition se sont vu offrir des sommes d'argent pour appuyer le ministère Stephanopoulos en Chambre.

A la suite de la démission de deux ministres du gouvernement Stephanopoulos, le cabinet ne dispose que de 150 voix sur 300 au sein de l'unique Chambre du Parlement grec. Des députés de l'opposition prétendent que des riches marchands à Crète et en Grèce septentrionale ont offert $181,000 à deux députés pour que ceux-ci abandonnent M. Papandréou et se joignent aux parlementaires qui appuient le gouvernement.

Le Portugal s'empare du "Ioanna-V"

BEIRA, Mozambique. (Reuter, AFP, UPI) — Les autorités portugaises du port de Beira se sont emparées aujourd'hui du pétrolier "Ionna-V" alors que le navire s'apprêtait à décharger sa cargaison.

La décision des autorités portugaises de Beira a été prise après le refus du gouvernement de Panama d'enregistrer le bateau sous son pavillon. Le gouvernement grec avait auparavant privé le navire de son inscription maritime légale.

Le consul honoraire de Grèce à Beira a d'autre part confirmé que neuf membres de l'équipage avaient quitté le navire et étaient repartis pour Athènes, via Johannesbourg. Mais il a démenti catégoriquement qu'il y ait eu mutinerie à bord. Il a précisé que les neuf hommes avaien. quitté le navire pour "des raisons spéciales" et que, selon la législation grecque, ils avaient le droit de demander leur rapatriement à la suite du changement du pavillon du navire.

D'autre part, le "Manuela", l'autre pétrolier grec qui transporte du pétrole à destination de la Rhodésie, est à quai à Durban, mais on ne signale aucun préparatif qui indiquerait un prochain déchargement.

A Londres, les milieux autorisés estiment que c'est l'Afrique du Sud qui détient désormais la clé de la situation et il dépendra en grande partie d'elle que la crise rhodésienne ne dégénère en une grave crise internationale. Le gouvernement britannique attend avec un très vif intérêt le résultat des délibérations du cabinet sud-africain sur la question de l'embargo pétrolier contre la Rhodésie.

Les chances d'amener l'Afrique du Sud à respecter intégralement les sanctions économiques et l'embargo pétrolier qui frappent la colonie rebelle paraissent cependant fort minces. De source autorisée sud-africaine, on indique que le gouvernement de Prétoria s'en tiendra, quelle que puisse être l'évolution de l'affaire des pétroliers, à une attitude de stricte neutralité et refusera de prendre part aux sanctions qui, selon lui, sont illégales et créent un précédent dangereux dans les relations internationales.

La Grande-Bretagne, pour sa part, s'est opposée dans le passé et continuera de s'opposer à l'application de sanctions contre la République sud-africaine, en grande partie parce qu'elle y possède d'immenses intérêts économiques (83 milliards d'investissements) et que la République constitue son troisième client. Aussi, le gouvernement britannique n'envisage-t-il pour le moment que des pressions diplomatiques pour amener l'Afrique du Sud à modifier son attitude et surtout à arrêter ses livraisons de pétrole au régime d'Ian Smith.

Selon une rumeur non confirmée qui courait hier à Beira (Mozambique), le "Manuela" ferait une nouvelle tentative pour atteindre ce port. L'agence de nouvelles portugaises "Lusitania" a indiqué, de son côté, que le "Manuela" pourrait essayer de se rendre de Durban à Beira en longeant la côte est-africaine à l'intérieur des eaux territoriales pour échapper à l'intervention de la marine britannique.

Déclaration du président Salazar

A Lisbonne, le président Salazar a déclaré que l'intervention du Conseil de sécurité et le mandat qu'il a confié à la Grande-Bretagne n'ont servi qu'à "internationaliser" la crise rhodésienne qui n'était, jusqu'ici, qu'un problème relevant exclusivement de la Grande-Bretagne.

"Encore un faux pas, a-t-il poursuivi, et un gigantesque incendie peut être allumé en Afrique, comportant des risques pour tous ceux qui pensent ne pas être atteints parce qu'ils sont loin des flammes". Le président du Portugal a souligné que la façon dont l'indépendance de la Rhodésie a été traitée a "couvert le ciel africain des plus sombres nuages".

USA : 20,000 mineurs retournent au travail; 38,000 refusent de céder

PITTSBURGH. (UPI) — Plusieurs groupes de mineurs ont repris le travail dans certaines régions de l'ouest-central et du sud des Etats-Unis, hier, pendant que des piquets rebelles s'engageaient dans l'est du Kentucky, pour y fermer des mines non syndiquées, au troisième jour de l'arrêt de travail dans l'industrie du charbon bitumineux.

La fermeture de ces mines est survenue alors que les représentants des syndicats et des patrons reprenaient les négociations à Washington, dans une tentative de mettre fin à la grève, qui paralyse une grande partie de cette industrie au pays.

A Washington, les négociateurs se sont réunis pendant trois heures hier, et doivent reprendre les négociations aujourd'hui.

Un porte-parole des mineurs unis d'Amérique a dit "qu'il y a tout lieu de croire que cette grève sera réglée en fin de semaine afin que les hommes puissent reprendre le travail lundi". Cependant, un porte-parole du patronat a laissé entendre que les pourparlers ne se déroulaient pas dans le meilleur esprit.

Plus de 20,000 des 58,000 mineurs qui ont déclenché la grève lundi ont répondu à l'appel de retour au travail du président du Syndicat des mineurs unis, M. A.W. Boyle.

Cependant, on note une assez vive résistance de la part des mineurs en Pennsylvanie, au Kentucky, dans le nord-ouest de la Virginie, l'est de l'Ohio et certaines parties de l'Illinois.

Selon le président d'une succursale syndicale de la Virginie les mineurs s'en tiennent à leur décision : "Pas de travail sans entente collective".

Kenya : le vice-président Oginga Odinga démissionne

NAIROBI Kenya. (Reuter) — M. Oginga Odinga, vice-président du Kenya, a annoncé aujourd'hui qu'il démissionnait de son poste au sein du gouvernement ainsi que de la formation politique KANU, le seul parti autorisé au Kenya.

Le seul motif qui inspire les politiciens au pouvoir est celui du gain, a précisé M. Odinga qui a été souvent accusé de sympathies communistes. L'ancien vice-président a refusé de répondre à la question d'un journaliste qui lui demandait s'il avait l'intention de former un autre parti politique. Selon des rumeurs, M. Odinga appuyerait une telle initiative.

L'homme politique a été récemment privé de la vice-présidence du parti KANU (Kenya African National Union).

M. Odinga a déclaré au cours d'une conférence de presse que selon lui l'actuel gouvernement du Kenya avait atteint le point de non-retour. "Ce gouvernement ne peut faire pour le peuple que le peu que ses maîtres invisibles lui permettent d'accomplir", a-t-il dit.

L'ancien vice-président a ajouté que dorénavant il se joindrait au peuple pour exiger que sa voix soit entendue. Il a par ailleurs nié les accusations selon lesquelles il entretenait de sympathies pour le communisme. "Tout ce que je souhaite, a-t-il affirmé, c'est l'établissement d'un socialisme africain qui ne permettra ni l'enrichissement extrême ni la pauvreté extrême."

M. Odinga a déclaré qu'un gouvernement invisible a été établi au Kenya, mais a refusé de donner plus de précisions. Il a précisé que la violence ne constituait pas une solution et a recommandé à ses partisans de s'abstenir de tout acte qui pourrait inciter à la violence.

Extrémistes à l'oeuvre dans le sud de l'Irlande

DUBLIN. (UPI) — Des extrémistes ont fait sauter aujourd'hui un échange de téléphone automatique, ont scié des poteaux de téléphone et fait pleuvoir les balles dans le village de Kilmacow, dans le sud-est de l'Irlande. Cet attentat et une autre explosion dans la région de Kilkenny-Waterford ont rompu le calme qui avait marqué les célébrations du cinquantenaire du soulèvement irlandais de 1916.

L'explosion de Kilmacow a désorganisé les communications téléphoniques entre cette région et Dublin.

La police a entrepris une chasse à l'homme et recherche notamment le leader extrémiste Richard Behal, qui s'est évadé de la prison de Limerick en sautant un mur de 30 pieds, à la fin de février. Selon des gens de Kilmacow, où se trouve son domicile, Behal aurait été vu à une danse en fin de semaine, mais la police n'a pu le trouver.

L'explosion de Mullinavat, à quatre milles de Kilmacow, a endommagé un transformateur.

Des barricades ont été érigées sur toutes les routes de la région et la police interroge tous les automobilistes et fouille les voitures.

L'avenir des réfugiés arabes

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — "L'avenir des réfugiés arabes réside dans leur absorption parmi leurs frères du monde arabe, tout comme Israël a absorbé environ le même nombre de Juifs provenant des pays arabes", a déclaré dans une lettre à U Thant le représentant permanent d'Israël à l'ONU, M. Michael Comay.

Glidden



L'OFFRE Glidden DE LA SEMAINE

SPRED LUSTRE SEMI-BRILLANT

ÉCONOMISEZ 2.60 AU GALLON — Blanc et couleurs

Prix régulier 10.85

8.25

Demandez aussi ces autres produits Glidden de qualité supérieure:

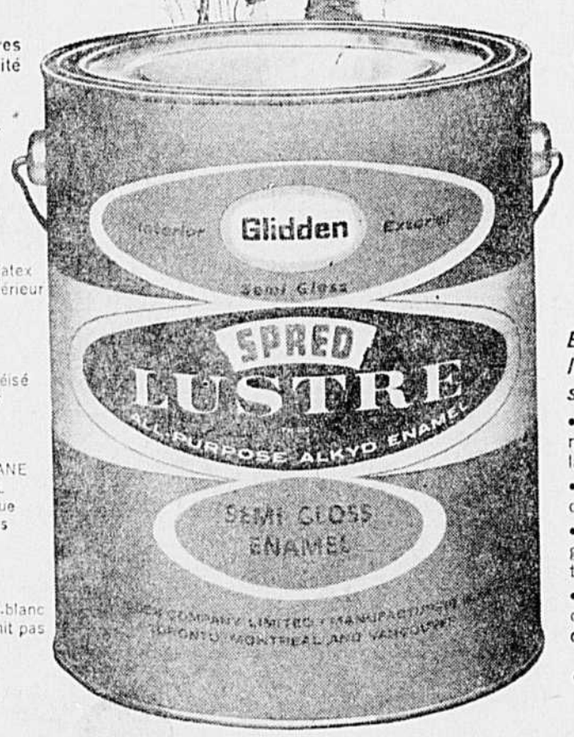
ENDURANCE peinture pour l'extérieur

SPRED peinture latex pour l'extérieur

SPRED SATIN latex homogénéisé pour l'intérieur

POLYURETHANE FLORENAMEL émail plastique pour parquets

RIPOLIN émail ultra-blanc qui ne jaunit pas



Email d'une douce luminosité de qualité supérieure

- Pour garnitures, boiseries et meubles; couleurs harmonisées avec la peinture Spred Satin.
- Idéal aussi pour cuisines et salles de bains.
- Se nettoie facilement; fumées de graisses chaudes, buée, vapeur ne ternissent pas son fini.
- Facile à appliquer; sèche rapidement; donne à votre maison une beauté qui dure.

G-66-25F

ÉCONOMISEZ 97¢ SUR UNE PINTE — Blanc et couleurs

Prix régulier 3.45

2.48

VOYEZ VOTRE MARCHAND GLIDDEN OU CONSULTEZ LES PAGES JAUNES DE VOTRE ANNUAIRE TELEPHONIQUE

MONTREAL
ACE PAINT & WALLPAPER, 4471, rue Papineau,
QUINCAILLERIE ANJOU, HARDWARE 6580, rue Joseph-Renaud,
QUINCAILLERIE BEAUBIEN, 3194 est, rue Beaubien,
QINCAILLERIE R. BELAIR, 5599 de Jumonville,
CIRCLE HARDWARE & GIFT STORE, 4992 Chemin Reine Marie,
CITY DISCOUNT MASSON, 2801 Masson,
CITY HARDWARE SUPPLY, 200 est, rue Rachel,
G. DAMECOUR INC., 419 est, rue Bélanger,
G. DAMECOUR INC., 184 est, rue Jean-Talon,
HENRI DUBREUIL, 7150, rue Papineau,
QUINCAILLERIE DURAND LTEE, 804, rue St-Jacques ouest,
JACK DUSKES HARDWARE, 3868 rue St-Laurent,
S. DUSKES & SON INC., 5681 ave du Parc,
FERRONNERIE B.C. HARDWARE, 9007, rue Hochelaga,
FERRONNERIE LIEGE ENRG., 8480, rue St-Denis,
FERRONNERIE PILON, 6393 Boul. Monk,
FERRONNERIE RAY. LADOUCEUR, 3016 ouest, rue St-Jacques,
LEON FILIATRAULT, 4435 est, rue Bélanger,
FLEURY SPORT SHOP & HARDWARE, 2975 est, rue Fleury,
L. A. FRENIERE & FILS, 6210, rue Papineau,
HANDY ANDY, 26 Magasins dans le grand Montréal Consultez votre bottin téléphonique
A. D. LEBLANC ENRG., 1650 Ste-Catherine est,
QUINCAILLERIE L. MASSE, 4218 ouest, rue Notre-Dame,
MAYO ELECTRIC SUPPLY INC., 4839 ouest, rue Notre-Dame,
QUINCAILLERIE MODERNE, 9021, rue Lajeunesse,
R. S. MUIR ELECTRIC CO., Georges Diochon, Prop., 2523 ouest, rue Notre-Dame,
N.D.G. HARDWARE, 5451 rue Sherbrooke ouest,
PAINT SPECIALTY LTEE, 2165, rue Frontenac,
RYAN PAINT LTD., 11 magasins pour mieux vous servir Consultez votre bottin téléphonique

ST-JEROME
JEAN BINETTE & FILS, 275 rue St-Georges,
VITRERIE LAFONTAINE, 2059 boul. Labelle,
FERRONNERIE LAURENTIENNE, ENRG., R.R. 11,

VALLEYFIELD
GAETAN DAOUST, 205 Grande Ile,
GIRARD & FRERES, 74, Grande Ile,

VERDUN
LEON HOULE LTEE, 612, ave. de l'Eglise,
A. E. LAMARRE HARDWARE, 5721 rue Bannantyne,
VERDUN HARDWARE, 4811, ave. Verdun
WELLINGTON NATURAL GAS, 4561 Wellington Street,

AUTRES MARCHANDS GLIDDEN A VOTRE SERVICE
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Adèle
RAYON DES COULEURS ENRG., 40, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts,
PIERRE-O-AUTO PARTS, 231, rue Montcalm, Berthierville,
FERRONNERIE BOUCHERVILLE, 637 boul. Marie-Victorin, Boucherville,
EMILE CORBEIL, 6155 ouest, boul. Gouin, Cartierville,
A. HETHERINGTON, 31, Gilmour, Chateauguay Heights
GARAND & FILS, 25, rue Crépin, Châteauguay Station,
JOS. SAURIOL, 3393, boul. Lévesque, Chomedey,
ARC SUPPLY LTD., C.P. 340, Lachute,
WILSON & GORDON, C.P. 389, Lachute,
ERNEST DION, 223, rue Albert, Cowansville,
LOYOLA SCHMIDT LTEE, 243, rue Harwood, Dorion,
LEO BINETTE, St-Eugene, Ontario,
FERRONNERIE CENTRALE, 262 Grande Côte, St-Eustache,
FLEURANT & FRERE INC., 710 boul. Labelle, Fabreville,
GEORGES H. DUMAS, 317a rue Racine, Granby,
FERRONNERIE GERARD RAYMOND 15720 ouest,boul. Gouin, Ste-Geneviève,
J. M. ARMAND ROCHON, 95, rue Principale est, Hawkesbury,
FERRONNERIE R. LALONDE, 975, rue Principale, Hawkesbury,
GERARD ROY, 536, rue Mondor, St-Hyacinthe,
FERRONNERIE BRIEN, 275 ouest, Boul. Curé-Poirier, Ville Jacques-Cartier,
DENIS DesGRANGES, 148, place du Quai, St-Jean,
QUINCAILLERIE STE-DOROTHEE, 957, boul. Hôtel-de-Ville, Ste-Dorothée,
FRANÇOIS DE SALES LAUZON, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud,
FOYER DE LA COULEUR, 843, rue Notre-Dame, Joliette
LEWIS HARDWARE, Ron Lafleur, Prop., 680 rue Notre-Dame, Lachine
A. LANDRY & FILS, Lacolle
LAPRARIE LINO LTEE, 1010, boul. Ste-Elisabeth, Laprairie
FERRONNERIE GADBOIS, 1914, boul. Edouard, Laflèche
ROGER CHOUINARD INC., 7668, rue Edouard, LaSalle
LIONEL DAOUST LTEE, 295, rue Lafleur, LaSalle
J. E. DAVID & FILS LTEE, 2940 Boul. Ste-Rose, Laval Ouest,
A. BELANGER & FILS ENRG., 195, rue St-Louis, Lemoyne,
ROBERT THIBODEAU, 791, rue Ste-Hélène, Longueuil,
COLONIA ITALIA PAINT ENRG., 8913, 8me Avenue, Ville St-Michel,
MAGASIN de PEINTURE ST-MICHEL 3649 rue Bélair, Ville St-Michel
QUINCAILLERIE MATTEAU HARDWARE, 12491 Victoria, Pointe-aux-Trembles,
TRANS CANADA SUPPLY, 2448, rue Centre, Pointe-St-Charles
LA PLOMBERIE BRISEBOIS INC., 115, rue Cartier, Pointe-Claire
QUINCAILLERIE J. Y. TREPANIER, 227, boul. des Laurentides, Pont-Viau,
P. E. CHEVRIER & FILS INC., 170, rue St-Jacques, Ville St-Pierre
GERARD DUHAMEL, St-Roch-sur-Richelieu
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Rose
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Thérèse

940 AUTOS A VENDRE

SKODA 1962, bonne condition, aubaine, $200 ou meilleure offre. 721-3741.

58, SPORT CARS Jaguar, mécanisme A-1. 937-4190.

SPORT CAR Triumph 1959, T.R.3, très propre, 688-0440, M. Corriveau.

STATION wagon Chevrolet Impala V-8, 1964, automatique, radio, tout équipé, 387-0728.

STATION-WAGON Chevrolet Bel-Air 1964, tout équipé, 3 sièges, parfaite condition. R. Mailloux, 725-1573.

STATION WAGON Falcon 1961, très propre, $775. Faites offre, 676-6655.

STATION - WAGON, Country Squire, 1965, Ford V-8. Parfait état. 727-7046.

STATION WAGON, Falcon, 1962, automatique, radio, 28,000 milles. $750. 722-5529.

STATION WAGON Ford 1960, V-8, équipé, comme neuf, 1 an garantie. Termes faciles. 523-1122.

STATION-WAGON, Ford Fairlane Squire 1963, 8 cyl., 4 portes, servo-freins-direction, 748-9344, 747-2615.

STATION-WAGON Pontiac 1964, V-8, automatique, radio, très belle occasion pour personne intéressée, 658-8723.

STATION WAGON 1961, 6, aucun comptant, $7 par semaine, 861-5021.

STATION - WAGON, Chevrolet 1960, V-8, servo-freins, direction, radio, 321-9135.

STATION WAGON 1959, Chevrolet, 9 passagers, bon mécanisme, carrosserie à réparer, $325. Meilleure offre acceptée. 523-5440.

STATION WAGON Plymouth, 1959, particulier, mécanisme bon état, $325. Soir: 387-0968.

STATION-WAGON Jeep "Wagoneer" traction 4 roues, neufs et usagés. G. ROBERT AUTO, 5870 ST-LAURENT

STUDEBAKER 1966, 2 portes, 6 cylindres, automatique, radio, $1995, garantie 2 ans ou 24,000 milles. 254-9475.

STUDEBAKER 4 portes, automatique, 1962, V-8,36,000 milles, $950. 271-2696.

STUDEBAKER 1966, Aubaine. Quelques modèles seulement. Aucune offre raisonnable refusée, termes, échange acceptés. Robidoux Automobiles, 675 Hauterive, Duvernay, 669-5306.

STUDEBAKER 1962, compact, automatique, propriétaire femme, bonne condition, 739-2575.

STUDEBAKER Commander, 1965, 4,000 milles, cause départ Californie. 256-6412.

STUDEBAKER 1965, 2 portes, 6, automatique. Faites votre offre. Aucun comptant. Termes faciles. 254-4510.

STUDEBAKER 1964, 2 portes, très propre, mécanisme A-1, radio, $1,093. Visite 10119 St-Hubert.

SUNBEAM convertible, Sport, '64, 722-3564.

SUNBEAM Alpine 1961, 2e série, bonne condition, meilleure offre, 259-1282.

SUNBEAM ALPINE 1961 SPORT Entièrement équipé, très bon mécanisme, très propre. Particulier doit vendre, 271-6283, Jean-Guy Thibault.

SUNBEAM 1962, convertible, très bon ordre, termes si désiré, 769-3843.

THUNDERBIRD 1964, automobile tout équipée au complet. Couleur corail. Toit fini vinyl. 667-9542.

THUNDERBIRD 1964, Landau, prix spécial. Echangerais. 254-4510.

THUNDERBIRD Landeau 66, tout équipé, valeur $7,200 pour $5,350, à vendre, cause départ, terme si désiré. Paul Boivin, St-Jean, Québec. Téléphone 348-4826.

TRIUMPH TR4, I.R.S., 1965, blanche, 10,000 milles. 739-6267.

TRIUMPH TR4, 1965, 12,000 milles, en parfaite condition. 323-6957.

TRIUMPH TR-4, 1964, parfaite condition, doit vendre, meilleures offres. Après 6 heures, 733-6876.

TRIUMPH Herald, 1962, convertible, bon mécanisme, particulier, $375. CR. 7-2539.

TRIUMPH TR-3, à vendre ou à échanger contre camion. Soir de 7 h. 30 à 11 h., 7952 Henri-Julien.

TRIUMPH TR4A 1965, rouge, 9,000 milles, Garantie valide, $2,200. 259-3256.

T.R.-3, 1961, bonne condition, 334-5295.

VALIANT 1961, 2 portes, hard top, automatique, radio, blanche, très propre. 738-1143.

VALIANT 1962, V200, moteur neuf, garantie 100%, aucun comptant $36 par mois. 725-1817.

VALIANT V-200, 1965, automatique, radio, $1,975. CL. 3-9546.

VALIANT sedan, 4 portes, 1960, 26,000 milles, transmission automatique. LA. 1-4714.

VALIANT 1963, particulier, Signet 200, automatique, radio, $1,400. DU. 9-8945.

VALIANT 1964, Coach, automatique, impeccable, $50 comptant, $14.75 semaine. 642-5375.

VALIANT 1960, bonne condition, peinture récente, 676-0145.

VALIANT Signet, hardtop, 1965, automatique, radio, moteur 6 cylindres. Comme neuve. 254-4510.

VALIANT '63, convertible, automatique, 722-3565.

VALIANT 1963, convertible, sièges baquets, toute équipée, bas prix. Appeler soir 323-1845.

VAUXHALL Victor 1962, très propre, bon mécanisme, 766-4468.

VAUXHALL 1962, Super, 23,000 milles. Femme propriétaire. Prix raisonnable. 738-9756, jeudi, vendredi après 6 hrs.

VAUXHALL Cresta 1960, sedan, standard, $200. Soir 523-7752.

VAUXHALL 1961, Cresta, un propriétaire, 1 an garantie. Termes faciles. 523-1122.

VAUXHALL, station-wagon 1960, mécanique A-1, $145, 525-1805.

VIVA '64, 15,000 milles, $975, RA. 7-3229.

VOLKSWAGEN station-wagon 1965, 10,000 milles, 645-9498.

VOLKSWAGEN 1961 Deluxe, radio, toit coulissant, porte-bagages, étudiant Université de Montréal, $600. 933-5000.

VOLKSWAGEN 1962 deluxe, mécanisme parfait, carrosserie légèrement endommagée, $550 comptant. 739-6460 soir.

VOLKSWAGEN 1961 et 1962, très bonne condition. 254-9475.

VOLKSWAGEN 1962, deluxe. Radio, très propre, $600. 254-6868.

VOLKSWAGEN 1965, Deluxe, garantie 1 an, comme neuf. Financerais. 523-1122.

VOLKSWAGEN 1961, de luxe, radio, mécanisme parfait, 48,000 milles. 387-6191.

VOLKSWAGEN 1964, de luxe, chaufferette gaz, seul propriétaire 20,000 milles, excellente condition, RA. 2-7860, après 5 heures.

VOLKSWAGEN 1962, de luxe, mécanisme parfait, 36,000 milles, $650. 722-5529.

VOLKSWAGEN 62, de luxe, excellent état, très bon mécanisme, garantie. 849-1203.

VOLKSWAGEN autobus, 1963, immaculé, garantie, $50 comptant, $13 semaine. 642-5375.

VOLKSWAGEN 63, de luxe, parfait état, excellent mécanisme, garantie. VI. 9-1203.

VOLKSWAGEN 65, deluxe, radio, pneus d'hiver, 17,000 milles. LA. 2-1260.

VOLKSWAGEN 1500 TS 1964, radio, chaufferette, peinture, 5560 St-Laurent.

VOLKSWAGEN 1959, va très bien. $10 comptant, balance à vos conditions. 254-4510.

VOLKSWAGEN 1962, de luxe, moteur neuf, excellente condition, 878-9177 ou RE. 7-5360 après 6 hres.

VOLKSWAGEN 50, $250 ou meilleure offre. 655-1574.

VOLKSWAGEN 1957, bonne condition, $15 comptant, $15 mensuel. 526-5551.

VOLKSWAGEN 1963 de luxe, très bas millage, comme neuf, $995, $150 comptant, termes faciles. Jacques Poulin, DA. 2-3891, DU. 9-8461.

VOLKSWAGEN 1964, modèle Custom, en bon ordre, téléphoner après 6 heures: 321-0471.

VOLKSWAGEN 1964 deluxe, particulier, propre, radio, chaufferette à gaz, après 6 heures, 323-1636.

VOLKSWAGEN, 1964, deluxe, excellent état, après 6 heures, DU. 1-8162.

VOLKSWAGEN, 1963, de luxe, radio, 28,000 milles, $850, soir: 254-4174.

VOLKSWAGEN, De luxe 1960, radio, pneus neufs, $475, après 5: 747-0363.

940 AUTOS A VENDRE

VOLKSWAGEN 1963, modèle 1500. Aucun comptant, $26.50 par mois. Irons vous chercher, 274-4491.

VOLKSWAGEN '56, 2 roues rechange, bon fonctionnement, $300. 255-1020.

VOLKSWAGEN 1963, de luxe, radio, très propre, 10,000 milles, 672-2988.

VOLKSWAGEN 63, modèle deluxe, radio, 4 pneus neufs, chaufferette à gaz, en très bon état. MU. 8-0441, M. René.

VOLKSWAGEN 1963, De Luxe, vert pâle, très propre, 738-1143.

VOLKSWAGEN 1961, moteur neuf, 322-4231, après 7 p.m.

VOLKSWAGEN 1963, de luxe, radio, 21,000 milles, original, propriétaire vendrais, 273-5668.

VOLKSWAGEN 1960, deluxe, avec radio, particulier, 254-6111.

VOLKSWAGEN neuves et usagées, tous modèles, toutes couleurs. Grand choix Livraison immédiate. Pour renseignements, appeler Auto Hamer Inc., WE. 2-1496, 342-0990.

VOLKSWAGEN 1961, très bonne condition. RA. 5-7150.

VOLKSWAGEN 1964, 8000 milles, comme neuf sur toute la ligne, $995. 10300 boul. Pie-IX. 323-4330.

VOLKSWAGEN 1962, de luxe, avec radio, aucun comptant, $26 par mois, 725-1817.

VOLKSWAGEN 1963, 1500, Station-Wagon, très propre. 725-3388.

VOLKSWAGEN 61 deluxe, très bon état, très bon mécanisme, VI. 9-1203.

VOLKSWAGEN 1961, très bon état, $450. 10,594 St-Laurent. 334-2956.

VOLVO 544, 1965, excellente condition, meilleure offre. Soir 259-7863.

VOLVO canadienne, '61, condition parfaite. 722-3564.

VOLVO 1965, canadien, toit vinyle, radio, 4 pneus, jour, 728-4931, soir, 663-3279 demandez Richard.

VOLVO canadienne, 1964, très bon ordre. M. J. Boisseau, 334-6951. 6 à 9 heures soir.

WILDCAT 1964, hardtop, tout servo, $100 comptant, balance facile. 642-5375.

ZEPHYR 1960, radio, tous accessoires, excellent état, $285. Particulier. Soir, de 6 à 9: 733-0603.

TEINTURIER DE RELAIS DEMANDE

Pour étoffes en tricot "warpknit" synthétique, à Sherbrooke, Qué. Conditions de travail agréables, bénéfices marginaux; pour rendez-vous, appeler à Montréal 637-5525.

Commis bilingue demandé dans Département des Douanes, pour importants fournisseurs en Arts Graphiques.

Mentionner âge, état civil et qualifications, en vous adressant à

CASE 9495 LA PRESSE

HOMME d'expérience en quincaillerie

POUR MAGASIN A RAYONS

Homme actif et d'initiative. Il recevra la formation nécessaire en vue de devenir gérant de ce rayon. Références exigées. Emploi stable et bon salaire. S'adresser au gérant.

Manufacture LaSalle Ltée

210 rue ST-JEAN, Longueuil, Qué. Tél. 677-6301

TERRAINS A VENDRE à CHOMEDEY OUEST (VILLE LAVAL) et à CHATEAUGUAY

Terrains prêts à bâtir à partir de 30 cents le pi. car. 5 ans pour payer. Formalités devant notaire. Une occasion à ne pas manquer!

DEMANDEZ M. Paradis — Tél. 254-5351

VENDEURS D'AUTOMOBILES DEMANDÉS

Par important dépositaire G.M. situé dans l'est de la ville. Salaire et commission, assurance-groupe, etc. Expérience dans la vente en général nécessaire.

S'adresser en personne chez:

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE

1965, rue LAFONTAINE

et demandez M. H. Hamilton, gérant des ventes

ADMINISTRATEUR DE PROPRIETES

Pour prendre charge de notre département d'administration. Doit avoir expérience, être bilingue et savoir assumer responsabilités.

Communiquer avec: CLAUDE LEFEBVRE

Armand DES ROSIERS INC.

Courtiers en Immeubles 845-1144

La Galerie STOA

annonce une

IMPORTANTE VENTE à l'ENCAN

(Collections particulières)

le

Lundi 18 avril 1966, à 8 h. p.m.

de

LITHOGRAPHIES HISTORIQUES CANADIENNES, cartes anciennes, lithographies et gravures signées, aquarelles et tableaux originaux par CHAGALL, RENOIR, MUSIC, PICASSO, KLIMT, FOUGITA, BEAULIEU, VANDONGEN, BRAQUE et nombre d'autres.

EXAMEN: 15, 16 et 17 avril, de 10 a.m. à 10 p.m.

194, rue St-Paul ouest, Montréal

Tél.: 288-0155 — 288-0156

Secrétaire - Dictaphone demandée dans Département du Crédit, pour importants fournisseurs en

Arts Graphiques.

Devra être bilingue et posséder une certaine expérience de la tenue de livres. S'adresser à

CASE 9496 LA PRESSE

CONTREMAITRESSE

Importante manufacture de vêtements de ski et de natation. Excellent salaire à personne compétente voulant accepter responsabilités. Bénéfices hospitalisation, retraite, et autres avantages.

HAROLD BOTNICK INC.

279-7201 — M. GROSSMAN

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No. 706092

DAME ROSE TINKOFF, ménagère, des Cité et District de Montréal, épouse putative séparée de biens de Alexander Lighter, de la Cité de Glace Bay, Province de la Nouvelle-Ecosse, demanderesse

vs

ALEXANDER LIGHTER, de la Cité de Glace Bay, Province de la Nouvelle-Ecosse, défendeur

et

L'Honorable Ministre de la Justice de la province de Québec, mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur ALEXANDER LIGHTER, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 7e jour d'avril 1966.
RAYMOND PILON,
Député-Protonotaire.

JACOBS & TANNENBAUM,
Avocats,
210 rue St-Jacques O.,
Montréal.
Procureurs de la demanderesse.

Cité de Verdun

ELECTION MUNICIPALE 1966

Je certifie par les présentes que le Maire et les Echevins de la Cité de Verdun élus pour le prochain terme, comme ayant reçu la majorité des votes légalement donnés à l'élection municipale tenue le 4 avril 1966, sont:

MAIRE

J. Albert Gariépy, Représentant, 274 ave Beatty.

ECHEVINS

QUARTIER No. 1

Siège No 1 - Rolland Jeanneau, Agent d'Immeubles, 3546 rue Joseph.
Siège No 2 - Edmond C. (Eddy) Vigneau, Marchand, 3540 rue Evelyn.

QUARTIER No. 2

Siège No 1 - Lucien Caron, Administrateur, 1271 ave Fayolle.
Siège No 2 - Gérard Dorais, Marchand, 5000 boul. Champlain.

QUARTIER No. 3

Siège No 1 - Jean-Louis Gervais, Courtier en Douanes, 1000 ave Osborne. (Elu par acclamation à la mise en nomination).
Siège No 2 - Roger Séguin, Marchand, 4821 rue Wellington.

QUARTIER No. 4

Siège No 1 - Joseph Polydore Raymond Campeau, Epicier-Boucher, 1036 ave Rolland.

Siège No 2 - T. Archibald (Archie) B. Wilcox, Entrepreneur en Camionnage, 6515 ave Bannantyne.

Tous les contribuables et les citoyens de la Cité de Verdun sont par les présentes requis d'en prendre avis. Donné sous mon seing à Verdun, P.Q. ce 12ème jour du mois d'avril 1966.

OFFICIER-RAPPORTEUR

DOSSIER No.: 200-857

PROJET: Fournir et installer les structures d'acier, les bases en ciment, etc., pour les systèmes d'éclairage, de téléphone et de mégaphone sur l'emplacement de l'exposition, Montréal, Québec.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.)

Le JEUDI 28 AVRIL 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des Entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough, ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U. Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en acier de charpente, électricité et en béton préfabriqué peuvent s'en procurer auprès du Service des Plans de la C.C.E.U., au Pavillon de l'Administration, Cité du Havre (Jetée Mackay), ou du Service des Plans, 225 rue Metcalfe à Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME,
Secrétaire.

1er étage
Pavillon de l'Administration,
Cité du Havre (Jetée Mackay)
Montréal, Qué.

CHARIOTS ÉLÉVATEURS A LOUER

A essence, au gaz propane, électriques. A pneus pleins coussins ou soufflés



TARIF A COURT OU LONG TERME

Capacité 2,000, 4,000 et 6,000 lb.

Avec ou sans option d'acheter

Appelez frais virés

C. R. WILTON 631-4371

INTERNATIONAL EQUIPMENT CO. LTD

6205, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, P.Q.

CITE DE MONTREAL-NORD

DEMANDE DE SOUMISSION

La Cité de Montréal-Nord demande des soumissions publiques pour la fourniture d'une (1) traceuse de lignes de rues pour le Service des Travaux Publics.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules de soumissions à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, au bureau de l'acheteur, monsieur Richard St-Jacques.

Les soumissions devront être parvenues au bureau de secrétaire-trésorier avant.

MARDI, LE 26 AVRIL 1966, 5 HEURES P.M.

Le secrétaire-trésorier,
RENE BERGERON, C.A., F.C.I.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal
No. 709108

COUR SUPERIEURE

DAME LORRAINE COTE, ménagère, résidant et domiciliée à Ville Jacques-Cartier, District de Montréal, épouse commune en biens de PIERRE BENOIT, journalier, des mêmes lieux, et ce dernier aux fins d'autoriser son épouse aux présentes s'il y a lieu.

Demanderesse

vs

JACQUES PELLETIER, résidant et domicilié à Montréal, District de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur JACQUES PELLETIER de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 13ème jour d'avril 1966.

VINCENT, NOLIN & TALBOT,
Avocats,
612 ouest, rue St-Jacques,
Montréal.

PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.

Député-Protonotaire
MARIO DUCLOS.

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE ST-PHILIPPE

SOUMISSIONS

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 8:00 heures p.m., mercredi le 27 avril 1966, pour la construction d'une addition et modification à l'Ecole St-Philippe, rue Foucrault, St-Philippe, Comté Laprairie. Les soumissions seront ouvertes au bureau du soussigné, le même jour à 8:00 heures p.m.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les architectes LEMAY-LECLERC-TRAHAN.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie des plans et devis moyennant un dépôt de cent dollars ($100) en argent ou en chèque visé, à l'endroit suivant:

LEMAY-LECLERC-TRAHAN,
architectes,
3517, boulevard LaSalle,
Verdun, Québec.

Ce montant de cent dollars ($100) sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les documents précités en bon état dans les six jours (6) qui suivront la réception des soumissions. La demande des plans et devis aux bureaux ci-haut mentionnés, en vue des soumissions, devra être faite à compter du 6 avril 1966 au 20 avril 1966.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte ou une Caisse Populaire et payable à la Commission Scolaire Catholique de St-Philippe pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission, ou une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission une lettre d'une compagnie d'assurance se portant caution au montant de 50%, au cas où le contrat lui serait adjugé.

La Commission Scolaire Catholique de St-Philippe ne s'engage à accepter, ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

M. ROGER FOUCRAULT,
secrétaire-trésorier,
Ecole du Village,
rue Foucrault,
St-Philippe,
Comté de Laprairie.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GTR-66-10011

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 31 mai 1966

Postes Notre-Dame et Jeanne-d'Arc

CABLES MONOPOLAIRES A L'HUILE FLUIDE POUR CIRCUIT A 120 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS ($80,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 avril 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMY-66-11060

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 26 avril 1966

FOURNITURE DE "CABLE NU EN ALUMINIUM"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dollars ($4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent exclusivement de la main-d'oeuvre et des matériaux canadiens et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 avril 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PZS-66-11021

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 26 avril 1966
Zone Sud

ARROSAGE CHIMIQUE LE LONG DE DIVERSES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

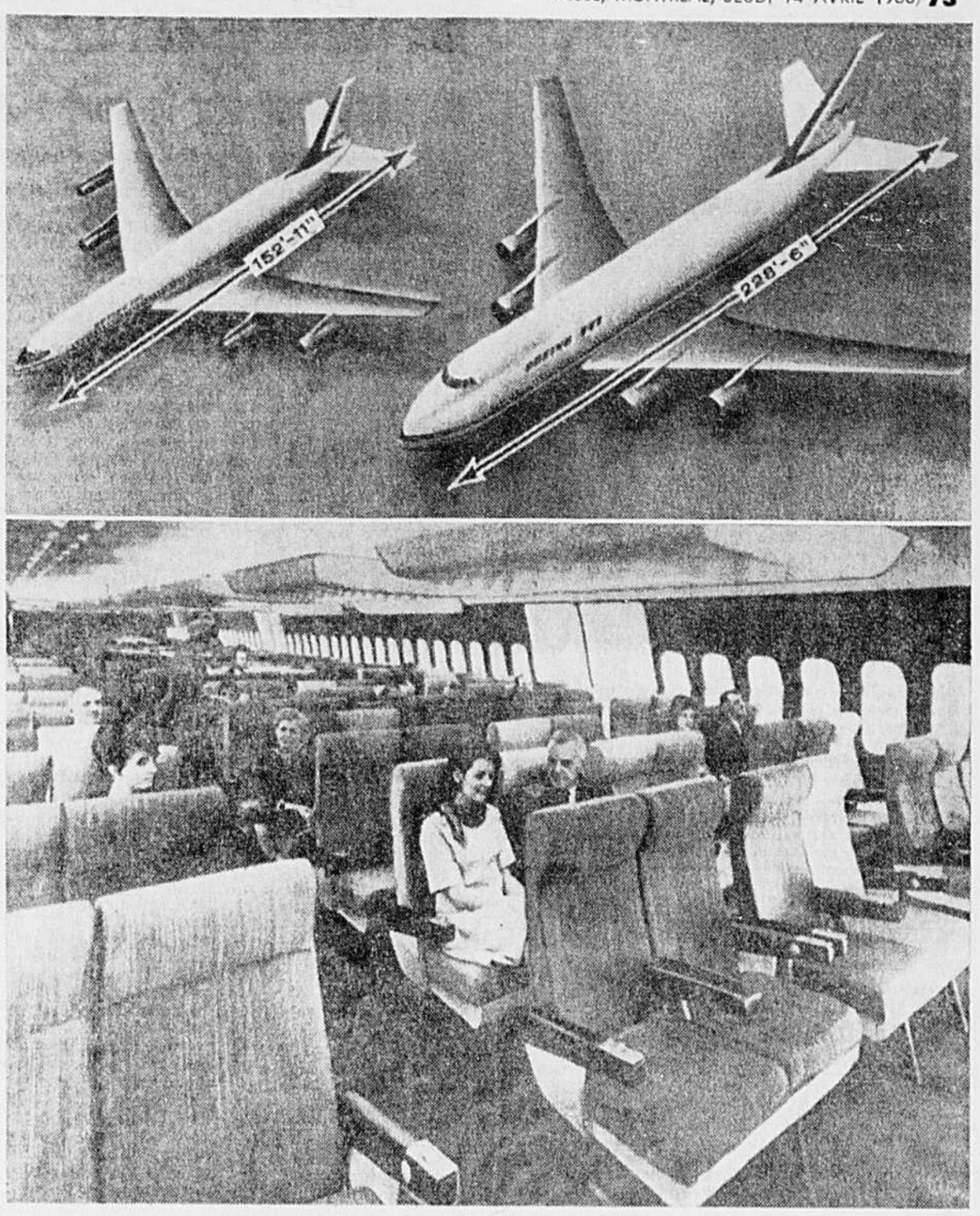
Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dollars ($4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 avril 1966.



Le nouveau Boeing-747 coûte $21 millions

On ne le croirait pas, mais ces quelques personnes assises parmi une forêt de banquettes au dossier élevé sont des passagers d'avion. Cette photo représente une maquette grandeur nature du Boeing 747, un avion géant capable de transporter un maximum de 490 passagers à 633 milles à l'heure, à une altitude de 45,000 pieds. La société Pan American World Airways vient d'en commander 25 exemplaires, au coût de $525 millions. C'est la plus grosse commande jamais passée à une avionnerie. Le prototype n'est pas encore construit, mais on s'attend que les premiers exemplaires seront livrés à Pan Am en 1969. La mise en service de ces avions géants qui auront une autonomie de vol de 6,000 milles, réduira, prévoit-on, le coût du voyage intercontinental dans une proportion pouvant aller jusqu'à 30 pour cent. Le nouvel avion, qui aura une charge utile de 214,000 livres et un poids brut pleine charge de 680,000 livres (le poids brut d'un Boeing 707 comme ceux qui sont en usage aujourd'hui est de 233,000 livres), sera équipé de quatre moteurs "fan-jet" nouveaux d'une puissance de 41,000 livres de poussée, ce qui est pratiquement le double de celle des moteurs montés sur les jets actuels. La société Boeing dit que pour les passagers, cet avion sera tout ce qu'il y a de plus confortable.

La vignette du haut fait voir côte à côte le nouveau "747" et l'actuel "Boeing 707". Ce dernier ne mesure que 152 pieds de longueur tandis que le dernier-né de la famille "Boeing" atteint 228 pieds de longueur.

Un foetus de macaque est gardé vivant 32 heures en dehors du sein de la mère

RENO, Nevada. (PA) — Un foetus de singe macaque, retiré du sein de sa mère, a vécu plus de 30 heures dans une éprouvette.

Cette expérience a été faite par le Dr Donald Pickering, pédiatre et directeur du laboratoire sur le développement de l'homme, à l'Université du Nevada.

En soulignant l'importance de cette expérience, le président de l'université, M. Charles Armstrong, a dit qu'elle a permis pour la première fois à des savants de suivre le développement d'un animal vivant avant sa naissance, d'un animal dont le cycle de reproduction est à peu près identique à celui de l'être humain. Les applications scientifiques de cette expérience sont immenses, dit-il.

Ainsi, l'observation d'un tel foetus vivant aurait pu démontrer les effets déformants de la thalidomide avant que ce médicament ne fût donné aux femmes enceintes.

Les premiers signes d'une maladie pourraient être décelés chez un foetus visible alors qu'on ne pourrait les retracer que plusieurs années plus tard chez l'animal vivant, a expliqué M. Armstrong.

Le foetus en question a été retiré par césarienne lundi, 106 jours après sa conception et environ 60 jours avant la date normale de naissance. Il continuait de recevoir sa nourriture de la mère au moyen du cordon ombilical. Le foetus a vécu en dehors du sein de la mère pendant 32 heures; il fut alors détruit. La mère a survécu et servira à d'autres expériences.

Le Dr Pickering a précisé que d'autres expériences seront tentées pour des périodes plus longues: jusqu'à ce qu'on puisse garder un foetus vivant en dehors de son habitat naturel jusqu'à sa naissance.

Moscou accuse les Américains d'avoir tenté d'enlever un diplomate soviétique à Tokyo

TOKYO. (AFP) — Le gouvernement japonais a annoncé hier soir qu'il considérait "l'affaire Pokrovskii" comme une simple dispute entre étrangers, et qu'elle ne donnerait lieu à aucune suite judiciaire.

Selon la version de l'affaire fournie au gouvernement japonais par la police japonaise, Georgi Pokrovskii, premier secrétaire de l'ambassade soviétique à Tokyo, a été aux prises avec un Colombien et deux Américains le soir du 17 mars dans un appartement de Tokyo. Dans la bagarre l'un des Américains a cassé sa montre et ses lunettes.

C'est à la suite de cet incident que le gouvernement soviétique a adressé hier une protestation formelle à l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, accusant des "agents américains" d'avoir tenté d'enlever leur représentant diplomatique.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères japonais a déclaré que le gouvernement japonais "considère qu'il s'agit d'une dispute entre étrangers provoquée par un malentendu. Le citoyen soviétique intéressé bénéficiant des privilèges diplomatiques, il n'y aura poursuite ni civile ni criminelle".

Le porte-parole a refusé d'identifier les deux Américains et le Colombien, mais a indiqué qu'il ne s'agissait pas de diplomates.

Selon le rapport de la police japonaise, a dit le porte-parole, l'incident s'est produit dans un immeuble où le Soviétique et le Colombien ont l'un et l'autre un appartement. L'immeuble est situé non loin de l'ambassade soviétique dans un quartier élégant de la capitale.

Le soir du 17 mars, la police a été appelée par le gérant de l'immeuble. Celui-ci a indiqué qu'une bagarre avait éclaté et que le diplomate soviétique avait été chercher du renfort auprès de ses amis.

M. Pokrovskii a indiqué à la police qu'en sortant de l'immeuble, il avait rencontré son voisin le Colombien. Celui-ci lui a dit qu'il souffrait d'asthme et lui a demandé d'aller lui chercher un médicament dans son appartement dont il lui a remis la clef.

En entrant dans l'appartement du Colombien, le Soviétique a trouvé deux Américains qui l'attendaient. Il a aussitôt compris qu'il était tombé dans un guet-apens et il a craint d'être enlevé. Il est parvenu à s'enfuir après une brève bagarre.

Interrogé aujourd'hui, M. Pokrovskii, qui est marié et père de famille, a déclaré qu'il n'avait aucune idée de la raison pour laquelle il pourrait être l'objet d'une tentative de kidnapping de la part d'agents américains. Toutefois, il a souligné que les précédents ne manquaient pas.

"Nous sommes indignés", a-t-il dit.

L'ambassade des Etats-Unis, de son côté, déclare qu'elle ignore tout de l'incident. Pour sa part, le secrétariat d'Etat a déclaré à Washington qu'il étudiait la note soviétique.

Le "démon des mers", héros allemand de la Première Guerre, meurt à l'âge de 84 ans

MALMOE, Suède. (PA, PC) — Le comte Felix von Luckner, l'officier de marine qui a envoyé par le fond quatorze navires alliés au cours de la première grande guerre, sans entraîner une seule perte de vie, est mort hier à l'âge de 84 ans.

La vie chevaleresque et aventureuse de celui qu'on a surnommé le "démon des mers" s'achève à la suite d'une maladie dont on n'a pas révélé la nature.

Durant la guerre, von Luckner commandait un petit voilier à l'air inoffensif, mais qui était tout de même muni de canons dissimulés et d'un puissant moteur. Déguisé en navire de charge norvégien, le "Seadler" (Aigle de mer) de von Luckner a saborder maints cargos alliés, leur infligeant des pertes approchant les $25 millions, mais il s'est toujours fait un point d'honneur de prendre à son bord les équipages, voire même les mascottes et les toutous. Il s'empressait auprès des naufragés jusqu'à ce qu'il les ait conduits à bon port.

"La conscience en paix, j'ai violé le blocus britannique", avait-il coutume de dire. "Ni mère, ni épouse, ni enfant ni père n'eurent jamais à verser une larme à cause de moi."

C'est à l'audace et à la seule ruse que le "Seeadler" doit ses conquêtes. Il n'était armé que de canons légers, un gros canon monté sur le pont n'était qu'un leurre.



La stratégie de von Luckner consistait à montrer des couleurs neutres dès qu'un navire ennemi pointait à l'horizon. Il hissait ensuite des pavillons signifiant: "J'ai quelque chose à vous dire".

Dès que la proie était à portée de tir, van Luckner amenait ses couleurs et hissait le drapeau allemand. Le gros canon était poussé bien en vue. C'est alors que "le démon des mers" à l'aide d'un porte-voix sommait l'ennemi de se rendre, indiquant que ses torpilles étaient en position de tir. Entre-temps, ses marins avaient pris soin de monter à l'abordage du navire marchand, prêts à entrer en action à la moindre résistance.

L'équipage était alors prié de monter à bord du voilier et était traité à l'égal d'hôtes, tandis que le navire marchand était proprement coulé.

Félix von Luckner était le fils d'un soldat bavarois qui devint, par la suite, comte danois. Il naquit à Dresde en Allemagne, et déserta sa famille à l'âge de 13 ans pour se faire marin.

Il connut des heures sombres. Il joignit l'Armée du salut; se fit raccommodeur de tentes pour une horde de fakirs indiens; il fit de la boxe; du catch; s'enrôla dans l'armée mexicaine et se fit, par la suite, jardinier puis polisseur de plaques et de poignées de porte à New-York.

Après la guerre, il partit en "mission de paix", racontant ses exploits aux quatre coins du monde. Mais sa nationalité d'Allemand devait le rendre suspect avec l'avènement du nazisme. Il fut emprisonné en Nouvelle-Zélande. Le maire de Toronto lui interdit l'accès de la "ville reine" en 1932.

Il fut vedette d'un programme de radio américain en 1931. A ce moment-là, près de 20,000,000 d'Américains le connaissaient. Son livre, "Le démon des mers" étant alors vendu à raison de 250,000 exemplaires.



(photo PC)

Emule de Houdini

Bob Lang, d'Edmonton, est un expert serrurier qui, à l'occasion, devient magicien professionnel. Sa spécialité consiste à se défaire en quelques secondes des chaînes avec lesquelles il est ligoté, tout comme le faisait le grand Houdini. Il donne également des cours aux agents de police dans le domaine de la sécurité, leur enseignant comment neutraliser des coffres-forts dans lesquels des malfaiteurs ont laissé de la nitroglycérine. Son travail principal consiste cependant à changer la combinaison des coffres-forts des banques, des grandes sociétés et des maisons de rapport.

Des chercheurs de l'Université de Bonn se penchent sur le sort des vieillards

BONN. — M. Schneider, qui est âgé de 71 ans et habite Heidelberg, en Allemagne fédérale, fut très surpris de recevoir récemment une lettre de l'université de Bonn. Son étonnement augmenta lorsqu'il ouvrit la lettre et lut ce qui suit : "Cher Monsieur, l'Institut psychologique de l'université de Bonn se permet de vous demander si vous seriez disposé à aider les chercheurs de l'Institut dans un examen concernant les problèmes des personnes âgées. Dans le cas où vous accepteriez, nous serions très heureux de vous recevoir, pendant cinq jours, à Bonn. Les dates exactes de votre séjour dans la capitale vous seront communiquées dès que nous recevrons votre acceptation. Il va de soi que vous trouverez gratuitement à votre disposition chambre d'hôtel et restaurant que nos collaborateurs se soucieront de votre bien-être . . ."

Une invitation aussi aimable pour un voyage gratuit n'a pas manqué d'impressionner M. Schneider et, pour dire vrai, de susciter chez lui une certaine méfiance. Il accepta cette offre seulement après s'en être entretenu avec ses enfants, sa femme étant morte. Et les enfants estimèrent qu'après tout, l'affaire ne saurait être louche, puisque la lettre portait la signature d'un professeur. M. Schneider renvoya donc une lettre confirmant son accord et reçut, par retour du courrier, son billet de chemin de fer, les honoraires du train à prendre et une carte portant mention de l'hôtel où il devait descendre pendant son séjour dans la ville rhénane. Cela contribua à rendre au vieux monsieur la perspective de ce voyage de plus en plus plaisante.

Il ne savait pas encore qu'il faisait partie d'un contingent de 200 hommes et femmes, âgés tous de 60 à 75 ans, qui sont invités, chaque année et pendant trois ans, par l'Institut psychologique de l'université de Bonn pour passer cinq jours dans cette ville ; il l'apprit seulement à son arrivée dans la capitale.

Cinq jours très intéressants

Depuis que M. Schneider est retourné à Heidelberg, il espère pouvoir également participer à ce projet d'étude l'année prochaine. Les cinq jours à Bonn lui ont paru très intéressants et divertissants. Le directeur de l'Institut aussi bien que ses jeunes assistants psychologues ont traité les invités avec une parfaite courtoisie ; ils posaient beaucoup de questions et écoutaient patiemment toutes les réponses. Le soir venu, les cinq vieilles personnes invitées d'une semaine, avaient l'occasion de bavarder des événements de la journée en dégustant leur verre de bière.

Afin de pouvoir recevoir 200 vieillards au cours de l'année, c'est-à-dire cinq personnes en moyenne toutes les semaines, les responsables du projet ont dû envoyer environ 2,000 lettres, car la plupart des vieillards avaient refusé l'invitation sans pour autant expliquer leurs raison ; d'autres n'avaient même pas répondu. Pour maints d'entre eux, c'était certainement la méfiance, le manque d'intérêt ou leur incapacité physique qui les a empêchés d'accepter la proposition des chercheurs. Quant à M. Schneider, il se réjouit encore aujourd'hui d'avoir dit oui à cette invitation et contribué — outre le fait que le séjour à Bonn a rompu la monotonie de son existence — à une étude scientifique très utile. Il sait maintenant que tout ce qu'il fait et pense est important pour les psychologues ; ce qui lui a redonné le sentiment de sa propre importance, la conscience de ce qu'on a besoin de lui maintenant, et aussi dans les années à venir.

Cet examen des problèmes des vieillards est financé par la fondation "Volkswagenwerk" et assuré matériellement d'abord pour trois ans. Le professeur Thomae, qui se consacre depuis longtemps à des recherches sur l'existence, est chargé d'analyser les joies, les soucis et les espérances, en bref, tout ce qui affecte la vie d'un "vieillard moyen". Les personnes qu'il choisit pour ses études viennent de différentes villes, mais non de foyers de vieillards. Les travaux sur des personnes âgées habitant dans ces foyers sont généralement plus faciles, mais c'est justement pourquoi on en a effectué un nombre assez important en Amérique et également en Europe. Les souffrances de la vieillesse, elles aussi, sont pour la plupart déjà connues des médecins et chercheurs.

Ce qui reste à découvrir

Ce qui nous reste à découvrir — et cela peut sembler paradoxal — c'est la vie de chaque jour d'un vieillard encore en bonne santé, habitant seul ou dans sa propre famille. Il est vrai qu'on a même déjà effectué des enquêtes dans ce domaine spécial, mais cela plus ou moins superficiellement ; on se contentait, en général, d'interroger les vieillards dans la rue ou à la porte de leur appartement et on acceptait les réponses que ceux-ci donnaient sans avoir eu la possibilité d'y réfléchir.

A Bonn, les enquêteurs procèdent d'une manière tout à fait différente : ils accordent à leurs sujets le temps nécessaire pour que se créée une certaine confiance qui les entraîne à parler ensuite tout naturellement de leurs problèmes. Ils posent des questions avec beaucoup de tact et savent orienter une telle conversation, qui peut durer plusieurs heures, sur les points qui leur paraissent particulièrement intéressants. Un magnétophone, conserve toutes les réponses pour l'exploitation ultérieure. Toutes les personnes ainsi examinées ont accepté qu'on enregistre leur voix sur une bande de magnétophone. S'il arrive que l'une ou l'autre d'entre elles demande d'arrêter l'appareil pour quelques minutes, les enquêteurs peuvent être sûrs de devenir les témoins d'une confession intime et sérieuse. Malgré ces pauses qu'on accorde volontiers aux vieillards s'ils le désirent, les bandes s'accumulent d'une semaine à l'autre, et les milliers de réponses attendent d'être codées sur des cartes perforées au moyen desquelles on peut ensuite procéder à leur remise en clair.

Le lundi matin, en arrivant à l'Institut psychologique, les personnes invitées sont d'abord saluées et présentées les unes aux autres. Suit alors un examen médical pour permettre de détecter d'éventuelles maladies ignorées par les vieillards eux-mêmes, et qui pourraient influencer leurs réponses.

Le thème des conversations

La première conversation étendue commence le mardi et concerne les relations que la personne âgée entretient avec ses enfants, petits-enfants, d'autres parents, collègues et amis. Ici, c'est la chaleur du contact entre psychologue et patient, qui importe beaucoup. Les psychologues demandent moins ce qu'on fait dans la vie (ce qui regarde les sociologues) que si on le fait volontiers ou non, si l'on est satisfait ou non, etc. En outre, on se renseigne sur le comportement des vieillards envers leurs voisins dans la maison et la rue où ils habitent, sur leur intérêt d'appartenir à des associations.

Le jour suivant, le mercredi, l'enfance des invités constitue le thème de conversation principal : on parle des parents, de l'éducation, de l'école et du choix du métier, mais aussi de ce que les vieilles gens auraient — dans certains cas — réellement voulu devenir et comment ils ont rencontré leur époux. Le prochain complexe de questions concerne l'époque d'après-guerre, celle qui suit l'année 1955 pour revenir ensuite au présent. Cette méthode d'enquête permet d'étudier si la manière d'empoigner la vie change avec l'âge, si elle dépend de l'époque ou du sexe. C'est aussi pourquoi les psychologues s'intéressent à savoir si, dans des situations difficiles, les candidats ont lutté ou abandonné, s'ils ont eu recours au soutien de la Sécurité sociale ou se sont adressés à la Commission pour les pétitions du Bundestag. Il ne s'agit évidemment pas ici de porter sur les personnes interrogées un jugement moral, mais plutôt de recueillir des connaissances scientifiques.

Un test d'intelligence

Après ces différentes enquêtes s'étendant du mardi au mercredi, les vieillards sont disposés, le jeudi, à passer un test d'intelligence qui est, lui aussi, destiné à la recherche et ne sert pas à apprécier les qualités intellectuelles d'une personnes prise individuellement. Ce test permet, par exemple, de constater si et à quel âge la vitesse de réaction diminue chez les vieillards, quelles sortes de choses sont encore enregistrées dans leur cerveau, quels sujets les intéressent. — Le jeudi après-midi est consacré au repos : le professeur Thomae monte avec ses collaborateurs et leurs invités dans un autocar et entreprend avec eux une petite excursion dans la campagne environnante.

Le vendredi, le dernier jour du séjour des invités, appartient à l'avenir, aux projets des vieilles gens, à leurs désirs pour les années qui viennent. D'autres sujets de conversation s'y ajoutent : Que pensez-vous des foyers pour les vieillards, d'appartements spéciaux pour la génération plus âgée ? Songez-vous à une cohabitation avec vos enfants ? — Aimeriez-vous faire partie d'un club de vieillards ? Comment imaginez-vous votre "journée idéale" et comment se présente votre vie quotidienne en réalité ? Quelles sont, d'après vous, les raisons qui vous empêchent de vivre comme vous le voudriez ? — Bien que l'exploitation scientifique des enquêtes ne soit pas encore faite, le professeur Thomae a bien voulu nous dire : "Chaque vieillard est un monde pour soi. A aucun stade de la vie on ne peut aussi difficilement généraliser qu'à celui-là."

Else Schluter

Marty Riessen gagne

CATANIA, Italie. (UPI) — Les Américains Marty Riessen, d'Evanston, Ill., et Bill Tym, de Gainesville, Flo., sont passés en 3e ronde du tournoi international de tennis de Catania.

Riessen, gagnant en première ronde, a défait Vittorio Grotta, d'Italie, 6-0, 6-0, en deuxième, tandis que Tym a eu raison des Italiens Vincenzo Stipa, 6-2, 6-1. Jim McManus, de Berkeley, Calif., a été éliminé en deuxième ronde par l'Italien Beppe Merlo, 6-1, 1-6, 6-2.



Leçon No 3

la méthode PALMER



Que vous teniez votre bâton plus ou moins fermement cela aura certes des répercussions sur votre jeu. Si vous appliquez trop de pression avec vos mains, vos poignets et vos avant-bras seront trop tendus pour accomplir leur besogne normale. Par contre, si vous ne tenez pas fermement votre bâton, vos mains glisseront (voir illustration 1) au haut de l'élan arrière. Cette faute peut vous être fatale, car vous manquerez certes de précision dans le coup subséquent.

Il m'est évidemment impossible de vous conseiller d'appliquer telle ou telle pression sur votre bâton à l'aide de vos mains. Soyez certain d'une chose : vous devrez le tenir assez fermement pour en garder le contrôle durant tout le mouvement. Regardez la seconde illustration (2), elle vous indique comment les doigts doivent tenir le bâton pour réussir.

Pour éviter un crochet à gauche, appliquez moins de pression avec votre main droite. En appliquant plus de pression qu'à l'habitude avec cette même main, vous corrigerez un crochet à droite.



Les Carabins sont enfin acceptés au sein d'une ligue

OTTAWA (PC) — La Conférence interuniversitaire de football de l'Ontario a accepté l'adhésion des Carabins de l'Université de Montréal et de l'Université Laurentienne de Sudbury, hier. Les Carabins auront enfin l'occasion de jouer dans un circuit régulier, après quatre ans d'attente et de frustration.

Les Carabins joueront leurs joutes sur leur campus, et ils seront pilotés par Dave King et Mike Kovas, deux anciens joueurs des Alouettes.

Bob Rogers, un membre du département de l'Education physique de l'Université Laurentienne, dirigera l'équipe de cette institution.

La saison débutera le 24 septembre. Le calendrier sera de sept joutes, et à chaque année, deux nouvelles équipes feront partie du groupe des adversaires d'un club.

En plus des deux nouveaux membres, le circuit groupe le collège Loyola, le collège Carleton d'Ottawa, l'Université dOttawa, le collège militaire royal de Kingston, l'Université de Guelph, le collège Waterloo Lutheran, l'Université de Waterloo, et l'Université McMaster de Hamilton.

Les joutes seront disputées selon les règlements de la Canadian Intercollegiate Athletic Union, qui permettent aux demis de bloquer quand ils le désirent, règle récemment adoptée par la ligue Canadienne de football.

Toutefois, on a décidé de permettre le blocage sur les bottés de troisième essai, et ce, dès que le receveur aura touché au ballon.

La police oblige un funambule original à quitter son perchoir

SAINT-ETIENNE, France (Reuter) — Henri Rochtain, un funambule de 39 ans, a dû abandonner hier sa tentative de passer une semaine sur une corde raide à 540 pieds au-dessus d'un lac dans la vallée de la Loire.

La police a menacé de lui imposer la famine pour le faire descendre et lorsqu'il est redescendu hier, il a eu des paroles amères à l'intention de celle-ci.

Rochtain a pris position sur son câble lundi après-midi devant une foule de 1,000 personnes qui croyaient qu'il allait traverser et redescendre.

Après avoir franchi 600 des quelque 8,000 pieds de ce câble de six tonnes, il a annoncé sur les haut-parleurs qu'il resterait là pendant 43 heures.

La police ne l'entendait pas de cette façon. Son permis de funambule expirait lundi et il a reçu l'ordre de descendre. Devant son refus d'obtempérer il a été avisé qu'il ne recevrait ni nourriture, ni eau, ni vin s'il restait sur son câble.

En descendant, il a dit : "C'est un sale coup. Je suis déçu et pour moi et pour tous ceux qui avaient confiance en moi.

"J'espère cependant que les autorités comprendront et qu'elles me laisseront tenter de nouveau de battre le record de distance et de temps sur le fil.

Grandes vedettes du tennis à Québec, du 15 au 21 août

QUEBEC. (PC) — La direction du club de tennis des Employés Civils de Québec a annoncé que six vedettes de calibre international, dont Roy Emerson, champion de Wimbledon, viendront dans la vieille capitale en août prochain pour se disputer les honneurs d'un tournoi international rotation.

Outre Emerson, qui est aussi champion d'Australie, les autres joueurs de tennis qui ont accepté l'invitation sont : Manuel Santana, un Espagnol qui l'an dernier a remporté le championnat des Etats-Unis à Forest Hills; Cliff Drysdale, de l'Afrique du Sud; Jan Eric Lundquist, de Suède; Rafael Osuna, du Mexique et le champion canadien Robert Bédard.

Le tournoi, qui en est à sa deuxième année, sera disputé sur les courts des employés civils du 15 au 21 août prochain.

L'an dernier, le grand vainqueur avait été le français Pierre Darmon qui avait disposé en finale de l'Américain Ron Holmberg. Darmon s'était aussi mérité la première place au classement général devançant Holmberg.

Quatre autres joueurs avaient aussi pris part aux compétitions soit : Ronald Barnes, du Brésil; Rafael Osuna, du Mexique ; Robert Bédard, du Canada et Bobby Wilson d'Angleterre.

Cette année, trois matches de simple seront disputés quotidiennement et les deux joueurs qui auront remporté le plus grand nombre de victoires s'affronteront dans une grande finale au terme des compétitions.

Joueur des Blades à l'honneur

SEATTLE, Wash. (UPI) — L'ailier gauche Bill Orban, des Blades de Los Angeles, a été nommé hier la recrue de l'année dans la ligue de hockey de l'Ouest.

Sur un total possible de 918 votes par les six clubs de la ligue, Orban a reçu 258 votes, l'emportant sur Earl Heiskala, du Totem de Seattle, par neuf votes seulement. Son coéquipier Bob Schmautz a fini en 3e place, avec 229 votes.

Les votes étaient partagés sur le principe de 5 points pour une première place, trois pour une deuxième et un pour une troisième.

Le championnat aux policiers de St-Léonard

Les policiers de Saint-Léonard ont remporté le championnat de la ligue intermédiaire de la police provinciale, pour la première année dans ce circuit, en disposant des équipiers de la P.P. par 9 à 7, devant plusieurs centaines de spectateurs à l'aréna Roussin.

Le constable Serge Desmarchais, de Saint-Léonard, est sûrement le pilier de son club puisqu'il a fourni 3 buts dans la victoire du Saint-Léonard, tandis que le constable Raymond Denobile 2 buts, Marcel Desautels 2 buts, Maurice Debellefeuille et Marcel Perras complétaient le pointage.

L'instructeur de l'équipe de Saint-Léonard, le sergent André Bélisle, se dit très heureux de la belle performance de ses hommes, qui en fait, sont groupés en club de hockey que depuis la saison dernière.

Les derniers survivants des Patagons

BUENOS AIRES (AFP) — 25,000 Indiens vivent encore en Argentine dans la province de Neuquen située le long de la Cordillère des Andes, au sud-ouest du pays. Ce sont des descendants des anciens Tehuelches que l'écrivain Pigafeta, qui appartenait à l'expédition de Magellan, appela par erreur "Patagones" en raison des grandes traces que laissaient sur le sable leurs pieds enveloppés de peaux de bêtes.

Parmi ces Indiens, certains se sont parfaitement adaptés aux coutumes occidentales et défendent âprement leurs droits, d'autres sont restés primitifs. C'est ainsi que la fille du chef Cayuqueo, Elena, vient souvent à Buenos Aires et se fait recevoir par les plus hauts fonctionnaires.

Par contre, les quarante derniers survivants du groupe Yagan, qui vivent en barques dans la région du détroit de Magellan, ne descendent jamais à terre. Comme ils ne marchent pas, leurs jambes sont atrophiées alors que leur buste et leurs bras sont magnifiquement musclés. Dans leurs canoës qui leur servent de maisons, ils font du feu pour cuire leurs aliments composés presque exclusivement de poissons, dorment et y élèvent leurs enfants. Lorsque la fièvre les prend, ils se jettent dans les eaux glacées du détroit avec le résultat que l'on devine.

Le Père Emilio Martinez, directeur du Service national des aborigènes qui donne ces renseignements, estime que cette race est appelée à une prompte disparition. En revanche, les autorités de la province de Neuquen envisagent de réserver 160,000 hectares à l'installation des 25,000 "Patagones", projet qui peut donner, selon le Père Martinez, d'excellents résultats sur le pan économique et démographique.

Les séries de détail

SERIE "A"

	G	P
CANADIEN	3	0
TORONTO	0	3

(Canadien mène 3-0, semi-finale 4 de 7)

SERIE "B"

	G	P
CHICAGO	2	1
DETROIT	1	2

(Chicago mène 2-1, semi-finale 4 de 7)

LES MENEURS

	B	A	Pts	Pun
Béliveau, Canadien	2	2	4	6
Howe, Détroit	1	3	4	(2
Ullman, Détroit	0	4	4	6
Rousseau, Canadien	3	0	3	2
Prentice, Détroit	2	1	3	2
Shack, Toronto	2	1	3	11
Backstrom, Canadien	1	2	3	0
Provost, Canadien	1	2	3	0
J.-C. Tremblay, Can.	1	2	3	2
G. Tremblay, Can.	0	3	3	0
Delvecchio, Détroit	0	3	3	4
Smith, Détroit	2	0	2	2
Bathgate, Détroit	2	0	2	2
Ferguson, Canadien	2	0	2	10
Maki, Chicago	1	1	2	0
Hull, Chicago	1	1	2	4
Pulford, Toronto	1	1	2	12
A. McDonald, Détroit	0	2	2	0
Duff, Canadien	0	2	2	0
Kelly, Toronto	0	2	2	0
Mikita, Chicago	0	2	2	2
Wharram, Chicago	1	0	1	0
Nesterenko, Chicago	1	0	1	0
Marshall, Détroit	1	0	1	4
Mahovlich, Toronto	1	0	1	8

NOTES ... Si Richard ne joue pas, Dave Balon le remplacera ... Bower sera de nouveau devant le filet du Toronto, même si Imlach considère qu'il a été faible sur les buts de Rousseau et Harper, mardi soir ... On s'attend à ce que Ferguson et Shack jouent encore l'un contre l'autre ... "Je m'attends à ce que Toe Blake répète son geste de l'autre soir, et retire Provost du jeu dès les premiers instants du match", a déclaré Imlach ... le gérant du Toronto est un autre qui vient d'exprimer l'opinion que Jean-Claude Tremblay est le meilleur joueur de défense aujourd'hui dans le hockey ...

l'opinion DU LECTEUR

Monsieur le rédacteur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous signaler, ce que je considère comme une anomalie dans votre journal, par ailleurs si bien fait. Dans vos pages sportives, il n'est jamais fait mention de quoi que ce soit concernant un sport en particulier, le tir à l'arc. Et pourtant, ce sport qui est si ancien devrait avoir droit de cité, car il intéresse nombre de gens — profanes bien souvent — mais qui ne demanderaient que l'étincelle pour devenir des tireurs à l'arc.

Quoi qu'il en soit, au cours des quelques tournois qui ont eu lieu ces temps derniers, jamais LA PRESSE n'en a fait mention; pas le plus petit entrefilet, pas le plus petit article ... Est-ce la faute des organisateurs qui ne vous ont pas signalés ces compétitions ou est-ce que vous penseriez que cela n'en vaut pas la peine ? ...

De mémoire, il y a eu 1) à St-Hyacinthe, ces derniers temps, un tournoi (118 participants, il me semble); 2) à Ville St-Laurent, quelque temps auparavant; 3) puis, à l'école Dominique Savio, rue St-Hubert, le tournoi des Flèches du Nord. Tous ces tournois, en plus des participants, ont attiré beaucoup de spectateurs, et je vous signale que dimanche prochain, à Victoriaville, un autre tournoi aura lieu. Certainement, de nombreux (toutes proportions gardées) Montréalais iront y participer.

Je crois que cela ferait plaisir à plusieurs de vos lecteurs.

Si quelques renseignements complémentaires vous intéressaient, je suis à votre disposition pour vous les communiquer.

En vous remerciant d'avance, je demeure vôtre,

Jacques Briens,
11,456, avenue Pigeon,
Montréal-Nord, Québec.

P.S. : Lors du tournoi de Ville St-Laurent, il y avait des participants américains (dont le vainqueur). Au tournoi des Flèches du Nord, il y avait également plusieurs "habitants" d'outre 45e. C'est vous dire que si des gens consentent à faire un voyage assez long, c'est qu'il y a un intérêt sportif indiscutable ...

J'espère que vous en êtes convaincu ...

Pour vivre heureux, transpirez

HAMBOURG. — Les Finlandais disent : "Le sauna fait passer le courroux, et dessèche la bile." Ils ont certainement raison, car ils savent de quoi ils parlent. Mais cette thérapeutique nordique n'est pas seulement indiquée pour les colériques et les bilieux ; lors du IVe Congès international du Sauna, à Munich, on a pu entendre des spécialistes venus de huit pays: depuis les maladies des yeux jusqu'aux grossesses, de la rééducation jusqu'aux troubles circulatoires — le sauna exerce toujours une action bienfaisante. "De plus, c'est agréable", affirma l'un des membres du congrès.

Cette conviction semble s'imposer de plus en plus. Alors qu'il y a cinq ans, en Bavière, on comptait 150 saunas privés et 50 saunas publics, à présent, entre l'Isar et le Main, il existe environ 800 saunas privés et 200 saunas publics, dont deux appartiennent à la municipalité. Chaque année, 250,000 Munichois vont transpirer ; le plus âgé a 90 ans, le plus jeune 5 ans.

Les saunas de Munich ne méritent toutefois pas l'appellation "Sauna finlandais"; tandis que dans le pays d'origine du bain d'air chaud, toute la famille s'installe sur les marches de bois, et que personne ne porte le moindre petit effet vestimentaire, une telle liberté n'est pas permise en Allemagne. Les hommes et les femmes occupent des cabines séparées. "Il n'y a qu'à Cologne et à Berlin qu'il existe des saunas mixtes", nous déclare le représentant d'une firme spécialisée dans l'installation de saunas.

Cette maison installe des saunas "dans n'importe quelle pièce", qu'elle soit grande ou petite. Le représentant nous assure qu'il est possible d'installer un sauna dans une pièce de 2 mètres sur 1,40 m. Mais les fabricants livrent également des cabanes-sauna toutes installées, depuis la cabane de planches jusqu'au blockhaus scandinave de grand luxe.

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

SOUMISSION

Contrat no 96

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSIONS" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 5:00 p.m. le 26 avril 1966 pour la construction de puisards, bordures et pavage.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils J.-A. Lalonde, L. Girouard & L. Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers des charges moyennant un dépôt de vingt-cinq ($25.00) en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre, 8790, avenue du Parc, Montréal 11.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Michael C. Feher, Ing.
Ingénieur de la Ville,
4139, Montée des Sources,
Dollard-des-Ormeaux, P.Q.

MINISTERE DES TRANSPORTS
OTTAWA — ONTARIO

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour portes — Barrage de Saint-Ours", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 19 mai 1966, pour la conception, l'essai sur modèle, la fourniture et l'installation de portes, de vannes, de dispositifs de commande, de pièces enrobées et de matériel divers relativement au barrage dont la construction est envisagée à Saint-Ours (P.Q.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau du chef des Achats et des Contrats, ministère des Transports, bureau 576, immeuble Hunter, Ottawa, et en obtenir des exemplaires sur dépôt dun chèque visé de $100 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre aux Builders' Exchanges d'Ottawa, de Montréal et de Toronto.

4 avril 1966

Le Chef des Achats
et des Contrats,
J. A. G. Saint-Laurent

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER No. : 200-868

PROJET : Pose d'une clôture en mailles de chaine autour du réseau de transport en commun sur l'emplacement de l'exposition, Montréal, Québec.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.)

Le JEUDI 28 AVRIL 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des Entrepreneurs en bâtiment à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough, ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U. à Montréal, et peuvent être obtenus au Service des Plans de la C.C.E.U. au Pavillon de l'Administration, Cité du Havre (Jetée Mackay) ou du Service des Plans, 225 rue Metcalfe à Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME
Secrétaire

1er étage
Pavillon de l'Administration
Cité du Havre (Jetée Mackay)
Montréal, Qué.



(photo PC)

Il n'y a pas de place pour les fanfarons

Il y a peut-être des fanfarons qui sautent en parachute, mais ce sont des jeunes, affirme Dave Wilson, âgé de 19 ans, photo du centre, qui attend son tour pour se lancer dans le vide à la suite de son ami Don Garson, 19 ans, photo de gauche. Dave et Don sont les cadets du Club de parachutistes de St. Thomas, Ont., et ils ont un total de 190 sauts à leur crédit. Dans la photo de droite, après avoir réussi leur saut d'une altitude de 5,200 pieds, ils se dirigent vers le hangar pour préparer leurs parachutes.

Maintien de peines de six ans de pénitencier pour avoir incité un témoin à se contredire

par Jean Dénéchaud

Cinq juges de la Cour d'appel ont rejeté à l'unanimité le pourvoi d'Henry Aubry et de Pierre Boucher à l'encontre de leur condamnation à six ans de pénitencier pour avoir incité Pierre Talon à contredire son témoignage à l'enquête préliminaire de Benoit Doucet.

Il s'agissait du témoignage que Talon avait donné antérieurement dans les enquêtes préliminaires des autres individus inculpés du vol sensationnel d'un camion postal. Actuellement sept accusés sont devant le tribunal concernant ce vol qui a atteint la somme de $1,500,000. Le juge Emile Trottier, de la Cour des sessions de la paix, doit rendre son jugement vendredi dans cette affaire.

En rejetant l'appel des deux condamnés, le juge en chef de la province, Lucien Tremblay, relate que la police avait pris sur le fait les appelants et avait saisi la somme de $10,000 qu'ils remettaient à une personne que Talon avait fait passer pour son amie.

Aubry et Boucher servaient d'intermédiaires et tentaient de protéger les inculpés en cette affaire. Ils tentaient d'induire en erreur le pouvoir judiciaire et à l'entraver dans sa fonction.

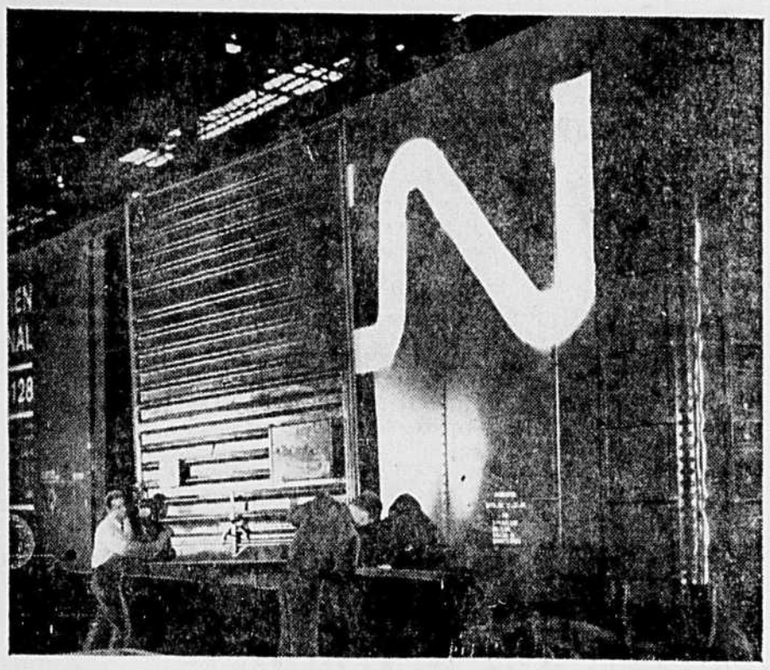
Le juge Paul Casey rappelle dans ses notes les motifs d'appel que les deux intimés ont allégués au soutien de leur pourvoi.

La sentence prononcée contre eux serait excessive, ont-ils prétendu, alors qu'ils ont écopé de la peine maximum prévue par la loi, ce qui les rendrait antisociaux. Ils sont jeunes, ont-ils affirmé, ne méritent pas une telle punition et le juge de première instance n'aurait pas pris en considération la possibilité de leur réhabilitation.

A ce sujet, déclare le juge Casey, je ne crois pas que la question de réhabilitation devait entrer en ligne de compte dans la décision du juge de première instance.

C'est là une problème qui concerne d'autres officiers de la Justice. Une réduction de la sentence rendrait plus difficile leur travail dans ce domaine.

Les trois autres juges : les juges Garon Pratte, G. H. Montgomery et Antoine Rivard, sont du même avis.



Nouvelles portes plus larges sur les wagons

Des ouvriers des ateliers du Canadien National à Pointe Saint-Charles installent une porte de neuf pieds de largeur à un wagon en acier pour remplacer l'ancienne porte de six pieds de largeur. Des milliers de wagons de même type ont subi cette transformation afin de permettre aux camions élévateurs de pénétrer dans ces mêmes wagons et d'en accélérer de la sorte le chargement et le déchargement. Le CN a commencé cette transformation de ses wagons à marchandises en 1963. Cette année, plus de 1650 wagons de ce type subiront les mêmes modifications aux mêmes ateliers.

Fragments de météorite, une nouvelle récolte pour des agriculteurs ontariens

OTTAWA, (PC) — Certains agriculteurs chanceux du sud-ouest de l'Ontario pourraient fort bien obtenir une nouvelle récolte qui leur rapportera un joli magot au printemps : des fragments de météorite.

Des savants du ministère des Mines et des Relevés techniques croient qu'ils ont localisé avec passablement de précision la région où une météorite s'est désintégrée le 9 décembre en entrant dans l'atmosphère terrestre.

"Nous avons été très chanceux", d'avouer le géologue John Douglas au cours d'une entrevue. "La météorite a été vue dans environ six Etats américains avant d'être aperçue au Canada, de sorte que nous avons pu avoir plusieurs témoignages oculaires détaillés."

Calculs

Les calculs faits par M. Douglas démontrent que la météorite s'est désintégrée au-dessus du comté d'Essex, à environ cinq milles de Harrow. Il a survolé la région en hélicoptère, en janvier, pour tâcher de découvrir quelque cratère ou tout autre indice pouvant révéler la présence de météorites. Ses recherches du haut des airs n'ont toutefois donné aucun résultat. Aussi, espère-t-il que les agriculteurs pourront trouver quelques fragments lorsqu'ils entreprendront leurs labours, au printemps.

"Nous essayons de prévenir tous les cultivateurs d'avoir les yeux ouverts pour de curieux cailloux lorsqu'ils laboureront. Nous offrons jusqu'à $100 pour le premier fragment d'une météorite . . . et le prix peut s'élever jusqu'à $1,000 dépendant du poids et du genre."

Bien qu'il y ait des météores de toutes formes et de toutes grandeurs, M. Douglas croit que les fragments les plus gros provenant de la boule de feu aperçue le 9 décembre, au-dessus du lac Erié, mesureront environ six pouces de diamètre. Si les fragments étaient plus gros, ils auraient probablement été aperçus du haut des airs lors des recherches effectuées en hélicoptère.

Zone précise

Le géologue du ministère des Mines est convaincu que des fragments seront découverts dans une zone mesurant environ 17 milles de longueur par cinq milles de largeur, à moins qu'ils n'aient été dispersés dans toutes les directions lorsque la météorite s'est désintégrée.

Cette zone suit une ligne droite depuis Harrow vers le nord, à travers le comté d'Essex et Belle-Rivière, sur les rives du lac Huron.

"Il y a au moins un facteur en notre faveur," d'expliquer M. Douglas. Il n'y a pas beaucoup de roche dans cette région, de sorte que les cultivateurs n'auront pas de difficulté à trouver les fragments.

Bien que des météorites soient aperçues régulièrement dans une région ou l'autre du globe, la découverte de fragments est plutôt rare. Cependant, dans ce cas précis, il y a eu plusieurs témoignages et même des photos ont été prises.

"Un certain Von Del Chamberlin, de l'Université de l'Etat du Michigan, a aperçu la météorite dès son apparition dans le ciel et sa trajectoire a été déterminée d'après des photographies de la boule de feu", de préciser M. Douglas.

"Quand il a été démontré que la trajectoire aboutirait au Canada, nous nous sommes résolument mis à l'oeuvre."

Clé à des renseignements

Pourquoi s'intéresse-t-on aux météorites ?

"Ce sont les seuls objets provenant d'autres planètes que nous pouvons étudier et leurs analyses détaillées peuvent nous en apprendre long sur l'univers . . . l'abondance cosmique des éléments . . . Et même la forme des météorites nous fournit de précieux renseignements au sujet de la forme des véhicules spatiaux qui doivent rentrer dans l'atmosphère terrestre."

Certains fragments sont pratiquement du fer pur ou du nickel tandis que d'autres météorites sont constituées de roche plus légère. Mais toutes les météorites ont une chose en commun : une surface noire causée par la fusion de l'extérieur au moment de franchir l'atmosphère de la Terre.

Découverte

Un agriculteur de Shaunavon, Sask., M. Gotleib Reberger, a découvert une étrange roche en 1944 et il l'a conservée comme porte-bonheur pendant 10 ans. Ce n'est qu'après avoir pris sa retraite qu'il a constaté qu'il s'agissait d'une météorite. Il l'a remise au ministère des Mines qui lui a versé en retour une somme de $1,000.

M. Douglas espère cette fois qu'il ne lui faudra pas attendre 10 ans avant d'entrer en possession des fragments de la météorite qui s'est désintégrée le 9 décembre au-dessus du sud-ouest ontarien.

Sudbury est submergé sous les faux chèques

SUDBURY, (PC) — Notre ville est submergée sous les faux chèques, a affirmé mardi M. Bert Guillet, chef de police adjoint de Sudbury, en annonçant l'arrestation du quatrième suspect d'une bande se spécialisant dans la fabrication de chèques de paye au nom de l'International Nickel Co. Ltd.

Plusieurs magasins et commerces de grands centres ont encaissé certains de ces faux chèques.

Un policier, Ed Jones, aurait toutefois réussi à mettre la main sur un paquet de tels chèques alors qu'un individu se préparait à les faire disparaître avec la chasse d'eau dans les toilettes d'une station de service.

Selon l'Association des marchands détaillants, des faux chèques de cette série auraient été encaissés pour un total de $25,000 récemment, seulement dans le centre de Sudbury. Selon la police, d'ailleurs, ces chèques étaient admirablement bien faits; ils indiquaient tous un montant de $120.

Les accusés sont Paul Kisch, de Windsor, Joseph Dabrob, de London, Mary Lucille Ford, de London, et Robert Cork, de Toronto.

Doctorat en philosophie

M. Bernard M. Bloomfield de Montréal recevait récemment un doctorat en philosophie, honoris causa, à l'université hébraique de Jérusalem, l'université national d'Israël. M. Bloomfield est le président de la compagnie Continental Oil d'Israël depuis 15 ans et il est engagé dans de nombreuses entreprises tant commerciales qu'industrielles au Canada comme outre-mer. Il est également président du chapitre montréalais des amis canadiens de l'Université hébraique, membre du Conseil international d'administration de cette université, président national de l'Association canadienne Histadrut et membre associé de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem.

Accomplis chaque acte de ta vie comme s'il devait être le dernier.

Marc Aurèle

Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent.

Saint-Just

DECES DE M. LEOPOLD DUFRESNE



A Montréal, le 13 avril 1966 est décédé à l'âge de 64 ans M. Léopold Dufresne.

Diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, il obtint une bourse du gouvernement provincial (premier prix en peinture de la Province de Québec) fit un voyage d'étude en Europe et se consacra à l'enseignement à l'école des Beaux-Arts de Montréal. Au moment du décès il était professeur à l'école d'architecture de Montréal.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Anna Mailloux; son frère, Joseph; ses soeurs, la rév. Soeur Joseph de David, s.s.n.j.m. (Agnès), Louise, Augustine (Mme F. Proulx) et Jeanne. Ses belles-soeurs et beaux-frères, M. et Mme F. Proulx, M. et Mme Fred Mayer, M. et Mme François Mailloux, M. et Mme Lina Bélanger, Mlles Jeanne et Albertine Mailloux. Plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon J.-Paul Marchand, 4228 rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 avril à 10 heures a.m. en l'église de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Papineau. ●

MESSE ANNIVERSAIRE

ARMAND RENAUD

Une messe sera chantée le 14 avril pour M. Armand Renaud, époux de Cécile Lozeau, ex-gérant de la Quincaillerie construction de la Maison Omer De Serres.

Hommage de son épouse et de ses enfants. ●

SERVICE ANNIVERSAIRE



Mme ROSARIO PELOQUIN (Albertine Millette)

Le 16 avril, en l'église Saint-Denis, 454 est, rue Laurier, à Montréal, à 10 h. 15, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Rosario Péloquin. Parents et amis sont priés d'y assister.

Hommage de sa famille. ●

L'Hydro établit en Abitibi une ligne de 51 milles de long

L'Hydro-Québec annonce qu'un nouveau pas vient d'être fait pour améliorer les conditions de distribution d'électricité en Abitibi. En effet, la construction d'une ligne de transport de 120,000 volts reliant Rapide-des-Iles à Rouyn débutera en juin et devrait être terminée en octobre. La réalisation de la ligne à double terne, sur pylônes d'acier, de 51 milles de long, a été confiée aux Développements du Nord-Est Ltée au prix de $620,265.

Coup d'oeil '66

Différentes activités marqueront le troisième gala annuel "Coup d'oeil '66" du Centre culturel et sportif de l'industrie de la construction de Montréal. Ce centre invite tous les Montréalais du 17 au 24 avril afin de leur faire part des multiples réalisations d'un groupe en plein essor.



Décoration à un sergent

A l'occasion de la visite qu'il faisait récemment au "Régiment de Maisonneuve", le brigadier Marcellin Lahaie, commandant de la région militaire du Québec, a remis au sergent Aimé Lancieault, à gauche, la médaille des forces armées canadiennes pour ses loyaux services à ce régiment.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUGER (Alphonse) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 63 ans, 9 mois, est décédé M. Alphonse Auger, époux d'Irène Denis. Les funérailles auront lieu à St-Ubald.

BEAUDIN (Honorat) — A St-Chrysostome, le 13 avril 1966 à l'âge de 80 ans est décédé M. Honorat Beaudin, époux de Marie-Louise Prévost, demeurant au rang Russel Towl Flatt. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira du funerarium
Lionel Demers
27, rue Notre-Dame, St-Chrysostome
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Henri) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Beaudry, époux d'Eva Gaucher, demeurant au 4990 rue Adam. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4935 rue Adam
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Bertha) — A St-Janvier, le 13 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Elbrius Bélisle, née Bertha Gascon, demeurant à 153 rue Principal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Jos. Aubin
35 rue Victor ouest,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (André) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé André Blais, fils d'Elzéar Blais et d'Alboma Gaudreau, demeurant au 2075 Gamache. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRINDISI (Michel) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé Michel Brindisi, époux de Marie Cholette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funebre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel, où le service sera célébré à 9 hrs 45 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Euclide) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Euclide Chagnon, autrefois de la paroisse Ste-Brigide, époux de Cécile Bertrand, demeurant au 7727 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée &
de la Société Coopérative
des Frais Funéraires,
7384 rue St-Denis
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Marie-Anne) — Dans un hôpital de Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Jean-Paul Corbeil, née Marie-Anne Beaulne, demeurant à St-André-Avellin, soeur d'Estelle, épouse du Dr Philippe Simard, Madeleine (Mme Romuald Aubry), Mlles Thérèse et Marguerite, Sa belle-mère Mme Théo Corbeil, tous de St-André-Avellin, plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Whissell & Gourd
St-André-Avellin
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 4 hres p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIGAN-LETOURNEAU (Sarah) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve A. Louis Letourneau, née Sarah Corrigan. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CIANFLONE (Joseph) — A La Salle, le 14 avril 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Joseph Cianflone, époux de Jeanne Mancuso, demeurant à 138 Hepworth, La Salle, père de Johnny et Jimmy. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église St-Nazaire où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNAULT (Jacqueline) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 37 ans, est décédée Mlle Jacqueline Daignault, fille d'Antonio Daignault, et de Pomela Rodrigue, demeurant au 4217 Mentana. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Armand) — A Howick, le 12 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Armand Daoust, époux d'Yvonne Demers. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean-Marc Loiselle,
22 rue Picard à Ste-Martine
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Howick, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DE REPENTIGNY (Daniel) — A St-Stanislas-de-Kostka, le 13 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Daniel De Repentigny, époux de Yvonne Rolland, demeurant à Rivière St-Louis. Père de Roland, Jean-Louis et Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Richmond Roy
St-Stanislas-de-Kostka
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DHAVERNAS (Benoit) — Une messe sera célébrée pour le repos de l'âme de Benoit Dhavernas, décédé à Paris le 25 mars 1966, le mardi 19 avril prochain à 5 h. 30 p.m., en la chapelle Conventuelle des Pères Dominicains, 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal. Les amis de la famille sont invités à y assister ou à s'y associer d'intention.

DI FRUSCIA (Thérèse) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Salvatore Di Fruschia, née Thérèse Storzetti, demeurant 6623 Casgrain. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
7384 rue St-Denis
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Léopold) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Leopold Dufresne, époux d'Anna Mailloux, demeurant rue Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228 rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DU PERRE (Elida) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve H.-B. Du Perré, née Elida Daoust, demeurant à 1618 Dezery. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3198 rue Ontario Est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Germain) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Germain Dupont, employé de Hunter Douglas Limited, époux de Denise Hamel, demeurant 4159 De Castille, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11,130, boul. Pie-IX, Montréal-Nord
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strombi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Arsidas) — A l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, Ville St-Laurent, le 14 avril 1966 à l'âge de 72 ans est décédé Arsidas Durocher, ingénieur retraité de la Fabrique Notre-Dame, époux de Rose Hamelin, demeurant 216 Boul. Crémazie est. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645 Boul. Henri-Bourassa, est
pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtres où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Wilfrid) — A Chambly, le 13 avril 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Wilfrid Fournier, époux d'Alice Poulin, demeurant au 1327 rue Bourgogne. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils,
340 rue Martel
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRAPPIER (Aimé) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Aimé Frappier, époux de Gertrude Riopelle. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 av. Laurier ouest, Outremont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOULET (Françoise) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 44 ans, est décédée Françoise Landry, épouse de Léopold Goulet, mère de Serge. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
130 Est, Boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Bordeaux où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATTON (Bernadette) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mlle Bernadette Gratton, fille de feu Camille Gratton et de feu Rose-Delima Cardinal, demeurant au 4075 St-Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GRIFFITHS (Harry) — A l'Hôtel-Dieu, le 11 avril 1966, est décédé Harry Griffiths, époux d'Antoinette Morneau. La dépouille mortelle est exposée au salon
Jos. C. Wray and Bro.
1234 rue de la Montagne
Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant à l'église Saint-Pierre-Apôtre à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Henri) — A Laprairie, le 13 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Henri Guérin, directeur de funérailles à Laprairie, époux de Léontine Patenaude. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence funéraire,
425, chemin St-Jean
pour se rendre à l'église de la Nativité de Laprairie où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Maria) — A Granby, le 13 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Henry Guyon, née Maria Perrault, demeurant 120 Ave du Parc. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Girardot & Ménard Ltée,
170, rue Dufferin,
pour se rendre à l'église Ste-Famille où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT-MARTINEAU (Arthemise) — A la Résidence St-Georges, Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 95 ans, 10 mois, est décédée Mme Joseph Hébert, née Arthemise Rodrigue. Elle laisse dans le deuil ses fils, Joseph, de Maillardville, C.-B., René, de East Angus, Louis, de Trois-Rivières, Engelbert, de Montréal, et Edmond, de East Angus; ses filles, Annonciade et Philomène Martineau; une soeur, Mme J.-I. Demers de Magog; ses beaux-fils, M. Frédéric Labrie, de Compton, et Joseph-Edmond Berneron, de Shawinigan; ses belles-filles et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au salon Paquin, à East Angus.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant, à East Angus. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARDY (J.-Emile) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. J.-Emile Hardy, époux de Philomène Venne, demeurant au 8125 Lajeunesse. Père d'Irène et Irénée. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
743 rue Crémazie est
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Jules) — Subitement, à Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Jules Joly, fils de feu Alexandre Joly, et de feu Julienne Vendal, demeurant 2102 Israeli. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, Montréal, où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANCTOT (Fabien) — A Verdun, le 11 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Fabien Lanctôt, époux de Florida Labelle, demeurant 79, Gordon. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Jeanne) — A St-Romuald, le 13 avril 1966 à l'âge de 64 ans 4 mois est décédée Jeanne Roberge, épouse de M. Laurier Lapointe, employé du C.N.R. à sa retraite, autrefois de Montréal demeurant 1252B, rue Commerciale, St-Romuald. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Claude Marcoux Ltée
96 rue de la Fabrique, St-Romuald
à 2 hrs 45 pour se rendre à l'église de St-Romuald où le service sera célébré à 3 hrs et de là au cimetière paroissial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHE (Emma) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédée Mlle Emma Laroche, fille de feu Alfred Laroche, et de feu Alice-Noël de Tilly, demeurant 7518 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Ro aire où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Bruna) — A Québec, le 12 avril 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Bruna Poitras, épouse de feu J.-Oscar Lavoie, demeurant au 915 Casot. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte,
915, rue Casot
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Chemin où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Arthur Cloutier & Fils, de Québec.

LEBLANC (Amélia) — A Lachine, le 13 avril 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Leblanc, née Amélia Claude, demeurant au 570, 18e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVERT (Daniel) — A Terrebonne, le 18 décembre 1965, à l'âge de 4 ans, est décédé accidentellement Daniel Levert, enfant de Léopold Levert et de Jacqueline Morais, demeurant au 1219, 40e Avenue, Fabreville. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où la cérémonie sera célébrée à 3 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



SOEUR MARIE-FIRMIN

Le 13 avril, à la maison-mere des soeurs Ste-Anne, Lachine, est décédée soeur Marie-Firmin, des Soeurs de Ste-Anne. Elle laisse dans le deuil une soeur, soeur Marie-Anne-Emilie, de la même Congrégation, et une nièce, soeur Marie-Fortunat, des Soeurs Ste-Anne, des Etats-Unis, et plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à 1950, rue Provost, Lachine. Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures. ●

MARION (Albert) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Albert Marion, ancien président du club St-Laurent des Aveugles, et du conseil canadien des aveugles, époux de Huberte Marcotte, demeurant 725 St-Martin, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
781 rue Ogilvy
à 10 h. pour se rendre à l'église St-Joseph où le service sera celebré à 10 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERINEAU (Jeannette) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Jeannette Landry, épouse de Donat Mérineau mère de Nicole, demeurant 971 St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
227, rue Ste-Hélène, Longueuil
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 heures. Libera et inhumation à St-Jacques-de-Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESTRE (Catherine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Ernest Mestre, née Catherine Stervinou, demeurant au 11873 James-Morris. Mère de Mme Jacques Mari (Marcelle), Mme Conrado Pamunzio (Lucienne), Mme Ernest Ramaglia (Renée), Rolland et Mme Peter Salvatori (Suzanne). La dépouille mortelle est exposée au salon
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry
où la cérémonie aura lieu en la chapelle du salon, vendredi le 15 courant à 2 heures, et de là au cimetière Mont-Royal.

METAYER (Julia) — A Jacques-Cartier, le 13 avril 1966 à l'âge de 71 ans est décédée Julia Bélair, épouse de feu Emile Métayer, demeurant 613 rue Martel. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils, Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil
à 1 hre 45 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 2 hrs et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONDOR (Ernestine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme Treffle Mondor, née Ernestine Brateau. Il laisse dans le deuil ses filles : Emilienne (Mme A. Lauzon), Gabrielle (Mme A. Grandmaison), et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av. Rosemont
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOURIE (Albertine) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Georges Nourie, née Albertine Lafleur, mère d'Henri Nourie et de Thérèse (Mme Roger Gill). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit-de-Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Corona) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Almanzar Pelletier, née Corona Mallet, demeurant 3030 Quevillon. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèb

AU SOUS-SOL

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

VENTE ANNIVERSAIRE DUPUIS

A NOTER . . .

Dû à l'importance de cette vente, veuillez nous accorder quelques jours de délai pour la livraison.



A la piscine ou à la plage . . . Confort chic, nouveauté s'allient ! Epargnez !

a SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE **7.97** ch.

Maillots classiques

Tissu HELANCA* de première qualité en bleu royal, noir, rouge. Buste intérieur en forme, renforcé de caoutchouc-mousse. Blanc. Poitrine : 32 à 38.

B SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE **12.97** ch.

Maillots effets 2-pièces

C'est CHRISTINA ! le haut genre jersey tricot imprimé, le bas uni. Ceinture à boucle. Buste intérieur blanc en forme, renforcé de caoutchouc-mousse. 32 à 38. Rose/noir, vert/vert.

B SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE **9.97** ch.

"Bikini" deux tons

Filés HELANCA* de première qualité texture côtelée. Vert/blanc, bleu/blanc. — Le haut bandeau intérieur renforcé de caoutchouc-mousse. La culotte avec devant doublé jersey soyeux. 32 à 38.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1545



Les ensembles "CABANA"

SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE

2.97 ens.

Les garçons de 8 à 14 ans aiment cet ensemble confortable. La jaquette est en coton "Sanforized" aux motifs variés — la doublure en ratine blanche. Culotte "boxeur" assortie, taille élastique.

Caleçons de bain "LASTEX"

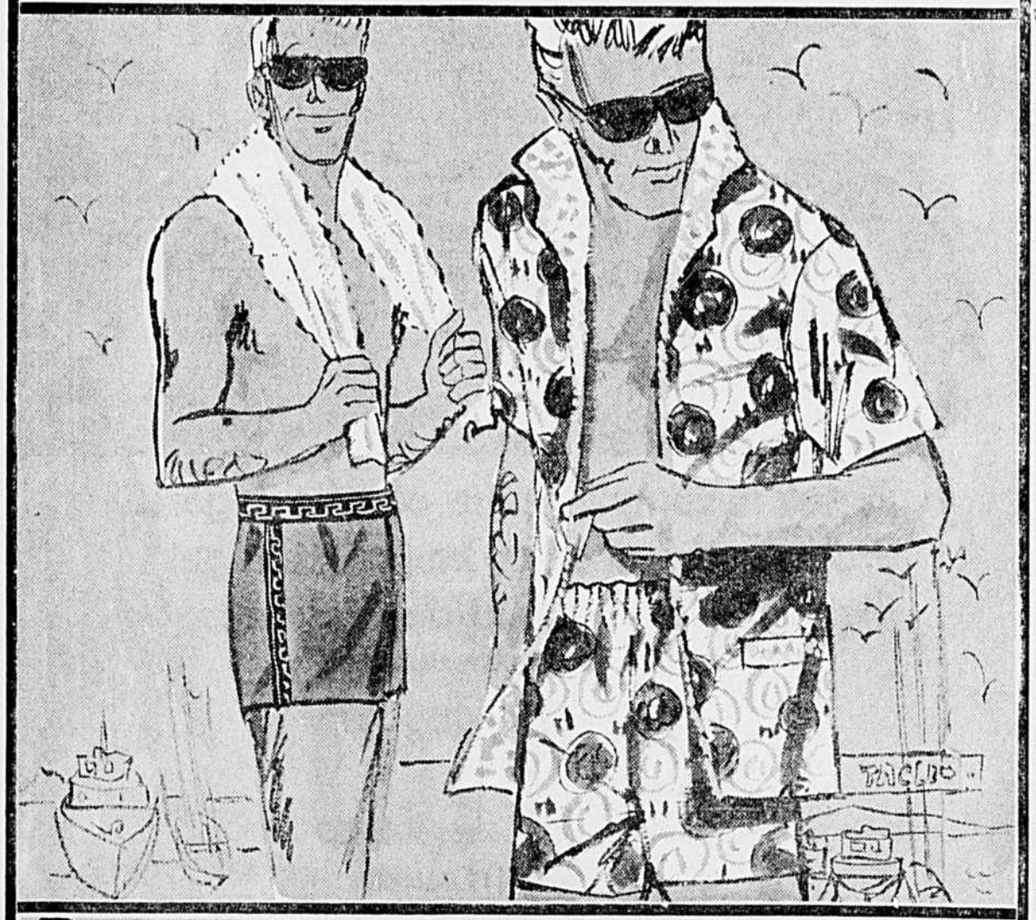
SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE

1.97 ch.

Dès avril à la piscine municipale et plus tard en vacances les caleçons de bain en tricot de coton "LASTEX" sont le confort recherché des garçons de 8 à 16 ans. Bout de jambe style hawaiien grande vogue. Tons ● bleu ● rouge ● noir.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1665



Caleçons de bain pour hommes

SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE

3.97 ch.

Messieurs, obtenez-en deux en profitant de ce bas prix — vous pourrez toujours compter sur un caleçon bien sec. Nouveau ce style hawaiien avec haut de jambes tricot Lastex séchant vite. Choix de bleu, gris, noir, jaune. Tailles : P.M.G.ExG.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

Ensemble "Cabana" pour hommes

PRIX 98e ANNIVERSAIRE

9.97 ens.

Partout aux heures de détente, l'ensemble est aimé pour son confort, la liberté de mouvements. Jaquette ¾ en coton imprimé la doublure en ratine blanche. Culotte boxeur taille élastique, intérieur en tricot nylon. Plusieurs motifs au choix. Tailles : P.M.G.ExG.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625



Souliers en suède

SPECIAL 98e ANNIVERSAIRE

4.88 ch. paire

a) En daim (suède) gris moyen ou brun — empeigne à piqûres fantaisie — élastique pour plus de confort — Semelles et talons en caoutchouc-mousse. Pointures 6 à 11½, largeur D.

b) En daim (suède) gris moyen ou brun. Pointures 6 à 11½ largeur D. Laçage sur trois oeillets. Empeigne mocassin. Semelles et talons de caoutchouc-mousse.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1675

PANTALON "KORATRON"

● LAVEZ-LES ● SECHEZ-LES ● ILS CONSERVENT LEURS PLIS ● ILS SONT INFROISSABLES

JAMAIS BESOIN DE REPASSAGE
PANTALON "KORATRON"
A PLIS PERMANENTS

5.66

a) Pour 8 à 18 ans, "CONTINENTAL" avec patte d'attache de chaque côté. b) Pour 8 à 12 ans, taille sur demi-élastique au dos. a) et b) Jambes fuselées. LAVABLES SECHANT VITE, CES PANTALONS NE DEMANDENT PAS DE PRESSAGE ● noir ● bleu poudre ● beige.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655



C. Pantalon, fini "Koratron"* POUR HOMMES

7.66

Coupe soignée confection durable, plus fini KORATRON à pli permanent . . . c'est le PANTALON SPORT "CUIT AU FOUR" ne nécessitant jamais de repassage ou de pressage. Glissière nylon, bande de taille qui ne roule pas, coutures surjetées.

FAMEUX FINI "SCOTCHGARD" QUI RESISTE A LA PLUIE, AUX TACHES. POUR HOMMES TAILLES : 28 à 44.

● noir ● beige ● poudre ● vert loden

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1605

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, jeudi 14 avril 1966 / saint Justin, martyr / 82e année, No 86 / 4 cahiers / 80 pages / La météo: Ensoleillé et doux / Minimum 35 / Maximum 55

Le Québec aura son service de psychiatrie infantile • En page 21

La FTQ s'apprête à signer, seule, un contrat avec les entrepreneurs



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

"Faites de la place à ceux qui veulent travailler." En tenant un peu à l'écart les piquets de grève, la police municipale a facilité la reprise des travaux sur certains chantiers d'envergure.

Les chantiers ont repris vie ce matin; la situation est confuse

Tandis que la FTQ s'apprête à signer seule un contrat de travail avec les entrepreneurs, une situation extrêmement confuse, de brèves altercations entre ouvriers de centrales syndicales différentes et l'intervention de la police municipale ont marqué ce matin le début de la deuxième journée de la grève de la construction, une grève qui sans encore s'effriter donne des signes de faiblesse qui deviennent d'heure en heure plus évidents.

Une proportion difficile à évaluer d'ouvriers membres de syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec ont répondu ce matin à l'invitation de leurs dirigeants syndicaux et sont retournés au travail.

Ils l'ont fait sous la protection de la police qui a simplement protégé l'accès aux chantiers aux travailleurs "qui voulaient travailler". Quelques brèves altercations se sont produites, notamment aux chantiers de construction de la Place Bonaventure et, rue Mackay, entre Burnside et Sherbrooke, mais aucun incident sérieux n'est encore survenu en fin de matinée.

En bref, la Confédération des syndicats nationaux poursuit une grève que la FTQ a refusé pour sa part de déclencher. Les ouvriers de la CSN établissent des lignes de piquetage que bon nombre d'ouvriers de la FTQ franchissent. Les travaux ont repris vaille que vaille dans la majorité des grands chantiers de construction de Montréal. La police surveille attentivement les points de rencontre entre "ouvriers en grève", "ouvriers qui refusent de faire la grève" et "ouvriers qui ne sont pas en grève mais veulent appuyer ceux qui le sont".

Il semble également de plus en plus évident que le mouvement en faveur d'un retour au travail prendra de l'importance aujourd'hui au sein des travailleurs membres de syndicats

Autres informations en page 41

affiliés à la FTQ et qui se sont prononcés contre la grève.

Les travaux ont repris ce matin, du moins partiellement, à la Place Bonaventure, au Château Champlain et à l'édifice de la Sûreté provinciale. A ce dernier endroit, des ouvriers, aidés d'un contremaître, font la garde devant l'entrée principale du chantier.

Aucun ouvrier n'est au travail sur les chantiers de construction de la Transcanadienne, boulevard Décarie.

Dans le métro, toutes les voies d'accès aux tunnels et aux stations en construction demeurent fermées à clé et aucun ouvrier ne peut y pénétrer.

Le ministère provincial des Travaux publics a fermé également le chantier de construction de la Place de la Justice.

Par ailleurs, l'Expo commence à se ressentir des effets de cette grève. Selon un porte-parole de la CSN, sur les chantiers, environ 30 pour cent des ouvriers ont refusé de se rendre à leur travail ce matin. Un porte-parole de la FTQ a cependant évalué le nombre à 5 pour cent seulement.

Contre la grève

L'immense majorité des syn-

Voir FTQ en page 2

Les grèves touchent 53,000 travailleurs

Le Québec est bouleversé par une série de grèves comme il s'en est produit rarement. Environ 53,000 travailleurs sont touchés par les arrêts de travail.

- 12,000 ouvriers du bâtiment de Montréal, membres de la CSN, sont en grève depuis hier, paralysant avec plus ou moins d'efficacité des chantiers qui embauchaient 40,000 ouvriers.
- 3,144 ouvriers des chantiers de construction de l'Hydro-Québec sur le complexe Manicouagan-Outardes attendent toujours un règlement à leur conflit qui a débuté le 15 mars. Plus de 1,400 autres employés de l'Hydro (gérance, maîtrise, et bureau) sont quasiment paralysés dans leur travail.
- 2,300 professeurs de l'enseignement spécialisé du Québec ont déclenché une grève

voir TRAVAILLEURS en page 2

Québec obtient une injonction

Il semble néanmoins que le SPEQ restera en grève

par Albert Tremblay

M. Raymond Couture, directeur de la grève des professeurs des écoles gouvernementales, a déclaré cet après-midi, au cours d'une assemblée groupant 2,000 membres du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, qu'il n'avait pas à retirer un ordre de grève, ce que lui enjoignait l'injonction émise hier par la Cour supérieure, parce qu'il n'avait jamais donné cet ordre de grève et que l'arrêt de travail de mardi matin était plutôt une décision spontanée des professeurs eux-mêmes.

Il a par la même occasion laissé aux 2,300 professeurs en grève le choix entre le retour au travail et la poursuite de cet arrêt de travail.

Il semble que, dans les circonstances, la grève qui paralyse toutes les écoles gouvernementales, se poursuivra au cours des prochains jours.

L'injonction interdisant aux professeurs de poursuivre la grève a été accordée hier par le juge William Morin de la Cour Supérieure du Québec.

Dans une déclaration rendue publique ce matin, le président du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, M. Claude Sabourin, s'en prend à l'attitude du gouvernement :

"En prenant mesures légales après mesures légales, dit-il, le gouvernement ne fait que tenter de distraire l'opinion publique de la véritable question que les professeurs ont voulu porter à son attention : la nécessité urgente de négocier et de s'entendre enfin, après sept mois de tentative."

Le président Sabourin demande également au ministre Alcide Courcy de préciser sa pensée. Le premier ministre intérimaire a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement était prêt à négocier à 48 heures d'avis de la part du syndicat.

"Nous répétons, précise M. Sabourin, que nous sommes toujours disposés à négocier avec le gouvernement mais que c'est à lui maintenant de nous dire s'il a des propositions précises à faire sur les questions encore en litige. Si c'est ce que M. Courcy a voulu dire, qu'il nous le fasse savoir de façon claire : c'est au gouvernement maintenant de convoquer une séance de négociation pour nous faire de nouvelles offres, puisque celles qu'il a faites jusqu'à présent sont inacceptables pour nous", de conclure le président du SPEQ.

La grève déclenchée mardi matin paralyse les écoles gouvernementales et force une trentaine de milles étudiants à prolonger leurs vacances de Pâques.

Enfin, l'attitude du ministre de l'Education, M. Gérin-Lajoie, n'échappe pas, elle non plus, aux "commentaires" des dirigeants syndicaux. "Il est pour le moins étonnant, précise le syndicat, que le ministre de l'Education, M. Gérin-Lajoie, qui a tant à coeur l'éducation des enfants et le bien-être des étudiants qui relèvent de son autorité, n'ait pas à coeur, de la même façon, le bien-être des

Voir SPEQ en page 2

Les détails de l'ordonnance d'injonction en page 34

M. Pearson demande un rapport sur la conduite de la GRC dans l'affaire Spencer

OTTAWA. (J.O.) — Le premier ministre Pearson a exigé un rapport sur la conduite de la Gendarmerie royale dans l'affaire Spencer.

Le corps policier, chargé de surveiller le présumé espion, n'a découvert son cadavre que quatre jours après sa mort.

Au cours de son court entretien avec la presse, à midi, le chef du gouvernement a difficilement pu cacher son ennui, voire même son embarras, lorsque les journalistes lui ont demandé s'il pouvait expliquer la conduite de GRC.

Puis il s'est indirectement porté à la défense du corps policier en soutenant qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'une surveillance de 24 heures par jour.

Quelqu'un, a dit un journaliste, a laissé entendre que des ordres avaient été donnés à la GRC pour qu'elle mette fin à la surveillance de Spencer.

Je n'ai jamais donné de tels ordres, a répondu le premier ministre d'un ton sec, et personne que je sache l'a fait.

Le chef du gouvernement n'a pas dit à qui il a demandé ce rapport.

Mais ce n'est pas la première fois que la GRC cause des ennuis politiques au gouvernement. Le juge Dorion a vertement critiqué la conduite du corps policier dans son célèbre rapport et, partout, on comprend mal que la GRC ait perdu Spencer de vue pendant quatre jours.

Ranta se présente à la police

Un individu qui aurait été un proche camarade de Spencer, William Ranta, s'est présenté hier aux bureaux de la police à Vancouver. Des rapports de journaux l'ont déjà décrit comme le garde du corps de l'ancien employé des Postes soupçonné d'espionnage.

M. Ranta a dit aux policiers qui l'interrogeaient qu'il n'a pas vu Spencer pendant plusieurs jours avant sa mort. La police a fait savoir que l'enquête préliminaire permettait de croire qu'il ne s'agit pas d'un meurtre.

A l'enquête qui débutait aujourd'hui, on s'attendait que peu de témoins soient appelés. Un ajournement semblait probable.

Au cours de sa conférence, le premier ministre a refusé de commenter la déclaration de M. Diefenbaker, selon laquelle l'affaire Munsinger serait un acte de vengeance politique.

D'une affaire à l'autre, il a été question au cabinet ce matin de l'affaire Stephen Truscott, condamné à l'emprisonnement à vie à l'âge de 14 ans, en 1959. La publication récente d'un volume a mis en doute la culpabilité de Truscott.

Le premier ministre a déclaré qu'on n'avait pris encore aucune décision, mais qu'une bonne partie de la réunion du cabinet avait été consacrée à l'étude du rapport du solliciteur général, M. Pennell.

"Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de prendre une décision trop rapide au sujet d'une question aussi délicate", a ajouté M. Pearson.

Le cabinet continuera l'étude de cette question à sa réunion de vendredi, mais on ne sait pas si la décision viendra avant mardi prochain. Les recommandations du rapport de M. Pennell n'ont pas été révélées.

Saigon: la junte se rend aux demandes bouddhistes

SAIGON (Reuter, AFP, PA, UPI) — Débordée par le flot envahissant des manifestations antigouvernementales, la junte militaire de Saigon annonce aujourd'hui qu'elle cède aux exigences des dirigeants bouddhistes.

Aussitôt, la hiérarchie bouddhiste a cherché à contremander la manifestation gigantesque prévue pour aujourd'hui et a annoncé qu'il se pourrait qu'elle accepte les propositions faites par la junte de tenir des élections et de restaurer un régime civil au Sud-Vietnam d'ici quatre ou cinq mois. Toutefois, les dirigeants bouddhistes de la région de Huë et de Danang ne se sont pas encore prononcés, et la manifestation prévue a eu lieu dans un calme plutôt relatif.

Près de trente mille manifestants groupés en délégations portant des bannières ont, dès le début, occupé sur près d'un mille et demi le boulevard conduisant vers les quartiers du centre. En contraste avec les violentes émeutes d'hier, la foule a maintenu une certaine discipline. Toutes les pagodes de la ville et de la banlieue sont représentées. Au cortège, se sont jointes de très nombreuses femmes, des troupes de boys-scouts, des jeunes filles en blanc, portant des banderoles rédigées en vietnamien et réclamant "une assemblée constituante élue".

Les positions officielles

La junte militaire a signé hier une promesse en dix points où il est notamment souligné que les généraux démissionneront immédiatement après la tenue des élections (qu'une commission devant être formée d'ici dix jours sera chargée de préparer).

Les militaires, dans leur communiqué, posent comme seule condition que les élections devront démontrer que les communistes sont condamnés ainsi que les neutralistes. La presse jouira d'une liberté complète et tous les groupes politiques et religieux auront la chance de faire front commun contre le communisme et le neutralisme.

Après que le président Thieu eut signé la promesse de la junte, le premier ministre Cao Ky a dit aux délégués en liesse : "Si vous, du Congrès, désirez que je demissionne du gouvernement immédiatement, en attendant l'établissement d'un gouvernement élu, je suis prêt à me conformer à votre décision." Toutefois, Cao Ky a ajouté qu'il combatterait tout gouvernement "qui ne veillerait pas au bonheur du peuple et qui ne travaillerait pas à la déchéance du communisme".

On ignore encore si, oui ou non, le junte va démissionner immédiatement. Le Congrès s'est ajourné sans rien préciser.

Satisfactions des bouddhistes

Les dirigeants bouddhistes des régions du sud ont déclaré, après la signature des promesses de la junte : "l'Institut bouddhiste désire faire savoir à tous les groupements que la junte a fait une promesse et que la grande manifestation prévue pour aujourd'hui doit se transformer en "meeting pacifique".

"Ce que nous réclamions avant tout, ajoute la hiérarchie, c'est la tenue d'élections le plus tôt possible. Le décret gouvernemental nous assure que nous aurons des élections d'ici quatre ou cinq mois. Notre principale exigence est satisfaite."

La mort du président de l'Irak semble s'entourer de mystère

BAGDAD (PA, AFP, UPI) — Un bulletin officiel du gouvernement de l'Irak persiste à affirmer que c'est bien à cause des remous provoqués par une tempête de sable que l'hélicoptère du président Abdel Salam Aref s'est écrasé près de Kornah, site présumé du paradis terrestre. Le président et dix de ses aides ont perdu la vie.

Des rapports en provenance de pays en bordure de l'Irak avaient soulevé des questions sur les causes de l'accident. On a fait état de rapports non confirmés voulant qu'une bombe se soit trouvée à bord de l'hélicoptère, ou encore que des rebelles kurdes aient attaqué l'appareil présidentiel.

Quoi qu'il en soit, à Koweit, qui se trouve à cinquante milles du lieu de l'accident, on s'étonne de ce qu'aucune tempête n'ait été signalée dans les parages.

Le bruit court également que la mort d'Aref va déclencher une course fantastique au pouvoir en Irak, et risque de déterminer une grande instabilité dans tout le Moyen-Orient.

Le chef d'Etat irakien venait d'assister à une fête populaire.

Après plusieurs heures de recherches intensives, une équipe de secours trouva l'hélicoptère complètement détruit. Il avait été plaqué au sol avec une force extraordinaire. Les corps des occupants étaient déchiquetés et éparpillés autour du point de la chute. Seul le corps du maréchal Aref put être immédiatement identifié. La première enquête a établi que l'hélicoptère avait littéralement explosé en heurtant le sol et que tous ses occupants avaient trouvé la mort avec le chef de l'Etat.



Abdel Salam Aref

Les deux ministres qui ont été tués dans l'accident sont le ministre de l'Intérieur, Abdel Latif Al Darraji, et le ministre de l'Industrie, Moustapha Abdallah.

Le président du conseil Abdel Rahman Al Bazzaz assume les fonctions de président en attendant l'élection du nouveau président par les membres du conseil des ministres et du conseil de la Défense. L'élection doit avoir lieu dans un délai d'une semaine, en vertu de la constitution.

Les funérailles du maréchal,

Voir IRAK en p. 2

Manic: phase très difficile mais entente imminente

Comité conjoint consultatif sur les relations humaines

par Jacques Lafrenière

Les négociations en vue de mettre fin à la grève des 3,144 ouvriers des chantiers de Manicouagan-Outardes sont entrées hier dans une phase très difficile, alors qu'on croyait des deux côtés en arriver à un règlement.

Les négociateurs se sont quittés à 9 h. hier soir, après d'ultimes tentatives du conciliateur, M. Jean-Paul Lafleur, de les amener à des concessions mutuelles.

M. Lafleur a évité d'employer le mot "impasse" pour qualifier la situation. "Les négociations sont dans une situation complexe, a-t-il dit, mais il y a lieu d'espérer encore qu'il y ait dialogue."

M. Lafleur a quitté Montréal ce matin, pour se rendre à son bureau de Québec, d'où il tentera de nouveau de communiquer avec les parties.

Les deux comités étaient dirigés d'une part par M. Roger Martin, directeur des relations syndicales à l'Hydro, et d'autre part par M. Jean-Paul Lalancette, pour la CSN et le Syndicat national de la construction de Hauterive.

Les pourparlers ont buté sur le congédiement des quatre ouvriers qui ont expulsé le contremaître Raymond Dion du chantier d'Outardes 3, le 11 mars dernier. L'Hydro avait suspendu pour des périodes indéfinies ces quatre ouvriers. Le 15 mars, les camarades de travail de ces derniers avaient débrayé. Le mouvement avait été suivi dans les quatre autres chantiers de l'Hydro sur les rivières aux Outardes et Manicouagan, les jours suivants.

Le dernier chantier, Manic 5, s'est mis en grève le 26 mars.

M. Martin a précisé que l'Hydro maintient le congédiement pour les quatre ouvriers, sans appel devant un tribunal d'arbitrage.

L'Hydro a de plus retiré son avis de congédiement contre le seul dirigeant syndical sur qui pesait cette menace. Mais elle maintient le congédiement — avec appel cette fois devant un arbitre — pour huit autres travailleurs impliqués dans l'escalade de grèves.

Il ne reste donc plus aucune menace ni de suspension, ni de réprimandes contre aucun dirigeant du syndicat. L'agent d'affaires du chantier d'Outardes 3, M. Joseph Biédron, à qui l'Hydro voulait retirer son permis de circuler dans le complexe, a pour sa part acquis la certitude qu'il pourra retourner à son travail une fois la grève réglée.

Enquête sur les relations humaines

La partie la plus importante de la formule de règlement est sans doute celle qui prévoit la création d'un comité conjoint consultatif de relations humaines.

Ce comité, qui ressemble sensiblement à la suggestion que faisait le président de la CSN, M. Marcel Pepin, serait chargé de faire enquête sur les conditions de travail et de vie des travailleurs des chantiers. Le rapport serait soumis aux négociateurs des deux parties qui verraient à insérer certaines recommandations dans la convention collective. Les contrats collectifs expirent le 6 juin sur les chantiers.

M. Lalancette devait faire une déclaration tard en soirée, hier. Mais il a été impossible de le rejoindre. Il avait d'ailleurs quitté le motel qu'il occupait depuis quelques jours, rue Sherbrooke.

Au début de la soirée, tout laissait croire que les négociateurs des deux parties en viendraient à une entente. Ce n'est qu'après avoir rencontré séparément les représentants patronaux et syndicaux, à deux reprises pour chaque groupe, que le conciliateur annonçait qu'il y aurait "un règlement . . . un jour", mais pas pour hier soir !

M. Alcide Courcy, premier ministre intérimaire, croit pour sa part que le conflit entre l'Hydro-Québec et ses employés de Manicouagan-Outardes va se régler sous peu.

Interrogé à l'issue d'une séance du cabinet, M. Courcy a déclaré que le gouvernement suivait les développements d'heure en heure.

Les ingénieurs pensent que leur grève durera longtemps

(J.L.) — Les ingénieurs de l'Hydro-Québec ont perdu hier soir toute illusion de mettre fin rapidement à leur grève. Ils ont même remis en question les paragraphes de l'entente signée le 14 juin 1965 — après une grève de cinq semaines — qui traite de la juridiction du syndicat.

Ils ont immédiatement décidé d'étendre leurs lignes de piquets sur les chantiers des rivières aux Outardes et Manicouagan, et mis sur pied les divers comités, qui pendant leur grève qu'ils prévoient longue, dispenseront les services aux grévistes.

Les 350 membres du Syndicat professionnel des ingénieurs de l'Hydro-Québec (CSN) en sont à leur deuxième grève en moins d'une année. En effet, le 10 mai 1965, ils débrayaient pour forcer l'Hydro à reconnaître leur unité de négociation. Le 14 juin, une entente intervenait par laquelle, à défaut d'accord sur l'admissibilité des ingénieurs dans le syndicat, les deux parties pouvaient s'en remettre à un comité conjoint de juridiction.

L'étape suivante si nécessaire, était l'arbitrage. Les deux parties avaient accepté comme

Voir INGENIEURS en p. 2

6,000 tisserands en grève

Depuis hier soir, le nombre effarant des grévistes compte 4,000 ouvriers de plus dans le Québec. Depuis la fin de mars, 2,000 tisserands de Sherbrooke et de Drummondville étaient en grève; 4,000 syndiqués des usines de Montmorency et de Magog se sont joints à eux hier soir. L'arrêt de travail touche quatre usines de la Dominion Textile et une autre d'une filiale de la même société. (Nos informations en page 14)

Feinstein dit n'avoir jamais eu l'intention de présenter de réclamation à la RAQ à la suite de l'annulation de l'offre d'achat à Anjou

par Pierre Olivier

M. Morris Feinstein qui, par l'intermédiaire de Marker Realties, détenait des droits sur les lots 482 et 483 qui devaient être achetés par la Régie des alcools du Québec à Anjou en 1964 n'a jamais eu l'intention de présenter de réclamation à la Régie à la suite de l'annulation unilatérale de l'offre d'achat que le Royal Trust avait fait parvenir à Marker Realties en octobre 1964.

C'est ce qui ressort du témoignage qu'il a rendu ce matin devant la Commission Smith. Il n'en demeure pas moins que Me Samuel Chait, l'avocat de la compagnie a (sur l'instigation du Royal Trust, selon M. Feinstein) envoyé une lettre à la Régie demandant le respect des accords pris à Anjou.

Deux des témoignages entendus ce matin, ceux du notaire Earl Kruger et de M. Feinstein ont également éclairci un autre point ; c'est pour éviter que le groupe d'Américains (Rutenberg, qui était propriétaire du lot 482 n'augmente son prix que M. Feinstein n'a pas voulu dévoiler son nom et s'est servi de Marker Realties.

Soulignons également que M. Ernest Crépeault, le maire d'Anjou a brièvement comparu ce matin. Il a expliqué un des points qu'il avait déjà abordé dans son témoignage d'hier.

Il avait en effet déclaré qu'il avait investi la commission qu'il devait toucher sur la vente du lot 483 (environ 3 millions de p.c.) de la Succession Vanier à Morris Feinstein. En fait, il a signé une entente avec Morris Feinstein le 2 mars 1965. On y stipule que Morris Feinstein achète le lot pour Morris Feinstein Inc. et Ernest Crépeault Inc. Le contrat fut effectivement signé le 15 mars suivant et M. Crépeault est devenu copropriétaire à 50 p. cent.

Un prête-nom

Au début de son témoignage, Me Kruger a expliqué que Marker Realties a agi comme prête-nom pour Morris Feinstein. Selon lui, M. Feinstein est très connu dans le monde de l'immeuble et la seule mention de son nom aurait pu faire augmenter le prix.

Le principal intéressé, M. Feinstein, devait expliquer quelques minutes plus tard qu'il avait vendu le lot 482 au groupe Rutenberg il y a plusieurs années à 13 cents le p.c. et que le même groupe aurait refusé de le lui revendre à un prix raisonnable.

Il a alors envoyé M. Moishe Katz, de Kay Realties (Quebec) Ltd à New York, pour négocier avec lui. C'est parce qu'ils ne pouvaient en venir à une entente sur le prix qu'il a demandé à Marker Realties de faire une offre d'achat à .53 cents le p.c. à son agent, Ernest Crépeault Inc. (Cette offre fut acceptée par M. Crépeault le 16 octobre 1964.) M. Katz s'est servi de cette offre pour expliquer aux Américains que M. Feinstein vendait à .53 cents le p.c. le lot 483 et ils ont accepté de vendre lot 482 également à .53 cents le p.c. Une première option expira le 15 septembre. Elle fut renouvelée le 8 octobre et exercée par Kay Realties (Quebec) Ltd dans les cinq jours.

Voir RAQ en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 56 à 59, 62 à 73
Bandes dessinées / 26
Courrier "Que faire ?" / 24
Décès, Naissances, etc. / 75
Des mots et des phrases / 15
Editorial / 4
Finance / 52 à 54
Horoscope / 40
Loisirs et récréation / 26, 27
Mots croisés / 57
Nouvelles internationales / 61, 76
Nouvelles nationales / 21, 41
Radio et télévision / 50, 51
Sciences / 20
Spectacles et concerts / 30 à 32
Sports / 42 à 49 et 74
Tribunaux / 7
Vie féminine / 22 à 25
Vie mondaine / 23
Votre médecin / 10

Pepin espère que les représentants du front commun se réunissent

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a dit espérer que des rencontres aient lieu le plus tôt possible entre les représentants syndicaux du front commun CSN-FTQ d'abord et ensuite entre ce front commun et l'Association de la construction de Montréal en vue de trouver une solution à la situation qui prévaut présentement dans le bâtiment.

M. Pepin a ajouté que c'est le seul moyen d'en arriver à une solution. "Il y a lieu de croire, a-t-il poursuivi, que le syndicat (de la construction-CSN) va demander aux représentants des autres unions ouvrières d'envisager froidement la situation".

M. Pepin laisse aux dirigeants du syndicat impliqué dans le conflit le soin de faire eux-mêmes des déclarations plus élaborées. Il a dit n'avoir rien à déclarer au sujet des propos de M. Jean-Paul Ménard selon lequel "les syndicats affiliés à la CSN se détruisent".

LA FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

dicats d'ouvriers de la construction affiliés à la FTQ ont refusé la grève et leurs dirigeants s'apprêtent à signer un contrat de travail aux termes de la dernière offre patronale.

Et le secrétaire-trésorier du Conseil des métiers de la construction aussi président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, nous a déclaré hier soir au téléphone qu'indépendamment de la grève déclenchée hier par les ouvriers de la CSN, son groupe réclamera l'extension par décret de ce nouveau contrat dans un rayon de dix milles de Montréal.

Quant aux syndicats en grève affiliés à la CSN, M. Ménard commente: "Qu'ils se détruisent, nous n'avons pas d'objection à cela. . . Je n'ai pas le culte des centrales; je fais passer les droits des travailleurs avant."

C'est donc dire que si le front commun que la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux avaient monté pour ces négociations n'est pas encore officiellement effrité, il est dangereusement miné.

Un double vote qui finit en faveur de la grève

Même si le vote n'a pas encore été pris dans tous les syndicats de la FTQ, déjà la grande majorité a rejeté l'idée d'un arrêt de travail.

Hier soir c'était au tour des 600 plâtriers affiliés à la FTQ d'accepter les conditions patronales. Jusqu'à maintenant, seuls les 400 "finisseurs de ciment" de la centrale ont opté pour la grève, mais par une faible marge et non sans quelques difficultés de procédure.

Au premier scrutin, pris hier soir, les "finisseurs de ciment" ont voté la grève par une marge de trois voix.

Devant une si mince majorité, M. Ménard a demandé aux intéressés s'ils voulaient voter une deuxième fois. Ce qu'ils firent avec le résultat que ce deuxième tour de scrutin donna une voix de majorité contre la grève.

Les protestations furent si vives qu'en fin de compte, il fut décidé que seul le premier vote était valable.

"Une grève provoquée par des activistes"

Les votes dans les autres syndicats groupant les menuisiers, les "mécaniciens industriels", les peintres et les briqueteurs seront pris d'ici la fin de semaine. Il s'agit toutefois de groupes qui sont maintenant minoritaires.

Quant à la grève déclarée par les 12,000 ouvriers de la construction affiliés à la CSN, M. Ménard est d'avis qu'elle ne représente pas le sentiment de la majorité.

Selon lui, ce n'est qu'un petit groupe d'activistes qui a poussé à l'arrêt de travail les ouvriers de la CSN, malgré la recommandation de leurs dirigeants d'accepter les offres patronales.

"Si nous cédons à la peur, a commenté M. Ménard, ce sera le chantage tout le temps..."

Et les syndiqués de la FTQ qui se sont abstenus de travailler hier, malgré la directive des chefs leur demandant de ne pas respecter la grève ?

M. Ménard répond qu'il s'est agi d'une confusion qui, à son avis, ne se répétera pas aujourd'hui, même si certains ne risqueront pas de recevoir des coups en allant travailler.

Le leader syndical met la grève de la CSN sur le compte des "jeunes qui ne veulent pas attendre", qui voudraient rattraper d'un seul coup le retard qu'ils ont sur les ouvriers de Toronto.

En continuant le militantisme, soutient M. Ménard, nous finirons par rejoindre, par étapes, les gars de Toronto.

Deux choses que les grévistes réclament et que M. Ménard juge irréalisables: l'avis de congédiement de trois jours et un régime d'ancienneté.

Selon lui, si l'avis de trois jours était exigé, les ouvriers quitteraient probablement l'employeur avant, le laissant en plan avec des coulées de ciment, ce qui pourrait, a-t-il dit, causer de sérieux dégâts.

Quant à l'ancienneté, pour M. Ménard elle est impossible à assurer à cause du nombre de chantiers et d'employeurs. Il se demande s'il devrait s'agir de l'ancienneté sur un chantier ou avec un même employeur.

"Ça donnerait un "paquet" de griefs, on serait en grève continuelle", a conclu le chef syndical.

Winters est dépêché à Montréal

OTTAWA — (J.P.) — Quelques minutes après la séance du cabinet, le ministre du Commerce s'est envolé pour Montréal pour rencontrer les autorités de l'Expo, face aux retards que la grève de la construction peuvent engendrer dans ce grand projet.

Le ministre responsable de l'Expo, M. Robert Winters, devra faire rapport au premier ministre le plus tôt possible.

Certes, la grève des employés de la construction ne touche pas directement l'Expo mais plusieurs de ses fournisseurs de matériaux semblent dans l'impossibilité de livrer leur marchandise.

Le cabinet a été mis au courant de la situation ce matin et a dépêché M. Winters à Montréal pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de retard dans la construction des pavillons.

D'ailleurs, le premier ministre doit se rendre samedi à Montréal pour visiter le site de l'Expo et rencontrer ses dirigeants.

TRAVAILLEURS

SUITE DE LA PAGE 1

surprise mardi et décideront aujourd'hui des mesures à prendre face à l'injonction que le gouvernement a obtenue contre eux. Leurs 30,000 élèves sont en vacances de Pâques... prolongées.

- 6,000 tisserands de la Dominion Textile ont débrayé dans divers moulins du Québec.
- 350 ingénieurs de l'Hydro-Québec ont commencé hier une grève pour la reconnaissance de leur unité de négociation et la signature d'une première convention collective de travail.
- 850 employés de la compagnie Coca-Cola Limitée de quatre usines d'embouteillage de Montréal et de Québec poursuivent un arrêt de travail qui a débuté le 28 septembre 1965.
- 100 employés de bureau de la compagnie Reynolds Aluminum du Cap-de-la-Madeleine sont sur le point de régler leur grève qui a débuté au mois de mars.
- Il reste encore six grévistes à la manufacture La Grenade Shoes de Montréal, qui poursuivent symboliquement une grève sans issue.
- 232 ouvriers de l'entreprise Sicard, de Ste-Thérèse, ont débrayé le 31 janvier.
- Des grèves se prolongent encore à La Frontière de Rouyn, chezC oncreters Ready Mix de Montréal et à la Buanderie Hector Jolicoeur, également de Montréal, même si ces entreprises poursuivent leurs opérations de façon assez normale.

INGENIEURS

SUITE DE LA PAGE 1

arbitre, M. Cardin, directeur du département des relations industrielles à l'université Laval, un des spécialistes au Québec du syndicalisme de cadres.

Or il appert que l'Hydro et le syndicat ont rejeté l'application des articles concernant le fonctionnement du comité et l'arbitrage.

Le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, a soutenu hier que c'est le directeur général de l'Hydro, M. Robert-A. Boyd qui a refusé l'arbitrage, "parce qu'il n'aimait pas les écrits de M. Cardin". Mardi, le directeur du service des relations syndicales, M. Roger Martin, avait déclaré que c'était le syndicat qui avait rejeté cet arbitrage. M. Martin s'en tient toutefois, pour sa part à l'arbitrage des mésententes sur l'application de l'accord.

Plusieurs syndiqués sont résolus à jouer le tout pour le tout. Il leur apparaît que le présent conflit est une épreuve de force "brutale" entre l'Hydro et leur syndicat. "Nous faisons du syndicalisme ouvrier, parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Il faudra forcer l'Hydro à parler intelligemment", a lancé un membre.

Le noeud du litige

Les exclusions syndicales sont le noeud du problème. En vertu des critères de l'employeur, 250 ingénieurs (sur 600) seraient exclus de l'unité de négociation. Le syndicat est prêt à admettre 134 exclusions.

Au lieu de critères proprement dit, les deux parties s'étaient entendues sur une description de paliers de commandement à trois niveaux : direction, cadres intermédiaires, et maîtrise. Or les appellations données aux cadres intermédiaires et les fonctions que l'Hydro leur assigne, font que les ingénieurs des chantiers dits résidents, ceux des travaux, ceux désignés comme les chefs de service à l'outillage ou au prix de revient sont tous exclus.

Le syndicat soutient que dans ces conditions, il est impossible de parler de syndicalisme de cadres. C'est pourquoi ses membres ont rejeté hier ces articles établissant la juridiction syndicale.

La bataille que livrent ces ingénieurs apparaît tellement importante aux yeux des "professionnels" à l'emploi du gouvernement provincial, qu'il pourrait survenir une grève de solidarité chez ces derniers.

On a appris hier, au cours de l'assemblée que les 800 membres des syndicats d'ingénieurs et d'autres syndicats de professionnels et d'interprofessionnels du gouvernement provincial, songeaient à donner un appui tangible aux ingénieurs en grève de l'Hydro. On n'aurait pas exclus l'arrêt de travail ou la tenue de "séances d'étude".

L'an dernier, les ingénieurs de l'Hydro avaient débrayé seulement pour faire reconnaître leur unité de négociation. Cette année, il y a aussi le problème de la négociation d'une convention collective relié à la grève.

Les points de vue des deux parties sont fort divergents sur cette question également. Au chapitre des salaires, par exemple, l'Hydro offre une augmentation de 11.4 pour cent. Le syndicat demande 39.5 pour cent. Selon le président du syndicat, M. Jean-Guy Rodrigue, la demande syndicale se compare à ce que viennent d'obtenir les ingénieurs de la Canadian Marconi, soit 35 pour cent pour ceux gagnant $5,500 par année.

RAQ

SUITE DE LA PAGE 1

Au cours de son témoignage, Me Kruger a également expliqué qu'il ne s'était pas entendu préalablement avec M. Feinstein sur le montant qui devrait être payé à Marker Realties pour ses services. Il a expliqué que leurs relations sont vieilles et qu'ils n'ont jamais eu de problèmes d'argent.

Deux commissions

Un point à particulièrement retenu l'attention du procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger. En effet, il devait y avoir une commission de 5 p. cent payable à Kay Realties (Quebec) Ltd sur la vente du groupe Rutenberg à Marker Realties et une autre commission de 5 p. cent payable au Royal Trust sur la vente de Marker Realties à la Régie des alcools.

(En fait, à la suite de l'échec de la transaction, un montant de $65,000 fut payé à Marker Realties le 17 novembre, date de la signature du contrat de vente de Global Holdings Inc. à la RAQ. Sur cette somme, $40,000 furent payés au Royal Trust, $10,000 à M. Morris Feinstein, $9,350 à Marker Realties. La balance a couvert les frais légaux. Me Samuel Chait, l'avocat de Marker Realties a touché environ $5,000.)

Me Kruger a expliqué qu'il y avait effectivement deux commissions... mais qu'il y avait également deux transactions et que deux agents avaient travaillé sur cette affaire.

Interrogé par Me Jules Deschênes, le procureur de la Régie, il a expliqué que c'est M. Moishe Katz qui a négocié le paiement de $65,000 à Marker Realties comme compensation pour l'annulation de l'offre d'achat que le Royal Trust avait fait parvenir à la compagnie en octobre 1964.

Il a dit qu'il n'a entendu le nom de Cangro (Bermuda) Ltd qui a vendu les terrains de LaSalle à Global Holdings et réalisé un profit d'environ $618,000 que le 17 novembre dans le bureau des notaires de la Régie, McLean, Marler, Common & Tees où il s'était rendu pour signer l'entente libérant la Régie de ses engagements à Anjou. Il a ajouté qu'il ne conait pas Ed Nixon Davis que M. Maurice Mayer a identifié la semaine dernière comme propriétaire de cette compagnie.

Une réclamation

Attitude identique de la part de M. Morris Feinstein. Il ne connait pas Ed Nixon Davis, ni les directeurs de Cangro (Bermuda) Ltd et de Global Holdings Inc. Des personnes intéressées dans les quatre compagnies (Kadex Inc et al) qui étaient propriétaires enregistrés des terrains achetés par la Régie à LaSalle, il ne connait que son frère Harry Feinstein.

Il a d'ailleurs déclaré qu'il savait que la Régie des alcools avait acheté un terrain à La Salle mais qu'il ne connaissait pas les détails avant de voir les articles publiés par LA PRESSE le 28 janvier dernier.

Il a expliqué qu'il avait rencontré en décembre 1964 Me Arthur Weldon et deux Torontois (de Simpson, Riddell, Stead & Associés qui représentaient alors la Régie pour la transaction d'Anjou) et qu'il leur avait expliqué que Ernest Crépeault Inc., agissait comme agent et que son nom n'aurait donc pas à apparaître dans la série de titres.

Il a ajouté qu'il leur a alors déclaré qu'il ne ferait pas de réclamation et qu'il était prêt à abandonner les droits que lui conférait l'offre d'achat envoyé par le Royal Trust à Marker Realties pour les lots 482 et 483 si la Régie ne voulait pas s'y conformer.

Se olnlui, sept ou huit mois s'écoulèrent sans qu'il ait de nouvelles. Il aurait alors appris qu'à la demande du Royal Trust une lettre avait été envoyée par l'avocat de Marker Realties, Me Samuel Chait, à la Régie demandant que l'on respecte les accords.

Il leur aurait alors déclaré qu'il ne pouvait pas être impliqué dans cette affaire.

Interrogé par Me Bélanger, il a reconnu quelques minutes plus tard qu'il savait que Me Chait devait envoyer une lettre et qu'il avait accepté. Il a expliqué qu'il était lié par le refus du Royal Trust de libérer la Régie et qu'il ne pouvait donc pas disposer des terrains pour lesquels il avait déjà des acheteurs.

Il a également déclaré qu'il ne savait pas, à l'automne 1965, que M. Moishe Katz, de Kay Realties (Quebec) Ltd., qui avait agi comme agent pour lui à Anjou, tentait d'obtenir un autre terrain ("alternative land") pour la Régie et qu'une des clauses portait sur le règlement des problèmes soulevés par l'annulation unilatérale de l'offre d'achat à Anjou.

Quant aux $10,000 qu'il a touchés pour l'annulation de cette offre d'achat, il a dit qu'ils couvraient les dépenses qu'il avait dû encourir.

"Doubler le prix"

Interrogé par le procureur du gouvernement, M. Feinstein a expliqué que le prix de 65 cents le p.c. offert à la Régie pour les lots 482 et 483 à Anjou était plus que justifié parce qu'il faut vendre au double du prix d'achat pour faire un profit.

Il a alors déposé un document tentant de prouver que le terrain qu'il achète à .35 le p.c. lui coûte en fait 58 cents le p.c. sur une base de trois ans, et ce parce qu'il doit ouvrir des rues, payer les taxes, les intérêts, etc . . .

Interrogé par Me Deschênes, il a dit qu'il avait acheté des terrains à LaSalle en septembre 1964. Il s'agit de 5 millions de p.c. situés en bordure du boulevard Newman et à moins d'un quart de mille de ceux achetés par la Régie des alcools.

Il a expliqué qu'il a payé ces terrains 57 cents le p.c. et qu'il les a revendus $1.15 le p.c. Le témoin a dit que ne n'est pas l'installation de la Régie à LaSalle qui a causé la hausse mais bien le fait que la ville ait décidé d'installer les services (eau, égoûts . . .) dans ce secteur.

"Je ne m' serais jamais permis . . ."

Rappelons que le maire d'Anjou, M. Ernest Crépeault avait déclaré hier après midi qu'il n'aurait jamais "approché la transaction, même d'un mille" s'il avait su que la Régie était intéressée aux terrains.

Il a expliqué son attitude en disant que les organismes publics ne paient pas de taxes municipales et que c'est donc plus ou moins intéressant de les voir s'installer.

Interrogé par Me Bélanger, il a dit qu'il ne connaissait pas l'existence de Marker Realties avant d'en lire le nom dans les journaux il y a quelques jours et qu'il n'a jamais donné d'instruction de préparer deux contrats de vente (de la succession Vanier à Ernest Crépeault Inc. et de Ernest Crépeault Inc. à Marker Realties).

Interrogé par le procureur de la Régie, Me Jules Deschênes, il a déclaré que le prix du lot 483 était passé de 18 cents le pied carré à 33 cents dans les six mois qui ont précédé l'acceptation de son offre d'achat du 15 septembre 1964 par la succession Vanier. Selon lui, cette hausse est normale et correspond au développement industriel d'Anjou qui se dirigeait vers l'ouest.

Il a également expliqué au cours de son témoignage que M. Morris Feinstein manquait d'argent pour acheter le terrain en mars 1965 et qu'il avait investi sa commission pour l'aider.

Le dernier témoin appelé à comparaître hier fut le notaire Earl Kruger. Morris Feinstein avait souligné la semaine dernière qu'il lui avait demandé de prendre des options sur le lot 482 en 1964 et qu'il les avait inscrites au nom d'une de ses compagnies, Marker Realties. M. Feinstein avait spécifié qu'il ne connaît pas les directeurs de cette compagnie.

Me Kruger a donc expliqué que la compagnie a été incorporée en 1958 et qu'il agit comme contrôleur. Sa femme, Lena Reiskind, en est la présidente.

Interrogé par le procureur du gouvernement, il a expliqué que la compagnie a accepté l'offre d'achat du Royal Trust pour Morris Feinstein. C'est au cours de la première semaine d'octobre qu'ils se sont entendus verbalement sur l'utilisation de Marker Realties.

Me Kruger a précisé que la compagnie a touché $9,300 pour ses services et que son rôle devait se limiter à faire une offre et à accepter une offre.

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

âgé de 45 ans, auront lieu samedi.

Un deuil officiel d'un mois a été décrété par le gouvernement. L'Université de Bagdad et tous les établissements scolaires sont fermés en signe de deuil. Toutes les administrations publiques ont suspendu leurs activités pour la journée.

Dès ce matin, des mesures exceptionnelles de sécurité avaient été prises dès l'annonce de la mort du chef d'Etat. Toutefois le couvre-feu qui avait d'abord été proclamé a été allégé pour permettre le fonctionnement normal des services publics et le ravitaillement de la population.

Les observateurs diplomatiques estiment que la disparition d'Aref pourrait bien déclencher une dure lutte de succession. La mort du chef de l'Etat irakien survient à un moment particulièrement difficile. Les derniers discours du maréchal Aref faisant appel à l'unité de tous les éléments de la population et rendant hommage à l'action unificatrice de l'armée traduisaient incontestablement les inquiétudes ressenties par le chef de l'Etat.

Dès maintenant, l'opinion la plus répandue dans toutes les capitales arabes, c'est que le candidat le plus favorisé est le frère du maréchal Aref, le général Abdel Rahman Aref, chef d'état-major par intérim de l'armée irakienne, qui se trouve actuellement en mission officielle à Moscou. Il avait été chargé de rétablir spectaculairement les relations amicales entre l'Irak et l'URSS et aussi de conclure un accord assurant aux forces armées le bénéfice de fournitures d'armes modernes par l'Union soviétique.

Le fruit mûr tombe de lui-même, mais il ne tombe pas dans la bouche.

Proverbe chinois

SPEQ

SUITE DE LA PAGE 1

professeurs qu'il charge d'enseigner aux élèves : plutôt que de tenter de trouver une solution au problème actuel, M. Gérin-Lajoie semble préférer de continuer à jouir du soleil de la Floride . . . "

Le gouvernement a pour sa part promis de communiquer aujourd'hui même un document qui doit faire le point sur l'état des négociations avec ses professeurs. Du même coup, M. Carrier Fortin, ministre intérimaire de la Justice, a donné l'assurance que le gouvernement entendait défendre la légalité et la constitutionnalité de la décision rendue par la Commission des relations du travail, le 21 mars dernier.

La CRT avait alors déclaré "service essentiel" à ce moment-ci de l'année, l'enseignement donné par les professeurs des écoles gouvernementales.

Le syndicat a instruit des procédures judiciaires afin de faire casser cette décision et il entend visiblement poursuivre son travail en ce sens.

Le gouvernement a demandé et obtenu hier une injonction qui prolonge à toute fin pratique la décision de la Commission des relations du travail jusqu'au 25 avril. Pour ce faire, le procureur de la Couronne a utilisé le même argument que le 21 mars, soit le caractère "essentiel" de l'enseignement distribué par ses professeurs.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 40

Maximum demain : 55

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa ; Pontiac-Témiscamingue, Abitibi, Laurentides, Estrie et Mauricie ; régions de Québec, du lac Saint-Jean, de Rimouski, de Gaspé, de la baie Comeau et des Sept-Iles :** Généralement ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux. Doux. Brise légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Ottawa, 35 et 55 ; Témiscamingue, Sainte-Agathe et la Tuque, 30 et 50 ; Rouyn, Noranda, Val d'Or, Rivière-du-Loup, Baie Comeau et Sept-Iles, 25 et 45 ; Sherbrooke et Chicoutimi, 25 et 50 ; Québec, 30 et 55 ; Mont-Joli et Gaspé, 25 et 40.

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
Aussi TEST PREGNOSTICON
sensible après retard de 8 jours 8.00
ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc. . . .
PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN • CHOQUETTE
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

POURQUOI ATTENDRE?
ALSCO
Matériaux de construction en aluminium
REMPLACEZ MAINTENANT VOS FENÊTRES EN BOIS
par les
FENETRES PERMANENTES EN ALUMINIUM
SOLIDITE — CONFORT — BEAUTE — FONCTIONNEMENT PARFAIT
DEMANDEZ AUSSI DES RENSEIGNEMENTS SUR NOS
PORTES -- AUVENTS -- CLAPBOARD
Appelez 279-8551 1530 est, Beaubien Montréal

COMPAREZ CES BAS PRIX STABILISES AUX PHARMACIES CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"

COLD CREAM Nettoyant — Crème idéale pour enlever fond de teint. 14 oz Régulier 1.49 Notre Prix 97¢
LAIT DE MAGNESIE — Bouteille de 16 oz Notre Bas Prix 57¢
SELS DE SANTE — A l'anglaise — Un remède idéal contre maux de tête causés par excès de bile, indigestion et constipation. Boite de 16 oz 79¢
HUILE MINERALE LOURDE INODORE-INSIPIDE 16 oz 69¢ | 40 oz 1.39

ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS

SPRAY NET ADORN		1.48 - 2.49
Rég. 2.00 Permanente Toni	Notre Prix STABILISE	1.38
Rég. 2.25 Colorant New Dawn	Notre Prix STABILISE	1.89
Rég. 35¢ Kleenex Boîte de 400	Notre Prix STABILISE	2/59¢
Rég. 1.85 Clairol Regilaire	Notre Prix STABILISE	1.19
RESDAN POUR CHEVEUX		1.29 - 1.89
Rég. 99¢ Spray Net Lady Pat	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.40 Cepacol 14 oz	Notre Prix STABILISE	1.09
Rég. 51¢ Kotex Boîte de 12	Notre Prix STABILISE	2/89¢
Rég. 98¢ Listerine 14 oz	Notre Prix STABILISE	73¢
Rég. 2.49 Couches Flushabye	Notre Prix STABILISE	1.98
FOAMY POUR LA BARBE		89¢ - 1.19
Rég. 1.29 Huile Johnson	Notre Prix STABILISE	89¢
Rég. 98¢ Poudre Johnson	Notre Prix STABILISE	79¢
Rég. 1.09 Pâte à Dents Colgate	Notre Prix STABILISE	81¢
Rég. 69¢ Pâte à Dents Crest	Notre Prix STABILISE	59¢
LAMES D'ACIER GILLETTE		62¢ - 1.19

ÉPARGNEZ AVEC NOS PRIX STABILISÉS

BOULES OU FLACONS A MITES		29¢
Rég. 1.09 Vapo-Rub Vick	Notre Prix STABILISE	87¢
Rég. 64¢ Vatronaol Vick	Notre Prix STABILISE	64¢
Rég. 1.25 Antiphlogistin Rub	Notre Prix STABILISE	98¢
Rég. 1.19 Sels de Fruits Eno	Notre Prix STABILISE	83¢
A.S.A. 5 GRAINS 300 Tablettes		98¢
Rég. 1.69 Bromo-Seltzer	Notre Prix STABILISE	1.39
Rég. 1.50 Magnolax 20 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.39 Tablettes Phillip	Notre Prix STABILISE	99¢
Rég. 1.50 Agarol 16 oz	Notre Prix STABILISE	1.19
Rég. 1.25 Absorbine Jr. 4 oz	Notre Prix STABILISE	98¢
DARA-ZENE TUE LES MITES	2 lb	59¢
Rég. 6.60 Paramettes 125	Notre Prix STABILISE	3.69
Rég. 5.50 Sirop Paramette	Notre Prix STABILISE	3.49
Rég. 4.25 Gouttes Ostoco 50 cc	Notre Prix STABILISE	3.39
Rég. 5.30 Tablettes Sucaryl	Notre Prix STABILISE	3.98
CORICIDIN		87¢ - 1.49 - 2.99

LAMPES PHOTOFLASH — CLAIRES OU BLEUES
AG-1 ..... 1.48
M-2 ..... 1.57
M-3 ..... 1.90
PRESS-25 ..... 1.90

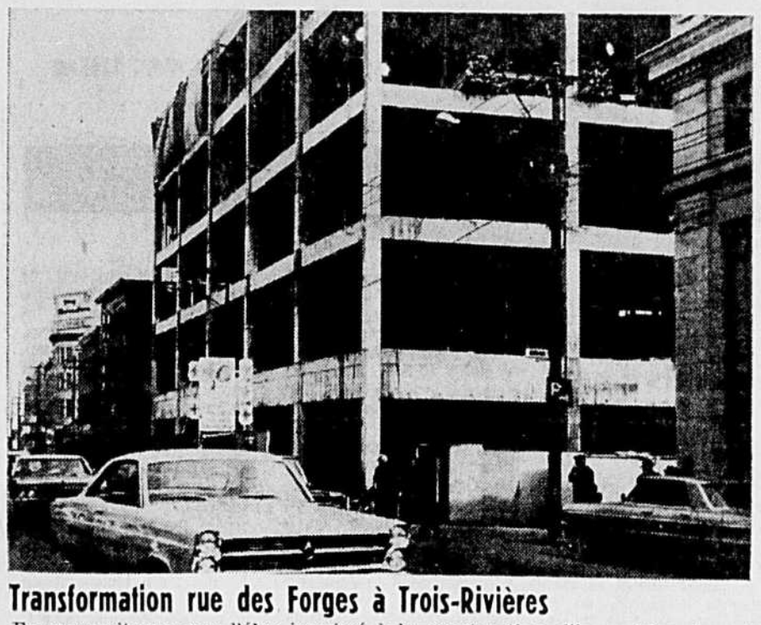
TABLETTES MAGNESIE — NOTRE BAS PRIX — 100 47¢ | 300 93¢

SACCHARINE TABLETTES SOLUBLES — Bouteille de 1000 — ¼ grain 89¢ | ½ grain 98¢

VAL-U-COTTON — Coton d'hôpital absorbant — Roul. 1 lb Rég. 1.19 NOTRE PRIX STABILISE 89¢

LES PHARMACIES CENTRE
"POUR SERVICE ET EPARGNE"
LIVRAISON LOCALE RAPIDE — STATIONNEMENT GRATUIT
CENTRE D'ACHATS DORVAL 631-1827
CENTRE D'ACHATS DOMAINE 256-1669
CENTRE D'ACHATS BEACONSFIELD 697-4550
CENTRE D'ACHATS PIERREFONDS 626-6668

Cabanon
VENTE PRÉ-EXPOSITION
jusqu'au 22 avril
IMPORTANTE REMISE-CADEAU
sur nos tentes et tentes-remorques
PLAN MISE-DE-COTE
QUELQUES EXEMPLES SUR NOS TENTES
11'4" x 7'10" $89.00
12' x 15' avec annexes $159.00
14' x 16' avec annexes $199.00
Coleman
Poêle $14.95
Lampe $13.95
Chaufferette $13.95
TENTES-REMORQUES APACHE
La plus vendue en Amérique
Tentes remorques de fabrication canadienne
NOUVEAU MAGASIN
371 av. Prés. Kennedy 844-8495
ENTRE ONTARIO ET SHERBROOKE A L'OUEST DE BLEURY
• BASEBALL • GOLF • VETEMENTS pour tous SPORTS • TIR à L'ARC • FOOTBALL • SPORTS • POIDS ET HALTERES
Et toujours grande vente de Déménagement
AU 2230 GILFORD (AU SUD DE ST-JOSEPH ENTRE DELORIMIER ET MESSIER) 522-8770
Tentes démonstrateurs "ROTONDE"
Toute offre raisonnable sera étudiée,



Transformation rue des Forges à Trois-Rivières

En concomitance avec l'élan imprimé à la construction d'immeubles dans la ville de Trois-Rivières, s'élève cette maison commerciale, affiliée à la firme Pollack, de Québec. La charpente de ses cinq étages est déjà betonnée. L'immeuble occupera l'emplacement de l'ancien marché trifluvien, à l'angle des rues Des Forges et Badeaux, entre les immeubles de l'hôtel Saint-Louis, à gauche, et de la Banque Royale, à droite. Dans l'ensemble, les dirigeants municipaux trifluviens avaient, l'an dernier, émis 755 permis de construction pour une valeur globale de $9,061,500. Jusqu'à présent, cette année, se poursuivent l'érection d'un nouvel hôtel de ville, le parachèvement d'un immeuble de douze étages, rue Royale, les premiers travaux de l'immeuble Pollack, ainsi qu'une rénovation générale de la cathédrale. Des travaux sont commencés au palais épiscopal.

La "Grande Allée" sera-t-elle "l'allée du Maine" à l'Expo !

AUGUSTA, Maine. (PA) — Les responsables de l'Expo 67 ont été priés de baptiser "Allée du Maine" une des avenues qui sillonneront le cadre du rassemblement universel prévu pour l'an prochain.

Il s'agit de l'artère présentement désignée sous le nom de "Grande Allée" et sur laquelle s'élèvera le pavillon de l'Etat du Maine.

Le directeur du futur pavillon du Maine, M. Clarence McKay, a déclaré hier que la "Grande Allée" n'avait pas été baptisée officiellement et que l'appeler "Allée du Maine" constituerait à la fois un hommage à l'un des rares Etats des Etats-Unis qui ont décidé la construction d'un pavillon à l'Expo et à l'endroit de M. Stanley R. Tupper, le commissaire général du pavillon des Etats-Unis.

La "Grande Allée", en effet, doit aussi conduire au pavillon des Etats-Unis.



Adolescente disparue

Mlle Pierrette Richer, une adolescente de 17 ans, domiciliée à Saint-Joseph-de-St-Hyacinthe, est disparue mystérieusement, lors de son retour d'une salle de danse. D'après les agents de la Sûreté québécoise, dans la ville maskoutaine, elle n'aurait donné aucun signe de vie depuis le 16 octobre. Mlle Richer mesure cinq pieds et un pouce ; elle pèse environ cent quinze livres. De teint moyen, elle porte des cheveux bruns et présente bien. Au moment de sa disparition, elle était revêtue d'un costume d'étudiante, ainsi que d'un manteau de cuir jaune clair.

Collision à un passage à niveau

LEVIS. (PC) — Emillien Rochette, 73 ans, de St-Louis-de-Pintendre, près de Lévis, a été tué hier lorsque son automobile a été déchiquetée par un convoi ferroviaire.

Encore une élection municipale à Pincourt

PINCOURT. (J. D. G.) — Les citoyens de la ville de Pincourt seront tout probablement appelés à se présenter aux urnes le dimanche premier mai, afin d'élire un conseiller municipal, par suite de la démission de Mme Patricia Turcot, élue au siège numéro quatre, le 14 février 1965. Il s'agit de la troisième démission du genre depuis les élections générales au mois de novembre 1964, puisque les échevins Charles Bahner et Peter Hamel se sont déjà retirés de la scène municipale.

La présentation des candidats aura lieu le lundi 25 et les élections le dimanche suivant, s'il y a lieu. Les citoyens de Pincourt se prévaudraient ainsi de leurs suffrages pour une huitième fois en deçà de deux ans. Ils se prononçaient sur des referendum en mai 1964 et le 6 janvier cette année. Les autres conseillers municipaux de la ville de Pincourt sont MM. Darie Huneault, Lionel Morrissette, Roger Goyette, Gerhard Beck et Claude Tremblay. Le maire est M. Val D'Ambrosio.

Vol d'un réticule

Comme Mlle Odette Allard, 2100, St-Denis, arrivait chez elle hier soir un voyou lui a décroché un direct à la figure, cassant ses lunettes, puis lui a arraché son réticule contenant $15.

A Chicoutimi, la RCMP n'est pas encore la GRC !

Tandis que les officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada font état de la promulgation de la langue française au sein de l'administration de leurs services au Québec, le juge Jean-Charles Simard, de la Cour de magistrat de Chicoutimi, s'est étonné, mardi, devant diverses plaintes portées en anglais par la GRC contre des personnes qui n'auraient pas rempli leurs devoirs de contribuable, à savoir leurs déclarations fiscales, dans les délais prévus.

"Je croyais cependant le bilinguisme à l'honneur à la Gendarmerie" a commenté, comme il l'a déjà fait précédemment à plusieurs reprises, le juge Simard.

Vol à main armée dans une pharmacie

La police a retrouvé hier après-midi l'auto volée dont s'étaient servis deux bandits pour perpétrer un hold-up de $200, vers 1 h. 45 cet après-midi, à la pharmacie Lafontaine, située au 3719 de la rue Lafontaine.

L'un des suspects était armé d'un revolver noir de gros calibre. Les bandits ont commis leur forfait sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré, cependant.

L'auto a été retrouvée, rue Cuvillier, non loin de la n'ont qu'une vague description des voleurs, qui seraient d'âge moyen.

Vol à main armée

A la suite d'un hold-up de $1,500 perpétré à 10 h. 10 ce matin à la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 1870, rue de l'Eglise, à Ville-Emard, une "opération Pierre" a permis aux policiers du poste treize de s'emparer de l'auto des deux auteurs du forfait. Sur la banquette arrière, ils ont trouvé un revolver noir chargé.

L'auto a été retrouvée dans la rue de l'Eglise, non loin du lieu du vol. On présume qu'à cet endroit, un troisième suspect, ou du moins, une autre auto, attendait les deux bandits.

Accident mortel à Ste-Anne-de-Bellevue

Un homme dont la police refuse pour le moment de divulguer l'identité, s'est tué au volant de son automobile, vers 7 h. 30, ce matin, lorsque, roulant apparemment à grande vitesse, le véhicule a capoté, en bordure du Boulevard Métropolitain, à Ste-Anne-de-Bellevue.

Saint-Jean : aménagement projeté de la rade de plaisance en prévision de l'Expo

SAINT-JEAN (G. L.) — Les promoteurs d'une rade de plaisance sur la rivière Richelieu à la hauteur de Saint-Jean ont récemment tenu une séance d'élaboration, sous la présidence de M. Yves Gaudette et en présence de deux représentants du ministère fédéral des Transports, MM. Morin et Décarie, l'un ingénieur divisionnaire préposé aux canaux, l'autre surintendant du canal de Chambly. Des représentants de la commission du Haut-Richelieu, initiatrice du projet, ainsi que du club nautique et des conseillers municipaux ont pris part aux échanges de vues.

En soulignant que, dans la rade de plaisance qu'on projette d'y aménager, l'Ile Sainte-Hélène ne pourra accueillir que trois cents embarcations à la fois, M. Gaudette a noté que les bateaux ne pourraient certainement pas tous se rendre par voie d'eau au site de l'Exposition universelle. Des gens désireront certainement faire halte en cours de route. Saint-Jean devrait alors se montrer en mesure de les accueillir et leur réserver une rade où ancrer leurs embarcations.

GREFFIER

SUITE DE LA PAGE 3

les maires Méderic Martin, Camillien Houde, Fernand Rinfret, Adhémar Raynault, Sarto Fournier et Jean Drapeau, et sous les présidents du comité J.-A.-A. Brodeur, A.-D. Desroches, J.-Allan Bray, Tancrède Fortin, Maurice Gabias, J.-M. Savignac, Ovide Taillefer, J.-O. Asselin, Pierre DesMarais et Lucien Saulnier.

En outre, M. Morin a agi en qualité de président d'élection aux élections générales de 1960 et 1962 et aux élections complémentaires de Rivière-des-Prairies (1963) et de Saraguay (1964), après avoir participé à la préparation de plus d'une douzaine d'élections municipales.

PLANETARIUM

SUITE DE LA PAGE 3

des visites de groupes. Le planétarium sera fermé seulement le lundi soir."

M. Saulnier a aussi souligné que le nouvel horaire sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire. Quant à la saison des vacances, le comité modifiera peut-être les heures d'ouverture.

10 GRANDS JOURS D'AUBAINES EXCEPTIONNELLES !

VENTE À 1¢ REXALL

A compter d'aujourd'hui jusqu'à samedi 23 avril inclusivement

VOUS OBTENEZ 2 ITEM REXALL POUR LE PRIX REGULIER D'UN ITEM PLUS 1¢ SEULEMENT.

Tous les produits Rexall offerts en vente par la Pharmacie Montréal sont de première qualité.

PLACEZ VOS COMMANDES MAINTENANT en ajoutant un sou vous obtenez deux fois plus pour votre argent.

845-7251 JOUR ET NUIT

LIVRAISON GRATUITE JOUR et NUIT par tout le Grand Montréal avec un minimum d'achat de $2.00 (Prescriptions exceptées)

OUVERT JOUR ET NUIT Nous ne dormons jamais

STATIONNEMENT GRATUIT Une demi-heure de stationnement gratuit avec achat de $1.00 Notre terrain est situé rue St-André, juste au sud de Ste-Catherine

916 est, rue Sainte-Catherine

PHARMACIE MONTRÉAL

DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

La plus grande pharmacie de détail au monde

Quelques exemples seulement de ces nombreux

SPÉCIAUX REXALL

★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 16 oz	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ ALCOOL A FRICTION ISOPROPYLE 32 oz	Rég. 1.69 SPEC.	2 pour	1.70
★ LAIT DE MAGNESIE Ordinaire — 20 oz	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ LAIT DE MAGNESIE 250 comprimés	Rég. 1.39 SPEC.	2 pour	1.40
★ TONIQUE POUR LES NERFS Avec vitamine B-1 — 16 oz	Rég. 1.79 SPEC.	2 pour	1.80
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE MI-31 — 16 oz	Rég. 0.98 SPEC.	2 pour	0.99
★ SOLUTION ANTISEPTIQUE KLENZO — 16 oz	Rég. 0.98 SPEC.	2 pour	0.99
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 4 oz	Rég. 0.30 SPEC.	2 pour	0.31
★ PEROXYDE D'HYDROGENE — 10 vol. — 16 oz	Rég. 0.75 SPEC.	2 pour	0.76
★ HUILE MINERALE LOURDE 16 oz	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ A-SA-REX 5 grs 100 comprimés	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ SUPPOSITOIRES A la glycérine pour adultes en 12's	Rég. 0.65 SPEC.	2 pour	0.66
★ TEINTURE D'IODE 5% 1 oz avec applicateur	Rég. 0.35 SPEC.	2 pour	0.36
★ SIROP REXILLANA 8 oz	Rég. 1.40 SPEC.	2 pour	1.41
★ SACCHARINE ¼ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.39 SPEC.	2 pour	1.40
★ SACCHARINE ⅓ gr. — 1000 comprimés	Rég. 1.89 SPEC.	2 pour	1.90
★ ONGUENT DE ZINC 1½ oz	Rég. 0.49 SPEC.	2 pour	0.50
★ AGA-REX Composé 16 oz	Rég. 1.69 SPEC.	2 pour	1.70
★ BAUME ANALGESIQUE 1⅛ oz	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ COMPRIMES "Une Minute" Contre maux de tête — 100's	Rég. 1.00 SPEC.	2 pour	1.01
★ POUDRE POUR LES PIEDS 4 oz	Rég. 0.89 SPEC.	2 pour	0.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 100's	Rég. 1.89 SPEC.	2 pour	1.90
★ CAPSULES D'HUILE DE FOIE DE FLETAN — 2 min. en 250's	Rég. 3.79 SPEC.	2 pour	3.80
★ PURIFICATEUR D'AIR — 16 oz	Rég. 1.49 SPEC.	2 pour	1.50
★ CRISTAUX ANTIMITES 3 oz	Rég. 0.50 SPEC.	2 pour	0.51
★ FIXATIF ADRIENNE pour les cheveux 14 oz	Rég. 1.79 SPEC.	2 pour	1.80
★ CREME DESODORISANTE ADRIENNE — 2 oz	Rég. 1.25 SPEC.	2 pour	1.26
★ DESODORISANT à bille BACHELOR	Rég. 1.00 SPEC.	2 pour	1.01
★ LOTION après la barbe BACHELOR — 4 oz	Rég. 1.00 SPEC.	2 pour	1.01
★ COTON ABSORBANT 2 oz	Rég. 0.65 SPEC.	2 pour	0.66
★ OLD ENGLISH "365" Cologne pour le bain à la lavande — 7 oz	Rég. 1.25 SPEC.	2 pour	1.26
★ MI-31 Pâte ou poudre dentifrice	Rég. 0.69 SPEC.	2 pour	0.70
★ GAZE STERILISEE 1½ x 10 verges	Rég. 0.45 SPEC.	2 pour	0.46
★ RUBAN ADHESIF "PROCAP" ½" x 10 verges	Rég. 0.65 SPEC.	2 pour	0.66
★ ESSENCE A BRIQUET 8 oz	Rég. 0.49 SPEC.	2 pour	0.50
★ DESODORISANT à bille REXALL	Rég. 1.00 SPEC.	2 pour	1.01

NOUS VENDONS TOUJOURS MEILLEUR MARCHE !

BUFFERIN en 36's. Prix rég. 79¢ Spéc. 69¢ en 50's. Prix rég. 98¢ Spéc. 79¢ en 100's. Prix rég. $1.89 Spéc. 1.49

ALKA-SELTZER Pour un soulagement rapide



Prix 78¢



Head & SHOULDERS LOTION $1.07 et $1.99

CEPACOL LIQUIDE



Rince-bouche au goût agréable SPECIAL $1.09

PRESCRIPTIONS toujours remplies selon les exigences de votre médecin. Allons chercher et livrons gratuitement jour et nuit. 845-7251

SIROP GOUPIL pour rhume bronchite, coqueluche 8 oz 85¢ 16 oz 1.50

ONGUENT GOUPIL Pour hémorroïdes, $1.50

GOUTTES GOUPIL Pour maux d'oreilles, 95¢



Prix rég. $3.98 SPECIAL $2.98

UN LAXATIF IDEAL Bicholate LILAS

CONTRE LA CONSTIPATION ET LA BILIOSITE

En format de 25, 50 et 100 dragées



Un duvet superflu?

Ce problème est maintenant résolu grâce à

NUDIT!

de Helena Rubinstein!

Que ces poils disgracieux déparent votre visage ou vos jambes, Helena Rubinstein vous présente un moyen rapide de les faire disparaître: deux préparations exclusives offrant une formule dépilatoire très efficace!

La crème NUDIT POUR LE VISAGE est spécialement destinée à faire disparaître les poils superflus du visage. Utilisée avec la crème Super-Finish, elle laisse l'épiderme doux et lisse.



La CRÈME NUDIT POUR LES JAMBES. De texture soyeuse, elle s'applique à merveille, s'enlève facilement à l'eau. Elle fait disparaître les poils disgracieux, laisse les jambes lisses et belles.

Inutile de risquer de vous couper avec un rasoir. De plus les poils mettent plus de temps à repousser avec NUDIT. NUDIT vous permet d'être plus féminine encore! Achetez-en aujourd'hui même!

NUDIT POUR LE VISAGE *avec Super-Finish*, $2.00 *et* $3.00.

NUDIT POUR LES JAMBES, $2.00.

845-7251 PHARMACIE MONTRÉAL 845-7251

DUQUET & DUQUETTE · PROPS.

LE 28 JUIN

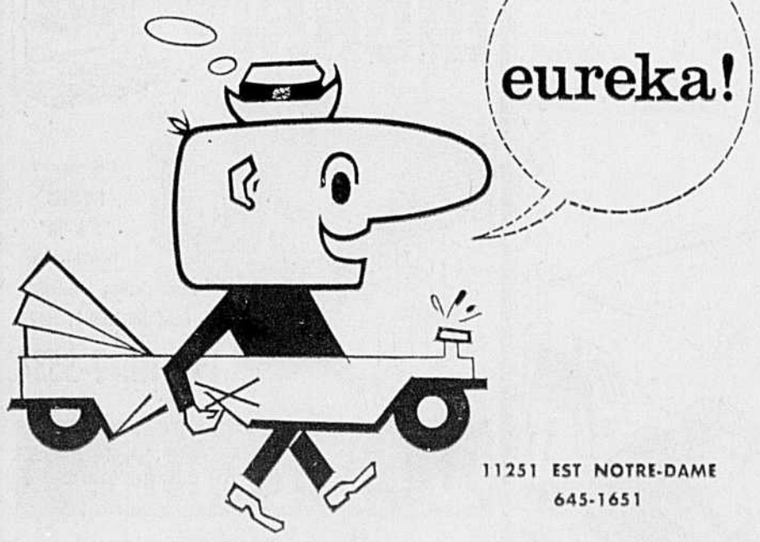
GAGNEZ UNE PARISIENNE

OFFERTE PAR ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE



JOUEZ AU FABULEUX K-RO CKAC/73

ROCHELEAU PONTIAC



11251 EST NOTRE-DAME
645-1651

LA PRESSE

MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86

Yvon Dupuis dit qu'il avait vu le "messager de M. Earl" en juin 1961 et qu'il lui avait remis une enveloppe sans savoir qu'il s'y trouvait de l'argent

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE — L'ancien député et ministre Yvon Dupuis a déclaré ce matin qu'il avait vu effectivement le fameux "messager de M. Earl", en juin 1961, et qu'il lui avait lui-même remis au Château Laurier, à Ottawa, une grande enveloppe brune contenant des documents que venait de lui remettre le promoteur de l'hippodrome de St-Luc, M. Roch Deslauriers.

Témoignant pour sa propre défense, M. Dupuis a déclaré qu'il avait trouvé cela tout normal, d'autant plus qu'il ignorait totalement, à ce moment là, que l'enveloppe aurait pu contenir de l'argent.

Cependant, il ajoute: "Aujourd'hui, quand j'entends la version de M. Deslauriers, je regrette amèrement d'avoir accepté une enveloppe scellée de cet ordre-là, d'autant plus que je ne l'ai pas ouverte".

Le témoin raconta en détail sa version des événements à ce moment-là sans cependant rapporter textuellement les paroles de M. Deslauriers, parce qu'il ne pouvait pas s'en souvenir après tant de temps.

Il dit alors que M. Deslauriers était seul et lui demanda si le messager de M. Earl était avec lui. "Il l'a même nommé, mais je ne me souviens pas du nom, dit M. Dupuis. Il m'a dit aussi que l'enveloppe contenait des documents et des références devant prouver sa solvabilité et son sérieux. L'enveloppe était adressée à M. Paul Earl".

M. Dupuis précise que M. Deslauriers lui avait dit que quelqu'un devait le rencontrer à son bureau. "Il m'a dit: J'ai peur de me faire jouer par la "gang" de Pinard. C'est pour cela qu'il venait porter les documents à un messager. Il voulait être certain que M. Earl les ait."

Le témoin ajoute qu'il n'avait pas été prévenu, ni de la visite de M. Deslauriers, ni de celle du messager, et qu'il s'informa alors de ce qui devait se passer.

M. Dupuis poursuit que, au moment où tous deux partaient pour aller prendre le lunch, le messager téléphona à son bureau et parla d'abord à M. Deslauriers, puis à lui-même. Vu son retard, il fut convenu de rencontrer le messager au Château Laurier.

Quelques instants plus tard, toujours selon M. Dupuis, les deux hommes quittèrent le parlement dans l'auto de M. Deslauriers. Comme celui-ci conduisait, c'est M. Dupuis qui entra au Château, rencontra le messager et lui remis l'enveloppe. Après, MM. Dupuis et Deslauriers allèrent manger au restaurant La Paloma.

"Le messager m'a dit son nom, mais je ne m'en souviens pas. Il m'a présenté une carte de M. Earl, sur laquelle on avait inscrit mon nom, mon numéro de téléphone et l'adresse de mon appartement à Ottawa... S'il avait été question de $10,000 je n'aurais pas remis l'enveloppe au Château devant tout le monde... S'il s'était agit d'un dépôt de $10,000, j'aurais demandé un reçu... Comme il n'était pas question d'argent, je n'avais aucune sorte d'appréhension, je ne trouvais rien d'illégal ou d'illicite", dit M. Dupuis.

Les appels téléphoniques

Parlant de l'appel téléphonique du 6 mai 1961, au cours duquel M. Deslauriers prétend que M. Dupuis lui a demandé $10,000, l'ancien député note qu'aucun document ne vient attester de cet appel qui était "local". "Seul Deslauriers dit cela. C'est faux. Je suis bouleversé; renversé, devant une telle affirmation", dit-il.

Et M. Dupuis ajoute: "Je ne suis pas "téléphoneux" (sic). J'aime mieux parler de vive voix. S'il avait été question d'argent, je lui aurais dit de venir me voir à mon bureau.

Quant à la fameuse journée du 8 mais, où, dans sa nouvelle version, M. Deslauriers prétend avoir remis un premier $5,000 à M. Dupuis, ce dernier prétend qu'il était à Ottawa ce jour-là. Le témoin ajoute qu'un des documents bancaires versés au dossier par l'inspecteur Maurice Nadon, de la Gendarmerie royale, le prouve. "J'ai fait un dépôt à ma banque à Ottawa pour fermer mon compte ce jour-là."

Le témoin confirme également qu'il était à Québec le soir du 9 mai, mais que cela n'avait rien à voir avec le projet de piste de course, d'autant plus que c'est le 10 mai que M. Earl avait répondu à sa première lettre à ce sujet.

M. Dupuis qualifie aussi de "pure fantaisie", de la part de M. Deslauriers, l'incident de l'ascenseur au Château Frontenac à Québec, où le témoin de la Couronne avait déclaré que M. Dupuis avait fait des signes à M. Jacques Roy, le secrétaire de M. Earl, et lui avait dit: "Tout est correct Jack". M. Dupuis dit qu'il n'a pas vu M. Roy à ce moment-là.

Le témoin confirme par ailleurs avoir mangé avec M. Roy, mais en septembre 1961, peu de temps avant une entrevue avec M. Earl. Il fut question du projet d'hippodrome, mais non d'argent.

Au début de la matinée, M. Dupuis avait déclaré qu'il était impossible que le promoteur de l'hippodrome de Saint-Luc, M. Roch Deslauriers, lui ait apporté un colis au parlement d'Ottawa le 9 mai 1961.

Il explique que la première démarche qu'il avait faites dans cette affaire fut une lettre adressée, le 3 mai 1961, à l'honorable Paul Earl et que celui-ci lui avait répondu le 10 mai. Il ajoute que l'entrevue qu'il eut avec M. Earl, en compagnie de M. Deslauriers, avait eu lieu le 22 juin. "Il est clair, conclut M. Dupuis, que c'est à la suite de cette entrevue que M. Deslauriers m'a remis les documents."

Le témoin parlait à ce moment-là d'une entrevue qu'il avait eue en janvier 1964 et poursuivait le témoignage qu'il avait commencé alors hier après-midi.

M. Dupuis se souvient cependant avoir reçu la visite de M. Deslauriers et de M. Raoul Gobeil au mois de mai ou au mois de juin 1961. Il ne peut préciser la date, mais il affirme qu'à ce moment-là M. Deslauriers ne lui a rien apporté.

Il note qu'il est possible que M. Deslauriers ait téléphoné de son bureau le 9 mai 1961, comme l'ont indiqué des documents versés jusqu'ici au dossier au cours du procès. "Il y a beaucoup de gens qui viennent me visiter et plusieurs demandent à téléphoner de mon bureau et je ne le leur refuse pas", dit M. Dupuis en substance.

Au début de la matinée, à la suite d'un débat juridique, on a convenu de ne pas verser au dossier le texte d'une déclaration que M. Dupuis avait faite à la Chambre des communes sur une question de privilège, le 16 février 1965, parce que la déclaration portait des jugements.

Cependant, M. Dupuis en a lu quelques extraits qui corroboraient les déclarations qu'il avait faites hier au début de son témoignage.

A son entrée, hier, dans la boite aux témoins, M. Dupuis avait textuellement déclaré: "Je suis resté absolument sidéré, en janvier 1964, lorsque M. Deslauriers m'a appris qu'il y avait de l'argent dans l'enveloppe brune qu'il m'avait remise en 1961, à Ottawa, et m'avoua que M. Earl lui avait dit de mettre de l'argent dans l'enveloppe".

M. Dupuis subit, depuis quelque cinq semaines, son procès sous une accusation d'entente délictueuse pour obtenir un pot-de-vin et trafiquer son influence, pour hâter l'émission d'un permis d'hippodrome à Saint-Luc, non loin de Saint-Jean. Il est entré dans la boite des témoins au début de l'après-midi, comme premier témoin de la défense, après que la couronne eût déclaré sa preuve close. Il se fit un grand silence dans la salle d'audience du palais de justice de Sherbrooke. En faisant part de son étonnement devant les aveux de M. Deslauriers au cours d'une entrevue qu'il eût avec ce dernier en janvier 1964, M. Dupuis a ajouté qu'il ne fut jamais question des $10,000 entre 1961 et 1963."

Je n'ai jamais accepté de ma vie de transporter de l'argent pour qui que ce soit... S'il avait été question que, moi, je l'avais exploité". Selon M. Dupuis, Deslauriers a ajouté: "Je sais que tu as toujours fait ton possible. Tu étais de bonne foi... Eux autres, à Québec, ils vont se faire tapper dessus". Et le témoin d'ajouter que M. Deslauriers était "en larmes".

M. Dupuis poursuit qu'alors, M. Deslauriers lui avait dit: "Te souviens-tu, la fois que je suis allé te voir à Ottawa, avec Gobeil. Je t'avais remis une grande enveloppe brune... En 1961 ?

Le témoin dit avoir répondu: "Oui... J'avais remis l'enveloppe à un messager de M. Earl". "M. Earl m'avait dit de mettre une somme d'argent dans l'enveloppe. Je sais que tu ne le savais pas... Comme Earl est mort, je ne sais plus à qui me confier", avait alors dit M. Deslauriers, selon M. Dupuis. "Je suis resté absolument sidéré devant cet aveux", affirme alors le témoin.

Les mêmes déclarations

Au début de son témoignage, M. Dupuis, après avoir fait état de sa carrière politique comme député provincial de Montréal-Sainte-Marie, comme député fédéral et ministre du cabinet Pearson, avait déclaré qu'il n'avait rien à changer dans les déclarations écrites qu'il fit à la Gendarmerie royale, les 9 et 20 janvier 1965, concernant l'affaire des $10,000. "Je n'ai rien à changer, je maintiens la même version", dit-il. Puis, Me Paul Martineau, qui occupe en défense, tenta de faire produire par le témoin, un extrait du journal des débats de la chambre des Communes, rapportant un discours que Dupuis avait prononcé le 16 février 1965, au sujet de l'affaire des $10,000. Mais le procureur de la couronne, Me Jean Bienvenue, s'y opposa et demanda à produire de la jurisprudence à l'appui de son objection. Le juge demanda donc à Me Martineau d'attendre à ce matin pour parler de ce document.

Récit chronologique

Et M. Dupuis entreprit par la suite de raconter, chronologiquement, son intervention dans le projet d'hippodrome de Saint-Luc. Il dit d'abord que ce fut en avril 1961 que M. Deslauriers, le promoteur de la piste, en compagnie de ses amis, le Dr Yves Papineau et M. Albert Ariss, lui demanda son aide.

Le témoin dit avoir accepté après en avoir parlé au député provincial de Saint-Jean, M. Philodor Ouimet, qui, dit-il, était déjà au courant du projet. M. Dupuis dit qu'il n'aimait pas s'occuper d'affaires provinciales, mais que M. Ouimet lui fit valoir qu'il connaissait bien le nouveau ministre du Revenu, M. Paul Earl. M. Dupuis dit avoir alors entrepris un échange de correspondance avec les autorités provinciales.

La première lettre fut adressée à M. Earl, le 3 mai 1961, et M. Earl lui a répondu le 10 mai, disant que, malgré l'opposition de son ministère, il prêtait une oreille sympathique au projet. Le 5 juin, M. Dupuis écrit à M. Lesage et à M. Earl, à la demande de Deslauriers. Et ce fut M. Lesage qui répondit, le 8 juin, exprimant son refus. Ici, M. Dupuis déclare qu'il a toujours fait part de sa



Yvon Dupuis

correspondance et des réponses qu'il recevait à Deslauriers.

Le témoin ajoute que quelques jours après, il rencontra M. Lesage au bureau de ce dernier à Montréal pour savoir si sa décision, son refus, était final.

A ce moment-là, M. Lesage aurait répondu qu'il y avait de "nouvelles transactions" et qu'il était prêt à "reconsidérer l'affaire", même si personnellement il n'en était pas convaincu.

M. Dupuis poursuit que M. Lesage ne s'opposa pas à ce qu'il continue de s'occuper de l'affaire, qu'il dit avoir chargé M. Pinard de s'occuper de l'aspect de l'organisation de l'hippodrome et qu'il lui recommanda de ne rien faire avant d'avoir rencontré MM. Pinard ou Earl.

Le témoin ajoute aussi que M. Lesage lui dit de rencontrer Me Roger Létourneau, trésorier du parti libéral provincial. M. Dupuis, continuant son récit, dit qu'il tenta alors de communiquer avec M. Létourneau, mais sans succès. Et il raconte alors avoir eu une entrevue avec M. Pinard, le 22 juin 1961, en compagnie de M. Ouimet, de M. Roger Hamel, député d'Iberville et de M. Sébastien Brisson, secrétaire de la United Harness Association.

"M. Pinard se montra favorable au projet et dit que M. Lesage lui avait dit de s'en occuper", dit M. Dupuis, en ajoutant que le ministre avait suggéré à M. Deslauriers de visiter des hippodromes américains.

Le témoin poursuit qu'à la fin de l'entrevue, M. Pinard avait demandé à M. Deslauriers de lui faire parvenir les esquisses et les plans de son projet. Puis, le même jour, M. Dupuis et Deslauriers se rendirent chez M. Earl.

Toujours selon l'ancien ministre, M. Earl causa longuement avec M. Deslauriers et, soulignant l'importance du projet, lui fit savoir qu'il lui demanderait des preuves de solvabilité. "Il n'a jamais exigé de dépôt d'argent", dit M. Dupuis.

Poursuivant toujours son récit, M. Dupuis raconte qu'il écrivit à nouveau à M. Lesage le 20 décembre 1961 pour lui exprimer ses inquiétudes, lui dire qu'il n'avait pu rejoindre Me Létourneau et lui faire part d'une rumeur voulant que des MM. Veilleux avaient reçu de M. Pinard la promesse qu'ils obtiendraient le permis, que la piste serait à la sortie du pont Jacques-Cartier et même qu'un bill privé serait présenté à cet effet".

Ce fut le chef du cabinet du premier ministre, M. Alexandre Larue, qui répondit à cette lettre, le 3 janvier 1962, s'offrant lui-même de prendre rendez-vous pour M. Dupuis avec M. Létourneau, à Montréal ou Québec. M. Dupuis dit alors qu'il rencontra M. Létourneau, à l'ouverture de la session au parlement de Québec, mais que celui-ci lui dit qu'il n'avait pas reçu d'ordre précis de M. Lesage.

Le député fédéral écrivit donc une autre fois au premier ministre le 16 janvier, faisant parvenir à ce dernier des documents concernant le projet. M. Létourneau lui répondit le 18, disant toujours qu'il attendait les directives du premier le 19, disant qu'il portera son attention au projet, au moment opportun.

M. Dupuis raconte qu'il assista à l'entrevue de M. Deslauriers, chez René Hébert, à Verdun, en février 1962. Il dit que M. Deslauriers voulait voir M. Hébert, agent de la trésorerie du parti libéral, à la demande de M. Earl.

Il fait état du contrat intervenu entre les deux hommes et dit avoir averti M. Deslauriers qu'il ne l'aiderait plus si le projet d'hippodrome sortait de son comté, qu'il n'accepterait pas que le projet aille à Chambly, Saint-Hubert ou ailleurs. Et M. Dupuis de déclarer que du moment qu'il fut question du groupe Veilleux, de Drummondville, il cessa de s'occuper de l'émission du permis, parce qu'alors, cela ne bénéficierait plus aux gens de son comté. Il dit avoir appris en décembre 1964 le contrat intervenu le 15 août 1962 entre MM. Deslauriers et Veilleux. Finalement, M. Dupuis dit avoir exprimé son mécontentement à M. Lesage, en 1963, peu après sa réélection comme député fédéral.

Les entrepreneurs ont été invités à rouvrir ce matin leurs chantiers

par Florian Bernard

Tous les entrepreneurs des grands chantiers de construction de Montréal ont été invités à continuer leurs opérations, ce matin, en dépit du débrayage de 12,000 travailleurs membres de la CSN et des nombreux piquets dressés par les grévistes. Le président de l'Association de la construction de Montréal, M. Hal Herbert, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'il ne s'explique pas pourquoi les membres représentés par la CSN ont décidé de déclencher l'arrêt du travail alors que les dirigeants de la centrale syndicale avaient promis de recommander la signature du contrat.

Il a précisé qu'après trois mois de pourparlers avec les deux comités de négociations (CSN-FTQ), l'on en est venu à un accord sur les conditions d'une entente qui couvrirait plus de 80 pour 100 des 50,000 ouvriers de la construction à Montréal.

M. Herbert a ajouté que l'entente approuvée par la CSN et la FTQ prévoit des augmentations de salaires et des bénéfices marginaux les plus importants et les plus rapides qu'on ait jamais négociés au Canada pour les catégories d'ouvriers auxquelles elles doivent s'appliquer.

D'ici deux ans les salaires et les bénéfices marginaux qui y sont prévus seront égaux et souvent plus élevés que ceux en vigueur ailleurs au Canada. L'entente prévoit une hausse générale de salaires d'environ 40 pour 100 de même qu'une augmentation de 5 cents l'heure le 1er janvier 1967, montant qui sera versé à un plan de sécurité sociale.

Un télégramme à la CSN et à la FTQ

L'Association de la construction a fait parvenir hier un télégramme aux deux centrales syndicales (CSN-FTQ) leur demandant d'inviter leurs membres à reprendre le travail sur les chantiers de la métropole. Le document ajoute que la partie patronale est prête à signer l'entente qui a déjà été approuvée par les deux comités de négociations (CSN-FTQ) dans les termes convenus. Enfin le télégramme précise que la partie patronale recommande, dans l'intervalle, que les entrepreneurs ouvrent les chantiers. Le président de l'Association de la Construction, M. Herbert a déclaré qu'aucune réponse n'est encore parvenue à l'association de la part des syndicats.

La violence ne règlera rien

M. Herbert a avoué que certains directeurs de chantiers ont préféré cesser les opérations, hier, par crainte d'actes de violence. Il a toutefois ajouté qu'aucune menace ne saurait à l'avenir faire cesser le travail dans les chantiers. Il a déclaré qu'effectivement, hier, des représailles assez violentes ont éclaté à divers endroits.

Six électriciens qui travaillaient dans un chantier de la rue Université, dans l'ouest de la ville, ont été cernés par une trentaine d'hommes. Des coups ont volé mais, heureusement, personne n'a été sérieusement blessé. D'autres échauffourées ont éclaté à l'angle des rues Cavendish et Sherbrooke. M. Herbert croit qu'il s'agit surtout de l'oeuvre d'une poignée de syndiqués et que la CSN dans l'ensemble ne saurait être blâmée de ces actes.

500 ouvriers emboîtent le pas dans la région de Valleyfield et Beauharnois

VALLEYFIELD (J. G. D.) — Près de 500 ouvriers de la région de Beauharnois-Valleyfield ont emboité le pas et ont refusé de se présenter au travail ce matin par sympathie envers les grévistes de la région de Montréal.

Les 360 ouvriers de la compagnie Cape Construction ont établi des lignes de piquetage en face du chantier de construction d'une teinturerie de $15,500,000, à St-Timothée.

Au chantier de construction de la Compagnie des Engrais du St-Laurent, une centaine d'ouvriers de la compagnie Bona Construction ont, eux aussi, débrayé ce matin.

La grève des ouvriers de la construction paralyse également les travaux de parachèvement du port de Valleyfield. Une vingtaine d'employés de la compagnie Dumez ont également refusé de se présenter au travail en début de journée.

Le nombre des chômeurs a baissé de 46,000 par rapport à mars 1965

OTTAWA (PCI) — Le nombre des chômeurs au Canada est tombé à 341,000 au milieu du mois de mars dernier. Il était de 356,000 en février et de 387,000 au mois de mars, l'an dernier.

Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère du Travail ont fourni ces chiffres aujourd'hui.

Le nombre des sans-travail au pays constituait donc 4.8 pour cent de la main-d'oeuvre totale. Ce taux était de cinq pour cent en février. Après ajustement saisonnier, il équivalait à un taux de 3.3 pour cent, comparativement à 3.5 pour cent le mois précédent.

	Mars 1966	Fév. 1966	Mars 1965
Effectif ouvrier	6,162	7,122	6,908
Ayant un emploi	6,821	6,766	6,521
Sans emploi	341	356	387

Ces chiffres ont été compilés après une enquête auprès de 35,000 foyers durant la semaine qui s'est terminée le 19 mars.

"Durant les derniers mois, on a pu remarquer une amélioration sensible de l'emploi pour les hommes et pour les femmes", note le rapport. "Le nombre des hommes au travail a augmenté de 167,000 ou de 3.6 pour cent pour l'année. Le nombre des femmes au travail était de 133,000 ou de 6.9 pour cent, soit plus qu'un an auparavant."

Durant les 10 dernières années, l'augmentation moyenne d'un mois de mars à l'autre pour le total des travailleurs a été de 2.5 pour cent. Durant cette dernière période, cette augmentation a été de 4.6 pour cent, grâce surtout aux emplois beaucoup plus nombreux dans les services et la construction.

Au mois de mars, toutes les régions du pays ont eu un nombre de chômeurs moindre.

Quelque 55,000 emplois nouveaux ont été créés durant le mois à la suite de l'expansion coutumière, à cette époque-ci de l'année, dans la plupart des industries, sauf sur les fermes.

En même temps, 40,000 nouveaux travailleurs ont fait leur apparition sur le marché de la main-d'oeuvre.

Selon les rédacteurs du rapport, il y avait le mois dernier 300,000 personnes au travail de plus qu'au mois de mars de l'an dernier.

Voici un tableau de la situation de l'emploi au Canada. Les chiffres représentent des milliers:

Les régions de l'Atlantique ont toutefois maintenu un nombre proportionnel de chômeurs beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada: 10:5 pour cent de leur main-d'oeuvre cherchait du travail.

Dans le Québec, le pourcentage des chômeurs était de 6.5 pour cent, dans l'Ontario de 2.9, dans les Prairies de 3 et en Colombie-Britannique de 4.9 pour cent.

Le pourcentage national des sans-travail, étant en mars dernier de 4.8 pour cent, est inférieur à celui de 5.6 pour cent en mars 1965 et de 6.8 pour cent en mars 1964.

Voici comment se partage les 341,000 chômeurs: 26,000 étaient temporairement sans emploi, 68,000 chômaient depuis moins d'un mois, 140,000 cherchent du travail depuis plus d'un mois, mais depuis moins de trois mois, et les autres 107,000 sont sans emploi depuis très longtemps.

"Les entrepreneurs adoptent une attitude inconsciente"

— le président des grévistes

Le président du Syndicat de la construction de Montréal (CSN), M. Taillefer, estime qu'il ne sert à rien aux entrepreneurs en construction de s'accrocher à une promesse de recommandation d'un projet de contrat de travail, alors que des milliers d'ouvriers l'ont refusé et que la réalité, dans le moment, c'est que les chantiers sont paralysés.

Le groupe de la CSN au comité conjoint de négociations a demandé aux patrons de s'asseoir le plus tôt possible à la table des négociations pour régler le différend.

"Mais, enchaine M. Taillefer, les patrons ne semblent pas comprendre ce qui vient de se produire. Ils ne semblent pas comprendre que la démocratie syndicale est une réalité et que les recommandations d'un comité de négociation n'engagent jamais les travailleurs eux-mêmes.

"C'est pourquoi, d'ailleurs, les projets de conventions sont toujours soumis aux assemblées des membres, précise le président du syndicat. Les ouvriers sont toujours libres d'accepter ou de rejeter les articles d'un projet. Mais l'association des patrons répond par télégramme qu'elle est disposée à signer l'entente que le comité conjoint s'est engagé à recommander, comme si le rejet de l'entente par des milliers de travailleurs n'avait aucune importance, comme si tout marchait rondement sur les chantiers de la construction.

"Une attitude aussi irréaliste de la part des patrons face à la situation névralgique dans laquelle la construction se trouve présentement nous semble relever de l'inconscience.

"Un syndicat n'existe pas pour permettre à qui que ce soit de se substituer aux membres, c'est-à-dire aux ouvriers eux-mêmes.

"C'est donc dire note M. Taillefer, que, selon la volonté exprimée clairement par nos membres, nous voulons nous remettre à la table des négociations aussitôt que possible.

Plusieurs conditions motivent la grève

Les objections des travailleurs portent sur plusieurs questions demeurées en suspens au cours des négociations, mais qui leur tiennent à coeur.

D'une manière générale, les points auxquels les travailleurs sont le plus sensibles sont: l'inégalité dans l'augmentation horaire proposée aux corps de métiers ($1.20 l'heure) et aux journaliers ($1.05 l'heure), la maigreur de l'augmentation horaire immédiate (10 cents l'heure), et enfin la situation désavantageuse dans laquelle ils sont placés, par rapport aux autres travailleurs quant à la sécurité d'emploi et aux bénéfices marginaux.

M. Taillefer cite la question de la sécurité d'emploi. "L'ouvrier de la construction est un employé à l'heure. D'heure en heure, il travaille sous la menace constante de renvoi. Cela, dit-il, conduit à des abus incroyables sur les chantiers de la part des patrons ou contremaitres. Le syndicat exige un préavis de trois jours. Les patrons refusent. "Pourquoi ?", se demande-t-il. Même un commis de bureau ou une sténographe peut s'attendre à un avis d'une semaine.

"Voici un autre aspect de la situation. Les statistiques démontrent que les travailleurs de la construction travaillent en moyenne huit mois par année, soit environ 1500 heures. L'ouvrier de la construction est essentiellement un travailleur mobile. Alors qu'un chantier termine ses travaux, il doit se chercher un autre emploi. C'est ainsi que pour des milliers de travailleurs le chômage est inévitable. Or, ils demandent que l'employeur contribue pour huit cents l'heure à un fonds qui servirait à payer à tout ouvrier en chômage un revenu de $18 par semaine en plus de l'assurance-chômage ($36) pour une période de quinze jours.

Quant à la sécurité, M. Taillefer note que l'ouvrier de la construction n'est pas toujours certain d'être payé, car les employeurs sont loin d'être tous des gens consciencieux. Le syndicat a donc demandé que chaque entrepreneur fournisse une garantie de solvabilité de $100,000 afin d'assurer les salaires et les bénéfices marginaux des ouvriers. Les patrons ont refusé.

Saulnier: tous les travaux confiés à des entrepreneurs sont arrêtés

A l'hôtel de ville de Montréal, le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déclaré ce matin que tous les travaux confiés par la ville à des entrepreneurs sont arrêtés par suite de la grève des employés de la construction.

Cet arrêt de travail touche, selon M. Saulnier, le métro, les travaux de pavage des rues, la construction de bâtiments dans les parcs, la galerie de filtres numéro 7, le réservoir Bellingham et les grands égouts, y compris l'égout collecteur Décarie-Raimbault.

Pas de piquets aux chantiers de la Corporation du gaz naturel

Les ouvriers de la construction, membres de la CSN, qui sont en grève présentement ont reçu l'ordre de ne pas dresser de piquets aux endroits où des employés de la Corporation du gaz naturel font des travaux. La nouvelle a été annoncée par un porte-parole du Syndicat de la construction de Montréal, M. Giovanni Pedetti. Il est donc entendu qu'aucune démonstration ne sera faite à ces endroits.



COGNAC ROBIN
★★★
et V.S.O.P.
L'authentique, l'inimitable
COGNAC ROBIN est signé
JULES ROBIN & CIE
Plus de 100 ans de présence au Canada.



Modern TIRE SALES LTD.
900 EST, rue JEAN-TALON
CR.4-2574

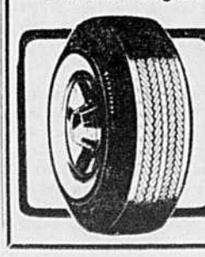
VOTRE VENDEUR FIABLE DES PRINCIPALES MARQUES DE

PNEUS

1.00 ACHETE UN PNEU NEUF en nylon, sans chambre à air, flan blanc ou noir avec l'achat d'un premier pneu au prix régulier du catalogue.

DIMENSIONS	FLANC NOIR 1er PNEU Prix rég. du catalogue	FLANC NOIR 2e PNEU ne coûte que	FLANC BLANC 1er PNEU Prix rég. du catalogue	FLANC BLANC 2e PNEU ne coûte que
520/10	20.50	1.00	23.10	1.00
520-550/12	21.00	1.00	23.70	1.00
500-520/13	22.35	1.00	25.15	1.00
590-600/13	23.25	1.00	26.15	1.00
640-650/13	24.90	1.00	28.00	1.00
500-520/14	21.45	1.00	24.25	1.00
735/14 (700/14)	24.70	1.00	27.80	1.00
775/14 (750/14)	27.30	1.00	30.75	1.00
825/14 (800/14)	31.00	1.00	34.90	1.00
855/14 (850/14)	33.15	1.00	37.30	1.00
560 x 15	23.65	1.00	26.55	1.00
735/15 (650/15)	24.45	1.00	27.50	1.00
775/15 (670/15)	27.30	1.00	30.75	1.00
815/15 (710/15)	31.00	1.00	34.90	1.00
845/15 (760/15)	33.15	1.00	37.30	1.00

Garantie intégrale contre les hasards de la route



Modern TIRE SALES LTD.
900 est, rue JEAN-TALON
CR.4-2574

PORTEZ UNE
Création Originale
MG 1966



M. G. DEAUVILLE
C'est le IVY CONTINENTAL avec épaules naturelles, ouverture de chaque côté du dos, poches en biais et manches à revers. Le pantalon est à jambes fuselées.
à compter de $7950
26 SEMAINES POUR PAYER



M. G. RIVIERA
Il est d'inspiration purement italienne. Veston plus court, devant à courbes fuyantes, revers arrondis, épaules naturelles et poches en biais. Le pantalon est de coupe amincie.
à compter de $7950
26 SEMAINES POUR PAYER



M. G. COSMO
C'est notre modèle 4 boutons à devant croisé. Epaules naturelles, ouverture de chaque côté du dos, poches en biais et revers aux manches. Le pantalon est de coupe amincie.
à compter de $7950
26 SEMAINES POUR PAYER

Morrie Gold
385 ouest, Ste-Catherine
près Bleury
Stationnement gratuit, Parc Municipal
coin Jeanne-Mance et Ste-Catherine

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
2650	Abitibi	11¾	11½	11¾
100	Algoma	65	65	65
1750	Alliance	265	250	265
7540	Alumin	43¾	42¾	43¼
1250	Alum 4¼ P	46¾	46½	46¾
—	Alcan 1 Pr	21	21	—
1295	Alcan 2 Pr	43	42½	42½
—	Anglo CP	9½	9½	—
—	Ang T 4½ P	23	23	—
—	An T 290 Pr	50	50	—
—	Argus	12	12	—
—	Asbestos	22¼	22¼	—
—	Atl Sug	29¾	29½	—
230	Bque C N	65	65	65
100	B d'Epargn	15¾	15¾	15¾
250	Bque Imp C	66¼	66¼	66¼
1320	Bque Mont	62¼	62	62
50	BqueN E	70½	70½	70½
205	Bque P C	46½	46½	46½
230	Bque Roy	76½	76¼	76½
—	Bque T D	63¾	63¾	—
100	Bathurst P	25½	25½	25½
—	Bath Wts	10¾	10¾	—
—	Bath P A	54¼	54¼	—
3600	Bell Phone	56	55¾	55¾
775	BowMer Pr	50	50	50
240	Bowater	8¼	8¼	8¼
3255	Brazil	10½	10¼	10½
1650	BA OIL	33¾	32¾	32¾
—	BC Forest	21	21	—
—	BC Phone	74¾	74¾	—
2120	Brinco	5¾	5¼	5¼
—	Bruck (B)	11½	11½	—
200	CAE	10¾	10½	10½
10950	Cal Pow	27¾	27½	27½
125	Can Cem	43	42½	42½
—	C Cem Pr	25½	25½	—
—	CD Sugar	23¾	23¾	—
1300	Can Iron	24¾	24¼	24¾
—	Can Iron Pr	9¼	9¼	—
250	C S L	36½	36½	36½
—	C S L Pr	6¾	6¾	—
980	C Brew	7¾	7¾	7¾
—	C Brew B	14½	14½	—
—	C Br Alum	19	18¾	—
300	CBAL A	595	595	595
300	CBAL B	595	595	59
400	C Chem	63	635	635
—	C Conv B	25	25	—
—	Couvrette A	6	6	—
—	C Fndtn	23	23	—
—	C Fndtn A	16½	16½	—
—	C Hydroc	25¾	25¾	—
—	C I L	18¾	18¾	—
—	C I L Pr	80½	80½	—
785	CI Pow	26	26	26
—	CI Pow Pr	19	19	—
100	C Marconi	7¾	7¾	7¾
1480	CPR	60¼	59¾	60
1900	CPR 4 Pr	8¾	8¾	8¾
325	C Pfina	11¾	11¾	11¾
400	Central Del	11¾	11½	11¾
1450	Chemcell	14	13¾	13¾
225	Cons MS	44	43½	43¾
375	Cons Paper	38¾	36¼	38¼
—	Cons Text	21½	21½	—
50	Consu Glass	12	12	12
—	Coronation	185	185	—
—	Corpex	8	8	—
—	Crain RL	31	30½	—
—	Crane	70	68¾	—
—	Cr Cork	115	115	—
—	Cr Zell (A)	26½	26½	—
1300	Crush Int	15¼	15¼	15¼
950	Denison	48	47	47
550	Dist Seag	36¼	36	36¼
25	D Bridge	24¼	24¼	24¼
—	D Corset	10	10	—
12300	Do Fasco	27¼	26¾	27
350	D Glass	15¼	15	15
—	Dosco	12¾	12¾	—
50	D Stores	25	25	25
2500	Domtar	19¼	19	19
—	Domtar P	20	20	—
300	D Text	36½	36½	36½
—	Donohue	8¼	8¼	—
150	Du Pont	44½	43½	43½
—	Dupuis A	7¾	7¾	—
200	Enamel A	6¾	6¾	6¾
228	Falcon	100	100	100
100	Fam Play	27	27	27
75	Fleetwood	28	28	28
—	Fraser	29	29	—
—	Fr Pete	475	430	—
—	G Dynam	65½	65	—
—	GMC	101	101	—
—	GB Can Inv	15½	13½	—
—	GBCanInv p	43½	43½	—
750	GL Paper	26¼	26	26¼
—	Gunnar	5½	5½	—
—	Harding A	43½	43½	—
—	Hawk Sidd	5¾	5¾	—
140	Hollinger	25¼	25¼	25¼
100	Home A	18¼	18¼	18¼
—	Home B	19¼	19¼	—
—	H Smith pr	39¾	39¾	—
50	HudBay M	84½	84	84½
50	HBC	15½	15½	15½
1220	Husky Oil	13¼	13¼	13¼
750	Imp Oil	54¾	53¾	54¼
30	Imp Toh	14¾	14¾	14¾
—	I Toh Pr	6	6	6
1320	Ind Accep	21½	21¼	21¼
100	Inglis	9½	9½	9½
1790	Int Nickel	105¼	104	105¼
130	Int Pap	32	32	32
900	Int Util	32¼	32	32
175	Inter PL	83	83	83
—	Invest Gr A	14¾	14¾	—
—	Jamaica PS	13	13	—
500	Int Util Pr	33	33	33
250	Labatt	16¾	16½	16½
—	Laur Fin	8¼	8¼	—
100	Loblaw A	10¾	10¾	10¾
—	Loblaw B	10¾	10¾	—
400	Loeb M	14¾	14½	14½
—	MacKinn	17	17	—
50	MacLrn (A)	23½	23½	23½
1090	MB PR	27¾	27¼	27¼
—	Marit Tel	21¼	21¼	—
740	Massey F	33½	33¾	33½
—	McAllister	9	9	—
100	Miron	6¾	10¼	10¼
500	MitchR A	13	13	13
—	MitchR B	450	450	—
350	Molson (A)	31½	31¼	31½
100	Molson (B)	33	33	33
—	Mtl Loco	14	14	—
—	Mtl Trust	19½	19	—
150	Moore Crp	54	54	54
100	MorseR A	19	19	19
—	Mussens	8	8	—
—	NFLD Light	10¾	10¾	—
—	Nia W (B)	19	19	—
5850	Noranda	53½	52¼	52¾
—	North C G	33	33	—
1065	NS LP	12¾	12¼	12¼
400	Ocean Fish	12¼	12¼	12½
1675	Ogilvie	14¾	14¾	14¾
—	Ogilvie Pr	31¾	31¾	—
—	Oshawa (A)	27	26¾	—
11155	Pac Pete	14½	14	14
—	Philips Crt	190	175	—
—	Philips C	33¼	32¾	33¼
6700	Pow Corp	12¾	12¾	12¾
75	Pow C 4¾	43	43	43
475	Price Br	45¾	41¾	41¾
—	Price Pr	83¼	83¼	—
—	Que Phone	25	25	—
—	Reitman's	12	12	—
2900	Rio Algom	21½	20¾	21¼
—	Rockwell	42	42	—
—	Rolland (A)	11¾	11¾	—
—	Ronalds F	10¾	10¾	—
—	Rothmans	29	28¾	—
—	Royal T Pr	19	19	—
100	St-L Cm (A)	31½	31½	31½
—	St-L Co (A)	97	97	—
300	Salada F	9¾	9¾	9¾
—	Scott LaS	16	14½	—
600	Shell Can	21½	21½	21½
500	Shell I Pr	26¾	26¾	26¾
—	SherW	36	35½	—
—	SherW Pr	130	130	—
—	Shop Save	15	15	—
—	Sicard	6	6	—
300	Simpsons	27¾	27¾	27¾
—	Soc GF	8	7½	—
200	Sogemines	12¾	12¾	12¾
400	Southam	40	40	40
—	SS Steel	12½	12½	—
630	Steel Can	25	24¾	24¾
535	Steinbg (A)	24	24	24
—	Steinbg Pr	100	100	—
25	Texaco Can	57¾	57¾	57¾
200	T Fin A	11¾	11¾	11¾
—	Tr-C Corp	8¾	8½	—
630	Tr-C PL	36	35¾	36
—	Tr Mt PL	17¼	17¼	—
—	Turnbull	5¾	5¾	—
325	Un Carbide	26	26	26
—	Union Oil	28	28	—
100	Wajax	13	13	13
1580	Walk GW	33¼	33	33
1790	W Coast Tr	28¼	27¾	28¼
—	Weston A	21	21	—
—	Wstn A w	11¾	11¾	—
100	Weston B	22¾	22½	22¾
200	Zeller's	24½	24½	24½

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
3000	Ajax	10½	10	10½
3300	Alscope	210	201	210
—	Alsof	10	10	—
4000	Am B Rel	26	26	26
—	Ameramium	4½	4½	—
9000	Anthonian	17½	17	117
5500	Agassiz	32½	31	32
—	Arno	5	5	—
1000	Augustus	47	47	47
—	Baker Talc	7	7	—
—	Band Ore	17	17	—
—	Barvallee	4	4	—
3000	Bateman	7½	7½	7½
—	Beauce Pl	5	4½	—
—	Beld Cort	13	13	—
100	Beld Cor w	305	305	305
1000	Black Haw	124	124	124
500	Black River	21½	21½	21½
100	Blue Bon	340	340	340
—	Bluewater	25	24	—
—	Bornite	6½	6½	—
50	B Carpets	36	36	36
1000	Bruce Pre	12½	12½	12½
6000	Bruneau	26	26	26
500	Burnt Hill	40	40	40
—	Camflo	355	355	—
1900	Camp Chib	12¾	12½	12¾
—	C Dredge	470	470	—
—	C Interurb	283	280	—
—	C Secur A	283	280	—
2500	Carbec	16½	16½	16½
—	Cartier-Que	9½	9	—
—	Casavant	415	400	—
—	Cassiar	15¾	15¾	—
—	Cassidy's	400	400	—
—	Cessland	580	575	—
1250	Chemalloy	116	114	114
—	Chib Copper	6	6	—
48000	Chipman	21	21	21
1500	Coastal M	24	23½	24
—	Con H&M	52	52	—
2300	Com O&G	36	35	35
1600	Commodor	190	190	190
2800	Commod w	47	47	47
1500	Cominga	16	15	16
—	C Canoram	24	24	—
—	Imbrex	400	375	—
—	Inland Ch	8¾	8¾	—
6800	Inspiratn	205	200	200
100	Int Atlas	95	95	95
—	Int Ceram	10	10	—
2000	Intp Dredg	14	14	14
—	Israel Oil	6	4	—
1000	I. Norvalie	26	26	26
—	James Bay	27	26	—
1700	Jubilee	245	240	244
4000	Keltic Mng	24	22	24
1500	K Desmond	70	69	69
—	Kenting Av	6	6	—
1106	Kerr Add	55	55	55
600	Kodiac Pet	290	280	280
—	East Sull	920	920	—
—	East Vent	28	23	—
—	E Bake	22	22	—
2000	Empire M	22	22	22
4000	Equity E	73	73	73
—	Freedman	9¼	9¼	—
3500	Fab Met	20	19½	19½
—	Fabi	475	475	—
6000	Fano	6½	6½	6½
—	First Ma	450	450	—
—	Fiscal P	17	17	—
300	Flint Rock	21	21	21
1000	Fontana	6	6	6
2500	FT Relian	47	45	45
4500	Fox Lake	20	20	20
—	Frigistors	48	48	—
8700	Futurity	125	119	125
—	Furlong	485	485	—
—	Furlong W	130	130	—
1000	Garney	75	75	75
1500	Ghislau	18½	18	18
—	Gilchrist	400	395	—
—	G Autotr	15	10	—
100	Glen Lake	140	140	140
1350	Gr W M	187	176	184
—	Greenberg	5½	5½	—
—	Gui-Por	25	25	—
—	C Manitoba	39	39	—
—	C Mogador	21	21	—
1500	C New P	72	72	72
500	CQ Smelt	76	76	76
500	CQ Yell	5	5	5
—	C Virginia	47	47	—
—	Coppstream	10	9½	—
—	Crownbrid	33½	33	—
—	Crusade	30	29	—
—	Dauphin	15	15	—
—	David (A)	46½	46½	—
—	Delta El	14	14	—
—	Denault (A)	7¾	7¾	—
54300	Dolsan	51	44	50
10500	Devil's El	40	39	40
27300	Dom Exp	21½	20½	21½
1000	Dom Lease	33	33	33
25	D Oilcloth	23¾	23¾	23¾
1510	Dumont	33½	33	33½
—	Dyna Pet	460	460	—
100	Lab Accep A	6¾	6¾	6¾
9700	Laduboro	70	69	69
—	Lambt (A)	18	18	—
—	Lamont A	16½	16½	—
5000	Lapaska	5	5	5
—	Lithium	7	7	—
8500	Louanna G	21½	21	21½
—	Massval	8½	8	—
—	Matachewan	50	50	—
—	McIntyre	90	90	—
—	McKinney	20	16	—
—	Melchers	21	21	—
—	Merc Chip	9½	9½	—
4800	Merrill	145	140	145

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 13 avril	168.09	147.70	124.56	160.16	120.52
Clôture — 12 avril	168.23	147.80	124.42	160.26	121.73
Sem. dernière	167.31	148.04	124.01	159.60	121.69
Mois dernier	164.18	148.80	120.35	157.12	122.82
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	161.13	146.22	119.38	154.67	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1965	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	94¼	95
3¼ 1 juin	1976	82¼	83¼
4¼ 1 sept.	1972	92	92¾
5½ 1 oct.	1975	98¼	99¼
4½ 1 sept.	1983	86½	87½
5¼ 1 mai	1990	94	95
5½ 1 oct.	1969	99¾	100½
CNR 5½ 15 dec	1971	99½	100½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	100	101
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	82½	83½
CNR 5 oct.	1987	91¼	92¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C	5¼	1987	92	93
BC Elect	3¼	1967	98¼	98¾
BC Elect	5½	1989	94	95
BC Elect	5¾	1977	98	99
Man Hyd	5¼	1988	91	92
N. B.	5½	1989	92½	93½
NFLD	5¼	1985	90¼	91¼
N. S.	5¼	1985	92	93
Ont.	3	1970	90	91
Ont.	5½	1985	95½	96½
Ont. Hyd.	2¾	1968	94	95
Ont. Hyd.	5¼	1985	92	93
Que.	5½	1990	91½	92½
Que.	3	1969	91½	92½
Que.	5¼	1987	89¼	90¾
Que. Hyd.	3¼	1974	81¾	82¾
Que. Hyd.	5½	1988	91½	92½
Saskat.	5½	1985	94½	95½
Saskat.	5½	1985	94½	95½

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	91¼	93½
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	93¼	94¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	93¼	94¼
Hamilt 5¼ 15	1977	92½	93½

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	88	—
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cem 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	96	—
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	102	105
TC Pipeline 5	1988	130	135
Triad 4¾	1971	90	92
Ited Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	108	111

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	90½	91½
BP Tanker 6¼	1985	99	100
BA Oil 5½	1977	91	93
Can Cement 3¾	1975	84	86
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	96
CIL 5½	1977	96½	97½
CPR 5	1983	88	89
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	93	95
Dom Stores 5½	1985	95	96
Domtor 5¾	1990	91	92
Eaton Acc 5¾	1985	94½	95½
Imp Oil 3	1989	91	93
I A C 6½	1983	99	100
Ray Tr Mtg 6	1975	97½	99
Raynat 6¼	1981	98½	99
Shell Oil 5⅞	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	85	87
Woodward's 5¾	1985	95	96
Weston 5½	1983	91	93

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	96	98
Alta G Tr 5¾	1983	95	97
Bell Tel 5¾	1984	96	98
Bell 3¾	1979	80	82
Bell Tel 6¼	1978	100	101
Bow Pow 3¾	1980	79	81
Braz Tr 4¾	1970	93	95
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¾	1982	96¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	95	97
Con Gas 5¾	1984	95	97
Gt Lakes 5¾	1978	89	91
Gt Lakes 5¾	1977	96	98
Lakeland NG 6	1982	94	96
Marit El 5¾	1983	94	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	93	96
Northw Ut 5¾	1968	94	96
Northrn. Tel 5¾	1988	95½	—
Que Nat Gas 5¾	1985	89	91
Que Nat G 6	1988	93	96
Que Tel 5¾	1983	94	—
TC Pipe 5.85	1987	93	96
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1968	94	—
Eaton R 3½	1968	94½	96½
Eaton 5	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	96	98
Loblaw's 5½	1983	92¼	—

Suspension à Toronto

Les transactions viennent d'être suspendues, à la Bourse de Toronto, sur les actions de Winchester Exploration Ltd. La mesure a été prise aux termes de nouveaux règlements qui obligent toutes sociétés minières et pétrolières à posséder un actif d'au moins $25,000 pour bénéficier du privilège d'inscription en bourse.

dividendes

		Taux		Paiement	Enrg.
Bruck Mills "A"	(X)	$0.30	tr.	15-6-66	13-5-66
Industrial Minerals of Can.		$0.20	sa.	24-6-66	10-6-66
Interprovincial Pipe Line		$0.85	tr.	1-6-66	6-5-66
Normetal Mining Corp.		$0.09	tr.	13-6-66	13-5-66
Quemont Mining Corp.		$0.25	tr.	13-6-66	13-5-66
Belgium Standard Ltd (spécial)		$0.25	—	2-5-66	25-4-66
Ford Motor Co.	(Y)	$0.60	tr.	1-6-66	28-4-66

(X) Les arrérages sont toujours de $4.20 par action.
(Y) Payable en devises américaines.

fonds mutuels

	Achat	Vente
Adanac	2.94	3.21
Andreae Equity	3.40	3.72
All Cdn Com	7.64	8.37
All Cdn Div	9.86	10.81
American Growth	6.24	6.82
Assoc Investors	5.80	5.86
Beaubran	40.22	43.66
Canada Growth	6.15	6.76
Canada Security	4.67	5.35
Cdn Gas Energy	9.62	10.37
Cdn Investment Fund	4.19	4.50
Cdn Trusteed	4.81	5.26
Canafund	53.05	55.70
Commonwealth Intl	10.56	11.57
Corporate Investors	5.80	6.33
Diversified Income A	30.95	—
Diversified Income B	6.19	6.80
xDividend Shares	3.79	4.15
Dominion Compound	4.42	4.80
Dominion Dividend	3.37	3.66
xDreyfus	27.88	30.43
Dominion Equity	23.35	24.33
Entarea Investment	15.30	15.45
European Growth	6.79	7.42
Federated Financial	4.94	5.40
Federated Growth	7.48	8.17
Natural Resources	5.62	6.14
Fonds Collectif A	7.16	7.79
Fonds collectif B	5.48	5.64
Fonds Collectif C	8.63	9.38
Fraser	11.35	11.41
Gis Inc	4.38	4.79
Gis Compound	9.02	9.86
Growth Equity	5.56	6.08
Growth Oil and Gas	12.52	—
Guardian Growth	4.63	5.04
Investors Growth	9.58	10.40
Investors Intl Mutual	6.30	6.85
Investors Mutual	5.15	5.59
xKeystone Cust S-1	25.16	27.45
xKeystone Cust S-4	7.38	8.06
xKeystone Cust K-2	7.58	8.27
Moison M Fund	4.01	4.11
Mutual Bond	8.34	8.74
Mutual Accumulating	5.29	5.78
Mutual Income	6.45	7.04
One William Street	17.00	—
Le Fonds P.E.P.	4.28	4.65
Le Fonds Desjard A	4.96	—
Le Fonds Desjard B	4.87	—
Prêt et revenue Mut	7.32	8.00
Provident Mutual	6.29	6.84
xPutnam Growth	13.31	14.55
Raddison	4.80	5.27
Resent Fund	8.56	9.35
Research Investment	17.44	19.06
Savings Investment	7.32	8.00
Exec Fund of Cda	6.68	7.54
xTV Electronics	10.48	11.42
United Accumulative	9.86	10.78
Univ Savs Equity	5.43	5.93
Western Growth	5.62	6.14
x—Devises américaines.		

fruits et légumes

MONTREAL, (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la colonisation.

Pommes: McIntosh de fantaisie $2.00 à $2.25 les 8 cellos de 3 livres, McIntosh Cortland de fantaisie $1.25 à $1.50, C .75 à $1.00 Russet et délicieuse de fantaisie $3.50 à $4 la boite à verger.

Betteraves: $1 à $1.25 les 50 livres.

Carottes: no 1 $2.75 à $3.00 les 50 livres, $3.75 à $4 les 24 cellos de 2 livres, ou 10 cellos de 5 livres.

Choux: $1.75 à $2.00 le sac de 50 livres.

Laitue: $3.75 à $4 les deux douzaines.

Navets: no 1 lavés en minot et en sac de 50 livres $2.75 à $3.00, no 2 $1.00 à $1.25.

Oignons: jaunes no 1 $1.40 à $1.60, gros $1.75 à $2.00 les 50 livres.

Panais: $2.00 à $2.25 les 12 cellos de 24 onces.

Pommes de terre: no 1 $1.90 à $2.00 les 50 livres.

Poireaux: $1.25 la douzaine.

Sirop d'érable: $5.00 à $6.00 le gallon.

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.12½ à l'achat et $35.14½ à la vente.

Prix de l'once troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots: $35.12 14/25 (251 shillings, 5¼ pence).

PARIS (PC) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote 45.90F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10, vaut 106.20F.

Très vive reprise à New York

MONTREAL — Seul le groupe bancaire, des principaux groupes de valeurs, est en baisse cet après-midi à Montréal. L'indice le plus fort est celui des industrielles qui gagne près de 1 point.

Parmi les fluctuations les plus importantes et les plus actives, Aluminium gagne ⅜ à 43½. Trans-Canada Pipe bondit de 1 à 36 et Molson B de 1 à 33. Imperial Oil gagne 1 à 54½, Calgary Power ¼ à 27¾, Alliance 15 à $2.65, Brazil et Pacific Pete progressent de ⅜ à 10⅜ et 14⅛ respectivement. Union Carbide hausse de ¾ à 26 tandis que Seagram fléchit de ½ à 36⅛ et Power Corp. 4¾% privilégiée perd 2½ à 43 sur une transaction de 50 actions.

Aux papeteries et aux cuprifères, Bathurst gagne 1 point à 25½, Great Lakes ¼ à 26¼ mais International Paper fléchit de ⅜ à 32. Noranda et Cominco progressent de ¾ à 52¾ et 44.

Inco gagne ½ à 104¼. Aux banques, Royale perd ¾ à 76½ et N.-Ecosse ½ à 70½.

Aux minières et pétrolières, Great West Minerals perd 9 cents à 1.76, Kodiak 15 à 2.80 et Phoenix Canadian 10 à 3.80. Molybdenite gagne 8 cents à 1.86, Merill II à 1.45, Futurity 6 à 1.24 et Dolsan 5½ à 48½ cents.

* * *

TORONTO. — La tendance est plus élevée dans tous les secteurs à Toronto mais surtout parmi les pétroles de l'ouest.

Scurry Rainbow hausse de



⅜ à 28, Murphy Oil de ½ à 8 et Pacific Pete de ⅜ à 14½.

Parmi les cuprifères, Campbell Chibougamau hausse de 1⅛ à 12½. Aux aurifères, Giant Yellowknife gagne ¼ à 11 et Denison ¾ à 47.

* * *

NEW YORK — Une reprise se poursuit cet après-midi dans l'atmosphère la plus animée de la semaine.

Le ruban enregistreur des transactions accuse un retard de 9 minutes. La hausse semble être générale mais particulièrement aux cuprifères et parmi les compagnies aériennes et les aérospatiales.

Les cuprifères bénéficient de l'augmentation du prix du cuivre, annoncée par le Chili, de 20 cts à 62 cts la livre. Les cours des transactions à terme en bénéficient également.

Les groupes suivants gagnent également du terrain : les pétroles, les chimiques, les aciers, les automobiles, les pharmaceutiques et les tabacs.

L'indice industriel Dow Jones marque une hausse de 7.46 à 945.82.

* * *

LONDRES (AFP) — L'intérêt demeure réduit sur l'ensemble du stock exchange à l'exception toutefois des cuprifères qui bénéficient d'une forte demande déclenchée hier à Wall Street. Les actions de Roan Selection Trust, qui ont été le plus demandées hier sur le Marché américain, accusent à Londres une hausse de près de 17-0 0 en début d'après-midi.

Les aurifères en revanche sont à peine soutenues et s'effritent par endroits. Les diamantifères et les stannifères sont calmes mais bien orientées.

Ailleurs l'intérêt est restreint et les vedettes industrielles se replient un peu mais tendent à se stabiliser au bas niveau en fin de séance.

* * *

PARIS. (AFP) — Au regard du fléchissement à peu près général qui avait caractérisé la séance de la veille, l'irrégularité qui règne ce jeudi fait apparaître une amélioration relative de la tendance.

cote des grains

13 avril 1966

WINNIPEG

Marché à terme :

AVOINE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	92⅝	93¼	92¼	92½
Juil.	90¾	91½	44	44
Oct.	87⅜	88¼	87½	87½
Déc.	—	—	—	85¾

ORGE :

Mai	1.30½	1.32¼

CAHIER No 4 / PAGES 61-80 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 14 AVRIL 1966 — 82e ANNEE — No 86



téléphoto UPI

LE CARDINAL JOSEPH BERAN, de Prague, en Tchécoslovaquie, répond aux acclamations de la foule venue l'accueillir hier à l'aéroport international de Philadelphie. Le cardinal Beran, maintenant âgé de 77 ans, a entrepris un voyage d'un mois à travers les Etats-Unis. Durant la dernière guerre, il fut persécuté par les Nazis, et l'an dernier il fut expulsé de son pays par les autorités communistes.

Le millénaire polonais risque de tourner en une épreuve de force entre l'Église et l'État

VARSOVIE. (AFP-UPI) — La hiérarchie catholique de Pologne a inauguré aujourd'hui les cérémonies marquant le millénaire de l'évangélisation du pays et nombreux sont les observateurs qui prévoient que ce millénaire sera l'occasion d'une épreuve de force entre l'Eglise et le régime communiste polonais.

C'est le cardinal Stefan Wynszynski qui, en compagnie de nombreux autres prélats, a inauguré les cérémonies par une messe pontificale chantée à Gniezno, à environ 180 milles à l'ouest de Varsovie.

Au moment même où s'ouvrait la commémoration, le cardinal Wynszynski a été l'objet d'une attaque sévère de la part de "Tribuna Ludu", journal du parti communiste.

Par ailleurs, le gouvernement du premier ministre Wladyslaw quer ce millénaire par une série de manifestations civiles dans le but, semble-t-il, de tenir la population loin des églises.

Dans son éditorial, "Trybuna Ludu" accuse le cardinal Wynszynski, dont "la haine du Gomulka entend lui aussi marsocialisme" est bien connue, "de profiter de la chaire pour attaquer les principes constitutionnels" et de "semer du vent".

L'éditorial déclare d'autre part au sujet des cérémonies dont la hiérarchie a pris l'initiative : "Les lois permettent les réunions religieuses à l'exception des réunions publiques qui se déroulent en dehors des églises comme les processions, les pèlerinages et les pardons. La loi qui date d'avant guerre comme les lois en vigueur dans le monde entier prévoient, pour des raisons d'ordre public, certaines règles et surtout l'obligation d'annoncer préalablement ces réunions aux autorités administratives".

Un "Te Deum"

Les cérémonies de ce matin ont débuté par un "Te Deum" chanté à Gniezo. C'est sur ces lieux mêmes que naquit, il y a dix siècles, l'Etat polonais.

L'ancien village fortifié est devenu par la suite un important centre politique et, au XIe siècle, le siège du premier archevêque de Pologne. Plusieurs cérémonies se dérouleront en la cathédrale où sont conservées les reliques de Saint-Adalbert, patron de la Pologne. Une cérémonie se déroulera également le 16 au soir à Poznan, qui fut la capitale du premier souverain historique de la Pologne, Miesko-1.

Les fêtes civiles

Les autorités, pour ajouter à l'éclat du millénium laïc et pour "contrer" le millénium religieux, n'ont pas lésiné sur les moyens. A la limite même de la province de Poznan, des banderoles tendues au-dessus de la route précisent le sens des fêtes organisées par l'Etat : "La Pologne populaire continue l'histoire du millénaire", "Le gouvernement de la Pologne populaire est le seul à représenter la volonté du peuple", "Le socialisme est le garant de notre développement durant le second millénaire".

Gniezo, où des profusions de banderoles glorifient "les luttes de la classe ouvrière et l'union avec l'URSS" et où des affiches rappellent "il est défendu de pardonner", est submergé par les drapeaux, les oriflammes et les fleurs de papier.

Le centre de gravité des cérémonies laïques est le rynek — la place du marché —, c'est là qu'arriveront, vendredi après-midi, de toutes les villes de l'ouest de la Pologne, les estafettes motocyclistes apportant les engagements de production des entreprises et des usines et là que se dérouleront samedi les manifestations que clôturera une grande parade militaire.

A quelques centaines de pieds de là, en bordure de la grand-rue, le centre de gravité des cérémonies religieuses est la cathédrale et ses abords immédiats où a été érigé, en plein air, tendu des couleurs nationales et entouré de panneaux frappés des écussons des villes et des évêchés de Pologne, l'autel du millenaire.

C'est dans ce périmètre qu'à partir de ce matin, se succèdent consécréations de prêtres, conférences épiscopales, processions, messes, Te Deum et Chemin de Croix. Le primat, entouré de l'épiscopat au grand complet, — moins Mgr Rubin, évêque à qui son visa d'entrée a été refusé —, s'adressera deux fois par jour au moins aux fidèles. On peut penser que ses sermons illustreront le thème de ces journées qui a été ainsi formulé : "Le peuple dans sa patrie et à l'étranger, est fidèle à la sainte Eglise".

La localisation des manifestations devrait, en principe, empêcher qu'une cérémonie ne déborde sur l'autre. Un service d'ordre imposant a d'ailleurs été mis en place. Toutefois, dans les milieux ecclésiastiques, on ne cache pas un double sujet d'inquiétude. On craint, d'une part, que l'éclat des haut-parleurs des manifestations laïques ne vienne perturber le déroulement des offices et ne cause une certaine irritation chez les fidèles.

Grèce : pots-de-vin pour encourager la défection de députés

ATHENES. (Reuter) — Le gouvernement grec a donné ordre au parquet aujourd'hui d'enquêter sur les accusations selon lesquelles deux députés de l'opposition se sont vu offrir des sommes d'argent pour appuyer le ministère Stephanopoulos en Chambre.

A la suite de la démission de deux ministres du gouvernement Stephanopoulos, le cabinet ne dispose que de 150 voix sur 300 au sein de l'unique Chambre du Parlement grec. Des députés de l'opposition prétendent que des riches marchands à Crète et en Grèce septentrionale ont offert $181,000 à deux députés pour que ceux-ci abandonnent M. Papandreou et se joignent aux parlementaires qui appuient le gouvernement.

Le Portugal s'empare du "Ioanna-V"

BEIRA, Mozambique. (Reuter, AFP, UPI) — Les autorités portugaises du port de Beira se sont emparées aujourd'hui du pétrolier "Ionna-V" alors que le navire s'apprêtait à décharger sa cargaison.

La décision des autorités portugaises de Beira a été prise après le refus du gouvernement de Panama d'enregistrer le bateau sous son pavillon. Le gouvernement grec avait auparavant privé le navire de son inscription maritime légale.

Le consul honoraire de Grèce à Beira a d'autre part confirmé que neuf membres de l'équipage avaient quitté le navire et étaient repartis pour Athènes, via Johannesbourg. Mais il a démenti catégoriquement qu'il y ait eu mutinerie à bord. Il a précisé que les neuf hommes avaient quitté le navire pour "des raisons spéciales" et que, selon la législation grecque, ils avaient le droit de demander leur rapatriement à la suite du changement du pavillon du navire.

D'autre part, le "Manuela", l'autre pétrolier grec qui transporte du pétrole à destination de la Rhodésie, est à quai à Durban, mais on ne signale aucun préparatif qui indiquerait un prochain déchargement.

A Londres, les milieux autorisés estiment que c'est l'Afrique du Sud qui détient désormais la clé de la situation et il dépendra en grande partie d'elle que la crise rhodésienne ne dégénère en une grave crise internationale. Le gouvernement britannique attend avec un très vif intérêt le résultat des délibérations du cabinet sud-africain sur la question de l'embargo pétrolier contre la Rhodésie.

Les chances d'amener l'Afrique du Sud à respecter intégralement les sanctions économiques et l'embargo pétrolier qui frappent la colonie rebelle paraissent cependant fort minces. De source autorisée sud-africaine, on indique que le gouvernement de Prétoria s'en tiendra, quelle que puisse être l'évolution de l'affaire des pétroliers, à une attitude de stricte neutralité et refusera de prendre part aux sanctions qui, selon lui, sont illégales et créent un précédent dangereux dans les relations internationales.

La Grande-Bretagne, pour sa part, s'est opposée dans le passé et continuera de s'opposer à l'application de sanctions contre la République sud-africaine, en grande partie parce qu'elle y possède d'immenses intérêts économiques ($3 milliards d'investissements) et que la République constitue son troisième client. Aussi, le gouvernement britannique n'envisage-t-il pour le moment que des pressions diplomatiques pour amener l'Afrique du Sud à modifier son attitude et surtout à arrêter ses livraisons de pétrole au régime d'Ian Smith.

Selon une rumeur non confirmée qui courait hier à Beira (Mozambique), le "Manuela" ferait une nouvelle tentative pour atteindre ce port. L'agence de nouvelles portugaises "Lusitania" a indiqué, de son côté, que le "Manuela" pourrait essayer de se rendre de Durban à Beira en longeant la côte est-africaine à l'intérieur des eaux territoriales pour échapper à l'intervention de la marine britannique.

Déclaration du président Salazar

A Lisbonne, le président Salazar a déclaré que l'intervention du Conseil de sécurité et le mandat qu'il a confié à la Grande-Bretagne n'ont servi qu'à "internationaliser" la crise rhodésienne qui n'était, jusqu'ici, qu'un problème relevant exclusivement de la Grande-Bretagne.

"Encore un faux pas, a-t-il poursuivi, et un gigantesque incendie peut être allumé en Afrique, comportant des risques pour tous ceux qui pensent ne pas être atteints parce qu'ils sont loin des flammes". Le président du Portugal a souligné que la façon dont l'indépendance de la Rhodésie a été traitée a "couvert le ciel africain des plus sombres nuages".

Nouvel effort de Washington pour établir des contacts avec Pékin

WASHINGTON. (PA-UPI) — —Les Etats-Unis viennent d'informer la Chine et plusieurs universités américaines que le gouvernement est prêt à accepter que des hommes de science et des étudiants chinois visitent les universités américaines.

Un porte-parole du secrétariat d'Etat a révélé aujourd'hui qu'il s'agissait du plus récent geste de l'administration Johnson dans ses efforts pour établir des contacts entre les Etats-Unis et la Chine communiste.

Durant les derniers mois, le secrétariat d'Etat s'était déclaré prêt à accorder des passeports aux étudiants américains, aux médecins et aux dirigeants des services de santé qui désiraient se rendre en Chine.

Les Chinois ont été mis au courant de ces décisions et furent également informés qu'ils pouvaient envoyer des correspondants aux Etats-Unis. Toutefois, aucune réaction n'est encore parvenue de Pékin à la suite de ces décisions.

L'attaché de presse du secrétariat d'Etat, M. Robert Mc Closkey, a déclaré que plusieurs universités américaines (il a refusé cependant de dire lesquelles) avaient demandé la permission d'inviter des étudiants communistes chinois. Le secrétariat d'Etat leur a répondu que les Etats-Unis étaient prêts à permettre de telles invitations.

Il a précisé, en réponse aux questions de la presse, que jusqu'à maintenant, la Chine n'avait répondu à aucune invitation.

Les Etats-Unis ont décidé il y a huit ans, dans un premier geste pour abattre la barrière entre Washington et Pékin, de permettre aux correspondants américains de se rendre en Chine pour y travailler. Mais la Chine n'a jamais accepté que ces correspondants réguliers s'installent dans son pays. Seuls quelques rares personnes ont reçu la permission d'effectuer de brefs séjours en Chine.

On croit généralement que la note américaine a été remise à la Chine au cours des entretiens que les deux pays ont à l'occasion à Varsovie, le seul point de rencontre entre les deux pays.

Les Etats-Unis ont déjà offert à la Chine un échange de correspondants et de renseignements météorologiques, mais jusqu'ici, Pékin a toujours répliqué qu'il ne pouvait y avoir d'amélioration des relations entre Pékin et Washington tant que les Etats-Unis accorderaient leur appui à Formose.

Washington propose à Moscou de cesser la production de l'uranium pour les bombes-H

GENEVE. (PA, UPI) — Les Etats-Unis ont révélé aujourd'hui les détails d'un nouvel instrument révolutionnaire qui serait en mesure de déceler toute violation d'un accord visant à arrêter la production de matières fissiles destinées à l'armement nucléaire.

M. William C. Foster, chef de la délégation américaine à la conférence de Genève sur le désarmement, a mis au défi l'Union soviétique de signer un tel accord et d'accepter ainsi le transfert à des usages pacifiques de 220,460 livres d'uranium enrichi U-235. Le délégué américain a précisé que, selon le projet, les Etats-Unis détourneront, de leur côté, la même quantité d'uranium à des usages pacifiques.

M. Foster a ajouté que le nouvel instrument, contenu dans un tube, serait placé dans un réacteur nucléaire et ensuite examiné par une équipe d'inspecteurs.

Des appareils de détection de la radio-activité indiqueraient si le réacteur nucléaire ainsi examiné fonctionnait en violation d'un accord sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour des fins d'armement.

Le délégué américain a dit que la conclusion d'un tel accord signifierait en effet la destruction de bombes et d'ogives nucléaires d'un type meurtrier dont l'humanité n'avait heureusement pas encore fait l'expérience.

De son côté, le délégué de l'Union soviétique, M. A. Rochtchine, a déclaré que les propositions américaines visant à l'arrêt de la production de matières fissiles pour les fins d'armement n'étaient pas suffisantes. De l'opinion des experts, a dit M. Rochtchine, le stock existant d'armes nucléaires suffit pour exterminer l'humanité entière plusieurs fois. Ainsi, a-t-il affirmé, la seule cessation de la production de matières fissiles destinées aux ogives de guerre n'est d'aucune utilité pour éliminer cette menace.

Extrémistes à l'oeuvre dans le sud de l'Irlande

DUBLIN. (UPI) — Des extrémistes ont fait sauter aujourd'hui un échange de téléphone automatique, ont scié des poteaux de téléphone et fait pleuvoir les balles dans le village de Kilmacow, dans le sud-est de l'Irlande. Cet attentat et une autre explosion dans la région de Kilkenny-Waterford ont rompu le calme qui avait marqué les célébrations du cinquantenaire du soulèvement irlandais de 1916.

L'explosion de Kilmacow a désorganisé les communications téléphoniques entre cette région et Dublin.

La police a entrepris une chasse à l'homme et recherche notamment le leader extrémiste Richard Behal, qui s'est évadé de la prison de Limerick en sautant un mur de 30 pieds, à la fin de février. Selon des gens de Kilmacow, où se trouve son domicile, Behal aurait été vu à une danse en fin de semaine, mais la police n'a pu le trouver.

Glidden



L'OFFRE Glidden DE LA SEMAINE

SPRED LUSTRE SEMI-BRILLANT

ÉCONOMISEZ 2⁶⁰ AU GALLON — Blanc et couleurs

Prix régulier 10⁸⁵

8²⁵

Demandez aussi ces autres produits Glidden de qualité supérieure:

ENDURANCE peinture pour l'extérieur

SPRED peinture latex pour l'extérieur

SPRED SATIN latex homogénéisé pour l'intérieur

POLYURETHANE FLORENAMEL émail plastique pour parquets

RIPOLIN émail ultra-blanc qui ne jaunit pas



Email d'une douce luminosité de qualité supérieure

- Pour garnitures, boiseries et meubles; couleurs harmonisées avec la peinture Spred Satin.
- Idéal aussi pour cuisines et salles de bains.
- Se nettoie facilement; fumées de graisses chaudes, buée, vapeur ne ternissent pas son fini.
- Facile à appliquer; sèche rapidement; donne à votre maison une beauté qui dure.

G-66-25F

ÉCONOMISEZ 97¢ SUR UNE PINTE — Blanc et couleurs

Prix régulier 3⁴⁵

2⁴⁸

VOYEZ VOTRE MARCHAND GLIDDEN OU CONSULTEZ LES PAGES JAUNES DE VOTRE ANNUAIRE TELEPHONIQUE

MONTREAL
ACE PAINT & WALLPAPER, 4471, rue Papineau,
QUINCAILLERIE ANJOU, HARDWARE 6580, rue Joseph-Renaud,
QUINCAILLERIE BEAUBIEN, 3194 est, rue Beaubien,
QINCAILLERIE R. BELAIR, 5599 de Jumonville,
CIRCLE HARDWARE & GIFT STORE, 4992 Chemin Reine Marie,
CITY DISCOUNT MASSON, 2801 Masson,
CITY HARDWARE SUPPLY, 200 est, rue Rachel,
G. DAMECOUR INC., 419 est, rue Bélanger,
G. DAMECOUR INC., 184 est, rue Jean-Talon,
HENRI DUBREUIL, 7150, rue Papineau,
QUINCAILLERIE DURAND LTEE, 804, rue St-Jacques ouest,
JACK DUSKES HARDWARE, 3868 rue St-Laurent,
S. DUSKES & SON INC., 5681 ave du Parc,
FERRONNERIE B.C. HARDWARE, 9007, rue Hochelaga,
FERRONNERIE LIEGE ENRG., 8480, rue St-Denis,
FERRONNERIE PILON, 6393 Boul. Monk,
FERRONNERIE RAY. LADOUCEUR, 3016 ouest, rue St-Jacques,
LEON FILIATRAULT, 4435 est, rue Bélanger,
FLEURY SPORT SHOP & HARDWARE, 2975 est, rue Fleury,
L. A. FRENIERE & FILS, 6210, rue Papineau,
HANDY ANDY, 26 Magasins dans le grand Montréal Consultez votre bottin téléphonique
A. D. LEBLANC ENRG., 1650 Ste-Catherine est,
QUINCAILLERIE L. MASSE, 4218 ouest, rue Notre-Dame,
MAYO ELECTRIC SUPPLY INC., 4839 ouest, rue Notre-Dame,
QUINCAILLERIE MODERNE, 9021, rue Lajeunesse,
R. S. MUIR ELECTRIC CO., Georges Diochon, Prop., 2523 ouest, rue Notre-Dame,
N.D.G. HARDWARE, 5451 rue Sherbrooke ouest,
PAINT SPECIALTY LTEE, 2165, rue Frontenac,
RYAN PAINT LTD., 11 magasins pour mieux vous servir
Consultez votre bottin téléphonique
ST-JEROME
JEAN BINETTE & FILS, 275 rue St-Georges,
VITRERIE LAFONTAINE, 2059 boul. Labelle,
FERRONNERIE LAURENTIENNE, ENRG., R.R. 11,
VALLEYFIELD
GAETAN DAOUST, 205 Grande Ile,
GIRARD & FRERES, 74, Grande Ile,
VERDUN
LEON HOULE LTEE, 612, ave. de l'Eglise,
A. E. LAMARRE HARDWARE, 5421 rue Bannantyne,
VERDUN HARDWARE, 4811, ave. Verdun
WELLINGTON NATURAL GAS, 4561 Wellington Street,
AUTRES MARCHANDS GLIDDEN A VOTRE SERVICE
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Adèle
RAYON DES COULEURS ENRG., 40, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts,
PIERRE-O-AUTO PARTS, 231, rue Montcalm, Berthierville,
FERRONNERIE BOUCHERVILLE, 637 boul. Marie-Victorin, Boucherville,
EMILE CORBEIL, 6155 ouest, boul. Gouin, Cartierville,
A. HETHERINGTON, 31, Gilmour, Chateauguay Heights
GARAND & FILS, 25, rue Crépin, Châteauguay Station,
JOS. SAURIOL, 3393, boul. Lévesque, Chomedey,
ARC SUPPLY LTD., C.P. 340, Lachute,
WILSON & GORDON, C.P. 389, Lachute,
ERNEST DION, 223, rue Albert, Cowansville,
LOYOLA SCHMIDT LTEE, 243, rue Harwood, Dorion,
LEO BINETTE, St-Eugène, Ontario,
FERRONNERIE CENTRALE, 262 Grande Côte, St-Eustache,
FLEURANT & FRERE INC., 710 boul. Labelle, Fabreville,
GEORGES H. DUMAS, 317a rue Racine, Granby,
FERRONNERIE GERARD RAYMOND 15720 ouest,boul. Gouin, Ste-Geneviève,
J. M. ARMAND ROCHON, 95, rue Principale est, Hawkesbury,
FERRONNERIE R. LALONDE, 975, rue Principale, Hawkesbury,
GERARD ROY, 536, rue Mondor, St-Hyacinthe,
FERRONNERIE BRIEN, 275 ouest, Boul. Curé-Poirier, Ville Jacques-Cartier,
DENIS DesGRANGES, 148, place du Quai, St-Jean,
QUINCAILLERIE STE-DOROTHEE, 957, boul. Hôtel-de-Ville, Ste-Dorothée,
FRANÇOIS DE SALES LAUZON, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud,
FOYER DE LA COULEUR, 843, rue Notre-Dame, Joliette
LEWIS HARDWARE, Ron Lafleur, Prop., 680 rue Notre-Dame, Lachine
A. LANDRY & FILS, Lacolle
LAPRARIE LINO LTEE, 1010, boul. Ste-Elisabeth, Laprairie
FERRONNERIE GADBOIS, 1914, boul. Edouard, Laflèche
ROGER CHOUINARD INC., 7668, rue Edouard, LaSalle
LIONEL DAOUST LTEE, 295, rue Lafleur, LaSalle
J. E. DAVID & FILS LTEE, 2940 Boul. Ste-Rose, Laval Ouest,
A. BELANGER & FILS ENRG., 195, rue St-Louis, Lemoyne,
ROBERT THIBODEAU, 791, rue Ste-Hélène, Longueuil,
COLONIA ITALIA PAINT ENRG., 8913, 8me Avenue, Ville St-Michel,
MAGASIN de PEINTURE ST-MICHEL 3649 rue Bélair, Ville St-Michel
QUINCAILLERIE MATTEAU HARDWARE, 12491 Victoria, Pointe-aux-Trembles,
TRANS CANADA SUPPLY; 2448, rue Centre, Pointe-St-Charles
LA PLOMBERIE BRISEBOIS INC., 115, rue Cartier, Pointe-Claire
QUINCAILLERIE J. Y. TREPANIER, 227, boul. des Laurentides, Pont-Viau,
P. E. CHEVRIER & FILS INC., 170, rue St-Jacques, Ville St-Pierre
GERARD DUHAMEL, St-Roch-sur-Richelieu
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Rose
THIBAULT & DESJARDINS, LTEE, Ste-Thérèse

Aura-t-on un jour un casino aux Iles-de-la-Madeleine ?

MONT-JOLI, (PC) — Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec recommande l'implantation d'un casino et d'un port franc aux Iles-de-la-Madeleine dans le but d'attirer "le touriste de luxe", souligne-t-on dans un rapport d'une étude spéciale consacrée aux îles par les chercheurs du BAEQ.

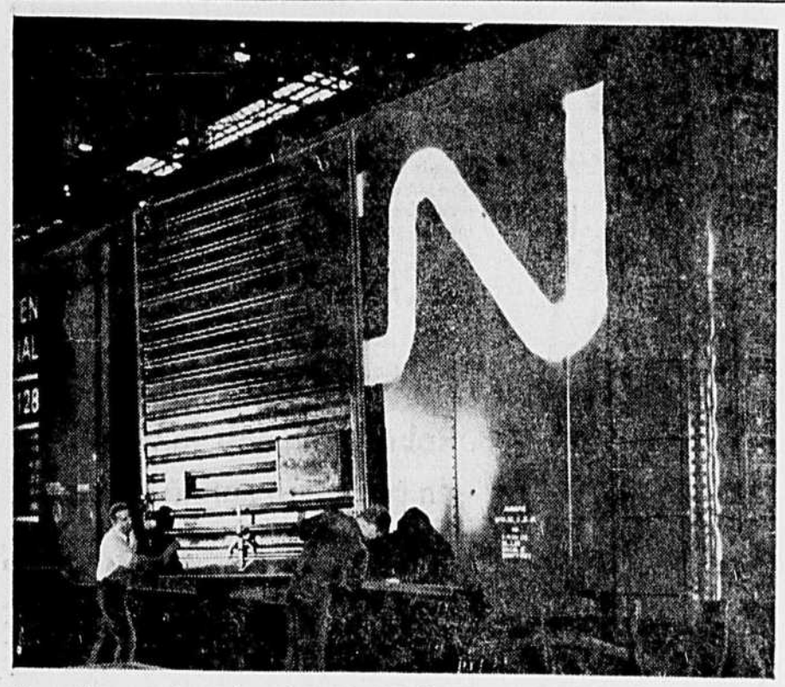
Selon le BAEQ, les Iles-de-la-Madeleine offrent un éventail d'attraits qui n'existent nulle part ailleurs dans le Québec. Ces îles peuvent donc devenir, à la suite d'une publicité bien orchestrée, le petit paradis touristique du Québec.

On souligne que la construction d'une hôtellerie d'Etat munie d'une salle à manger de premier ordre et d'une cuisine spécialisée dans la préparation du poisson constitue de ce fait une priorité. On croit qu'un hôtel de 60 chambres ferait parfaitement l'affaire.

Les chercheurs du BAEQ soulignent que l'implantation d'un casino aux îles aurait un effet générateur des plus considérables. Une telle réalisation exige l'installation d'un complexe hôtelier et récréatif parfaitement organisé avec piscines, golf, spectacles, courses et excursions. Par ailleurs, l'établissement d'un port franc contribuerait à l'industrialisation et à la commercialisation des îles.

Abordant la question du transport entre les îles et la terre ferme, le BAEQ soutient que les touristes devraient pouvoir choisir entre quatre moyens de transport : le traversier, un service d'avion reliant les îles à Mont-Joli, directement ou via Moncton, au N.B., ou par l'entremise de la Coopérative de transport maritime et aérien qui a un service régulier entre Montréal, Québec, Rivière-au-Renard et les îles. On mentionne aussi la possibilité de doter les îles d'un hydroglisseur ou d'un vaisseau volant.

Selon les chercheurs du BAEQ, il faudrait s'assurer que ce qui fait présentement l'attrait touristique des îles soit sauvegardé car, fait-on remarquer, ce qui fait aujourd'hui le charme des îles pourrait en faire sa ruine du point de vue touristique mais il n'y aura aucun problème si la population demeure aussi hospitalière et ne cherche pas à exploiter le touriste.



Nouvelles portes plus larges sur les wagons

Des ouvriers des ateliers du Canadien National à Pointe Saint-Charles installent une porte de neuf pieds de largeur à un wagon en acier pour remplacer l'ancienne porte de six pieds de largeur. Des milliers de wagons de même type ont subi cette transformation afin de permettre aux camions élévateurs de pénétrer dans ces mêmes wagons et d'en accélérer de la sorte le chargement et le déchargement. Le CN a commencé cette transformation de ses wagons à marchandises en 1963. Cette année, plus de 1650 wagons de ce type subiront les mêmes modifications aux mêmes ateliers.

Fragments de météorite, une nouvelle récolte pour des agriculteurs ontariens

OTTAWA, (PC) — Certains agriculteurs chanceux du sud-ouest de l'Ontario pourraient fort bien obtenir une nouvelle récolte qui leur rapportera un joli magot au printemps : des fragments de météorite.

Des savants du ministère des Mines et des Relevés techniques croient qu'ils ont localisé avec passablement de précision la région où une météorite s'est désintégrée le 9 décembre en entrant dans l'atmosphère terrestre.

"Nous avons été très chanceux", d'avouer le géologue John Douglas au cours d'une entrevue. "La météorite a été vue dans environ six Etats américains avant d'être aperçue au Canada, de sorte que nous avons pu avoir plusieurs témoignages oculaires détaillés."

Calculs

Les calculs faits par M. Douglas démontrent que la météorite s'est désintégrée au-dessus du comté d'Essex, à environ cinq milles de Harrow. Il a survolé la région en hélicoptère, en janvier, pour tâcher de découvrir quelque cratère ou tout autre indice pouvant révéler la présence de météorites. Ses recherches du haut des airs n'ont toutefois donné aucun résultat. Aussi, espère-t-il que les agriculteurs pourront trouver quelques fragments lorsqu'ils entreprendront leurs labours, au printemps.

"Nous essayons de prévenir tous les cultivateurs d'avoir les yeux ouverts pour de curieux cailloux lorsqu'ils laboureront. Nous offrons jusqu'à $100 pour le premier fragment d'une météorite . . . et le prix peut s'élever jusqu'à $1,000 dépendant du poids et du genre."

Bien qu'il y ait des météores de toutes formes et de toutes grandeurs, M. Douglas croit que les fragments les plus gros provenant de la boule de feu aperçue le 9 décembre, au-dessus du lac Erié, mesureront environ six pouces de diamètre. Si les fragments étaient plus gros, ils auraient probablement été aperçus du haut des airs lors des recherches effectuées en hélicoptère.

Zone précise

Le géologue du ministère des Mines est convaincu que des fragments seront découverts dans une zone mesurant environ 17 milles de longueur par cinq milles de largeur, à moins qu'ils n'aient été dispersés dans toutes les directions lorsque la météorite s'est désintégrée.

Cette zone suit une ligne droite depuis Harrow vers le nord, à travers le comté d'Essex et Belle-Rivière, sur les rives du lac Huron.

"Il y a au moins un facteur en notre faveur," d'expliquer M. Douglas. Il n'y a pas beaucoup de roche dans cette région, de sorte que les cultivateurs n'auront pas de difficulté à trouver les fragments.

Bien que des météorites soient aperçues régulièrement dans une région ou l'autre du globe, la découverte de fragments est plutôt rare. Cependant, dans ce cas précis, il y a eu plusieurs témoignages et même des photos ont été prises.

"Un certain Von Del Chamberlin, de l'Université de l'Etat du Michigan, a aperçu la météorite dès son apparition dans le ciel et sa trajectoire a été déterminée d'après des photographies de la boule de feu", de préciser M. Douglas.

"Quand il a été démontré que la trajectoire aboutirait au Canada, nous nous sommes résolument mis à l'oeuvre."

Clé à des renseignements

Pourquoi s'intéresse-t-on aux météorites ?

"Ce sont les seuls objets provenant d'autres planètes que nous pouvons étudier et leurs analyses détaillées peuvent nous en apprendre long sur l'univers . . . l'abondance cosmique des éléments . . . Et même la forme des météorites nous fournit de précieux renseignements au sujet de la forme des véhicules spatiaux qui doivent rentrer dans l'atmosphère terrestre."

Certains fragments sont pratiquement du fer pur ou du nickel tandis que d'autres météorites sont constituées de roche plus légère. Mais toutes les météorites ont une chose en commun : une surface noire causée par la fusion de l'extérieur au moment de franchir l'atmosphère de la Terre.

Découverte

Un agriculteur de Shaunavon, Sask., M. Gotleib Reberger, a découvert une étrange roche en 1944 et il l'a conservée comme porte-bonheur pendant 10 ans. Ce n'est qu'après avoir pris sa retraite qu'il a constaté qu'il s'agissait d'une météorite. Il l'a remise au ministère des Mines qui lui a versé en retour une somme de $1,000.

M. Douglas espère cette fois qu'il ne lui faudra pas attendre 10 ans avant d'entrer en possession des fragments de la météorite qui s'est désintégrée le 9 décembre au-dessus du sud-ouest ontarien.



Décoration à un sergent

A l'occasion de la visite qu'il faisait récemment au "Régiment de Maisonneuve", le brigadier Marcellin Lahaie, commandant de la région militaire du Québec, a remis au sergent Aimé Lancieault, à gauche, la médaille des forces armées canadiennes pour ses loyaux services à ce régiment.

Coup d'oeil '66

Différentes activités marqueront le troisième gala annuel "Coup d'oeil '66" du Centre culturel et sportif de l'industrie de la construction de Montréal. Ce centre invite tous les Montréalais du 17 au 24 avril afin de leur faire part des multiples réalisations d'un groupe en plein essor.

Sudbury est submergé sous les faux chèques

SUDBURY, (PC) — Notre ville est submergée sous les faux chèques, a affirmé mardi M. Bert Guillet, chef de police adjoint de Sudbury, en annonçant l'arrestation du quatrième suspect d'une bande se spécialisant dans la fabrication de chèques de paye au nom de l'International Nickel Co. Ltd.

Plusieurs magasins et commerces de grands centres ont encaissé certains de ces faux chèques.

Un policier, Ed Jones, aurait toutefois réussi à mettre la main sur un paquet de tels chèques alors qu'un individu se préparait à les faire disparaître avec la chasse d'eau dans les toilettes d'une station de service.

Selon l'Association des marchands détaillants, des faux chèques de cette série auraient été encaissés pour un total de $25,000 récemment, seulement dans le centre de Sudbury. Selon la police, d'ailleurs, ces chèques étaient admirablement bien faits; ils indiquaient tous un montant de $120.

Les accusés sont Paul Kisch, de Windsor, Joseph Dabrob, de London, Mary Lucille Ford, de London, et Robert Cork, de Toronto.

L'Hydro établit en Abitibi une ligne de 51 milles de long

L'Hydro-Québec annonce qu'un nouveau pas vient d'être fait pour améliorer les conditions de distribution d'électricité en Abitibi. En effet, la construction d'une ligne de transport de 120,000 volts reliant Rapide-des-Iles à Rouyn débutera en juin et devrait être terminée en octobre. La réalisation de la ligne à double terne, sur pylônes d'acier, de 51 milles de long, a été confiée aux Développements du Nord-Est Ltée au prix de $620,265.

Doctorat en philosophie

M. Bernard M. Bloomfield de Montréal recevait récemment un doctorat en philosophie, honoris causa, à l'université hébraïque de Jérusalem, l'université national d'Israël. M. Bloomfield est le président de la compagnie Continental Oil d'Israël depuis 15 ans et il est engagé dans de nombreuses entreprises tant commerciales qu'industrielles au Canada comme outre-mer. Il est également président du chapitre montréalais des amis canadiens de l'Université hébraïque, membre du Conseil international d'administration de cette université, président national de l'Association canadienne Histadrut et membre associé de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem.

Accomplis chaque acte de ta vie comme s'il devait être le dernier.

Marc Aurèle

Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent.

Saint-Just

DECES DE M. LEOPOLD DUFRESNE



A Montréal, le 13 avril 1966 est décédé à l'âge de 64 ans M. Léopold Dufresne.

Diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, il obtint une bourse du gouvernement provincial (premier prix en peinture de la Province de Québec) fit un voyage d'étude en Europe et se consacra à l'enseignement à l'école des Beaux-Arts de Montréal. Au moment du décès il était professeur à l'école d'architecture de Montréal.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Anna Mailloux; son frère, Joseph; ses soeurs, la rév. Soeur Joseph de David, s.s.n.j.m. (Agnès), Louise, Augustine (Mme F. Proulx) et Jeanne. Ses belles-soeurs et beaux-frères, M. et Mme F. Proulx, M. et Mme Fred Mayer, M. et Mme François Mailloux, M. et Mme Lina Bélanger, Mlles Jeanne et Albertine Mailloux. Plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon J.-Paul Marchand, 4228 rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 avril à 10 heures a.m. en l'église de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Papineau. ●

MESSE ANNIVERSAIRE



ARMAND RENAUD

Une messe sera chantée le 14 avril pour M. Armand Renaud, époux de Cécile Lozeau, ex-gérant de la Quincaillerie construction de la Maison Omer De Serres.

Hommage de son épouse et de ses enfants. ●

SERVICE ANNIVERSAIRE



Mme ROSARIO PELOQUIN
(Albertine Millette)

Le 16 avril, en l'église Saint-Denis, 454 est, rue Laurier, à Montréal, à 10 h. 15, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Rosario Péloquin. Parents et amis sont priés d'y assister.

Hommage de sa famille. ●

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AUGER (Alphonse) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 65 ans, 9 mois, est décédé M. Alphonse Auger, époux d'Irène Denis. Les funérailles auront lieu à St-Ubald.

BEAUDIN (Honorat) — A St-Chrysostome, le 13 avril 1966 à l'âge de 80 ans est décédé M. Honorat Beaudin, époux de Marie-Louise Prévost, demeurant au rang Russel Towl Flatt. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira du funérarium

Lionel Demers
27, rue Notre-Dame, St-Chrysostome

pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRY (Henri) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Henri Beaudry, époux d'Eva Gaucher, demeurant au 4990 rue Adam. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4955 rue Adam

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Bertha) — A St-Janvier, le 13 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Elbrius Bélisle, née Bertha Gascon, demeurant à 153 rue Principal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Jos. Aubin
35 rue Victor ouest,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (André) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 22 ans, est décédé André Blais, fils d'Elzéar Blais et d'Alboma Gaudreau, demeurant au 2075 Gamache. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des funérarium

E. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier

à 9 h. 15 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRINDISI (Michel) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé Michel Brindisi, époux de Marie Cholette. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel, où le service sera célébré à 9 hrs 45 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAGNON (Euclide) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Euclide Chagnon, autrefois de la paroisse de Brigide, époux de Cécile Bertrand, demeurant au 7727 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée &
de la Société Coopérative
des Frais Funéraires,
7384 rue St-Denis

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Marie-Anne) — Dans un hôpital de Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Jean-Paul Corbeil, née Marie-Anne Beaulné, demeurant à St-André-Avellin, soeur d'Estelle, épouse du Dr Philippe Simard, Madeleine (Mme Romuald Aubry), Mlles Thérèse et Marguerite. Sa belle-mère Mme Théo Corbeil, tous de St-André-Avellin, plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Whissell & Gourd
St-André-Avellin

pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 4 hres p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La dépouille mortelle est exposée au salon J.-Paul Marchand, 4228 rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 avril à 10 heures a.m. en l'église de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Papineau. ●

CORRIGAN-LETOURNEAU (Sarah) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve A. Louis Letourneau, née Sarah Corrigan. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CIANFLONE (Joseph) — A La Salle, le 14 avril 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Joseph Cianflone, époux de Jeanne Mancuso, demeurant à 138 Hepworth, La Salle, père de Johnny et Jimmy. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest

pour se rendre à l'église St-Nazaire où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNAULT (Jacqueline) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 37 ans, est décédée Mlle Jacqueline Daignault, fille d'Antonio Daignault, et de Pomela Rodrigue, demeurant au 4217 Mentana. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
518 rue Rachel est

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Armand) — A Howick, le 12 avril 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Armand Daoust, époux d'Yvonne Demers. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jean-Marc Loiselle,
22 rue Picard à Ste-Martine

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Howick, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DE REPENTIGNY (Daniel) — A St-Stanislas-de-Kostka, le 13 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Daniel De Repentigny, époux de Yvonne Rolland, demeurant à Rivière St-Louis, Père de Roland, Jean-Louis et Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Richmond Roy
St-Stanislas-de-Kostka

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

DHAVERNAS (Benoit) — Une messe sera célébrée pour le repos de l'âme de Benoit Dhavernas, décédé à Paris le 23 mars 1966, le mardi 19 avril prochain à 5 h. 30 p.m., en la chapelle Conventuelle des Pères Dominicains, 2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal. Les amis de la famille sont invités à y assister ou à s'y associer d'intention.

DI FRUSCIA (Thérèse) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Salvatore Di Frucscia, née Thérèse Storzetti, demeurant 6623 Casgrain. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
7384 rue St-Denis

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Léopold) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Léopold Dufresne, époux d'Anna Mailloux, demeurant rue Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228 rue Papineau

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DU PERRE (Elida) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve H.-B. Du Perre, née Elida Daoust, demeurant à 1618 Dezery. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario Est,

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Germain) — A Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Germain Dupont, employé de Hunter Douglas Limited, époux de Denise Hamel, demeurant 4159 De Castille, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.
11,130, boul. Pie-IX, Montréal-Nord

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strombi, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Arsidas) — A l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, Ville St-Laurent, le 14 avril 1966 à l'âge de 72 ans est décédé Arsidas Durocher, ingénieur retraité de la Fabrique Notre-Dame, époux de Rose Hamelin, demeurant 216 Boul. Crémazie est. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GRIFFITHS (Harry) — A l'Hôtel-Dieu, le 11 avril 1966, est décédé Harry Griffiths, époux d'Antoinette Morneau. La dépouille mortelle est exposée au salon

Jos. C. Wray and Bro.
1234 rue de la Montagne

Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant à l'église Saint-Pierre-Apôtre à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Henri) — A Laprairie, le 13 avril 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Henri Guérin, directeur de funérailles à Laprairie, époux de Léontine Patenaude. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence funéraire,

425, chemin St-Jean

pour se rendre à l'église de la Nativité de Laprairie où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Maria) — A Granby, le 13 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Henry Guyon, née Maria Perrault, demeurant 120 Ave du Parc. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Girardôt & Ménard Ltée,
170, rue Dufferin,

pour se rendre à l'église Ste-Famille où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT-MARTINEAU (Arthemise) — A la Résidence St-Georges, Montréal, le 11 avril 1966, à l'âge de 95 ans, 10 mois, est décédée Mme Joseph Hébert, née Arthemise Rodrigue. Elle laisse dans le deuil ses fils, Joseph, de Maillardville, C.-B., René, de East Angus, Louis, de Trois-Rivières, Engelbert, de Montréal, et Edmond, de East Angus ; ses filles, Annonciade et Philomène Martineau ; une soeur, Mme J.-I. Demers, de Magog ; ses beaux-fils, M. Frédéric Labrie, de Compton, et Joseph-Edmond Bergeron, de Shawinigan ; ses belles-filles et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au salon Paquin, à East Angus.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant, à East Angus. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARDY (J.-Emile) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. J.-Emile Hardy, époux de Philomène Venne, demeurant au 8125 Lajeunesse. Père d'Irène et Irénée. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY (Jules) — Subitement, à Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Jules Joly, fils de feu Alexandre Joly, et de feu Julienne Vendal, demeurant 2102 Israeli. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Gauthier Enrg.
2521 est, rue Ste-Catherine

à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, Montréal, où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANCTOT (Fabien) — A Verdun, le 11 avril 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Fabien Lanctôt, époux de Florida Labelle, demeurant 79, Gordon. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise,

à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Jeanne) — A St-Romuald, le 13 avril 1966 à l'âge de 64 ans 4 mois est décédée Jeanne Roberge, épouse de M. Laurier Lapointe, employé du C.N.R. à sa retraite, autrefois de Montréal demeurant 1252B, rue Commerciale, St-Romuald. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Claude Marcoux Ltée
96 rue de la Fabrique, St-Romuald

à 2 hrs 45 pour se rendre à l'église de St-Romuald où le service sera célébré à 3 hrs et de là au cimetière paroissial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHE (Emma) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédée Mlle Emma Laroche, fille de feu Alfred Laroche, et de feu Alice-Noël de Tilly, demeurant 7518 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Bruna) — A Québec, le 12 avril 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Bruna Poitras, épouse de feu J.-Oscar Lavoie, demeurant au 915 Casot. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de la défunte,

915, rue Casot

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Chemin où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Arthur Cloutier & Fils, de Québec.

LEBLANC (Amélia) — A Lachine, le 13 avril 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Arthur Leblanc, née Amélia Claude, demeurant au 570, 18e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine

à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Roger) — A Ville La Salle, le 13 avril 1966, à l'âge de 47 ans, est décédé Roger Lefebvre, époux d'Yvonne Tétreault, autrefois de Verdun, et employé à la Seagram Distillerie, demeurant à 9342, boulevard Airlie. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Enrg.
512, rue de l'Eglise

à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Nazaire où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVAC (Anthime) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Anthime Levac, époux de feu Albertine Masse, demeurant à 4447 Congrégation, père d'Honoré, Victor, Mme Maurice Sanzallo (Bernadette). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest

à 8 hres, pour se rendre à l'église St-Jean où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVERT (Daniel) — A Terrebonne, le 18 décembre 1965, à l'âge de 4 ans, est décédé accidentellement Daniel Levert, enfant de Léopold Levert et de Jacqueline Morais, demeurant au 1219, 40e Avenue, Fabreville. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où la cérémonie sera célébrée à 3 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



SOEUR MARIE-FIRMIN

Le 13 avril, à la maison-mère des soeurs Ste-Anne, Lachine, est décédée soeur Marie-Firmin, des Soeurs de Ste-Anne. Elle laisse dans le deuil une soeur, soeur Marie-Anne-Emilie, de la même Congrégation, et une nièce, soeur Marie-Fortunat, des Soeurs Ste-Anne, des Etats-Unis, et plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à 1950, rue Provost, Lachine. Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures. ●

MARION (Albert) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Albert Marion, ancien président du club St-Laurent des Aveugles, et du conseil canadien des aveugles, époux de Huberte Marcotte, demeurant 725 St-Martin, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Dallaire Inc.,
781 rue Ogilvy

à 10 h. pour se rendre à l'église St-Joseph où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERINEAU (Jeannette) — A Jacques-Cartier, le 12 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Jeannette Landry, épouse de Donat Mérineau, mère de Nicole, demeurant 971 St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 heures. Libera et inhumation à St-Jacques-de-Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESTRE (Catherine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Ernest Mestre, née Catherine Stervinou, demeurant au 11873 James-Morris. Mère de Mme Jacques Mari (Marcelle), Mme Conrado Pamunzio (Lucienne), Mme Ernest Ramazila (Renée), Rolland et Mme Peter Salvatori (Suzanne). La dépouille mortelle est exposée au salon

Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry

où la cérémonie aura lieu en la chapelle du salon, vendredi le 15 courant à 2 heures, et de là au cimetière Mont-Royal.

METAYER (Julia) — A Jacques-Cartier, le 13 avril 1966 à l'âge de 71 ans est décédée Julia Bélair, épouse de feu Emile Métayer, demeurant 613 rue Martel. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils, Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil

à 1 hre 45 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 2 hrs et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONDOR (Ernestine) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme Treffié Mondor, née Ernestine Brazeau. Il laisse dans le deuil ses filles : Emilienne (Mme A. Lauzon), Gabrielle (Mme A. Grandmaison), et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av. Rosemont

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOURIE (Albertine) — A Montréal, le 13 avril 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Georges Nourie, née Albertine Lafleur, mère d'Henri Nourie et de Thérèse (Mme Roger Gill). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Corona) — A Montréal, le 12 avril 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Almanzar Pelletier, née Corona Mallet, demeurant 3086 Quevillon. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse, coin
11e Avenue, Rosemont

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PEPIN (Marguerite) — A Lachine, le 13 avril 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme veuve Lionel Pépin, née Marguerite Viau, demeurant 798, 6e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
620 rue Provost, Lachine

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 10 hrs